
JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉDITION DES

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01 40 58 75 00

Accueil commercial 01 40 15 70 10

Télécopie 01 40 15 72 75

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

NEUVIÈME ÉDITION

SÉRÉNITÉ à SOMMAIREMENT

L'Académie française publie ici, au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux, la suite de la neuvième édition de son Dictionnaire, dont le tome I, A à Enzyme, a paru en novembre 1992, le tome II, Éocène à Mappemonde, en novembre 2000 et le tome III, Maquereau à Quotité, en novembre 2011 (Imprimerie nationale – Librairie Arthème Fayard).

Le lecteur voudra bien se reporter à la liste des abréviations utilisées figurant dans les trois premiers tomes.

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

NEUVIÈME ÉDITION

SÉRÉNITÉ à SOMMAIREMENT

Conformément aux dispositions prises par elle, et dont elle a fait état dans le tome I de la présente édition du Dictionnaire, l'Académie signale ci-dessous les mots pour lesquels une nouvelle orthographe a été recommandée. Ces mots, dans le corps du texte, sont suivis d'une indication typographique en forme de losange (◇).

L'Académie a précisé qu'elle entendait que ces recommandations soient soumises à l'épreuve du temps. Elle maintiendra donc les graphies qui figurent dans son Dictionnaire jusqu'au moment où elle aura constaté que les modifications recommandées sont bien entrées dans l'usage.

- *Serre-fil* (sing.), pl. *serre-fils*
- *Serre-frein*, pl. *serre-freins*
- *Serre-livre* (sing.), pl. *serre-livres*
- *Serre-tête*, pl. *serre-têtes*
- *Shakeur*
- *Sidecar*
- *Snackbar*
- *Sombrero*

Aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive.

SÉRÉNITÉ n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin *serenitas*, « sérénité, calme » et, en latin chrétien, « grandeur sérénissime », lui-même dérivé de *serenus*, « serein ».

1. État du ciel, du temps quand il est serein (litt.). *La sérénité d'une nuit étoilée*.

Fig. Tranquillité d'âme ; état d'une personne exempte de trouble, de tourments. *Affronter une situation avec sérénité. Il est mort dans la sérénité*. Par méton. *La sérénité d'un visage*.

Par ext. Calme, absence d'agitation. *Rien ne trouble la sérénité de ces lieux. La justice doit se rendre en toute sérénité*.

Titre célèbre : *À une sérénité crispée*, de René Char (1951).

2. Ancienn. Avec une majuscule. Titre d'honneur donné à certains souverains et princes. *Votre Sérénité. On s'adressait aux doges de Venise et de Gênes en usant du titre de Sérénité*.

SÉREUX, -EUSE adj. XIV^e siècle. Dérivé de *sérum*.

1. Rare. Se dit du liquide clair qui se forme après la coagulation du lait. *Le liquide séreux est plus souvent appelé petit-lait*.

2. PHYSIOL. Relatif au sérum ou à la sérosité ; qui contient du sérum ou de la sérosité. *Un liquide séreux s'écoule de son oreille. Infiltration, extravasation séreuse*.

Spécialt. ANAT. *Une membrane séreuse* ou, ellipt. et subst., *une séreuse*, une fine membrane composée de deux feuillets accolés glissant l'un sur l'autre grâce à un liquide appelé sérosité, qui permet de protéger et de maintenir un viscère. *La plèvre, le péritoine, le péricarde et la tunique vaginale sont des séreuses*. Par méton. *Feuillet séreux*.

SERF, SERVE (*f* peut se faire entendre) n. X^e siècle. Issu du latin *servus*, « esclave », puis « serviteur ».

FÉOD. Homme, femme attachés au domaine d'un seigneur et avec lequel ils pouvaient être revendus. *Les serfs d'une glèbe. Sans être libres, les serfs disposaient, à la différence des esclaves, de droits civils tels que les droits au mariage ou à la possession de biens. Affranchir un serf, une serve*. Adj. *La condition serve*.

Fig. et litt. Personne assujettie à quelqu'un ou à quelque chose, qui subit son empire. *Être le serf des puissants*. Adj. *Une âme serve*.

SERFOUETTE n. f. XIV^e siècle, *cerfoette* ; XV^e siècle, *serfolette*. Dérivé de *serfourir*.

Outil de jardinage dont la tête, fixée à un manche, présente un petit fer plat d'un côté et une fourchette à deux dents de l'autre, qui sert au sarclage ou au binage.

SERFOUR v. tr. XII^e siècle, *cerfoïr* ; XV^e siècle, *sarfourir*. Issu du latin populaire **circumfodire*, altération de *circumfodere*, « creuser autour », lui-même composé de *circum*, « autour », et *fodere*, « creuser ».

Gratter, remuer légèrement la terre.

SERFOUISSAGE n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *serfourir*.

Action de serfourir ; résultat de cette action.

SERGE n. f. XII^e siècle, *sarge* ; XIV^e siècle, *serge*. Issu du latin populaire **sarica*, altération de *serica*, forme féminine substantivée de l'adjectif *sericus*, « de soie », emprunté du grec *surikos*, de même sens, lui-même dérivé de *Sères*, « les Sères », peuple d'Asie qui produisait de la soie.

TEXTILE. Étoffe légère, ordinairement de laine, présentant des côtes en diagonale. *Serge fine. De la grosse serge. Un vêtement en serge*.

Désigne aussi parfois le tissu appelé sergé.

SERGÉ n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *serge*.

TEXTILE. Étoffe tissée selon une armure dans laquelle les fils s'entrecroisent pour faire apparaître des lignes obliques, et présentant deux faces dissemblables (on dit aussi parfois *Serge*) ; par méton., cette armure elle-même. *Sergé de soie, de coton, de laine. Un sergé façonné. Le sergé ou, en apposition, l'armure sergé constitue, avec la toile et le satin, l'une des trois armures fondamentales de tissage*.

SERGEANT n. m. XI^e siècle, *sergant*, « serviteur, homme de confiance d'un seigneur » ; XII^e siècle, *serjant*, « homme de guerre de rang inférieur ». Issu du latin *servientem*, accusatif de *servire*, participe présent de *servire*, « servir ».

1. HIST. Sous l'Ancien Régime, officier subalterne chargé d'administrer des domaines pour un grand seigneur ou d'appliquer les décisions relevant d'une juridiction royale. *Sergent des eaux et forêts, sergent champêtre. Sergent royal. Sergent de justice, sergent des tailles. Sergent du bailli. Sergent de la prévôté des marchands de Paris*.

Par ext. *Sergent de ville*, ancien nom du gardien de la paix, chargé de la police dans les villes.

2. MILIT. Sous l'Ancien Régime, soldat ou, plus souvent, officier exerçant une fonction spécifique. *Le sergent de bandes veillait au maintien de l'ordre au sein des troupes de campagne. Sergents recruteurs. Sergent du guet. Sergent d'armes*, membre d'un corps de soldats qui, du règne de Philippe Auguste à celui de Charles V, assuraient la garde personnelle du roi. Spécialt. En apposition. *Frère sergent*, syn. de *Frère servant*, voir *Servant*.

Désigne aujourd'hui le premier grade des sous-officiers, dans certaines armes de l'armée de terre et de l'armée de l'air. *Le grade de sergent est apparu au milieu du XV^e siècle. Le sergent porte deux chevrons accolés, d'or ou d'argent selon l'arme. L'équivalent du sergent dans la marine est le second maître. Sergent dans une compagnie d'infanterie. Une patrouille commandée par un sergent. Sergent fourrier*. En composition. *Sergent-major*, grade créé en 1776 et disparu en 1972. *Sergent-chef*, deuxième grade des sous-officiers, qui a officiellement remplacé le grade de sergent-major en 1978. *Une plume sergent-major*, voir *Plume*. Loc. *Les sergents de La Rochelle*, nom donné à quatre jeunes soldats d'un régiment d'infanterie cantonné à La Rochelle qui, suspectés de carbonarisme, furent condamnés à mort sans preuves en 1822. *Les sergents de La Rochelle devinrent un symbole romantique puis libertaire*. En composition. *Le Roi-Sergent*, surnom donné au roi de Prusse Frédéric-Guillaume I^{er}.

***SÉRIALISME** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *sériel*.

MUS. Système musical fondé sur l'utilisation de séquences combinant les douze notes de la gamme chromatique, ainsi que des timbres, des rythmes, des intensités sonores. *Le sérialisme est une extension du dodécaphonisme. Le sérialisme peut conduire à une forme de composition musicale entièrement déterminée ou, au contraire, aléatoire. Messiaen et son élève Boulez ont exploré les possibilités du sérialisme*.

SÉRICICOLE adj. XIX^e siècle. Composé de *sérici-*, tiré du latin *serica*, « étoffe de soie », et de *-cole*, tiré du latin *colere*, « cultiver, habiter », sur le modèle d'*agricole*.

Relatif à la sériciculture. *Industrie séricicole*.

SÉRICICULTEUR, -TRICE n. XIX^e siècle. Composé de *sérici-*, tiré du latin *serica*, « étoffe de soie », et de *-culteur*, sur le modèle d'*agriculteur*.

Personne qui pratique la sériciculture et, en particulier, qui élève les vers à soie. *Sériciculteurs japonais. Un sériculteur angevin*.

SÉRICICULTURE n. f. XIX^e siècle. Composé de *sérici-*, tiré du latin *serica*, « étoffe de soie », et de *culture*, sur le modèle d'*agriculture*.

Ensemble des opérations recouvrant la production de soie, depuis l'élevage des vers à soie jusqu'à l'obtention du fil de soie. *La Chine inventa la sériciculture au III^e siècle avant Jésus-Christ et en conserva le secret jusqu'au XI^e siècle. En trouvant un remède à la maladie du ver à soie, en 1865, Pasteur permit le maintien de la sériciculture en Europe*.

SÉRIE n. f. XVIII^e siècle. Emprunté du latin *series*, « file, suite ordonnée, enchaînement », lui-même dérivé de *serere*, « entre-lacer, enchaîner ».

1. MATH. Vieilli. Ensemble de nombres, de vecteurs, etc. qui se suivent selon une loi mathématique (on dit plutôt *Suite*). *La série des nombres entiers pairs commence par 2, 4, 6, 8*.

Désigne surtout aujourd'hui une suite de termes destinés à être additionnés et, par métonymie, la somme obtenue à l'issue de l'opération. *Série alternée*, dont les termes sont alternativement positifs et négatifs. *Série de Fourier*, qui permet de décomposer une fonction périodique en fréquences. *Série convergente*, qui, par opposition à *Série divergente*, admet une limite finie. *Série harmonique*, somme des inverses des nombres entiers, égale à $1 + 1/2 + 1/3 + 1/4 \dots$

Par anal. MUS. *Série dodécaphonique* ou, simplement, *série*, séquence combinant, sans répéter, les douze notes de la gamme chromatique, et qui sert de base à la composition de la musique sérielle.

2. Par ext. Succession ou regroupement de choses de même nature, présentant un point commun. *Une série d'événements fâcheux. Il a reçu une série de coups. Cette famille a connu une série de catastrophes. Elle a réussi la première série d'épreuves. Comparer deux séries de phénomènes. Trier des timbres par séries. Monet a peint une série de tableaux représentant des meules de foin*.

Spécialt. INDUSTRIE. Ensemble d'objets, de produits de même type, fabriqués en nombre et sur une même chaîne. *Chaque appareil comporte un numéro de série. Une voiture de série. Un article de fin de série* ou, ellipt. et fam., *une fin de série*, appartenant à une série dont la fabrication a cessé. Loc. *Hors série*, qui est produit en dehors d'un tel processus de fabrication et, de ce fait, est exceptionnel. *C'est un modèle hors série. Un numéro hors série d'une revue* ou, subst., au masculin, *un hors-série. En série* ou, plus rarement, *en séries*, en suivant ce mode de fabrication. *Produire des véhicules en série, en grande série. En série* se dit aussi figurément d'actions exécutées à la suite, de manière répétitive. *Vols en série. Tueur en série*, qui perpète plusieurs meurtres les uns après les autres, selon un même processus. – ÉLECTR. *Montage en série*, disposition d'appareils ou de composants placés bout à bout et traversés par le même courant. – CHIM. Ensemble de composés organiques ayant une formule chimique analogue. *La série des benzènes, des alcanes*. Désigne

aussi parfois un ensemble de corps simples possédant des propriétés communes (on dit plutôt *Famille*). *La série des halogènes*. – GÉOL. *Série sédimentaire* ou, simplement, *série*, ensemble de couches sédimentaires qui se sont déposées en un lieu pendant une durée donnée. – STAT. *Série statistique*, ensemble ordonné de données portant sur un ou plusieurs caractères, et obtenu lors d'une étude statistique. – SPORTS. *Tête de série*, se dit d'un concurrent ou, plus rarement, d'une équipe classés parmi les meilleurs pour une compétition. *Série* s'emploie également pour désigner le groupe de concurrents disputant l'une des épreuves éliminatoires d'une compétition à laquelle sont inscrits un grand nombre de participants ; cette épreuve elle-même. *L'épreuve de course de haies comporte trois séries. Un nageur éliminé lors des séries*. – AUDIOVISUEL. *Série télévisée* ou, simplement, *série*, œuvre de fiction composée d'une suite d'épisodes formant ou non une intrigue continue. *Série policière, série de science-fiction. Une série en dix épisodes*. – CINÉMA. *Film de série B*, par opposition à *Film de série A*, œuvre cinématographique produite avec des moyens restreints, et dont l'ambition esthétique est, le plus souvent, volontairement réduite ; par ext., film de qualité médiocre. *Dans les années 1930, aux États-Unis, l'industrie du cinéma conçut un système de double programme, qui consistait à projeter un film de série B en première partie de séance, avant le film de série A*.

Loc. *La loi des séries*, selon laquelle les malheurs se produisent en chaîne, les uns à la suite des autres. *Série noire*, succession d'événements fâcheux, de catastrophes. *Ces accidents constituent une série noire dans l'histoire de l'aviation civile. Série noire* désigne aussi, par allusion à une célèbre collection de romans policiers créée en 1945 par Marcel Duhamel chez Gallimard, un genre littéraire et artistique s'appuyant sur une intrigue policière marquée par un climat de violence et d'angoisse. *Un film de série noire*.

Titre célèbre : *Série noire*, film d'Alain Corneau (1979).

***SÉRIEL, -ELLE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *série*.

Qui entre dans une série ; relatif à une ou plusieurs séries.

Spécialt. MUS. Relatif au sérialisme. *Une composition sérielle. Les compositeurs de la seconde école de Vienne, comme Schoenberg, Berg et Webern, ont développé la musique sérielle*.

SÉRIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XIX^e siècle. Dérivé de *série*.

Classer, ranger des sujets, des questions en fonction de leur nature et de leur importance. *Sérier les difficultés*.

SÉRIEUSEMENT adv. XIV^e siècle. Dérivé de *sérieux*.

1. Avec gravité, sans plaisanter. *Il m'a écrit une lettre badine, mais je vais lui répondre sérieusement. Je te parle sérieusement, très sérieusement*. Fam. *Sérieusement, tu crois qu'il viendra ?*

Loc. vieillie. *Prendre une chose sérieusement*, la considérer comme crédible, digne d'intérêt ; se formaliser d'un propos ou d'un acte alors qu'il a été dit ou fait par mode de plaisanterie, sans dessein d'offenser (on dit plus souvent aujourd'hui *Prendre une chose au sérieux*).

2. Avec rigueur, précision, application. *Cet étudiant, cet artisan travaille sérieusement*.

3. Vraiment. *Démisionner ? elle y songe sérieusement. Il est sérieusement fâché, malade*.

SÉRIEUX, -EUSE adj. et n. XIV^e siècle. Emprunté du latin médiéval *seriosus*, dérivé de *serius*, de même sens, lui-même issu d'une racine indo-européenne **swer-*, « lourd ».

I. Adj. 1. Qui est grave dans son attitude et dans ses propos, qui ne prend pas les choses à la légère. *C'est un homme très sérieux. J'ai rarement vu une enfant aussi sérieuse.* Par méton. *Un air sérieux, une mine sérieuse. Arborer un visage sérieux. Son comportement n'est pas sérieux.*

Par ext. Qui n'est pas futile, dont l'objet est profond. *Ils ont eu une conversation bien sérieuse.* Se dit aussi parfois d'un ouvrage qui traite d'un sujet important et dont le style est enjoué, et de la réflexion qui s'y manifeste. *Elle apprécie dans « Candide », conte de Voltaire, la pensée sérieuse.*

Spécialt. Dans les arts. *Le genre sérieux*, a désigné, au XVIII^e siècle, un genre dramatique de registre moins élevé que la tragédie et comportant des éléments comiques, encore appelé drame bourgeois par Diderot. *Opéra sérieux*, par opposition à *Opéra bouffe*, voir *Opéra*. *Musique sérieuse*, s'est dit de la musique classique.

Expr. *Être sérieux comme un pape, comme un âne qu'on étrille*, adopter un maintien grave et compassé, n'être guère accessible à la plaisanterie.

Titre célèbre : *Essai sur le genre dramatique sérieux*, de Beaumarchais (1767).

2. Appliqué, rigoureux dans ce qu'il fait ; digne de confiance. *Un élève sérieux. Un artisan peu sérieux. Il a trouvé un acquéreur sérieux.* Par ext. *Une étude sérieuse a été publiée sur le sujet. Il n'y a rien de sérieux dans ce raisonnement.*

Spécialt. Se dit de quelqu'un dont la morale, les mœurs sont irréprochables. *C'est une fille sérieuse.*

Loc. fam. *Faire sérieux* (surtout à la forme négative), produire une bonne impression, être crédible. *Tout cela ne fait pas très sérieux.*

3. Se dit d'une chose importante, lourde de conséquences, qui doit être prise en compte (comme épithète, peut se placer avant ou après le nom). *L'affaire est sérieuse. C'est un sérieux motif de licenciement. Son état est sérieux. La tempête a causé de sérieux dommages.* Expr. *Passons aux choses sérieuses*, se dit lorsqu'on veut en venir à ce qui est essentiel. Fam. *C'est sérieux* ou, subst., *c'est du sérieux entre eux*, se dit d'une relation amoureuse dont on pense qu'elle sera pérenne.

Par ext. Se dit d'un propos véritable, sincère. *Ce que je vous dis là est très sérieux. Ses protestations d'amitié sont-elles sérieuses ?* Par méton. *Vous n'êtes pas sérieux !* vous plaisantez !

II. N. m. 1. Gravité dans l'attitude, les manières, les propos. *Perdre, tenir, garder son sérieux. Son sérieux est intimidant. Il affecte le plus grand sérieux.*

Loc. *Esprit de sérieux*, forme de pensée, attitude qui se caractérise par un mélange de conformisme et d'absence d'humour. *Prendre quelqu'un au sérieux*, le regarder comme quelqu'un qui parle ou qui agit sérieusement. *Prendre une chose au sérieux*, la juger crédible, digne d'intérêt ; se formaliser d'un propos, d'un acte, alors qu'il a été tenu ou accompli par mode de plaisanterie, sans dessein d'offenser (on a dit aussi *Prendre une chose sérieusement*). *Il est difficile de prendre au sérieux ces informations. Il n'a aucun sens de l'humour, il prend tout trop au sérieux.* Fam. *Se prendre au sérieux*, être imbu de sa personne, être incapable de rire de soi.

2. Rigueur, soin que l'on montre dans ses actions, dans son travail, et qui inspire confiance. *Nous apprécions son sérieux. Manquer de sérieux. Exercer son métier avec sérieux.*

***SÉRIGRAPHIE** n. f. XIX^e siècle. Composé de *séri-*, tiré du latin *serica*, « étoffe de soie », et de *-graphie*, tiré du grec *graphein*, « écrire, décrire ».

Technique d'impression proche de celle du pochoir, qui utilise un tamis, généralement de soie, rendu imperméable en certains endroits, l'encre traversant les zones perméables et venant recouvrir les parties sous-jacentes pour faire apparaître le dessin souhaité.

SERIN n. m. XV^e siècle. Probablement emprunté, par l'intermédiaire d'une langue méridionale, du latin médiéval *sirena*, de même sens, altération du latin classique *siren*, lui-même emprunté du grec *seirên*, « sirène », puis « guêpe » et « oiseau chanteur ».

1. Petit passereau trapu au bec court, de la famille des Fringillidés, dont l'espèce la plus connue, originaire des Canaries, possède un plumage jaune vif. *Le serin domestique est couramment appelé canari. Serin à front rouge. Les serins sont des oiseaux chanteurs.* En apposition. *Jaune serin*, jaune particulièrement éclatant.

2. Fig. et fam. Jeune homme niais. *Ce garçon est un serin, un grand serin.* Adj. *Il est un peu serin.* (On rencontre parfois le féminin *Serine*.)

***SÉRINE** n. f. XIX^e siècle. Emprunté de l'allemand *Serin*, de même sens, lui-même tiré du latin *serica*, « étoffe de soie ».

BIOCHIMIE. Acide aminé pourvu d'une fonction alcool, qui entre dans la constitution de nombreuses protéines ou de certains phospholipides.

SERINER v. tr. XIX^e siècle. Dérivé de *serin*.

Jouer un air avec une serinette, notamment pour l'apprendre à un oiseau (vieilli).

Fig. et fam. Répéter continûment une chose à quelqu'un pour qu'il la retienne. *Seriner une leçon à un élève.* Souvent péj. *Il lui serine toujours la même antienne.*

SERINETTE n. f. XVIII^e siècle. Dérivé de *serin*.

Petit instrument de musique composé d'une soufflerie, d'un cylindre denté et de deux jeux de flûtes à clapets, dont on jouait en actionnant une manivelle. *Très en vogue aux XVII^e et XVIII^e siècles, la serinette servait à instruire les serins et d'autres oiseaux chanteurs. « La Serinette » est un tableau peint par Chardin en 1751.*

SERINGA n. m. XVI^e siècle. Emprunté du latin des botanistes *syringa*, « seringue », dérivé de *syrix*, « roseau ; flûte », lui-même emprunté du grec *surinx*, « syrix, flûte de Pan », parce que le bois de cet arbrisseau, vidé de sa moelle, était utilisé comme seringue ou comme flûte.

BOT. Arbrisseau de la famille des Saxifragacées, qui donne au printemps des fleurs blanches très odorantes ; la fleur de cet arbrisseau. *Seringa commun, seringa pubescent. Un bouquet de seringas.*

(On écrit aussi *Seringat*.)

SERINGUE n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin tardif *syringa*, de même sens, dérivé de *syrix*, « roseau, flûte », lui-même emprunté du grec *surinx*, « syrix, flûte de Pan ».

1. MÉD. Instrument fait d'un canon contenant un piston et terminé par un embout dans lequel on peut insérer une fine aiguille, qui sert à injecter ou à prélever un liquide dans un tissu, un organe ou une cavité du corps. *Piquer avec une seringue. Stériliser une seringue. Des seringues jetables. Seringue hypodermique. On utilisait autrefois des seringues métalliques pour administrer des lavements.*

Par anal. *Une seringue de pâtisserie. Arroser, traiter une plante à l'aide d'une seringue. Une seringue à colle.*

2. Argot. Arme à feu.

SERINGUER v. tr. XVI^e siècle. Dérivé de *seringue*.

1. MÉD. Vieilli. Administrer un liquide avec une seringue. *Seringuer de la morphine à un patient.*

2. Argot. Tuer quelqu'un d'un coup de feu. *Il l'a seringué proprement.*

***SÉRIQUE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *sérum*.

MÉD. BIOL. Relatif au sérum. *Un taux anormal de fer sérique peut être le signe d'une anémie.* Loc. *Albumine sérique*, protéine plasmatisée synthétisée par le foie, qui intervient notamment dans le maintien de la pression oncotique du plasma sanguin (on trouve aussi, moins bien, *Sérumalbumine*).

SERMEN n. m. IX^e siècle. Issu du latin *sacramentum*, « serment » et, en latin chrétien, « sacrement ».

Engagement que l'on prend en invoquant une personne, une chose sacrée ou, par ext., toute promesse formelle ; discours, texte correspondant à cet engagement, à cette promesse. *Serment devant Dieu, sur l'honneur. Pour faire un serment, depuis l'Antiquité, on lève souvent la main droite. Prêter serment sur la Bible, sur les Évangiles, prendre Dieu à témoin que l'on dit la vérité, en posant la main sur ce livre. Une formule de serment. Serments de fidélité, d'obéissance. Être lié par serment. Honorer un serment. Violier, trahir son serment. Délivrer, relever, délayer quelqu'un de son serment. Faire serment de veiller sur quelqu'un. Faire le serment qu'on reviendra. Échanger des serments d'amour.* Loc. fam. *Serment d'ivrogne*, auquel on ne peut se fier.

Désigne en particulier la déclaration solennelle prononcée en public, généralement devant une personne faisant autorité. *Serment d'allégeance d'un vassal à son suzerain. L'obligation faite aux ecclésiastiques de prêter serment à la Constitution civile du clergé de 1790 opposa les prêtres jureurs, ou assermentés, et les prêtres réfractaires, ou insermentés. Au Canada, on appelle serment de citoyenneté l'engagement que prennent les futurs citoyens d'être fidèles à la reine d'Angleterre et d'observer la Constitution et les lois de leur nouvelle patrie. La prestation du serment olympique lors de l'ouverture des Jeux. Serment professionnel* ou, simplement, *serment*, qui est obligatoire pour exercer certaines professions libérales ou certains métiers de la fonction publique, et par lequel une personne jure de se comporter conformément à une certaine éthique. *Violation du serment professionnel. Prestation de serment d'un avocat, d'un architecte. Serment d'Hippocrate*, prononcé depuis 1707 par le futur médecin après sa soutenance de thèse, et qui énonce les principes déontologiques de la profession attribués à Hippocrate, médecin grec de l'Antiquité.

Spécialt. DROIT. *Serment probatoire* ou, simplement, *serment*, par lequel un plaideur affirme la véracité de ses dires, d'un fait le concernant. *Témoigner sous la foi du serment, sous serment. Serment décisif*, serment probatoire qui est demandé par une partie à la partie adverse pour permettre de fonder le jugement, par opposition à *Serment supplétoire*, qui est demandé par le juge à une des parties, par simple mesure d'instruction et pour la meilleure connaissance d'une cause, si les preuves sont insuffisantes. *Déférer le serment à quelqu'un*, voir *Déférer*. *Le faux serment est passible de poursuites.* – HIST. *Serments de Strasbourg*, par lesquels, en 842, Charles le Chauve et Louis le Germanique s'engagèrent, l'un en tudesque, l'autre en langue romane, à se prêter mutuellement assis-

tance avant le nouveau partage de l'empire carolingien. *Le serment du Jeu de paume*, par lequel les députés du tiers état, le 20 juin 1789, dans la salle du Jeu de paume à Versailles, proclamèrent leur refus de se séparer avant que fût établie la Constitution du royaume. *Le serment de Koufra*, prononcé le 2 mars 1941 par le colonel Leclerc et ses troupes, qui marquait la volonté des Français libres de reconquérir par les armes le territoire national.

Titres célèbres : *Les Serments indiscrets*, comédie de Marivaux (1732) ; *Le Serment des Horaces*, tableau de David (1785).

SERMEN n. m. X^e siècle. Emprunté du latin *sermo*, « entretien, conversation ; manière de parler » et, en latin chrétien, « prône, exhortation, sermon ».

RELIG. CHRÉTIENNE. Prédication prononcée devant une assemblée de fidèles, qui porte le plus souvent sur le dogme ou la morale ; par méton., le texte de cette prédication ou le genre littéraire auquel il appartient. *Le sermon était naguère prononcé en chaire. Composer, dire un sermon. Sermon de l'avent, de carême*, prononcé à ce moment de l'année liturgique. *Les sermons de carême prononcés par le père Carré à Notre-Dame de Paris. Sermon sur la Passion, voir Passion. Un recueil de sermons. Les sermons de Maître Eckhart, de Savonarole. Seul un tiers des sermons de Bossuet nous est parvenu.*

Désigne en particulier, dans la liturgie catholique, l'homélie dite par le célébrant durant la messe, après la lecture de l'évangile. *Le sermon du dimanche.*

Loc. *Le sermon sur la montagne*, dans lequel Jésus expose à ses disciples l'essentiel de son enseignement et qui contient notamment les Béatitudes et la prière du Notre Père.

Par ext. Discours moralisateur et ennuyeux. *Il m'a débité un long sermon. Ses sermons lassent tout le monde.*

SERMONNAIRE adj. et n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *sermon*.

RELIG. CHRÉTIENNE. 1. Adj. Rare. Relatif au genre du sermon.

2. N. m. Auteur de sermons. *Bourdaloue et Lacordaire ont été de grands sermonnaires.*

Désigne aussi aujourd'hui un recueil de sermons qui, à l'origine, était à l'usage des seuls prédicateurs. *Sermonnaire pour les dimanches et les fêtes. Un sermonnaire protestant. On a retrouvé, à la fin du XX^e siècle, des sermons perdus de saint Augustin dans des sermonnaires allemands datant du XV^e siècle.*

SERMONNER v. tr. XII^e siècle. Dérivé de *sermon*.

Adresser des remontrances insistantes à quelqu'un. *Il l'a sermonné à plusieurs reprises.*

SERMONNEUR, -EUSE n. XIII^e siècle, au sens de « prédicateur » ; XVII^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *sermon*.

Celui, celle qui aime à faire la morale. *Un éternel sermonneur. C'est une petite sermonneuse.* Adj. *Il est très sermonneur.*

***SÉRO-** Tiré du latin *serum*, « petit-lait ».

Élément de composition signifiant *Sérum* et servant à former des termes scientifiques, dont les plus courants figurent ci-après.

***SÉROCONVERSION** n. f. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais des États-Unis *seroconversion*, de même sens.

MÉD. Apparition, dans le sang, d'anticorps qui sont caractéristiques d'un antigène donné ; passage de la séronégativité à la séropositivité. *Une séroconversion à la suite d'une vaccination. Il peut s'écouler plusieurs mois entre la contamination par un virus et la séroconversion.*

***SÉRODIAGNOSTIC** (g et n se font entendre séparément) n. m. XIX^e siècle. Composé de *séro-* et de *diagnostic*.

MÉD. Diagnostic fondé sur la détection, dans le sérum sanguin d'un patient, d'anticorps qui sont caractéristiques d'un antigène. *Sérodiagnostic de la syphilis, de la fièvre typhoïde. Sérodiagnostic positif, négatif, établi à partir d'un examen sérologique positif, négatif.*

***SÉROLOGIE** n. f. XX^e siècle. Composé de *séro-* et de *-logie*, tiré du grec *logos*, « étude ; discours, traité ».

MÉD. Étude du sérum, de ses propriétés et des modifications de sa composition, notamment sous l'effet de diverses maladies. *La sérologie s'est développée dans les laboratoires hospitaliers durant la première moitié du XX^e siècle.*

Par ext. Examen immunologique du sérum. *Dépister la toxoplasmose par une sérologie.*

***SÉROLOGIQUE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *sérologie*.

Relatif à la sérologie, à une sérologie. *Bilan sérologique.*

***SÉRONÉGATIF, -IVE** adj. XX^e siècle. Composé de *séro* (*diagnostic*) et de *négatif*.

MÉD. Se dit de l'examen sérologique d'un patient qui ne révèle pas d'anticorps caractéristiques d'un antigène donné (s'emploie en particulier, dans la langue courante, à propos d'un examen pratiqué pour le diagnostic du sida). *Test séronégatif.*

Par ext. *Un patient séronégatif* ou, subst., *un séronégatif*.

***SÉRONÉGATIVITÉ** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *séronégatif*.

MÉD. Caractère d'un sérodiagnostic négatif ; état d'un patient pour lequel le sérodiagnostic est négatif.

***SÉROPOSITIF, -IVE** adj. XX^e siècle. Composé de *séro* (*diagnostic*) et de *positif* I.

MÉD. Se dit de l'examen sérologique d'un patient qui révèle des anticorps caractéristiques d'un antigène donné (s'emploie en particulier, dans la langue courante, à propos d'un examen pratiqué pour le diagnostic du sida). *Test séropositif.*

Par ext. *Un patient séropositif* ou, subst., *un séropositif*.

***SÉROPOSITIVITÉ** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *séropositif*.

MÉD. Caractère d'un sérodiagnostic positif ; état d'un patient pour lequel le sérodiagnostic est positif.

SÉROSITÉ n. f. XV^e siècle. Dérivé de *séreux*.

1. Vieilli. Petit-lait (on disait aussi *Sérum*).

2. PHYSIOL. PATHOL. Liquide clair, proche du sérum sanguin par sa composition, qui se trouve entre les feuillets d'une membrane séreuse ; désigne aussi, dans certains états pathologiques, le liquide qui s'infiltré dans les tissus et provoque un œdème, une phlyctène, etc. *La sérosité de la plèvre. Épanchement, résorption de sérosités.*

SÉROTHERAPIE n. f. XIX^e siècle. Composé de *séro-* et de *thérapie*.

MÉD. Administration à un patient d'un sérum immunisant ou, plus souvent, d'anticorps spécifiques à des fins curatives ou préventives. *La sérothérapie fut utilisée pour la première fois à la fin du XIX^e siècle afin de traiter la diphtérie. Sérothérapie contre la rage, contre le tétanos.*

***SÉROTONINE** n. f. XX^e siècle. Composé de *séro-* et de *-tonine*, tiré de *tonique*.

BIOCHIMIE. Substance aminée essentiellement synthétisée chez l'homme par certaines cellules de l'intestin et du cerveau, et qui possède de nombreuses fonctions. *La sérotonine joue un rôle dans la régulation du sommeil et de l'anxiété, dans la perception de la douleur, dans la libido ou encore dans la vasoconstriction. Les tomates, les bananes et les noisettes sont riches en sérotonine.*

***SÉROVACCINATION** n. f. XX^e siècle. Composé de *séro-* et de *vaccination*.

MÉD. Immunisation d'un patient par l'action combinée d'un sérum immun, qui a un effet immédiat, et d'un vaccin, qui protège durablement. *La sérovaccination d'un nouveau-né contre l'hépatite.*

SERPE n. f. XII^e siècle. Issu du latin populaire **sarpa*, de même sens, lui-même dérivé de *sarpere*, « tailler la vigne ».

Outil formé d'une lame de fer tranchante et recourbée en forme de croissant et d'un petit manche en bois, dont on se sert pour tailler, éêter les arbres ou pour couper des branches. *Serpe à double tranchant. Les druides gaulois cueillaient le gui sacré avec une serpe d'or. Serpe vigneronne, qui servait autrefois à émonder la vigne.*

Loc. fig. et fam. *Taillé, fait à la serpe, à coups de serpe*, se dit d'un ouvrage fait à grands traits ou mal dégrossi. Par anal. *Un visage taillé à la serpe, à coups de serpe*, anguleux.

SERPENT n. m. XI^e siècle. Issu du latin *serpens*, *-entis*, de même sens, lui-même dérivé de *serpere*, « ramper, se glisser ».

1. Reptile à la langue bifide, au corps très allongé et dépourvu de membres, dont certaines espèces sont venimeuses. *Les serpents forment le sous-ordre des Ophidiens. La vipère, la couleuvre, le python sont des serpents. Serpent à sonnette, autre nom du crotale. Serpent à lunettes, nom courant du cobra de l'Inde. Serpent oiseleur, serpent corail, voir Oiseleur, Corail. Les anneaux, la dépouille d'un serpent. La mue d'un serpent. Le serpent siffle. La morsure de certains serpents est mortelle. Une ceinture en peau de serpent ou, ellipt., en serpent. Un charmeur de serpent ou de serpents. Dans le livre de la Genèse, le serpent tentateur incite Ève à la faute. Fig. C'est un serpent, un vrai serpent, se dit d'une personne cauteleuse, insaisissable.*

Par méton. La représentation de ce reptile. *Le serpent d'airain de Moïse. Un bouddha entouré de têtes de serpent. Le serpent d'Esculape figure sur la caducée des médecins.*

Loc. et expr. fig. *Une prudence de serpent*, qui mêle ingéniosité et ruse. *Langue de serpent*, personne fort médisante (on dit plutôt *Langue de vipère*). *Nourrir, réchauffer un serpent dans son sein*, élever, protéger quelqu'un qui se révélera un ingrat ou un ennemi. *Le serpent est caché sous les fleurs*, se dit de choses dangereuses dont les apparences sont séduisantes. *Le serpent qui se mord la queue* (fam.), se dit de quelque chose, en particulier d'un raisonnement, qui ne progresse pas, tourne en rond.

Entre dans la dénomination courante de divers animaux, réels ou fictifs, dont l'aspect rappelle celui d'un ophidien. *L'orvet est aussi appelé serpent de verre. Serpent de mer*, monstre marin fabuleux et, fig., sujet, plus ou moins fantaisiste et récurrent, dont les journaux emplissent leurs colonnes en période creuse. *Serpent à plumes*, animal mi-reptile, mi-oiseau, qui fut une divinité précolombienne.

Spécialt. BOT. *Bois de serpent* ou, en apposition, *bois serpent*, bois exotique très dur, de couleur beige, veiné de brun et de rouge. *Un manche de couteau en bois de serpent*.

En composition. *Langue-de-serpent*, *Œil-de-serpent*, voir ces mots.

Titres célèbres : « Le Serpent qui danse », poème des *Fleurs du mal*, de Baudelaire (1857) ; *Le Serpent à plumes*, de D. H. Lawrence (1928).

2. Par anal. MUS. Instrument à vent, fait d'un tuyau de bois recouvert de cuir, de forme ondulée. *Jadis, le serpent, aussi parfois appelé serpent d'église, accompagnait le plainchant.* – ÉCON. *Serpent monétaire européen*, nom donné au dispositif encadrant les fluctuations des taux de change des pays, à l'intérieur de la Communauté économique européenne, de 1972 à 1978.

I. SERPENTAIRE n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin *serpentaria*, variété d'arum dont on a cru qu'elle guérissait les morsures de serpent.

BOT. Nom donné à diverses espèces de plantes dont l'un des organes, par sa forme ou son aspect, rappelle le serpent. *La serpentaire commune est un arum dont la tige, tachetée de blanc et de vert, évoque la peau d'un serpent. La serpentaire rouge est également appelée bistorte.*

II. SERPENTAIRE n. m. XIX^e siècle. Emprunté du latin scientifique *serpentarius*, de même sens, lui-même dérivé de *serpens*, *-entis*, « serpent ».

1. ZOOLOGIE. Nom donné à plusieurs espèces de rapaces diurnes qui se nourrissent de serpents. *Serpentaire ardoisé. Petit serpentaire de Madagascar. Aigle serpentaire du Congo.*

2. ASTRON. Avec une majuscule. Constellation de l'hémisphère boréal.

SERPENTE n. f. XIII^e siècle, au sens de « serpent » ; XVII^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *serpent*, parce que ce type de feuille portait à l'origine un serpent en filigrane.

ÉDITION. Feuille de papier fin et transparent insérée dans un ouvrage pour en protéger les gravures ou les illustrations.

SERPENTEAU n. m. XII^e siècle, au sens 1 ; XVII^e siècle, au sens 2. Dérivé de *serpent*.

1. Le petit du serpent.

2. Par anal. PYROTECHNIE. Petite fusée volante qui s'élève avec des mouvements sinueux.

SERPENTER v. intr. XIV^e siècle. Dérivé de *serpent*.

Suivre, former une ligne sinueuse. *Le chemin serpente jusqu'au sommet. Un ruisseau qui serpente dans la prairie.*

I. SERPENTIN, -INE adj. XII^e siècle. Emprunté du latin *serpentinus*, « de serpent ».

1. Qui rappelle les mouvements sinueux d'un serpent. *Une danse serpentine. Un sentier aux courbes serpentine. Michel-Ange fut un des premiers à utiliser la forme serpentine en sculpture.*

2. MINÈRE. *Marbre serpent*, marbre présentant des veines de serpentine. *Un vase en marbre serpent. Les marbres serpentins des carrières d'Estours, dans les Pyrénées.*

II. SERPENTIN n. m. XVI^e siècle. Substantivation de *serpentin I*.

1. ARMES. Petite pièce en forme de S montée sur la platine d'une arquebuse, à laquelle on attachait la mèche et qui permettait la mise à feu.

2. CHIMIE. Tuyau enroulé en hélice ou coudé, dans lequel circule un gaz ou un liquide, et qui sert d'échangeur de chaleur. *Le serpent d'un alambic, d'un chauffage par le sol.*

3. Petit rouleau de papier coloré qui se déroule lorsqu'on le lance en l'air et qui fait partie des cotillons. *Une bataille de confettis et de serpentins.*

SERPENTINE n. f. XIII^e siècle. Dérivé de *serpentin I*, parce que cette pierre a une couleur verte rappelant celle de certains serpents.

MINÈRE. Silicate de magnésium hydraté naturel, de couleur verte, dont il existe plusieurs formes cristallines. *Un pendentif en serpentine.* Par ext. GÉOLOGIE. Roche essentiellement composée de ce silicate, qui se forme lors de l'altération de péridotites par l'eau (on dit plus souvent *Serpentinite* ; on a dit aussi *Ophiolite*). *Le portail de la chartreuse de la Verne, dans le massif des Maures, est en serpentine.*

***SERPENTINITE** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *serpentine*.

GÉOLOGIE. Roche essentiellement constituée de silicate de magnésium hydraté naturel de couleur verte, qui se forme lors de l'altération de péridotites par l'eau (on dit aussi, moins souvent, *Serpentine* ; on a dit aussi *Ophiolite*). *La serpentinite est abondante dans la lithosphère océanique.*

SERPETTE n. f. XV^e siècle. Dérivé de *serpe*.

Petite serpe servant à divers usages. *Serpette de vannier. Serpette à vendange. On utilisait notamment la serpette pour tailler les arbres fruitiers.*

***SERPIGINEUX, -EUSE** adj. XVI^e siècle. Dérivé du moyen français *serpigine*, « dartre », issu du latin populaire **serpigo*, altération de *serpedo*, « érysipèle », lui-même dérivé de *serpere*, « ramper, se glisser ».

PATHOLOGIE. Se dit d'une altération de la peau ou, moins souvent, d'une muqueuse, qui progresse en formant des lignes sinueuses. *Un sillon serpigineux peut être le signe d'une infection par un ver parasite.* Par ext. *Une kératose serpigineuse.*

SERPILLIÈRE n. f. XII^e siècle. D'origine incertaine.

Toile grossière dont on se servait pour emballer ou pour protéger les marchandises.

Par ext. Tablier taillé dans cette toile (vieilli) ; pièce rectangulaire faite de cette toile ou d'une étoffe similaire, qui sert surtout à laver les sols. *Nettoyer un carrelage avec une serpillière. Passer la serpillière.*

SERPOLET n. m. XV^e siècle. Dérivé du moyen français *serpol*, issu du latin *serpullum*, emprunté du grec *herpullon*, de même sens, lui-même dérivé de *herpein*, « ramper ».

Plante aromatique rampante de la famille des Labiées, dont on tire une huile essentielle aux vertus antiseptiques. *Le serpolet est aussi appelé thym sauvage.*

***SERPULE** n. m. XIX^e siècle. Emprunté du latin scientifique *serpula*, de même sens, lui-même dérivé de *serpere*, « ramper, se glisser ».

ZOOL. Petit ver marin coloré de la classe des Polychètes, habitant les rochers côtiers et vivant dans un tube calcaire qu'il secrète lui-même.

SERRAGE n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *serrer*.

Action de serrer quelque chose ; résultat de cette action. *Le serrage d'un garrot*. Surtout dans des domaines spécialisés. IMPRIMERIE. Action de serrer une forme. – TECHN. Opération qui consiste à rendre solidaires deux ou plusieurs éléments ; action de faire se mouvoir un élément, un outil, un dispositif pour exercer une pression sur une chose. *Faire vérifier le serrage des freins. Écrou de serrage. Le serrage d'un étai, d'une vis. Un défaut de serrage.*

***SERRAN** n. m. XVI^e siècle. Issu du latin populaire **serranus*, de même sens, lui-même dérivé de *serra*, « scie ; poisson épineux ».

ZOOL. Genre de poissons osseux à nageoires épineuses, qui vivent dans les fonds rocheux et les herbiers.

***SERRATULE** n. f. XVI^e siècle. Emprunté du latin *serratula*, « bétoine », lui-même dérivé de *serra*, « scie », parce que ce genre de plantes a des feuilles découpées en dents de scie.

BOT. Genre de plantes herbacées semblables aux chardons, dont les feuilles sont le plus souvent finement dentelées et qui poussent dans les bois, les prairies et les landes (on dit couramment *Sarrette* ou *Serrette*). *La serratule des teinturiers fournit un colorant jaune.*

I. SERRE n. f. XII^e siècle, au sens de « branche d'un mors » ; XVI^e siècle, au sens 1 ; XVII^e siècle, au sens 2. Déverbal de *serrer*.

1. Surtout au pluriel. Chez les rapaces, chacune des longues griffes recourbées, situées au bout des doigts, qui leur servent à agripper leurs proies ; l'extrémité de la patte pourvue de telles griffes. *Les serres d'un aigle, d'un vautour. Le faucon tient un mulot entre ses serres. En fauconnerie, la serre est appelée main.*

2. Lieu clos et lumineux où l'on enferme pendant l'hiver les arbres et les plantes qui craignent le froid, la gelée ; par ext., construction de verre ou d'une autre matière translucide où l'on cultive des végétaux à l'abri des intempéries et à une température appropriée, en toute saison. *Sortir les orangers de la serre. Les grandes serres du Jardin des Plantes, à Paris. Faire pousser des fleurs en serre, sous serre. Serre chaude, serre tiède, serre froide.*

Loc. *Une plante de serre chaude* ou, simplement, *de serre* (fig. et fam.), se dit d'une personne délicate et très fragile. *Effet de serre*, échauffement de l'atmosphère terrestre lié à la présence de certains gaz, notamment le gaz carbonique et la vapeur d'eau, qui retiennent la chaleur émise par la Terre. *Les émissions de méthane dues à l'élevage intensif contribuent à l'effet de serre.*

***II. SERRE** n. f. XVIII^e siècle. Issu du latin médiéval *serra*, « crête dentée ; montagne », lui-même tiré, par analogie de forme, du latin classique *serra*, « scie ».

GÉOGR. Relief allongé dont le sommet est en arête, qui barre un plateau. *Les serres cévenoles.*

***III. SERRE-** Tiré de *serrer*.

Élément verbal, invariable, servant à former à l'aide d'un trait d'union divers noms composés.

***SERRÉ, -ÉE** adj. XII^e siècle. Participe passé de *serrer*.

1. Qui est tenu, maintenu fermement ; pressé, comprimé. *Elle tenait son enfant serré dans ses bras. Il est trop serré dans son costume.* Fig. et vieilli. Qui se limite dans ses dépenses, qui est gêné financièrement. *C'est un homme serré.*

Spécialt. Se dit d'une partie du corps qui semble s'être contractée sous l'effet d'une émotion. *Avoir la gorge serrée par le trac.* Fig. *Avoir le cœur serré de chagrin* ou, simplement, *avoir le cœur serré.*

2. Dont l'ampleur, l'étendue ou le volume sont réduits ou peu importants. *Attention, ce virage est serré. Le poing serré et levé est un signe de révolte. Le cavalier a réalisé une volte serrée.* Se dit en particulier d'un vêtement ajusté, près du corps, ou trop étroit. *Une jupe longue et serrée. Ce pantalon est trop serré à la taille, trop serré.*

Fig. *Un budget serré. Des prix serrés*, bas, compétitifs. *Des délais serrés.* Vieilli. *Un style serré*, concis, bref.

Spécialt. JEUX. *Avoir le jeu serré*, voir *Jeu*. – BÂT. Advt. *Gâcher serré*, de manière à obtenir une pâte consistante, par opposition à *Gâcher lâche*.

Par ext. Se dit d'un lien qui n'est pas lâche. *Des lacets serrés. Faire un garrot bien serré. Un nœud serré.*

3. Se dit de personnes ou de choses de même nature qui sont très proches, ou d'une personne, d'une chose qu'on a rapprochée d'une autre. *Des enfants serrés autour de leur mère. Un plongeon jambes serrées. Un grillage à mailles fines et serrées. La neige tombe à flocons serrés. Les feuilles serrées d'une laitue. Il maintenait son bras blessé serré le long de son corps.* Par méton. *Une foule serrée. Le grain serré de l'acier. Un café serré*, dont le goût, fort et concentré, est obtenu grâce à une mouture particulièrement tassée. *Avoir un programme serré*, bien rempli. *Un raisonnement serré*, dont les arguments s'enchaînent rapidement et avec rigueur. Advt. *Planter serré des pommes de terre.*

Spécialt. HIPPOL. *Un cheval serré du devant, du derrière*, dont les membres antérieurs, postérieurs sont trop rapprochés lorsqu'on le regarde de face.

Fig. Se dit d'une situation où s'opposent pied à pied plusieurs personnes, où aucune ne laisse l'avantage à l'autre. *Une discussion serrée, un débat serré.* Par méton. *Le résultat de l'élection est serré.* Advt. *Jouer serré*, mener une affaire, agir avec prudence et, par ext., de manière à ne pas donner prise sur soi.

Loc. et expr. *Être serrés comme des harengs en caque* (fam.), être pressés les uns contre les autres, se sentir à l'étroit (on dit aussi *Être rangés comme des harengs en caque*). *Être serrés comme des sardines en boîte* ou, simplement, *comme des sardines* (fam.), se dit de personnes entassées dans un espace réduit (on dit aussi *Être pressés comme des sardines en boîte*). *Ordre serré*, formation serrée, disposition adoptée par une troupe, un groupe de personnes pour défilé. Fig. *En rangs serrés*, voir *Rang*.

4. TECHN. Se dit d'un élément, d'un outil, d'un dispositif qui a été mû, actionné de sorte qu'il exerce une pression sur une chose et ne puisse plus bouger. *Un écrou serré, serré à fond.*

SERRE-FILE n. m. (pl. *Serre-files*). XVII^e siècle. Composé de *serre-* et de *file*.

MILIT. Soldat placé à l'arrière d'une troupe pour en surveiller l'alignement, la cadence. *Le serre-file d'une section.* Par ext. Vieilli. Dernier vaisseau d'une ligne de convoi ou de combat.

Par anal. ADM. Celui, celle qui doit veiller, dans un lieu de travail, à ce que personne ne demeure dans les locaux en cas d'incendie, et qui ferme la marche lors de l'évacuation.

SERRE-FILS ◇ n. m. inv. XIX^e siècle. Composé de *serre-* et de *fil*, au pluriel.

Petit dispositif qui maintient dans la position adéquate un ou plusieurs fils. *Connecter deux fils électriques dénudés à l'aide d'un serre-fils.*

SERRE-FREIN ◇ n. m. inv. XIX^e siècle. Composé de *serre-* et de *frein*.

Anciennt. Employé des chemins de fer chargé de la manœuvre des freins ne pouvant être actionnés à partir de la locomotive. *En inventant le freinage pneumatique à air comprimé centralisé en 1870, George Westinghouse mit fin au métier de serre-frein.*

SERRE-JOINT n. m. (pl. *Serre-joints*). XIX^e siècle. Composé de *serre-* et de *joint II*.

Outil servant à maintenir réunis deux éléments destinés à être solidaires ou, dans certaines opérations, à immobiliser une pièce. *Le serre-joint est surtout utilisé en menuiserie et en ébénisterie. Retirer le serre-joint après que la colle a pris.*

***SERRE-LIVRES** ◇ n. m. inv. XIX^e siècle. Composé de *serre-* et de *livre*, au pluriel.

Objet servant à maintenir des livres debout, les uns contre les autres. *Une paire de serre-livres. Serre-livres en bois, en laiton.*

SERREMENT n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *serrer*.

Action de serrer quelque chose, en particulier une partie du corps ; état qui en résulte. *Un vigoureux serrement de main. Serrement des mâchoires, des jambes.*

Loc. fig. *Un serrement de cœur*, le sentiment d'étreinte qui saisit une personne sous l'effet d'une grande émotion. *Cette nouvelle lui a donné un serrement de cœur.*

SERRER v. tr. Attesté au XII^e siècle, mais probablement plus ancien. Issu du latin populaire *serrare*, altération de *serare*, « fermer », lui-même dérivé de *sera*, « barre pour fermer une porte ; serrure, verrou ».

1. Enfermer quelque chose, le mettre à l'abri. *Serrer des draps dans l'armoire. Serrer des bijoux dans un coffre. Serrer le fourrage avant les intempéries.*

2. Tenir fermement quelqu'un ou quelque chose, l'étreindre, le presser. *Serrer quelqu'un dans ses bras. Le danseur serrait la taille de sa partenaire. Il serre un couteau entre ses doigts. L'enfant serre sa poupée contre elle.* Par anal. *Le cheval serre le mors avec ses dents.*

Par ext. En parlant d'une pièce d'habillement. Comprimer. *Ses souliers neufs le serrent. Une chemise qui serre le cou. Un pantalon qui serre la taille* ou, intrans., *qui serre à la taille, qui serre.* Par anal. *La selle serre le cheval* ou, intrans., *la selle serre*, elle est trop étroitement sanglée.

Expr. *Serrer la main* ou, pop., *la pince à quelqu'un*, la saisir un instant en signe de salut. *Les deux présidents se sont serré la main. Je vous serre la main*, formule épistolaire utilisée en guise de salut confraternel. Fig. *Serrer les pouces à quelqu'un* (vieilli), par allusion à une ancienne pratique de torture, le contraindre à parler par des menaces ou des violences. *Serrer le cœur*, se dit d'une chose qui émeut profondément. *Sa solitude me serre le cœur. Serrer la gorge à quelqu'un*, se dit de ce qui provoque une grande angoisse.

3. Donner moins d'étendue, d'ampleur à quelque chose, en le contractant, en le repliant. *Serrer le poing pour une prise de sang. En Chine, on serrait les pieds des filles dans des bandelettes afin qu'ils conservent leur petite taille.* Fig. et vieilli. *Serrer son style*, le rendre concis, efficace.

Expr. fig. *Serrer les poings*, réprimer sa colère, sa révolte et, par ext., rassembler son énergie pour faire face à une situation difficile.

MARINE. *Serrer une voile*, la replier, la rabattre le long du mât ou d'un espar, et l'attacher, sans la déverguer, pour ne pas l'exposer au vent.

Par ext. Tendre un lien, le rendre moins lâche. *Serrer un bandage. Serrer ses lacets. Serrer une sangle. Serrer un câble. Serrer un nœud*, tirer sur les extrémités du lien pour rendre le nœud moins lâche. Expr. *Serrer la bride à sa monture*, raccourcir la bride en la tirant à soi et, fig., *serrer la bride à quelqu'un*, le traiter avec fermeté, limiter sa liberté. Fig. et fam. *Se serrer la ceinture*, voir *Ceinture*.

4. Placer des personnes ou des choses de même nature les unes près des autres, ou rapprocher une personne, une chose d'une autre, jusqu'à les faire se toucher. *Serrer un public nombreux dans une petite salle. Serrer des livres dans une bibliothèque. Elle serrait les lèvres sous l'effet de la concentration.* Par méton. *Serrer une file de gens* (vieilli). *Serrer un bouquet avant de l'attacher.*

Pron. *Se serrer dans un ascenseur. Ils se serraient pour avoir moins froid. Serre-toi contre moi.*

Spécialt. ÉQUIT. *Serrer la botte*, plaquer ses jambes contre les flancs d'un cheval pour l'engager à avancer. – IMPRIMERIE. *Serrer une forme*, placer dans un châssis les éléments d'impression tels que le texte, les clichés, les blancs, et les y bloquer. – MÉCAN. Intrans. Fam. *Le moteur serre*, se dit d'un moteur dont les pistons frottent dans le cylindre, se meuvent très difficilement.

Loc. *Serrer les rangs*, se dit de soldats ou de personnes en marche dont les rangs ont tendance à s'espacer et qui cherchent à se rapprocher les uns des autres et, fig. et fam., de personnes qui s'unissent étroitement pour faire face à un danger (on dit aussi *Resserrer les rangs*). Fig. et fam. *Serrer les dents*, faire preuve d'énergie, d'obstination, d'endurance pour affronter une épreuve. *Se serrer les coudes*, agir avec solidarité, se soutenir dans des circonstances difficiles (on dit aussi *Se tenir les coudes*). Vulg. *Serrer les fesses*, avoir peur.

5. Venir se placer au plus près d'une personne, d'une chose. *Serrer quelqu'un dans un coin, contre un mur. En le doublant, il a serré le cycliste contre le trottoir. Les gendarmes serraient de près le fuyard. Garez-vous en serrant le trottoir ! Serrez votre droite* ou, intrans., *serrez à droite.*

Loc. fig. *Serrer une femme de près*, se montrer trop pressant. Argot. *Serrer un malfaiteur*, l'arrêter, le mettre en prison. *Il s'est fait serrer.*

MARINE. *Serrer la terre, la côte*, naviguer en longeant au plus près le rivage. *Serrer le vent*, remonter au plus près du vent.

6. TECHN. Mouvoir, actionner un élément, un outil, un dispositif de sorte qu'il exerce une pression sur une chose. *Serrer une vis, des écrous. Serrer le frein à main. Serrer un étau* et, par méton., *un objet dans un étau.*

Loc. fig. et fam. *Serrer la vis à quelqu'un*, lui imposer une stricte discipline. *Être serré dans un étau*, se trouver dans une situation difficile, sans issue (on dit plutôt *Être pris dans un étau*).

SERRE-TÊTE ◇ n. m. inv. XVI^e siècle. Composé de *serre-* et de *tête*.

Accessoire de coiffure formé d'un anneau incomplet et rigide, qui maintient les cheveux en arrière. *Mettre un serre-tête*.

***SERRETTE** n. f. XVII^e siècle. Dérivé savant du latin *serra*, « scie ».

BOT. Nom usuel de la serratule (on dit aussi *Sarrette*).

SERRURE n. f. XI^e siècle. Dérivé de *serrer*.

Dispositif fixé sur une porte, un meuble, etc. servant à les fermer ou à les ouvrir avec une clé. *Le pêne, le canon d'une serrure. Entrée, gorge de serrure, voir Entrée, Gorge. Serrure à double tour. Une serrure ouvragée. Chiffre d'une serrure, voir Chiffre. Regarder par le trou de la serrure. Crocheter, forcer, fracturer une serrure. Mêler une serrure (vieilli), en fausser les gardes, les ressorts. Brouiller une serrure, voir Brouiller. Serrure bénarde, voir Bénard. Serrure à pompe, voir Pompe II.*

Par anal. *Une serrure électronique*, que l'on actionne électroniquement, parfois à distance. *La serrure électronique d'une voiture*.

SERRURERIE n. f. XIII^e siècle. Dérivé de *serrure*.

1. Métier, art du serrurier ; industrie, commerce de serrures. *Une pièce de serrurerie. La serrurerie médiévale. Un atelier de serrurerie.*

Par méton. Ouvrage d'un serrurier. *Une serrurerie d'une grande finesse.*

2. Par ext. Fabrication ou vente d'ouvrages en métal travaillé, ferronnerie. *Carreau de serrurerie, voir Carreau.*

SERRURIER, -IÈRE n. XIII^e siècle. Dérivé de *serrure*.

Artisan, ouvrier qui fabrique, pose ou répare des serrures. *L'établi d'un serrurier. Crochet de serrurier, voir Crochet.*

Par ext. Syn. moins fréquent de *Ferronnier*.

***SERTAO** (*ao* se prononce le plus souvent *an*) n. m. XIX^e siècle. Mot portugais.

GÉOGR. Grande zone semi-aride située dans le Nord-Est du Brésil, dans laquelle est pratiqué l'élevage extensif de bovins. *Les latifundia du sertao.*

SERTIR v. tr. XVII^e siècle. Altération de l'ancien français *sartir*, « attacher solidement plusieurs pièces de métal », issu du latin populaire *sartire*, lui-même dérivé de *sartus*, participe passé de *sarcire*, « ravauder, rapiécer ».

1. JOAILL. Enchâsser une pierre précieuse, une perle dans un chaton dont on rabat le rebord ou les griffes autour d'elle. *Sertir une émeraude. Au participe passé. Un diamant serti sur or blanc.*

2. Par anal. TECHN. Assujettir deux pièces de métal ou d'un autre matériau sans soudure, en repliant les bords de l'une des deux pièces. *Autrefois, les chasseurs sertissaient leurs cartouches.*

SERTISSAGE n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *sertir*.

Action de sertir ; résultat de cette action. *Le sertissage d'une perle, d'une bague. Le sertissage d'une boîte de conserve, d'une pièce de cuir.*

***SERTISSEUR, -EUSE** n. XIX^e siècle. Dérivé de *sertir*.

1. JOAILL. Artisan, ouvrier dont le métier est de sertir.

2. TECHN. Au féminin. Machine qui sert à sertir.

SERTISSURE n. f. XVIII^e siècle. Dérivé de *sertir*.

JOAILL. Façon dont une pierre est sertie. *Une fine sertissure. Désigne aussi la partie du chaton qui retient la pierre. Une sertissure d'argent.*

SÉRUM (*um* se prononce *ome*) n. m. XV^e siècle, au sens 1, mais probablement antérieur ; XVI^e siècle, au sens de « partie séreuse du sang » ; XIX^e siècle, au sens de « sérum thérapeutique ». Emprunté du latin *serum*, « petit-lait ».

1. Vieilli. Petit-lait (on disait aussi *Sérosité*).

2. PHYSIOL. Partie liquide du plasma sanguin, transparente et de couleur ambrée, qui ne contient ni fibrinogène ni autre agent de coagulation. *Sérum sanguin.*

Spécialt. MÉD. *Sérum thérapeutique* ou, simplement, *sérum*, préparation contenant des anticorps spécifiques, obtenue à partir du sérum sanguin d'un animal ou d'un être humain immunisé contre une toxine ou un agent pathogène. *On administre un sérum à titre curatif ou préventif. Sérum antirabique, antitétanique. Injecter un sérum. Une poche de sérum. Sérum physiologique, s'emploie abusivement pour Solution isotonique.*

Par anal. Loc. *Sérum de vérité*, substance psychotrope provoquant chez celui à qui on l'administre un état propice à la révélation de faits qu'il souhaite dissimuler. *Le penthotal est un sérum de vérité.*

SERVAGE n. m. XII^e siècle. Dérivé de *serf*.

FÉOD. Condition, état du serf et, par ext., forme d'organisation sociale reposant sur l'existence de cette condition, de cet état. *Les droits relatifs au servage. La féodalité était notamment fondée sur le servage. Le servage, quasi disparu en France depuis le XIV^e siècle, fut aboli par un édit de Louis XVI. En Russie, le servage apparut au XV^e siècle et se maintint jusqu'à son abolition, en 1861, par le tsar Alexandre II.*

Fig. et litt. Assujettissement à une personne, à une chose, état de dépendance absolue. *Le travail clandestin est une forme de servage.*

SERVAL n. m. (pl. *Servals*). XVIII^e siècle. Emprunté du portugais *cerval*, « qui ressemble au cerf » et « féroce ; sauvage ».

ZOOL. Félin sauvage d'Afrique, haut sur pattes et à la robe tachetée, qui chasse surtout à l'aube et au crépuscule.

SERVANT adj. m. et n. m. XI^e siècle. Participe présent de *servir*.

I. Adj. m. Qui est au service de quelqu'un ou de quelque chose. Seulement dans quelques locutions. *Chevalier servant* ou, vieilli, *Cavalier servant*, se dit d'un homme qui accompagne une femme et l'entoure de prévenances, de soins assidus.

Spécialt. HIST. *Gentilshommes servants*, voir *Gentilhomme. Frère servant* ou, ellipt., *servant*, dans les ordres religieux militaires, membre de la communauté qui n'avait pas été adoubé, et qui pouvait ne pas être noble (on dit aussi *Frère sergent*). *Les frères servants combattaient à cheval ou étaient chargés de tâches d'intendance.* – RELIG. Vieilli. *Frère servant*, convers employé à des tâches matérielles.

Par ext. FÉOD. *Fief servant*, voir *Fief*. – DROIT. *Fonds servant*, assujetti à une servitude, par opposition à *Fonds dominant*, au profit duquel la servitude est établie.

II. N. m. 1. RELIG. CHRÉTIENNE. Personne qui assiste le prêtre pendant les cérémonies religieuses. *Servant de messe, d'autel.* (On rencontre parfois le féminin *Servante*.)

2. MILIT. Soldat chargé de servir une pièce d'artillerie. *Servant de canon, de mitrailleuse, de mortier. Des servants d'artillerie.*

3. SPORTS. Dans certains jeux de balle, a désigné le joueur qui est au service (aujourd'hui, on dit plutôt *Serveur*).

SERVANTE n. f. XIV^e siècle. Forme féminine substantivée du participe présent de *servir*.

1. Employée chargée de travaux domestiques. *Engager, prendre une servante. Une servante de ferme, d'auberge. L'emploi de servante dans les comédies.*

Par ext. Celle qui est au service de quelqu'un, de quelque chose. *Je suis votre servante, votre très humble servante* (vieilli), formule de politesse utilisée pour marquer l'attachement, le dévouement. *Je suis votre servante, je suis sa servante*, se disait ironiquement pour signifier un refus. **RELIG. CHRÉTIENNE.** *Je suis la servante du Seigneur*, paroles prononcées par la Vierge Marie en réponse à la Salutation angélique, lors de l'Annonciation. *Une servante de Dieu, de Jésus-Christ*, une religieuse ; une femme d'une grande piété et, en particulier, pour laquelle a été ouvert un procès en béatification. Rare. *Servante de messe, d'autel*, qui assiste le prêtre pendant les cérémonies religieuses.

Titres célèbres : *La Servante maîtresse*, opéra bouffe de Pergolèse (1733) ; *La Servante aimante*, pièce de Goldoni (1752).

2. Petite table à plusieurs plateaux garnie de vaisselle, de bouteilles, etc., que l'on plaçait près de la table principale lors des repas ; par ext., meuble à roulettes muni de tablettes ou de tiroirs, utilisé à diverses fins. *Les servantes étaient en vogue au XVIII^e siècle. Une servante en acajou. Une servante d'atelier en acier inoxydable.*

Désigne aussi un support, monté sur pieds, placé à la hauteur d'un établi, sur lequel reposent les longues pièces de menuiserie pendant le travail de l'artisan.

SERVEUR, -EUSE n. XIII^e siècle. Dérivé de *servir*.

I. N. 1. Celui, celle qui sert dans un restaurant, un café, etc. *Un serveur, une serveuse de bar. Dans ce restaurant, les serveurs portent des gants.*

2. SPORTS. Au tennis, au tennis de table, au volley-ball, etc., joueur qui sert (on a dit aussi, parfois, *Servant*). *C'est un excellent serveur.* Adj. *L'équipe serveuse*, celle qui est au service.

II. N. m. INFORM. Matériel ou logiciel programmé pour accomplir une tâche spécifique en réponse à la demande que lui adresse un autre système informatique ou un utilisateur connecté à un réseau. *Les serveurs fonctionnent en permanence et répondent automatiquement aux requêtes qu'ils reçoivent. Serveur d'impression. Serveur de messagerie. Serveur vocal*, voir *Vocal*.

***SERVIABILITÉ** n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *serviable*.

Qualité d'une personne serviable. *Un enfant d'une grande serviabilité.*

SERVIABLE adj. XII^e siècle. Réfection, sur le modèle d'*aimable*, de l'ancienne forme *servisable*, elle-même dérivée de *servis*, « service ».

Qui aime à rendre service. *C'est un jeune homme très serviable.*

SERVICE n. m. XI^e siècle. Issu du latin *servitium*, « servitude, esclavage », puis, en latin chrétien, « dévotion, service de Dieu » et, en latin médiéval, « charge, office ».

I. Action de servir quelqu'un ; résultat de cette action.

1. Action de remplir auprès d'une personne, d'une collectivité qui détient l'autorité les offices, les obligations qu'on lui doit ; ensemble de ces offices, de ces obligations. *Le service du roi, de l'État. Se mettre au service d'un prince. Il a choisi de se consacrer au service de Dieu*, d'embrasser la vie religieuse, d'entrer dans les ordres. Au pluriel. *Être décoré de la Légion d'honneur pour services rendus à la nation. Bons et loyaux services*, se dit des obligations qu'une personne a remplies avec zèle et constance.

Prov. ancien. *Service de grand n'est pas héritage*, voir *Héritage*.

Par ext. Le fait de consacrer ses soins à un idéal, à un intérêt jugé supérieur. *Se vouer au service de la vérité, de la justice. Le service des malades est la première des missions de l'ordre fondé par saint Vincent de Paul.*

Spécialt. **FÉOD.** *Service féodal*, l'ensemble des devoirs qu'un vassal était obligé de rendre à son seigneur. *Service d'ost*, voir *Ost*. *Service de plaid*, voir *Plaid I.* – **MILIT.** Activité que l'on exerce dans l'armée, en tant qu'appelé, engagé ou militaire de carrière. *Service à bord, à terre, en campagne. Service de garnison ou de place. Quitter le service. Reprendre du service*, se rengager et, par ext., reprendre une activité professionnelle que l'on avait interrompue. *Soldat en service actif*, qui se trouve sous les drapeaux, par opposition à *Soldat de réserve. En service détaché*, se dit d'un soldat affecté temporairement hors de son unité. *En service commandé*, se dit d'un soldat, ou d'un agent investi par l'État, qui est chargé d'une mission particulière. *Service militaire* ou, simplement, *service*, que les hommes devaient accomplir sous les drapeaux pendant une période donnée pour servir la nation. *Il a fait son service dans la marine. Être déclaré bon pour le service. Service auxiliaire* (vieilli), qu'effectuait un appelé qui n'était pas jugé apte aux emplois de combattant. *Service national*, obligation de servir l'État à laquelle étaient soumis les citoyens à partir de l'âge de dix-huit ans. *Avant d'être réformé en 1997, le service national ne concernait que les hommes et s'effectuait le plus souvent sous les drapeaux, ou comme coopérant.* – **ADM.** *États de service d'un fonctionnaire*, document qui rend compte de ses postes et activités au cours de sa carrière ; par méton., ces postes, ces activités. *Lettre de service*, voir *Lettre*. *Passeport de service*, délivré par un État aux personnes envoyées en mission à l'étranger sans qu'elles bénéficient du statut diplomatique. *Service minimum*, travail qui doit être assuré même en temps de grève dans un service public. *L'obligation de service minimum dans les hôpitaux. Il se contente du service minimum* (fig. et fam.), il en fait le moins possible. *Service civique*, engagement volontaire d'une période de six à douze mois, consistant à remplir une mission d'intérêt général auprès d'une association, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. *Le service civique, institué en 2010, s'adresse aux jeunes gens âgés de seize à vingt-cinq ans.* – **HIST.** *Service du travail obligatoire* ou, par abréviation, *S.T.O.*, qui imposa, à partir de 1943, aux Français de certaines classes d'âge d'aller travailler en Allemagne durant l'Occupation. – **RELIG.** Cérémonie religieuse, office par lequel on rend à Dieu le culte qui lui est dû. *Le service divin. Service funèbre*, voir *Funèbre*. *Service du bout de l'an, service anniversaire* ou *d'anniversaire*, voir *An, Anniversaire*.

Titre célèbre : *Service inutile*, de Montherlant (1943).

2. Le fait d'être chargé, moyennant salaire, des affaires, des travaux domestiques chez un particulier ; ensemble des tâches ainsi assurées. *Il a longtemps été au service d'Untel. Elle l'a gardé à son service pendant vingt ans. Il*

a un service pénible. Il est content du service de son secrétaire, de son majordome. Spécialt. Emploi de domestique. La pauvreté l'a contraint à se mettre en service, à entrer en service.

Par anal. Travail de celui, de celle qui satisfait aux besoins d'un client, dans un hôtel, un restaurant, un magasin, etc. Il est employé au service d'étage. Dans cet établissement, un maître d'hôtel dirige le service de la table. Faire le service. Service à la place, voir Place. Le repas est à quarante euros, service compris. Le service laisse à désirer. Libre service ou, en composition, libre-service, voir ce mot. Station-service, voir ce mot.

Loc. De service, se dit d'une personne chargée de l'entretien, du nettoyage de locaux publics ou privés. Femme de service. Agent de service. Le personnel de service d'une école. Se dit aussi d'un passage, d'un local réservé au personnel et, par ext., d'un dispositif relatif à l'entretien, à la maintenance d'un lieu. Entrée, escalier, porte de service. Passerelle de service, voir Passerelle. Les voies de service d'un réseau ferroviaire. Le train a dû faire un arrêt de service. Gaines de service, dans lesquelles passent les tuyaux, les conduites, les câbles électriques, etc. Programme de service, qui, dans un ordinateur, est destiné non pas à traiter l'information mais à augmenter les possibilités initiales du système.

3. Toute activité, rémunérée ou non, destinée à remplir un besoin individuel ou collectif ; ce qui est fourni grâce à cette activité. Cette association propose un service de conseil juridique gratuit. Un service de portage des repas. Un service de transport scolaire. Un service en ligne, une prestation fournie par le moyen de l'internet. Au pluriel. Recourir aux services d'un artisan. Se passer des services de quelqu'un, le congédier.

Spécialt. ÉCON. Produit immatériel de l'activité économique, qui se caractérise par la simultanéité de la production et de la consommation. Les biens et les services. Un prestataire de services.

4. Exercice effectif de l'activité, dans certaines professions. Le gardien de nuit commence son service, prend son service à vingt heures. Le service d'un professeur agrégé est de quinze heures hebdomadaires de cours. Service de jour, de nuit. Il n'est pas de service aujourd'hui.

Loc. adj. De service, se dit d'une personne qui remplit ses fonctions à un moment donné. Il a été soigné par l'interne de service. Pompier de service, voir Pompier I. Fig. et fam. Ce garçon est le clown, le pitre de service. De service se dit aussi d'une chose qu'on ne peut utiliser que dans l'exercice de sa profession. Une arme, une voiture de service.

Par anal. Le fait, pour une chose, d'être en état de marche. La mise en service d'une machine, d'une installation. Un appareil hors service.

5. Appui, assistance que l'on apporte à quelqu'un, pour lui être utile ou agréable ; acte que l'on accomplit à cet effet. Que puis-je, qu'y a-t-il pour votre service ? Il est venu lui faire offre de service, une offre de service, lui offrir ses services. Demander un service à quelqu'un. Il aime à rendre service. Il m'a rendu un grand, un fier service.

Par ext. Ses jambes lui refusent tout service (vieilli). Cet ouvrage m'a souvent rendu service.

Expr. Je suis à votre service ou, ellipt., À votre service, s'emploie pour indiquer à quelqu'un qu'on est disposé à l'obliger. Rendre un mauvais service à quelqu'un, lui nuire en voulant lui être utile.

II. Action de servir quelque chose ; résultat de cette action. 1. Action de présenter, d'offrir de la nourriture, de la boisson à des convives, aux clients d'un restaurant, d'un café, etc. Le service du vin, des liqueurs. Le service des plats se fait à gauche de la personne assise. Service à l'assiette. Service à la française, qui consistait à diviser

le repas en trois parties, tous les mets étant disposés en même temps à différents endroits de la table. Service à la russe, où les mets sont présentés et servis successivement.

Par méton. Dans un grand restaurant ou lors d'un repas de cérémonie, chacune des parties d'un repas, qui comporte un ou plusieurs plats ; dans une cantine, un restaurant, chacune des séries de repas que l'on sert. Un repas à trois services. Un relevé de potage figurait au premier service. Nous sommes complets pour l'instant, mais vous pouvez attendre le prochain service.

Désigne aussi un ensemble de pièces de vaisselle ou de linge destiné à la table. Un service à thé, à café. Service d'argent, de vermeil, de porcelaine. Un service damassé.

2. Dans des domaines spécialisés. MILIT. Le fait de préparer et de charger une pièce d'artillerie afin qu'elle soit prête à fonctionner. Être affecté au service des canons. – SPORTS. Au tennis, au tennis de table, au volley-ball, etc., action de mettre la balle en jeu ; coup par lequel le serveur met la balle en jeu. Le joueur qui est au service. Au volley, le service change de camp lorsque l'équipe qui servait perd le point. Une balle de service. Un service réussi, raté. Un service gagnant, par lequel le serveur parvient à marquer directement le point. Le carré de service, au tennis, la zone dans laquelle la balle du serveur doit rebondir pour être valable. Retour de service, voir Retour. – ÉDITION. Par méton. Service de presse, envoi d'exemplaires non commercialisés d'un ouvrage aux critiques et à certaines personnalités ; chacun de ces exemplaires.

III. Ensemble structuré des personnes qui, au sein d'une collectivité, d'une institution, d'une entreprise travaillent à une même tâche, et des moyens mis à leur disposition.

1. Organisme chargé d'une tâche d'utilité commune au sein d'un État ou d'une collectivité locale. Les directions régionales des affaires culturelles, les rectorats d'académie sont des services déconcentrés de l'État. Les services secrets, voir Secret I. Les services sociaux, sanitaires d'un département. Service d'aide médicale urgente ou, par abréviation, SAMU, centre départemental chargé de réguler et de coordonner l'assistance médicale aux malades dont l'état nécessite une prise en charge rapide. Le service de la voirie, de l'état civil d'une commune. Service des pompes funèbres, voir Funèbre.

2. Chacune des unités, chacun des organes chargés d'un des secteurs d'activité d'une institution, d'une entreprise, etc. Le service du personnel. Le service comptable. Les services administratifs d'une société. Le service du protocole d'une ambassade. Le service politique d'un journal. Il a été admis au service de cardiologie. Les services généraux d'une entreprise, chargés des tâches nécessaires à son fonctionnement, telles que l'entretien des locaux et des installations, la sécurité, l'approvisionnement en fournitures, etc. Sa réclamation a été adressée au service du contentieux. Le service de la position, voir Position. Un directeur, un chef de service. Note de service, voir Note. Recruter du personnel pour les besoins d'un service. Appeler le service après-vente d'un grand magasin.

Spécialt. MILIT. Chacun des corps non combattants qui, dans l'armée, sont chargés de répondre aux besoins des unités combattantes en matière de logistique, de maintenance, etc. Les armes et les services. Un service de l'armée de terre, de la marine. Un service interarmées. Le service de santé des armées. Le service des Poudres, voir Poudre.

Par ext. Service d'ordre, formation chargée de prévenir tout débordement, au cours d'une manifestation, d'une cérémonie. Service d'honneur, groupe qui escorte une personnalité lors d'une cérémonie officielle, lui rend les honneurs. Un service d'honneur à pied, à cheval.

IV. ADM. POLIT. *Le service public.* L'ensemble des activités que les pouvoirs publics ont la charge de mener pour répondre aux besoins d'intérêt général. *Réformer, défendre le service public. Le service public est assuré par des administrations et des entreprises publiques, ou par des entreprises privées ayant reçu une délégation de l'État. Une mission de service public.* Par méton. L'ensemble des personnes et des moyens affectés à cette fin. *Le régime de retraite du service public. Une grève du service public.*

Service public s'emploie aussi pour désigner chacun des domaines particuliers dans lesquels s'exerce l'action de l'État, ou chacun des établissements qui relèvent de ces domaines. *L'enseignement, le maintien de l'ordre sont des services publics. Concession de service public, voir Concession. Les horaires d'ouverture d'un service public.*

SERVIETTE n. f. XIV^e siècle. Dérivé de *servir*.

1. Linge dont on se sert pour s'essuyer une partie du corps lors de la toilette ou à table. *Serviette de toilette, de table. Une serviette éponge, nid d'abeilles. Des serviettes de coton, en lin. Des serviettes en papier. Des serviettes brodées. Une serviette à thé. Rond de serviette, voir Rond II. Plier sa serviette.* Par ext. *Serviette de plage, de grande taille et dont on se sert lors des bains de mer. Serviette hygiénique, voir Hygiénique.*

Expr. fig. et fam. *Il ne faut pas mélanger les torchons et les serviettes, confondre ou réunir des personnes de condition inégale.*

En composition. *Porte-serviettes, voir ce mot.*

2. Sac rectangulaire, généralement en cuir, servant à transporter des papiers, des livres, etc. *Une serviette à rabat, à soufflets. Une serviette d'avocat, de professeur.*

SERVILE adj. XIII^e siècle. Emprunté du latin *servilis*, « relatif aux esclaves », lui-même dérivé de *servus*, « esclave ».

1. Relatif aux esclaves ou aux serfs. *La condition, l'état serviles.* HIST. *Guerre servile*, nom donné à chacune des trois grandes révoltes d'esclaves qui survinrent à la fin de la République romaine, et en particulier à celle qui fut conduite par Spartacus entre 73 et 71 avant Jésus-Christ.

Par ext. Propre aux domestiques. *Un travail servile.* Péj. Se dit d'une tâche jugée indigne de qui l'accomplit. *On ne l'emploie qu'à des besognes serviles.*

RELIG. *Œuvres serviles*, se disait des activités manuelles, en particulier lucratives, dont il convenait de s'abstenir le dimanche.

2. Se dit d'une personne qui manifeste de la soumission, une complaisance vile, méprisable. *Un courtisan servile.* Par méton. *Une âme servile. Obéissance servile. Flatterie basse et servile. Crainte servile, voir Crainte.*

3. Se dit d'un auteur ou d'une œuvre qui s'inspire trop étroitement d'un modèle. *Un imitateur servile. Ce tableau est un calque servile du « Déjeuner sur l'herbe » de Manet.*

SERVILEMENT adv. XIV^e siècle. Dérivé de *servile*.

1. D'une manière servile, basse, rampante. *Il fait servilement sa cour au président.*

2. Trop exactement. *Ce disciple est loin d'imiter servilement les ouvrages de son maître.*

SERVILITÉ n. f. XVI^e siècle. Dérivé de *servile*, avec influence du latin médiéval *servilitas*, « servitude ».

1. Caractère d'une personne servile, qui manifeste de la soumission, une complaisance vile, méprisable. *Faire preuve de servilité. Sa servilité le rend méprisable.* Par méton. *Un comportement d'une grande servilité.*

2. Exactitude trop scrupuleuse dans l'imitation d'un modèle, dans la traduction d'un texte. *Ce peintre a copié les grands maîtres avec servilité.*

SERVIR v. tr., intr. et pron. (*je sers, nous servons ; je servais, nous servions ; je servais ; je servirai ; je servirais ; sers, servons ; que je serve ; que je servisse ; servant ; servi*). IX^e siècle. Issu du latin *servire*, « être esclave ; se mettre au service de » et, en latin chrétien, « adorer, servir », lui-même dérivé de *servus*, « esclave ».

I. V. tr. A. Remplir certains offices auprès de quelqu'un. 1. S'acquitter, auprès d'une personne ou d'une collectivité qui détient l'autorité, des obligations qu'on lui doit. *Servir son roi, son seigneur. Servir son pays, sa patrie. Ce haut fonctionnaire a grandement servi l'État.*

Spécialt. RELIG. *Servir Dieu*, lui rendre le culte qui lui est dû, s'acquitter des devoirs qu'exige la religion. – MILIT. Intrans. Exercer son activité dans tel lieu, telles conditions. *Servir dans l'armée de l'air, dans tel régiment. Servir sur une frégate. Servir sous les drapeaux. Il a servi sous les ordres de tel général.*

Par ext. Consacrer ses soins à un idéal, un intérêt jugé supérieur. *Servir la foi. Servir le peuple.* Par anal. *Cet écrivain considère que la littérature doit servir la politique.*

2. Travailler pour un particulier, une famille en qualité d'employé de maison. *Servir un maître. Servir quelqu'un comme valet de chambre, comme gouvernante. Ce couple nous sert fidèlement depuis trente ans. Il ne sait rien faire, il a l'habitude d'être servi.* Intrans. *Il a servi toute sa vie dans la même maison.*

3. Présenter, passer les plats à quelqu'un, lui donner à boire, etc. *Servir ses hôtes. Allez servir la table du fond.* Intrans. *Ils ont engagé un maître d'hôtel pour servir à table.*

Au participe passé, adjt. *Vous n'êtes pas bien servie, pas suffisamment.* Par méton. *Une table servie*, autour de laquelle les convives s'assoient pour un repas qui fait l'objet d'un service. *Recevez-vous vos hôtes autour d'un buffet ou d'une table servie ? Être convié à un dîner servi.*

Pron. *Elle s'est servie la dernière. Servez-vous, je vous prie. Se servir copieusement.*

Expr. *Madame est servie*, formule par laquelle un domestique annonce à la maîtresse de maison que l'on peut passer à table. Fig. et souvent iron. *Être servi, recevoir quelque chose en abondance, voire en excès. Vous vouliez de la chaleur, vous êtes servi.*

4. En parlant d'un commerçant. Fournir à un client ce qu'il demande, lui vendre une marchandise. *Nous avons attendu avant d'être servis. Ce boucher nous a mal servis.*

Pron. *Chez ce marchand de primeurs, on se sert soi-même. Il se sert chez les commerçants de son quartier, il y fait ses courses.*

5. Aider, assister quelqu'un pour lui être utile ou agréable. *Il vous a servi en ami véritable. Je ne désire que vous servir. Pour vous servir*, formule de politesse par laquelle on marque à quelqu'un qu'on souhaite l'obliger. Par méton. *Servir les desseins, les projets de quelqu'un.*

En parlant d'une chose. *Les circonstances, les événements l'ont servi. Sa mémoire l'a bien servi. Son aplomb le servira dans sa carrière.* Par méton. *Vos arguments servent mon propos.*

Expr. proverbiale. *On n'est jamais si bien servi que par soi-même.*

6. VÈN. Achever, mettre à mort l'animal. *Servir le cerf.*

B. Mettre quelque chose à la disposition de quelqu'un. 1. Présenter, offrir de la nourriture, de la boisson à quelqu'un. *Servir le thé, une collation à des visiteurs. Servir le dîner. Servir du vin. Leur avez-vous servi le dessert ? Elle*

sert toujours les plats tièdes. Servir à boire, à déjeuner à quelqu'un. Absolt. À quelle heure voulez-vous qu'on serve, à quelle heure sert-on ?

Pron. À valeur réfléchie. *Se servir un verre. Se servir de fromage.* À valeur passive. *Ce vin se sert chambré.*

Exp. fig. et fam. *Servir un plat de son métier, de sa façon, voir Plat II.*

2. Fournir, vendre une marchandise à un client. *Servez-moi trois côtes d'agneau, deux kilos de prunes. Ce poissonnier ne sert que de la marée.*

Fig. et péj. *Quelle excuse va-t-il encore nous servir ?*

3. Dans des domaines spécialisés. MILIT. Préparer et charger une pièce d'artillerie afin qu'elle soit prête à fonctionner. *Servir un mortier, un canon.* – SPORTS. *Servir la balle* ou, absolt., *servir*, au tennis, au volley-ball, etc., mettre la balle en jeu. *Au tennis de table, le même joueur sert deux fois de suite.* – JEUX DE CARTES. *Servir les cartes* ou, absolt., *servir*, distribuer les cartes aux joueurs. – DROIT. FINANCES. Verser une somme d'argent à quelqu'un à échéances régulières. *Servir une rente, une pension, les intérêts d'un capital.* – RELIG. CHRÉTIENNE. *Servir la messe*, assister le prêtre pendant l'office.

II. V. intr. 1. Être utile ; être utilisé dans tel emploi, avoir telle fonction. *Ce livre lui a bien servi dans son travail. Cela peut toujours servir. Ne jetez pas ces gants, ils peuvent encore servir. Que lui sert, à quoi lui sert d'amasser tant de biens ? Ne servir à rien, de rien, n'avoir aucune utilité. Les troupes qui servent au maintien de l'ordre. Un bac sert à passer la rivière. Ces conteneurs servent pour transporter des marchandises, pour le transport des marchandises. Cela ne servirait qu'à l'indisposer contre vous.*

Impers. *Il ne sert à rien de s'emporter.*

Prov. *Rien ne sert de courir, il faut partir à point*, par allusion à la fable de La Fontaine « Le Lièvre et la Tortue », il faut se préoccuper des choses en temps voulu, et poursuivre son but sans se laisser distraire.

2. Faire office de, tenir lieu de. *Mon manteau me servira de couverture. Son courage devrait servir d'exemple à tous. Que cela vous serve de leçon. Servir de référence, d'étalon, de preuve. Sa grand-mère lui a toujours servi de modèle.*

Expr. *Servir de boîte aux lettres*, assurer la transmission d'un courrier qui doit rester discret ou secret.

III. V. pron. Faire usage de quelque chose. *L'ognette est un ciseau dont les tailleurs se servent pour éviter la pierre. Se servir d'une règle et d'un compas. Il se sert d'un papier à en-tête pour sa correspondance.*

Par ext. En mauvaise part. Utiliser une personne en vue d'obtenir quelque chose. *Il s'est servi de moi. Il se sert des relations de sa famille pour faire carrière.*

Expression tirée de l'Évangile de saint Matthieu et devenue proverbiale. *Qui se sert de l'épée périra par l'épée.*

SERVITEUR n. m. XI^e siècle. Emprunté du latin chrétien *servitor*, « serviteur de Dieu », puis « desservant d'une église » et, enfin, « frère chargé du service de table dans un monastère ».

Personne qui remplit auprès d'un particulier ou d'une collectivité les offices, les obligations qui leur sont dus. *Ce monarque récompensait ses serviteurs. Un grand serviteur de l'État. Un serviteur de Dieu*, un homme d'Église ; un homme d'une grande piété et, en particulier, pour lequel a été ouvert un procès de béatification. Par ext. *Un serviteur de la paix.*

Spécialt. Domestique. *Un fidèle serviteur. Maîtres et serviteurs, tous mangeaient à la même table.*

Dans la correspondance ou la conversation, par manière de politesse. *Je suis, Monsieur, votre humble serviteur, votre très humble et très obéissant serviteur, votre dévoué serviteur*, formules par lesquelles on pouvait terminer une lettre. *Je suis votre serviteur* ou, ellipt., *Votre*

serviteur, Serviteur, s'employait pour prendre congé de quelqu'un ou, ironiquement, pour marquer sa désapprobation ou son refus. *Il réclame des excuses ? Serviteur !* S'emploie encore plaisamment pour se désigner soi-même en s'adressant à autrui. *Si vous souhaitez des explications, demandez-en à votre serviteur.*

Prov. *L'argent est un bon serviteur et un mauvais maître.*

Titre célèbre : *Arlequin, serviteur de deux maîtres*, de Goldoni (1745).

SERVITUDE n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin *servitudo*, « esclavage », lui-même dérivé de *servus*, « esclave ».

1. État d'un individu qui est en esclavage, d'un peuple privé de liberté. *Épictète naquit dans la servitude. Délivrer, tirer un esclave de sa servitude. Sortir de servitude. Une nation réduite en servitude par l'occupant. Le joug de la servitude.*

Par ext. État d'entière dépendance, de soumission dans lequel se trouve un individu, un groupe par rapport à un autre. Dans « *L'Esprit des lois* », Montesquieu remarque que *la servitude des femmes est une caractéristique du despotisme. Considérer le mariage comme une servitude.* Fig. *La servitude des passions*, dans laquelle se trouve l'homme quand il se laisse gouverner par ses passions.

Par affaibl. Contrainte, obligation que l'on se crée ou qui vous est imposée. *Cette visite quotidienne est devenue pour lui une servitude. Son métier lui impose trop de servitudes.*

Titres célèbres : *Discours de la servitude volontaire*, d'Étienne de La Boétie (publication posthume, 1576) ; *Servitude et grandeur militaires*, d'Alfred de Vigny (1835).

2. FÉOD. Travail, service qu'un serf, qu'un vassal avait l'obligation de fournir à son seigneur. *La corvée était une servitude. Les servitudes furent abolies dans la nuit du 4 août 1789.*

3. DROIT. Obligation à laquelle est assujéti un immeuble, appelé fonds servant, au profit d'un autre immeuble, appelé fonds dominant, dont le propriétaire est différent ; obligation imposée à une propriété privée au nom de l'intérêt général. *Servitude de passage, d'alignement, de reculement. Servitude de prospect, de vue. Jour de servitude*, ouverture pratiquée dans un mur mitoyen en vertu d'un titre ou d'une convention particulière. *Imposer une servitude. Racheter une servitude. La servitude d'habitation bourgeoise interdit à un propriétaire d'établir une activité commerciale ou industrielle dans sa demeure, afin de préserver la tranquillité de ses voisins. Cet édifice est grevé par la servitude de protection des monuments historiques.*

4. MARINE. *Bâtiment, navire de servitude*, bateau destiné à assurer, dans un port ou une rade, des missions d'assistance aux navires, telles que le remorquage, l'amarrage, l'embarquement et le débarquement des cargaisons, mais aussi des tâches de surveillance, d'entretien, etc.

***SERVO-** Tiré du latin *servus*, « esclave ».

Élément de composition exprimant l'idée de dépendance et servant à former divers termes techniques, dont les plus courants figurent ci-après.

***SERVOCOMMANDE** n. f. XX^e siècle. Composé de *servo-* et de *commande*.

TECHN. Servomécanisme placé entre une commande et un organe, qui fournit à ce dernier une partie ou l'intégralité de l'énergie nécessaire à son fonctionnement. *Dans la plupart des avions, une servocommande reliée au manche se substitue à la force musculaire du pilote pour actionner les ailerons et les gouvernes.*

***SERVODIRECTION** n. f. XX^e siècle. Composé de *servo-* et de *direction*.

AUTOMOBILE. Servocommande qui, dans un système de direction assistée, amplifie les mouvements de la direction grâce à un moteur auxiliaire.

***SERVOFREIN** n. m. XX^e siècle. Composé de *servo-* et de *frein*.

AUTOMOBILE. Servocommande qui, dans un système de freinage assisté, amplifie la force exercée par le conducteur sur la pédale de frein.

***SERVOMÉCANISME** n. m. XX^e siècle. Composé de *servo-* et de *mécanisme*.

MÉCAN. Mécanisme capable de réguler automatiquement son fonctionnement en comparant, grâce à une boucle de rétroaction, les ordres qu'il reçoit avec le travail qu'il exécute.

***SERVOMOTEUR** n. m. XIX^e siècle. Composé de *servo-* et de *moteur I*.

MÉCAN. Moteur qui permet de maintenir un système dans une position ou à une vitesse donnée grâce à une boucle de rétroaction. *Le servomoteur d'une vanne*.

***SERVOVALVE** n. f. XX^e siècle. Composé de *servo-* et de *valve*.

MÉCAN. Servomécanisme qui permet à un débit ou à une pression hydraulique d'atteindre une valeur donnée et de s'y maintenir.

SES adj. possessif m. et f. pl. Voir *Son I*.

SÉSAME n. m. XIII^e siècle, au sens 1 ; XVIII^e siècle, au sens 2. Emprunté du latin *sesamum*, de même sens, lui-même emprunté, par l'intermédiaire du grec *sésamon*, d'une langue sémitique, pour le sens 1 ; probablement par référence à la gousse de cette plante, qui s'ouvre à maturité, pour le sens 2.

1. BOT. Plante herbacée dicotylédone dont on consomme les graines oléagineuses. *De l'huile de sésame. Un pain aux grains de sésame*.

2. Fig. Par allusion à la formule « Sésame, ouvre-toi », par laquelle Ali Baba, dans un des contes des *Mille et Une Nuits*, accédait à la caverne contenant le trésor des brigands, mot, parole, moyen qui permet, comme par magie, d'accéder à quelque chose, d'obtenir quelque chose ou, par ext., de triompher d'un obstacle. *Dites que vous me connaissez : ce sésame vous ouvrira toutes les portes. Le diplôme de cette école sera pour lui un précieux sésame*.

***SÉSAMOÏDE** adj. XVI^e siècle. Emprunté du grec *sésamoïdês*, « qui ressemble au sésame », lui-même composé à partir de *sésamon*, « sésame », et *eidos*, « aspect extérieur, apparence ».

ANAT. *Os sésamoïde*, petit os arrondi situé à l'intérieur d'un tendon ou au voisinage de certaines articulations. Subst. *La rotule est un sésamoïde*.

***SESQUITERPÈNE** (qui se prononce *kui*) n. m. XX^e siècle. Composé à partir du latin *sesqui*, « un demi en plus », et de *terpène*.

CHIM. Terpène de formule C₁₅H₂₄ utilisé en parfumerie et dans l'industrie alimentaire. *La plupart des sesquiterpènes sont synthétisés par des végétaux*.

SESSILE adj. XVII^e siècle. Emprunté du latin *sessilis*, « sur quoi l'on peut s'asseoir ; à large base », lui-même dérivé de *sessum*, supin de *sedere*, « s'asseoir, être assis ».

1. PATHOL. Qui est attaché à un tissu par une large base, qui n'est pas pédiculé. *Tumeur, polype sessiles*.

2. BOT. Se dit d'un organe végétal directement inséré sur son axe. *Les fleurs sessiles du capitule. Les feuilles sessiles du millepertuis, de l'aillet*.

Par méton. *Chêne sessile*, chêne rustique très commun en Europe occidentale, dont les glands sont dépourvus de pédoncule et dont les feuilles ont un long pétiole (on dit aussi *Rouvre* ou, plus souvent, *Chêne rouvre*).

3. BIOL. Se dit de certains organismes, surtout aquatiques, qui vivent fixés à un support. *L'ascidie devient sessile à l'âge adulte. Des bactéries sessiles*.

SESSION n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin *sessio*, « action de s'asseoir ; audience, session », lui-même dérivé de *sessum*, supin de *sedere*, « s'asseoir, être assis ».

1. Période pendant laquelle une assemblée délibérante tient séance. *La session d'une chambre, d'un conseil. Session ordinaire, extraordinaire. En France, depuis la révision constitutionnelle de 1995, la session parlementaire s'étend d'octobre à juin. En Angleterre, l'ouverture de la session du Parlement donne lieu à une cérémonie qui se termine par le discours du Trône*.

Spécialt. DROIT. Durée pendant laquelle siègent certaines juridictions, notamment les cours d'assises. *On a jugé vingt causes à la dernière session*. – RELIG. CHRÉTIENNE. Chacune des périodes de réunion et de délibération qui constituent un concile ou un synode. *Le concile de Trente se déroula en trois sessions de plusieurs années chacune. Une session conciliaire*.

Par anal. Période pendant laquelle siège un jury d'examen d'une université et, par ext., ensemble des épreuves qui ont lieu pendant cette période. *La session de juin, de septembre. Une session de rattrapage*.

Par ext. Laps de temps, constitué de plusieurs séances, qui est consacré à une activité organisée. *Une session de formation aux premiers secours. Ce stage comprend trois sessions de deux journées chacune*.

2. INFORM. Durée pendant laquelle une personne ou un logiciel utilise un système informatique, les données et les réglages enregistrés au cours de celle-ci pouvant être réutilisés ultérieurement ; par méton., ensemble des données et des réglages ainsi enregistrés. *Ouvrir, fermer une session. Vous pouvez utiliser ma session si vous le souhaitez*.

SESTERCE n. m. XVI^e siècle. Emprunté du latin *sestertius*, de même sens, lui-même composé à partir de *semis*, « demi-as », et *tertius*, « troisième ».

ANTIQU. ROM. Monnaie qui valut deux as et demi, puis quatre as, et fut frappée en argent pendant la République, en bronze sous l'Empire. *Un sesterce à l'effigie de l'empereur Hadrien*.

***SET** (se prononce *sète*) n. m. XIX^e siècle. Mot anglais.

1. SPORTS. Dans certains sports, en particulier dans des jeux de balle, chacune des manches d'une partie. *Il vient de remporter le deuxième set. Balle de set*, qui décide de son issue. *Un match de tennis, de badminton en trois sets*.

2. Petite pièce de tissu ou d'une autre matière souple, généralement rectangulaire, que l'on place devant chaque convive lors des repas afin de protéger ou d'ornez la table. *Un assortiment de sets de table*.

***SÉTACÉ, -ÉE** adj. XIX^e siècle. Dérivé savant du latin *saeta*, « soie, crin, poil rude d'un animal ».

SC. NAT. Rare. Qui est long, fin et raide comme une soie de porc. *Les rameaux sétacés de la prêle.*

SETIER n. m. XII^e siècle. Issu du latin *sextarius*, signifiant proprement « sixième partie », lui-même dérivé de *sextus*, « sixième ».

Ancienne mesure de capacité, de valeur variable suivant les époques et les régions, utilisée pour les liquides, les grains et d'autres matières comme le sel, le charbon ou la chaux. *Au XVIII^e siècle, le setier de Saumur valait seize boisseaux, soit un peu plus de deux cents litres.*

SÉTON n. m. XIV^e siècle. Emprunté du latin médiéval *seto*, forme latinisée de l'ancien provençal *sedon*, dérivé de *seda*, « crin, poil d'animal », lui-même issu du latin *saeta*, « soie, crin, poil rude d'un animal ».

MÉD. Mèche que l'on introduit dans les chairs pour servir de drain et qui ressort par deux orifices cutanés. *Poser un séton pour drainer une fistule.*

Par anal. *Plaie, blessure en séton*, causée par une arme blanche ou un projectile ayant traversé des parties molles, et qui présente un orifice d'entrée et un orifice de sortie.

***SETTER** (*er* se prononce *ère*) n. m. XIX^e siècle. Mot anglais, dérivé de *to set*, « tomber en arrêt ».

Chien d'arrêt à poil long et aux oreilles tombantes. *Setter anglais, irlandais.*

SEUIL n. m. XII^e siècle. Issu du latin *solea*, « sandale ; sabot des animaux », puis « plancher », lui-même dérivé de *sohum*, « fond ; surface de la terre, sol ».

1. Partie du sol, généralement constituée d'une pièce de bois ou d'une dalle d'une quelconque matière, sur laquelle s'ouvre la porte. *Un seuil de ciment, de carrelage. Il passa le seuil, le seuil de la porte. Barre de seuil*, barre méplate ou légèrement bombée que l'on fixe au sol entre deux pièces.

Par méton. Entrée d'une pièce, d'une maison, d'un bâtiment. *Nettoyer le seuil de sa demeure. Ne restez pas sur le seuil, venez vous asseoir.*

Par anal. Dans des domaines spécialisés. GÉOMORPHOLOGIE. Limite qui sépare deux bassins sédimentaires ou hydrographiques. *Le seuil du Poitou se situe entre le Bassin parisien et le Bassin aquitain. Le seuil de Naurouze est la ligne de partage des eaux du canal du Midi.* – HYDROL. Élévation du fond d'un cours d'eau, entre deux parties plus profondes. – TECHN. Pièce fixe sur laquelle vient se poser l'élément mobile d'un dispositif d'ouverture. *Le seuil d'une écluse, d'un pont-levis.* – TRAV. PUBL. Barrage construit dans le lit mineur d'une rivière ; mur fermant le bassin d'un port afin que les navires y demeurent à flot à marée basse.

Loc. fig. *Au seuil de*, au début de. *Au seuil de son ouvrage, l'auteur avertit ses lecteurs que... Au seuil du XXI^e siècle.*

2. Valeur à partir de laquelle on observe ou on estime que quelque chose a un effet notable ou nouveau. *Au-delà d'un certain seuil de pression artérielle, on parle d'hypertension. La dette publique de ce pays a atteint un seuil qui menace la croissance.*

Spécialt. *Effet de seuil*, modification brutale d'un phénomène, qui survient lorsqu'une certaine valeur est franchie, un certain stade atteint. *La rhéologie étudie les effets de seuil qui affectent l'écoulement et la déformation des matériaux.* SC. *Seuil absolu*, grandeur minimale qu'un signal doit avoir pour être perceptible par un organe sensoriel ou détectable par un appareil de mesure. *Seuil*

différentiel ou *seuil de discrimination*, plus petit écart entre deux signaux que l'on peut discerner au moyen des sens ou d'un appareil de mesure. – BIOL. PHYSIOL. *Seuil d'excitation* ou *d'excitabilité*, intensité minimale que doit atteindre un stimulus pour produire un potentiel d'action. *Seuil de perception*, voir *Perception*. – MÉD. *Seuil de douleur*, intensité d'un son au-delà de laquelle son audition est insupportable ; désigne aussi parfois la limite à partir de laquelle un individu donné ne peut plus supporter une douleur. *Seuil d'élimination*, concentration à partir de laquelle une substance présente dans le plasma sanguin est éliminée. – ÉCON. *Seuil de rentabilité*, chiffre d'affaires d'une entreprise à partir duquel, ses charges étant compensées, elle fait des bénéfices. *Seuil de pauvreté*, niveau de revenus en dessous duquel une personne est considérée comme pauvre. – DÉMOGR. *Seuil de remplacement des générations*, voir *Remplacement*. – STAT. *Seuil de signification*, valeur à partir de laquelle la probabilité qu'une différence entre des mesures ou des échantillons soit entièrement imputable au hasard est estimée suffisamment faible pour que cette différence soit significative.

SEUL, SEULE adj. X^e siècle. Issu du latin *solus*, de même sens.

(Dans certains emplois, *Seul* peut avoir une valeur adverbiale, mais s'accordera toujours en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte.) 1. Qui n'est pas avec d'autres, qui est sans compagnie. *Je l'ai trouvé seul. Voyager seul. Il parle tout seul. Après le départ de leurs enfants, ils sont restés seuls, tout seuls. Il était seul au moment des faits. Nous sommes bien seuls. Enfin seuls ! Il vit seul avec son oncle.* Par anal. *Employé seul, ce mot change de sens. Ce produit peut s'utiliser seul ou mélangé à un autre.*

Spécialt. MUS. *Voix seule*, qui n'est pas mêlée à d'autres, dans une pièce ou dans la partie d'une pièce, et est accompagnée ou non d'instruments. *Motet pour voix seule. Seul* se dit aussi d'un instrument pour lequel a été spécifiquement composée une pièce. *Fugue pour violon seul.* – DANSE. CHORÉGR. *Pas seul*, partie d'un ballet qui n'est exécutée que par un danseur.

Par ext. Qui ne bénéficie d'aucune aide, d'aucun appui. *Vous y arriverez bien seul. Elle a retrouvé son chemin toute seule. Il porte seul la responsabilité de la faillite*, il n'y a pas d'autre responsable que lui. *Seul contre tous, il a défendu ce projet.* Par anal. *Cette machine s'arrête seule au bout de quelques minutes. Le bouchon de la bouteille de champagne est parti tout seul.*

Fig. Qui n'entretient pas de relations familiales ou amicales, est socialement isolé. *C'est un être très seul. Il est seul dans la vie. Mourir seul à l'hôpital. Se sentir seul au milieu de la foule. Un homme seul, une femme seule*, qui n'a pas de compagne, de compagnon. Expr. prov. *Mieux vaut être seul que mal accompagné.*

Loc. et expr. *Le cavalier seul*, voir *Cavalier. Seul à seul*, séparément des autres, en tête à tête. *Ils se sont retrouvés seul à seul. Il a eu une entrevue avec elle seul à seul* ou, plus rarement, *seul à seule. Être seul au monde* ou *être seul sur la terre*, ne pas avoir de famille, n'être uni à personne par quelque lien que ce soit. *Cela va tout seul*, cela ne souffre aucune difficulté. *Cela parle tout seul*, cela se comprend sans qu'il soit besoin d'explication (on dit aussi *Cela parle de soi*).

Prov. *Un malheur ne vient, n'arrive jamais seul.*

2. (Le plus souvent placé avant le nom, avec une valeur de renforcement.) Qui, dans son genre, dans son espèce, est un, unique. *Un seul Dieu tu adoreras. C'est la seule personne qui nous a donné ou qui nous ait donné de ses nouvelles. Ils sont notre seul espoir. Il croit être seul parfait*

ou, subst., *le seul parfait. Il bondit d'un seul coup. Ce toit présente une seule pente. De cette hauteur, on peut embrasser la ville d'un seul regard. La seule évocation de son nom terrifiait les gens. Il a gagné pour une seule et même raison, son obstination.* Subst. *Vous êtes le seul, la seule qui l'ait fait. Le gouvernement, la volonté d'un seul. La fusion de deux éléments en un seul.*

Spécialt. Pour marquer la restriction, l'exception ou l'exclusivité. *Seuls les dieux pourront le sauver. Vous seul êtes arrivé à temps. Dans cette seule ville, on dénombre huit cas d'infection. L'université a seule le droit d'augmenter les frais d'inscription.*

Loc. et expr. *Comme un seul homme*, avec un ensemble parfait. *La salle se leva comme un seul homme. Être seul maître à bord*, voir *Bord*. *Dieu seul le sait !* marque l'ignorance ou l'incertitude dans laquelle on se trouve quant à l'issue d'une situation. *Seul le résultat compte*, il faut privilégier la fin, sans juger des moyens. *À seule fin de* ou *à seules fins de*, dans l'unique but de.

SEULEMENT adv. XII^e siècle. Dérivé de *seul*.

1. Sans quelqu'un ou quelque chose de plus ; uniquement, simplement. *Nous serons trois seulement à dîner. Dites-lui seulement un mot. Le terme « escampette » s'emploie seulement dans l'expression « prendre la poudre d'escampette ».* *Souffrez seulement qu'il vienne.*

Loc. *Si et seulement si*, s'emploie pour exprimer une condition nécessaire et suffisante.

2. Avec une valeur temporelle. Pour indiquer qu'un événement ne s'est pas produit plus tôt que le moment dont on parle. *Il a été opéré seulement hier soir. Le courrier vient seulement d'arriver*, il est arrivé à l'instant.

3. Pour marquer l'insistance, le renchérissement. Au moins, même. *A-t-il seulement réfléchi à ce qu'il a fait ? Ils sont partis sans seulement lui dire au revoir. Si seulement il m'avait écrit. Que je lui mette seulement la main dessus, il va voir !*

Loc. *Non seulement... mais aussi, mais encore* ou *mais même. Non seulement je suis triste mais je suis aussi déçu. L'équipe de France de handball a non seulement remporté le championnat du monde, mais encore obtenu la médaille d'or aux Jeux olympiques.*

4. En tête de phrase ou de proposition. Toutefois, mais. *Vous pouvez aller le voir ; seulement, ne restez pas trop longtemps.*

SEULET, -ETTE adj. XII^e siècle. Dérivé de *seul*.

Vieilli ou plaisant. Surtout au féminin. Tout seul. « *Non, je n'irai plus au bois seulette* », répète la chanson populaire.

SÈVE n. f. XIII^e siècle. Issu du latin *sapa*, « vin cuit épais et nourrissant ».

BOT. Liquide nutritif qui circule dans les vaisseaux d'une plante. *La montée, la descente de la sève. Récolter la sève de bouleau. Sève brute*, formée de l'eau et des sels minéraux puisés par un végétal dans son milieu et qui circule dans le xylème. *Sève élaborée*, riche en matières organiques produites par la photosynthèse et acheminée dans l'ensemble de la plante par le liber. *La sève brute est parfois appelée sève ascendante et la sève élaborée, sève descendante.* Par méton. Rare. *Entre deux sèves*, à la fin de la saison de pleine végétation, généralement au mois d'août.

Fig. Vitalité, vigueur. *Être débordant de sève. La sève de la jeunesse.*

SÉVÈRE adj. XII^e siècle, aux sens 1, 2 et 3 ; XIX^e siècle, au sens 4. Emprunté du latin *severus*, « sévère, austère ; dur, rigoureux », pour les sens 1, 2 et 3 ; emprunté de l'anglais *severe*, de même sens, lui-même emprunté du français *sévère*, pour le sens 4.

1. Qui est peu enclin à excuser les manquements à la loi, aux règles ; prompt à punir, à blâmer. *Un juge sévère. C'est un sévère moraliste. Cette maîtresse est trop sévère envers les enfants. Être sévère à soi-même* (vieilli) ou *pour soi-même*, ne se passer aucune faute. Par méton. *Il lui parla d'un ton sévère.* Par ext. *Rendre un arrêt sévère mais juste. Prononcer une peine sévère contre quelqu'un, à l'endroit de quelqu'un. Ce film a fait l'objet de critiques très sévères.*

2. Qui se caractérise par une grande exigence morale ; strict, contraignant, rigoureux. *La doctrine des stoïciens était particulièrement sévère. La règle sévère d'un ordre monastique. Suivre un régime sévère. Des mœurs peu sévères.*

Par ext. Se dit de l'aspect d'une personne froide, austère. *Un homme d'un abord sévère. Une mine sévère.*

3. Sans ornements superflus, simple, dépouillé. *Une composition sévère. La disposition sévère d'un bâtiment. Un style sévère. La coupe sévère d'un vêtement.*

Subst., au masculin. *Unir le plaisant au sévère.*

4. Pénible, difficile à supporter. *Cet incident a porté un coup sévère à leur amitié. Administrer une sévère correction.* Spécialt. Se dit d'un climat rigoureux, d'intempéries particulièrement désagréables. *Un froid, un gel sévère.*

Expr. fam. et vieillie. *Elle est sévère*, se dit d'une situation très déplaisante, dure à vivre.

Par ext. Très grave, dont l'importance est préoccupante (en ce sens, doit être limité aux domaines médical et militaire). *Un traumatisme sévère. On peut rencontrer une forme sévère de cette pathologie. Déplorer des pertes sévères après une bataille.*

SÉVÈREMENT adv. XVI^e siècle. Dérivé de *sévère*.

D'une manière sévère, avec sévérité. *Punir sévèrement. On l'a traité sévèrement. Contrôler sévèrement la vente d'alcool aux mineurs.*

SÉVÉRITÉ n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin *severitas*, « sévérité, austérité ; dureté, rigueur ».

1. Qualité d'une personne prompte à punir, à blâmer, qui manque d'indulgence. *La sévérité d'un examinateur. Traiter quelqu'un avec sévérité. Les journalistes sont d'une sévérité excessive à son égard.* Par méton. *Un regard d'une grande sévérité.* Par ext. *La sévérité des lois. Contester la sévérité d'une sentence.*

Au pluriel. Acte ou jugement sévère. *Les sévérités de son père ont profondément marqué sa personnalité.*

2. Stricte observance des principes moraux ; austérité, rigueur. *La sévérité janséniste. Un comportement, un caractère d'une grande sévérité. La sévérité des mœurs d'un peuple. La sévérité de l'éducation à Sparte était légendaire.*

Par ext. Apparence, attitude d'une personne austère, distante. *En société, sa sévérité décourage même les plus hardis.*

3. Simplicité, dépouillement. *Un roman d'une grande sévérité de style. La sévérité d'une mise, d'une tenue.*

4. Caractère de ce qui est pénible, difficile à supporter (surtout en parlant du climat, des intempéries). *La sévérité du climat québécois.*

SÉVICES n. m. pl. XIII^e siècle. Emprunté du latin *saevitia*, « fureur, violence ; méchanceté, cruauté », lui-même dérivé de *saevus*, « furieux, sauvage ; cruel ».

Mauvais traitements, actes de violence physique exercés sur une personne. *Subir, craindre des sévices. Selon le Code civil, les sévices entre époux peuvent être une cause de divorce. Sévices à mineur, sur mineur. Sévices sexuels.*

SÉVIR v. intr. XIV^e siècle. Emprunté du latin *saevire*, « être en fureur ; s'acharner avec cruauté », lui-même dérivé de *saevus*, « furieux, sauvage ; cruel ».

1. Infliger à quelqu'un une punition sévère. *Les juges ont sévi contre ce criminel. Sévir avec une extrême cruauté. Il n'est pas trop tard pour sévir.*

2. En parlant d'un fléau, d'un phénomène nuisible, néfaste. Causer des ravages. *La famine a longtemps sévi dans ce pays. L'illettrisme sévit encore en France de nos jours.* Par ext. *Dans les années 1930, pendant la prohibition, Al Capone et ses complices sévissaient à Chicago.*

Par affaibl. Fam. et plaisant. Avoir une influence, exercer une action, une activité ressentie comme pénible, déplaisante. *Cette mode a trop longtemps sévi.* Par ext. *Ce chef tyrannique sévit toujours.*

SEVRAGE n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *sevrer*.

1. Action de sevrer un nourrisson ; période pendant laquelle un bébé est sevré. *Le sevrage d'un enfant. Être en sevrage. Le sevrage a duré deux semaines.* Par anal. *Le sevrage de jeunes ruminants.*

Par ext. MÉD. Action qui consiste à priver quelqu'un de la substance dont il est dépendant, ou fait de cesser volontairement de consommer cette substance ; temps que dure une telle privation, un tel arrêt jusqu'à ce que disparaisse la dépendance. *Un sevrage brutal, progressif. Le sevrage d'un toxicomane. Sevrage de l'alcool, sevrage tabagique. Un long sevrage. Syndrome de sevrage, ensemble des troubles sévères dont souffre un patient quand il est en état de manque.*

2. HORT. Opération consistant à sevrer un greffon, une marcotte.

SEVRER v. tr. (se conjugue comme *Amener*). XI^e siècle, au sens de « trancher une partie du corps humain, séparer » ; XII^e siècle, au sens actuel. Issu du latin *separare*, « mettre à part, séparer », lui-même dérivé de *parare*, « préparer ».

1. Cesser progressivement d'allaiter un nourrisson et, par ext., de lui donner une alimentation exclusivement lactée. *Sevrer un enfant. Un bébé sevré à l'âge de six mois.* Par anal. *Ce porcelet, cet agneau n'a pas encore été sevré.*

Par ext. MÉD. Priver quelqu'un d'une substance dont il est dépendant. *Sevrer un morphinomane, un alcoolique.*

Fig. et parfois plaisant. Retirer à quelqu'un ce à quoi il s'était accoutumé. *Sevrer un enfant de télévision.*

2. HORT. Séparer un greffon, une marcotte du pied mère, une fois que des racines se sont formées. *Sevrer des groseilliers.*

***SÈVRES** n. m. XIX^e siècle. Tiré de *Sèvres*, nom de la ville où se trouve la manufacture qui produit cette porcelaine.

Porcelaine fabriquée par la manufacture d'abord installée à Vincennes, puis transférée à Sèvres en 1756. *Un service, un vase en sèvres. Vieux sèvres*, produit par la manufacture royale, avant la Révolution.

Par méton. Objet fait de cette porcelaine. *Une collection de sèvres. Un sèvres orne le manteau de la cheminée. Ce sèvres est d'un bleu très soutenu.*

***SÉVRIENNE** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *Sèvres*, nom de la ville où était située l'école normale supérieure de jeunes filles.

Élève ou ancienne élève de l'École normale supérieure de jeunes filles créée à Sèvres en 1881, puis déplacée à Paris, boulevard Jourdan, et qui a fusionné en 1985 avec l'École normale supérieure de la rue d'Ulm à Paris.

***SÉVROUGA** ou **SÉVRUGA** n. m. XX^e siècle. Emprunté du russe *sevruga*, de même sens.

ZOOL. Espèce d'esturgeon au long museau et au corps parsemé de petites taches en forme d'étoile. *Le sévruga sauvage est communément appelé esturgeon étoilé. Le sévruga vit dans la mer Caspienne.*

En apposition. GASTRON. *Caviar sévruga* ou, ellipt., *sévruga*, caviar à petits grains fourni par cet esturgeon. *Le sévruga a longtemps été le caviar le plus répandu.*

***SEXAGE** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *sexe*.

AGRIC. Opération qui consiste à déterminer le sexe de jeunes animaux d'élevage, le plus souvent par l'observation de caractères morphologiques. *Le sexage des poussins est difficile, car les organes reproducteurs des oiseaux sont internes.*

SEXAGÉNAIRE adj. XV^e siècle. Emprunté du latin *sexagenarius*, « qui contient soixante (éléments) », puis « qui a soixante ans », lui-même dérivé de *sexaginta*, « soixante ».

Qui a entre soixante et soixante-neuf ans. *Cet homme, cette femme est sexagénaire.* Subst. *Un, une sexagénaire.*

SEXAGÉSIMAL, -ALE adj. (pl. *Sexagésimaux, -ales*). XVIII^e siècle. Dérivé savant du latin *sexagesimus*, « soixantième », lui-même dérivé de *sexaginta*, « soixante ».

Qui a pour base le nombre soixante. *Le calendrier sexagésimal chinois. On utilise le système sexagésimal pour diviser l'heure en minutes et en secondes.* GÉOM. *Degré sexagésimal, Minute sexagésimale, voir Degré, Minute I.*

SEXAGÉSIME n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin chrétien *sexagesima*, de même sens, forme féminine substantivée de *sexagesimus*, « soixantième », tiré de l'expression *sexagesima dies*, « soixantième jour ».

RELIG. CHRÉTIENNE. Dimanche précédant de deux semaines le premier dimanche de carême et correspondant environ au soixantième jour avant Pâques. *La Sexagésime ou le dimanche de la Sexagésime. La messe de la Sexagésime.*

***SEX-APPEAL** (*ea* se prononce *i*) n. m. (pl. *Sex-appeals*). XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *sex appeal*, lui-même composé de *sex*, « sexe », et *appeal*, « appel, attrait ».

Qualité d'une personne, le plus souvent d'une femme, dont les attraits font naître le désir ; charme sensuel. *Le sex-appeal de Marilyn Monroe transparaît à l'écran.*

SEXE n. m. XII^e siècle. Emprunté du latin *sexus*, « sexe (mâle, femelle) ; organe sexuel ».

1. BIOL. Caractère d'un être vivant qui détermine s'il produit des gamètes mâles ou femelles et s'accompagne, chez la plupart des espèces, de particularités morphologiques et fonctionnelles et de comportements spécifiques. *Sexe mâle, femelle. Chez les Mammifères et les Oiseaux, le sexe est déterminé par les hétérochromosomes. Le sexe des tortues dépend de la température du nid pendant l'incubation. Le poisson-clown change de sexe au cours de sa*

vie. Chez certaines espèces végétales, il existe des individus de sexe mâle et des individus de sexe femelle. Par ext. Le noisetier porte des fleurs de sexe différent.

Spécialt. Chez l'être humain, qualité d'homme ou de femme. *Un individu de sexe masculin, féminin. Des personnes des deux sexes. Ces résultats statistiques varient selon le sexe.* Au singulier collectif. L'ensemble des hommes ou des femmes. *Le sexe opposé. L'égalité des sexes. Lucrèce était considérée par les Romains comme l'honneur de son sexe. La « théorie du genre », née dans les universités américaines, vise à remettre en cause l'idée qu'il existe des comportements propres à l'un ou l'autre sexe. Le sexe fort, s'employait pour désigner les hommes. Le sexe faible, le beau sexe ou, simplement, le sexe, s'employait pour désigner les femmes. Le respect dû aux personnes du sexe.*

Expr. fig. *Discuter sur le sexe des anges*, se livrer à des discussions oiseuses ou à des polémiques inutiles.

Titres célèbres : *Le Sexe faible*, comédie d'Édouard Bourdet (1929) ; *Le Deuxième Sexe*, essai de Simone de Beauvoir (1949).

2. Organe génital externe. *Dans son tableau « L'Origine du monde », Courbet représente un sexe féminin. Sexe en érection. Le sexe bifide du serpent.*

En composition. *Cache-sexe*, voir ce mot.

3. Par ext. Fam. Ce qui est relatif à l'activité et au plaisir sexuels, sexualité. *Les choses du sexe. Parler de sexe.*

***SEXISME** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *sexe*, sur le modèle de *racisme*.

Attitude de discrimination valorisant un sexe par rapport à l'autre et, en particulier, les hommes par rapport aux femmes. *Être accusé de sexisme.*

***SEXISTE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *sexe*, sur le modèle de *raciste*.

Relatif au sexisme ; qui fait preuve de sexisme. *Un comportement, une remarque sexistes. Il est sexiste.*

***SEXOLOGIE** n. f. XX^e siècle. Composé de *sexo-*, tiré de *sexe*, et de *-logie*, tiré du grec *logos*, « étude ; discours, traité ».

Étude scientifique de la sexualité humaine et de ses troubles. *Les travaux du médecin américain Alfred Kinsey, dans les années 1950, sont à l'origine de la sexologie moderne.*

***SEXOLOGUE** n. XX^e siècle. Dérivé de *sexologie*.

Spécialiste de la sexologie. En apposition. *Médecin sexologue.*

***SEXOTHÉRAPIE** n. f. XX^e siècle. Composé de *sexo-*, tiré de *sexe*, et de *thérapie*.

Psychothérapie qui traite les troubles sexuels.

***SEXPARTITE** adj. XX^e siècle. Composé à partir du latin *sex*, « six », et *partitus*, participe passé de *partire*, « séparer, partager ».

ARCHIT. Se dit d'une voûte formée par le croisement de trois arcs brisés qui la divisent en six parties. *La nef de la cathédrale de Bourges présente des voûtes sexpartites.*

***SEX-RATIO** (*ti* se prononce *ci*) n. m. (pl. *Sex-ratios*). XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *sex ratio*, de même sens, lui-même composé de *sex*, « sexe », et *ratio*, « compte, raison, proportion ».

Didact. Rapport entre le nombre de mâles et le nombre de femelles d'une espèce, dans une population donnée. *Chez l'être humain, le sex-ratio à la naissance est de 105 garçons pour 100 filles. Dans une ruche, le sex-ratio est au net avantage des femelles.*

***SEX-SHOP** (*p* se fait entendre) n. m. (pl. *Sex-shops*). XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *sex shop*, de même sens, lui-même composé de *sex*, « sexe », et *shop*, « boutique, échoppe ».

Magasin spécialisé dans la vente de publications, de films à caractère pornographique et de divers objets érotiques.

***SEX-SYMBOL** n. m. (pl. *Sex-symbols*). XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *sex symbol*, de même sens, lui-même composé de *sex*, « sexe », et *symbol*, « symbole ».

Homme ou femme célèbre qui incarne par son physique un idéal de sensualité et de charme. *Rita Hayworth, Marlon Brando sont des sex-symbols du cinéma américain. L'actrice française Martine Carol a été un sex-symbol de l'après-guerre.*

SEXTANT n. m. XVI^e siècle, au sens de « sixième partie d'une unité » ; XVII^e siècle, au sens actuel. Emprunté du latin *sextans*, « sixième partie d'une unité », lui-même dérivé de *sex*, « six ».

ASTRON. Instrument constitué d'un arc gradué correspondant à la sixième partie d'un cercle et qui servait à mesurer les angles. *Au XV^e siècle, le prince Ulugh Beg fit construire à Samarcande un sextant mural d'un rayon de quarante mètres.*

Désigne aussi, en marine, un instrument d'optique portatif, utilisé à partir du XVIII^e siècle et constitué d'un secteur, d'un jeu de deux miroirs et d'une lunette, grâce auquel les navigateurs déterminent leur latitude ou calculent des distances angulaires en une seule visée. *À la différence de l'astrolabe, le sextant permet de faire des mesures que ne faussent pas les mouvements du navire ou ceux de l'observateur.*

SEXTÉ n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin *sexta*, dans l'expression *sexta hora*, « la sixième heure », forme féminine substantivée de *sextus*, « sixième ».

1. ANTIQ. ROM. Troisième partie du jour, qui commençait à la fin de la sixième heure, c'est-à-dire, selon la manière actuelle de compter, vers midi.

2. LITURG. CATHOL. Celle des heures canoniques qui se chante ou se récite à la sixième heure du jour, vers midi. *Sexte, placée entre tierce et none, fait partie des petites heures.*

***SEXTET** (*t* final se fait entendre) n. m. XX^e siècle. Mot de l'anglais des États-Unis, emprunté de l'anglais *sextet*, « sextuor ».

MUS. Formation de jazz composée de six musiciens (on écrit parfois *Sextette*).

SEXTIDI n. m. XVIII^e siècle. Composé à partir du latin *sextus*, « sixième », et *dies*, « jour ».

Le sixième jour de la décade, dans le calendrier républicain institué en 1793 et qui eut cours jusqu'au 1^{er} janvier 1806.

SEXTIL, -ILE adj. XIII^e siècle. Emprunté du latin médiéval *sextilis*, tiré de l'expression *aspectus sextilis*, « aspect sextil », lui-même dérivé de *sextus*, « sixième ».

ASTROL. Se dit de la configuration de deux astres éloignés l'un de l'autre de soixante degrés, c'est-à-dire d'un sixième de cercle zodiacal. *Aspect sextil*. Subst., au masculin. *Le sextil ou le sextile*. Le 15 novembre, Mercure sera au sextil de Mars.

***SEXTINE** n. f. XVI^e siècle. Emprunté de l'italien *sestenna*, de même sens, lui-même dérivé de *sesto*, « sixième ».

LITTÉRATURE. Poème médiéval rimé, à forme fixe, qui comprend six sizains suivis d'un tercet, et dans lequel six mêmes mots reviennent à la rime selon un ordre différent dans chaque sizain et se retrouvent tous employés dans le tercet final. *Le troubadour Arnaut Daniel inventa la forme de la sextine et Dante lui donna son nom*. Les sextines de Pétrarque, de Pontus de Tyard. Les poètes de l'Oulipo ont composé des sextines.

Titre célèbre : *L'Hélice d'écrire : la sextine*, de Pierre Lartigue (1994).

***SEXTO** adv. XVII^e siècle. Mot latin, signifiant « six fois », lui-même ablatif de *sextus*, « sixième ».

Rare. Sixièmement, en sixième lieu.

***SEXTOLET** n. m. XIX^e siècle. Dérivé savant du latin *sex*, « six », sur le modèle de *triolet*.

MUS. Groupe de six notes égales, dont la valeur globale équivaut à celle de quatre notes identiques dans une mesure binaire. *Sur les partitions, les notes du sextolet sont réunies par un coulé et surmontées du chiffre 6*.

SEXTUOR n. m. XVIII^e siècle. Dérivé savant du latin *sex*, « six », sur le modèle de *quatuor*.

MUS. Composition pour six voix ou six instruments ; formation de chambre composée de six chanteurs ou de six instrumentistes. *L'air final du deuxième acte de « Don Giovanni », de Mozart, est un sextuor*. Les sextuors de Brahms, de Schoenberg. *Le sextuor de Tchaïkovsky est appelé « Souvenir de Florence »*. Le sextuor à cordes comprend souvent deux violons, deux altos et deux violoncelles.

SEXTUPLE adj. et n. m. XV^e siècle. Emprunté du latin tardif *sextuplex* ou *sextuplus*, de même sens, lui-même composé à partir de *sextus*, « sixième », et *plicare*, « plier ».

I. Adj. I. Qui équivaut à six fois une quantité donnée. *Douze est sextuple de deux*.

2. Où il entre six éléments identiques ou analogues ; qui est répété six fois. *Une liaison sextuple entre des éléments chimiques*. *Une sextuple victoire*. **MUS.** *Sextuple croche*, note dont la hampe est munie de six crochets et qui vaut le trente-deuxième d'une croche.

II. N. m. Quantité, grandeur qui en vaut six fois une autre. *Le marchand a revendu ce tableau le sextuple de ce qu'il lui avait coûté*. Loc. adv. *Au sextuple*, six fois autant, dans la proportion de six pour un. *Payer, rendre une somme au sextuple*.

SEXTUPLER v. tr. XV^e siècle. Dérivé de *sextuple*.

Rare. Multiplier par six, rendre six fois plus grand. *Il a sextuplé ses bénéfices, sa mise*.

Intrans. Être porté au sextuple ; augmenter de six fois. *La population de cette mégapole a sextuplé en trente ans*.

***SEXTUPLÉS, -ÉES** n. pl. XX^e siècle. Participe passé substantivé de *sextupler*, au pluriel.

Les six enfants nés d'un même accouchement.

***SEXUALISATION** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *sexualiser*.

1. BIOL. Différenciation sexuelle d'un être vivant. *La sexualisation d'un embryon*. Par ext. *La sexualisation de la gonade*. *La sexualisation du bourgeon à fleurs*.

2. Action de sexualiser quelqu'un, quelque chose. *La sexualisation des enfants par la mode*.

***SEXUALISER** v. pron. et tr. XX^e siècle. Dérivé savant de *sexuel*.

1. V. pron. BIOL. Acquérir un caractère propre à un sexe. *Chez l'Homme, les gonades se sexualisent après la sixième semaine de gestation*.

2. V. tr. Doter quelqu'un, quelque chose de caractères qui évoquent la sexualité, la vie sexuelle. *La représentation sexualisée du monde dans la publicité*.

***SEXUALITÉ** n. f. XIX^e siècle. Dérivé savant de *sexuel*.

1. BIOL. Phénomène par lequel deux êtres vivants sexués de la même espèce engendrent une descendance génétiquement originale. *La sexualité assure le brassage du matériel génétique*. *La sexualité des animaux, des plantes*.

2. Ensemble des comportements relatifs à la satisfaction de l'instinct sexuel ; vie sexuelle. *Les parades nuptiales font partie de la sexualité de nombreuses espèces animales*. *La sexualité saisonnière du cerf*. *La sexualité du couple*. *Troubles de la sexualité*. *Une enquête sur la sexualité chez les adolescents*. *Une sexualité libérée*.

Spécialt. **PSYCHAN.** Chez Freud, ensemble des pulsions et des actes qui visent, dès l'enfance, à obtenir une satisfaction ne relevant pas de l'assouvissement d'un besoin physiologique essentiel. *Sexualité infantile*.

Titres célèbres : *Trois Essais sur la théorie de la sexualité*, de Sigmund Freud (1905) ; *Histoire de la sexualité*, de Michel Foucault (1976-1984).

***SEXUÉ, -ÉE** adj. XIX^e siècle. Dérivé savant du latin *sexus*, « sexe (mâle, femelle) ; organe sexuel ».

1. BIOL. Qui est pourvu d'un organe de reproduction mâle ou femelle. *Chez les termites, seuls certains individus sont sexués*. Par ext. Relatif à la sexualité. *La phase sexuée du cycle de vie de la méduse, d'une algue*. *Reproduction sexuée*, voir *Reproduction*.

2. Que l'on considère comme caractéristique de la qualité d'homme ou de femme. *Des propos sexués*.

SEXUEL, -ELLE adj. XVIII^e siècle. Emprunté du latin tardif *sexualis*, « de femme, de sexe féminin », lui-même dérivé de *sexus*, « sexe (mâle, femelle) ; organe sexuel ».

1. BIOL. Relatif à la sexualité, au sexe. *L'appareil sexuel de l'homme, de la femme*. *Les organes sexuels d'une plante*. *Cellule sexuelle*, gamète. *Différenciation sexuelle*, dimorphisme sexuel, voir *Différenciation*, *Dimorphisme*. *L'œstrogène est une hormone sexuelle femelle*. *Chromosome sexuel*, qui détermine le sexe. *Les chromosomes sexuels sont aussi appelés hétérochromosomes*. *Caractère sexuel primaire*, organe de la reproduction propre à chaque sexe, qui est présent dès la naissance. *Caractère sexuel secondaire*, élément propre à chaque sexe, qui n'est pas présent à la naissance mais se développe sous l'effet d'hormones.

Par ext. Fondé sur une distinction que l'on fait entre les hommes et les femmes. *Discrimination sexuelle*.

2. Qui concerne les comportements, les actes liés aux rapports physiques, aux relations charnelles. *Un rapport sexuel. La vie sexuelle d'une espèce. Plaisir sexuel. Orientation sexuelle, attirance pour l'un ou l'autre sexe. Harcèlement sexuel. Violences sexuelles.*

Spécialt. PSYCHAN. Qui se rapporte à la sexualité. *Pulsions sexuelles.*

*SEXUELLEMENT adv. XIX^e siècle. Dérivé de *sexuel*.

1. BIOL. Relativement à la sexualité, au sexe. *Les gamètes sont des cellules sexuellement différenciées.*

2. Par le moyen, la voie d'un rapport sexuel ; relativement aux relations charnelles. *Une infection, une maladie sexuellement transmissible. Être sexuellement attiré par quelqu'un.*

3. D'une manière que l'on juge caractéristique de l'un ou l'autre sexe. *Une plaisanterie sexuellement marquée.*

*SEXY adj. inv. en genre. XX^e siècle. Mot anglais, dérivé de *sex*, « sexe ».

Fam. Qui excite le désir sexuel. *Cette actrice est très sexy. Des tenues sexy.*

SEYANT, -ANTE adj. XIX^e siècle. Variante de *séant*, participe présent de *seoir*, sous l'influence de l'imparfait *seyait*.

Se dit de ce qui sied, de ce qui va bien à une personne, en particulier d'un vêtement, d'un accessoire, etc. *Cette robe est très seyante. Une coiffure peu seyante.*

*SFORZANDO (*zando* se prononce *dzando* ou *tsan'do*) adv. XVIII^e siècle. Mot italien, gérondif de *sforzare*, « forcer, s'efforcer », lui-même dérivé de *forza*, « force ».

MUS. Indication de nuance portée sur une partition au-dessus d'une ou de plusieurs notes dont on doit brusquement renforcer l'intensité sonore. Est généralement abrégé en *sf.* ou *sfz.* *Cet accord doit être joué sforzando.* Subst. *Un sforzando, des sforzandos.*

*SFUMATO (*u* se prononce généralement *ou*) n. m. XVIII^e siècle. Mot italien, participe passé de *sfumare*, « enfumer ».

PEINT. Technique consistant à atténuer les contours des figures ou de certains éléments d'un tableau pour créer un passage doux de l'ombre à la lumière. *On s'accorde à attribuer l'invention du sfumato à Léonard de Vinci. Le sfumato du Corrège, de Prud'hon.*

*SGRAFFITE n. m. XVII^e siècle. Emprunté de l'italien *sgraffito*, « égratigné », lui-même dérivé de *grafio*, « stylet ».

BX-ARTS. Technique de décoration murale consistant à appliquer, sur un fond de mortier sombre, un enduit clair qu'on incise ou qu'on gratte de manière à laisser apparaître des parties de la couche sous-jacente selon le dessin voulu. *Le sgraffite en camaïeu fut très utilisé dans l'architecture de la Renaissance en Italie du Nord.*

Par méton. *Un sgraffite polychrome de style Art nouveau orne la façade.*

*SHABBAT (*t* se fait entendre) n. m. XX^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *sabbatum* et du grec *sabbaton*, de l'hébreu *shabbath*, de même sens, lui-même dérivé du verbe *shabath*, « s'arrêter, se reposer ».

RELIG. JUIVE. Repos consacré à Dieu que les juifs observent le septième jour de la semaine, du vendredi au coucher du soleil jusqu'au samedi à la tombée de la nuit, et qui s'accompagne d'un grand nombre de prescriptions ; le jour qui correspond à ce repos. *Observer le shabbat. Les trois repas du shabbat.* (On a dit aussi *Sabbat*.)

SHAH n. m. Voir *Chah*.

*SHAKER ◇ (se prononce *chèkeur*) n. m. XIX^e siècle. Mot anglais, dérivé de *to shake*, « secouer, agiter ».

Récipient, généralement métallique, composé de deux timbales de taille différente s'emboîtant ou se vissant l'une dans l'autre, que l'on agite vivement pour mélanger les divers ingrédients d'un cocktail ou d'une boisson glacée.

*SHAKESPEARIEN, -IENNE (se prononce *chèkspi-rien, -ienne*) adj. XVIII^e siècle. Dérivé du nom du dramaturge anglais *William Shakespeare* (1564-1616).

Relatif à Shakespeare, à son œuvre. *Le théâtre shakespearien. Les héros shakespeariens. Les études shakespeariennes.* Par ext. Qui, par ses caractères, son atmosphère, rappelle les tragédies de Shakespeare. *Une situation shakespearienne, un dilemme shakespearien.*

SHAKO n. m. XVIII^e siècle. Emprunté du hongrois *csako*, de même sens, lui-même dérivé de *csak*, « visière ».

Coiffure militaire rigide, le plus souvent de forme tronconique, autrefois portée par les hussards et par la plupart des troupes d'infanterie et qu'ont conservée les saint-cyriens et la Garde républicaine à pied. *Le plumet, l'aigrette d'un shako.* (On écrit aussi *Schako*.)

*SHAMISEN (*misen* se prononce *missène* ou *mizène*) n. m. XIX^e siècle. Mot japonais.

MUS. Luth traditionnel japonais à trois cordes pincées, composé d'un long manche étroit fixé à une caisse de résonance carrée. *Le shamisen est utilisé dans les représentations du théâtre kabuki.*

*SHAMPOING (*g* ne se fait pas entendre) n. m. XIX^e siècle. Emprunté de l'anglais *shampooing*, de même sens, dérivé de *to shampoo*, proprement « masser, frictionner », lui-même issu de l'hindi *champna*, « appuyer ».

Lavage des cheveux avec un produit adapté, généralement un gel parfumé. *Faire un shampooing à quelqu'un.*

Par méton. Le produit ainsi utilisé. *Un flacon de shampooing. Shampooing à la camomille, shampooing pour cheveux fins. Shampooing sec, qui s'utilise sans eau.* Par ext. *Un shampooing contre les poux.* Par anal. Produit détergent servant à nettoyer les sols, les tapis, etc. *Un shampooing pour moquette.*

Expr. fig. et fam. *Passer un shampooing à quelqu'un, lui adresser de vives réprimandes.*

(On écrit aussi *Shampooing*.)

*SHAMPOUINER v. tr. XIX^e siècle. Dérivé de *shampooing*.

Laver les cheveux de quelqu'un avec du shampooing.

Par méton. *Shampooiner un enfant. Se shampooiner la tête.*

Par anal. *Shampooiner un tapis.*

*SHAMPOUINEUR, -EUSE n. m. XX^e siècle. Dérivé de *shampooing*.

1. Celui, celle qui, dans un salon de coiffure, s'occupe plus particulièrement de faire les shampooings. *Se faire masser le cuir chevelu par la shampooineuse.*

2. N. f. TECHN. Appareil qui permet de nettoyer les sols, les tapis, etc. en appliquant un shampooing adapté. *Une shampooineuse à moquette.* (Se rencontre parfois au masculin.)

***SHANTOUNG** (*n* et *g* se font entendre) n. m. Voir *Chantoung*.

***SHEKEL** (le premier *e* se prononce *é*) n. m. ^{xx^e} siècle. Mot hébreu, dérivé de *sheqel*, « pesée, poids », puis « monnaie », lui-même dérivé de *shaqal*, « peser » (voir *Sicle*).

Unité monétaire d'Israël.

SHÉRIF n. m. ^{xvi^e} siècle. Emprunté de l'anglais *sheriff*, issu du vieil anglais *scirgerefa*, lui-même composé de *scir*, « comté », et *gerefa*, « bailli ».

Au Royaume-Uni et dans d'autres territoires du Commonwealth, officier chargé de différentes fonctions de police et de justice dans une circonscription donnée. *Dans la légende, Robin des bois affronte le shérif du comté de Nottingham.*

Par ext. Aux États-Unis, officier de police élu dans une ville, un comté et chargé du maintien de l'ordre et de l'exécution des décisions de justice. *Le shérif des westerns. L'insigne en forme d'étoile du shérif.*

(On a écrit aussi *Shériff*.)

***SHERPA** n. m. ^{xx^e} siècle. Tiré de *Sherpas*, nom d'un peuple des montagnes du Népal.

Porteur autochtone servant aussi de guide de haute montagne lors des expéditions dans l'Himalaya. *L'alpiniste Edmund Hillary et son sherpa Tensing Norgay furent les premiers à gravir l'Everest, en 1953.*

Par anal. Fam. Conseiller d'un chef d'État qui l'assiste pour les questions diplomatiques, en particulier dans la préparation des sommets internationaux.

***SHERRY** n. m. (pl. *Sherrys* ou *Sherries*). ^{xix^e} siècle. Mot anglais, emprunté de l'espagnol *jerez*.

Nom donné par les Anglais au xérès. *Il ne faut pas confondre le sherry avec la liqueur de cerise appelée cherry.*

***SHETLAND** (*e* se prononce *è* ; *d* se fait entendre) n. m. ^{xix^e} siècle. Mot anglais, tiré de *Shetland*, nom d'un groupe d'îles situées au nord de l'Écosse, d'où ces animaux sont originaires.

1. Race de moutons originaire des îles Shetland, au large de l'Écosse, à la laine fine et brillante (on dit aussi *Mouton des îles Shetland* ou, plus souvent, *Mouton Shetland*). *Un troupeau de shetlands.*

Par méton. Étoffe ou tricot que l'on fabrique avec cette laine. *Un tissu de shetland. Un chandail en shetland.*

2. Race de poneys robustes et de petite taille (on dit aussi *Poney des îles Shetland* ou, plus souvent, *Poney Shetland*). *Les shetlands sont souvent utilisés pour initier les enfants à l'équitation.*

***SHIISME** n. m. Voir *Chiisme*.

***SHIITE** adj. Voir *Chiite*.

SHILLING (*n* et *g* se font entendre) n. m. ^{xvi^e} siècle, *chelin* ; ^{xvii^e} siècle, *shilling*. Mot anglais.

1. Ancienne monnaie divisionnaire anglaise équivalant à un vingtième de la livre sterling. *Un shilling valait douze pence. Le shilling a disparu lors de la réforme monétaire de 1971.*

2. Unité monétaire de certains pays africains, comme le Kenya, l'Ouganda, la Somalie ou la Tanzanie.

***SHIMMY** n. m. ^{xx^e} siècle. Mot de l'anglais des États-Unis, tiré de *chemise*, « chemise », lui-même emprunté du français *chemise*, parce que dans cette danse les mouvements rythmés des danseurs faisaient trembler leur chemise.

Danse au rythme très cadencé, en vogue après la Première Guerre mondiale.

***SHINTOÏSME** (*in* se prononce généralement *ine*) n. m. ^{xviii^e} siècle. Dérivé du japonais *shintō*, « voie des divinités ».

Religion animiste et polythéiste qui fut la première du Japon. *À partir du vi^e siècle, le shintoïsme subit l'influence du bouddhisme, importé de Chine. De 1868 à 1945, le shintoïsme, dans lequel l'empereur est divinisé, était religion d'État.*

(On trouve aussi *Shinto*.)

***SHINTOÏSTE** (*in* se prononce généralement *ine*) adj. ^{xviii^e} siècle. Dérivé de *shintoïsme*.

Relatif au shintoïsme ; qui est adepte du shintoïsme. *Sanctuaire shintoïste. Le culte shintoïste. Moines shintoïstes.* Subst. *Un, une shintoïste.*

(On trouve aussi *Shinto*.)

***SHIPCHANDLER** (se prononce *chipchandleur* ou *chiptchenn'dleur*) n. m. ^{xix^e} siècle. Emprunté de l'anglais *ship-chandler*, de même sens, composé de *ship*, « bateau », et *chandler*, « marchand de chandelles », puis « commerçant, fournisseur », lui-même emprunté du français *chandelier*, au sens ancien de « marchand de chandelles ».

MARINE. Commerçant, magasin spécialisé dans les fournitures pour navires. *Les shipchandlers peuvent avitailler les bateaux en carburant, en petit accastillage ou en vivres.*

***SHOGOUN** (*n* se fait entendre) ou, moins bien, **SHOGUN** (*u* se prononce *ou* ; *n* se fait entendre) n. m. ^{xix^e} siècle. Mot japonais, signifiant proprement « commandant en chef », composé à partir du chinois *chiang*, « conduire », et *chung*, « armée ».

HIST. Au Japon, de 1192 à 1867, titre donné au chef militaire qui gouvernait effectivement le pays, l'empereur ne disposant alors plus que d'un pouvoir symbolique.

***SHOGOUNAT** ou, moins bien, **SHOGUNAT** (*u* se prononce *ou*) n. m. ^{xix^e} siècle. Dérivé de *shogoun* ou *shogun*.

HIST. Charge, fonction de shogoun et durée pendant laquelle elle est exercée ; forme de gouvernement où l'autorité est détenue par le shogoun.

***SHOPPING** (*n* et *g* se font entendre) n. m. ^{xix^e} siècle. Mot anglais, dérivé de *shop*, « magasin, boutique ».

Le fait de se rendre dans les magasins pour y effectuer des achats. *Faire du shopping. Le shopping de Noël.*

***SHORT** (*t* se fait entendre) n. m. ^{xx^e} siècle. Emprunté de l'anglais *shorts*, de même sens, forme substantivée, au pluriel, de l'adjectif *short*, « court ».

Culotte courte destinée à l'origine aux activités sportives. *Porter un short. Aller à la plage en short. Un short de tennis. Short de boxeur*, francé à la taille par un élastique.

***SHOW** (se prononce *chô*) n. m. XVIII^e siècle. Mot anglais, signifiant proprement « exhibition de quelque curiosité », forme substantivée du verbe *to show*, « montrer ».

Spectacle généralement conçu autour d'un ou de plusieurs artistes de variétés, de music-hall, etc. *Un show à Broadway. Des shows télévisés. Un show à l'américaine*, qui a recours à des moyens spectaculaires. En composition. *Un one man show*, un spectacle dans lequel un artiste est seul en scène (on préférera *Un spectacle en solo* ou, ellipt., *un spectacle solo, un solo*).

Fig. et pop. *Il a fait son show toute la soirée.*

***SHOW-BUSINESS** (se prononce *chô-business*) n. m. inv. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *show business*, de même sens, lui-même composé de *show*, « show », et *business*, « affaires ».

Secteur d'activité économique englobant ce qui a trait à la production, l'organisation et la diffusion de spectacles ou de films, ainsi que l'ensemble des personnes qui y travaillent. *Un magnat du show-business. Il évolue dans le monde du show-business* ou, par abréviation et familièrement, *du show-biz*.

À cet anglicisme, on préférera l'expression **Industrie du spectacle**.

***SHRAPNEL** ou **SHRAPNELL** n. m. XIX^e siècle. Tiré du nom de l'officier anglais *Henry Shrapnel* (1768-1849), inventeur de ce type de projectile.

Obus chargé de balles qui sont projetées en gerbe lorsqu'il éclate en l'air (on dit aussi *Obus à balles*). *Durant la Première Guerre mondiale, les shrapnells furent utilisés pour décimer les troupes à découvert.*

Par méton. Désigne aussi parfois une des balles de cet obus. *Il a un shrapnell dans le mollet.*

I. SI (*i* s'élide devant *il* ou *ils*) conj. de sub. IX^e siècle. Issu du latin *si*, de même sens.

I. À valeur hypothétique. **1.** La conjonction *Si* introduit une proposition subordonnée conditionnelle, dont le verbe peut être conjugué à différents temps de l'indicatif ou du subjonctif, selon que l'hypothèse énoncée est considérée comme réalisable ou pas. (Au lieu de répéter *Si* dans plusieurs propositions successives, on peut, à partir de la seconde, remplacer *Si* par la conjonction *Que*. *S'il revenait et qu'il découvrirait ou, mieux, qu'il découvrit cela, vous seriez fort embarrassé.*)

Suivi du présent ou du passé composé de l'indicatif, *Si* introduit une hypothèse considérée comme possible dans le présent. *S'il fait beau, il viendra. Je vous donnerai tant, si vous avez fini dans les délais. Si nos invités sont là, faites-les entrer. Je vous rejoindrai s'il en est besoin ou, ellipt., si besoin est, si besoin. Si c'est nécessaire ou, ellipt., si nécessaire, on fera appel à des chauffeurs supplémentaires. Nous sommes perdus, si le ciel ne nous vient en aide*, sauf si le ciel nous vient en aide. Spécialt. Pour exprimer une relation logique. *Si cette figure est un carré, ses quatre côtés sont égaux. Dostoïevski pose que, si Dieu n'existe pas, tout est permis, au contraire de Leibniz pour qui, si Dieu n'existe pas, rien n'est possible.* Loc. *Si et seulement si*, s'emploie pour exprimer une condition nécessaire et suffisante. *Un nombre est pair si et seulement si on peut le diviser par deux.*

Suivi de l'imparfait de l'indicatif et avec une principale au conditionnel, *Si* introduit une hypothèse considérée comme réalisable dans l'avenir, ou bien une éventualité qui n'est pas effective dans le présent. *S'il faisait beau, il viendrait. Ils auraient tort, s'ils se fâchaient de cela. Si j'étais riche, je m'achèterais un Matisse. Si j'étais vous ou, fam. et vieill., si j'étais que vous, si j'étais que de vous, si j'étais de vous, je ne le ferais pas ainsi.*

Suivi du plus-que-parfait de l'indicatif et avec une principale au conditionnel, *Si* introduit une hypothèse qui ne s'est pas réalisée dans le passé (dans la langue soutenue, le plus-que-parfait du subjonctif peut être employé dans la subordonnée, dans la principale ou dans les deux propositions). *S'il avait fait beau ou s'il eût fait beau, il serait venu ou il fût venu. Si le Président avait été réélu, il aurait pu, il eût pu mener cette réforme jusqu'à son terme. S'ils avaient vendu leur maison, ils n'auraient pas tous ces ennuis. Il est plus content que si on l'avait couvert d'or*, qu'il le serait si on l'avait couvert d'or. On emploie parfois l'imparfait de l'indicatif dans la proposition principale pour indiquer que ce dont on parle a bien failli avoir lieu. *Si un passant ne l'avait pas entendu crier, l'enfant se noyait. Si on ou si l'on ne m'avait pas retenu, je le frappais.*

Expr. *C'est grande aventure si je n'en viens pas à bout*, voir *Aventure*. Fam. *Croix de bois, croix de fer, si je mens, je vais en enfer*, comptine ou formule de serment dont on use plaisamment. Pop. *Si on lui pressait le nez, il en sortirait du lait*, se dit par ironie de quelqu'un de très jeune qui a des prétentions au-dessus de son âge.

Prov. *Si la montagne ne vient pas à toi, il te faudra aller à elle*, si l'occasion ne se présente pas, il faut savoir la faire naître. *Si tu veux la paix, prépare la guerre.*

2. Dans une proposition indépendante (surtout dans des tours interrogatifs ou exclamatifs). Exprime une suggestion, une éventualité présente ou passée. *Si on allait déjeuner ? Si vous voulez bien entrer. Et si tout cela était vain ? Et si toute cette affaire n'avait finalement servi à rien ? Si je l'avais vexé !*

Exprime un souhait (suivi de l'imparfait de l'indicatif) ou un regret (suivi du plus-que-parfait de l'indicatif). *Si je pouvais être remis pour sa fête d'anniversaire ! Si tu savais comme ils sont tristes de ne pas t'avoir vu ! Encore s'il avait témoigné quelque remords ! Si seulement, s'emploie avec une valeur d'insistance. Si seulement il neigeait à Noël ! Si seulement il était venu !*

Prov. *Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait !*

3. Loc. *Si bon lui semble, si bon vous semble*, à condition que cela lui plaise, vous plaise. *Si faire se peut, si c'est possible* ou, ellipt., *si possible*, dans la mesure où c'est réalisable. *Je veux être pendu si, je veux bien être pendu si...* (fam.), formule qui renforce une déclaration. *Je veux bien être pendu s'il gagne l'élection. Si ce n'est, si ce n'était*, pour indiquer une exception. *Si ce n'était la crainte de vous déplaire, je le ferais. Si ce n'est que*, sauf que. *Il vous ressemble, si ce n'est qu'il est plus petit. Si tant est que*, suivi du subjonctif, dans la mesure où, s'il est vrai que. *Si tant est que la chose soit comme vous dites, il faudra y prendre garde. S'il en est, s'il en fut*, pour donner une valeur superlative. *C'était un honnête homme, s'il en fut. Que si* (litt.), s'emploie au commencement de la phrase, dans un tour hérité du latin, pour marquer l'insistance, le renchérissement. *Que si vous contestez cette preuve, je vous répondrai... C'est tout juste si, c'est à peine si*, pour marquer qu'une chose ne se fait que très difficilement, est presque impossible. *C'est tout juste s'il parle le français.*

Dans des formules servant à atténuer son propos, l'expression de sa pensée. *Si j'ose le dire ou si j'ose dire. Si j'osais, je vous demanderais de m'aider. Si je puis dire. Si vous me passez l'expression. Si j'ai bonne mémoire, si ma mémoire ne me trompe... Si je ne m'abuse. Si tu préfères, si vous préférez*, s'emploie pour préciser, pour rectifier un propos. *C'est un roman d'Émile Ajar, ou de Romain Gary si vous préférez. Si Dieu nous prête vie, Si Dieu le veut*, formules par lesquelles on rappelle que l'avenir est incertain. *S'il vous plaît*, voir *Plaire*.

4. *Si* peut aussi être précédé de certains adverbes, prépositions ou autres conjonctions et former ainsi des locutions conjonctives qui introduisent des subordonnées de concession ou de comparaison à valeur hypothétique. *Il partira sauf si vous lui demandez de rester. Ils vivent ensemble même s'ils ne sont pas mariés. Je le ferai même si vous n'êtes pas, si vous n'étiez pas d'accord. Ils viendront demain comme si cela allait de soi. Il parle comme s'il était le maître.* Expr. *Je m'en souviens comme si cela datait d'hier* ou, fam., *comme si c'était hier*, de manière très précise. Fam. *C'est comme si vous parliez à une borne, à quelqu'un qui n'écoute ou ne comprend pas. C'est comme si l'on chantait*, cela n'a aucun effet. *C'est comme si j'avais craché en l'air*, cela n'a servi à rien. *Comme si de rien n'était*, avec une indifférence apparente. Ellipt. *Faire comme si*, feindre.

5. Subst. inv. Fam. Désigne une condition, une supposition plus ou moins fondée. *Avec lui, il y a toujours des si et des mais.* Prov. *Avec des si* ou, moins souvent, *avec des si et des mais, on mettrait Paris en bouteille.*

Titre célèbre : *Si*, poème de Rudyard Kipling (1910).

II. *Si* introduit diverses propositions subordonnées circonstancielles, à l'indicatif ou, parfois, au conditionnel (dans cet emploi, la proposition subordonnée se place toujours avant la principale). À valeur d'opposition, de concession. *S'il reconnut publiquement sa faute, je ne pus le croire, bien qu'il l'eût reconnue publiquement... Si l'un est vieux et fort, l'autre est jeune et faible. S'il n'appelait pas souvent son père, il téléphonait tous les jours à sa mère. S'il souhaiterait parler mieux le portugais, il le comprend néanmoins parfaitement, même s'il souhaiterait parler mieux le portugais...*

À valeur temporelle. *Si les enfants faisaient la sieste, la nourrice sortait se promener*, à chaque fois que, lorsque les enfants faisaient la sieste... *Si un chat erre dans la rue, elle le recueille. Si le concert commence tard, ils dînent avant.* Expr. fig. et fam. *Si vous lui dites blanc, il répond noir*, il se plaît à contredire.

À valeur causale. *Il a engagé sa parole et, s'il l'a fait, on doit en prendre acte*, comme il l'a fait, puisqu'il l'a fait. *Si vous insistez, je veux bien vous accompagner. Si cet homme est riche, est-ce une raison pour le détester ?*

À valeur consécutive. *S'il ne parle pas d'amour, c'est parce qu'il n'y croit plus. Si je suis gai, si je suis triste, c'est que j'ai mes raisons.*

III. La conjonction *Si* introduit une proposition subordonnée complétive, à l'indicatif ou au conditionnel. 1. *Si* introduit une subordonnée interrogative indirecte totale après des verbes de sens interrogatif ou, plus généralement, rapportant des paroles, des pensées, des perceptions, des sentiments dans un contexte de mise en doute, d'ignorance, d'incertitude. *Vous demandez si je suis satisfait. Elle ignore s'il aime Brahms. Le professeur ne sait pas si ses élèves auront pu résoudre ce problème. Dites-moi si vous irez à la conférence. Ils n'avaient pas encore décidé s'ils partiraient en vacances. Vérifiez si les chiffres qu'il a cités sont justes. Entends-tu, vois-tu, sens-tu si l'orage menace ?*

Expr. fig. et pop. *Se demander, ne pas savoir si c'est du lard ou du cochon*, ne pas savoir à quoi s'en tenir. *Allez donc voir là-bas si j'y suis*, s'emploie pour renvoyer un importun.

Avec ellipse du verbe introducteur, pour reprendre une question qui suscite de l'étonnement ou de l'émotion. *Si je suis satisfait ? Pas tellement.* « – *Le regrettez-vous ? – Si je le regrette !* »

Spécialt. Class. *Ou si*, pour introduire le second terme d'une interrogation. *Est-ce que vous viendrez, ou si c'est lui ?*

2. *Si* introduit une subordonnée exclamative indirecte. *Regarde s'il est joli ! Vous savez si je vous aime. Dieu sait si j'y tiens.*

3. *Si* peut aussi introduire une proposition complétive qui exprime un fait avéré sur lequel on émet un avis, on manifeste une émotion, etc. *Ne soyez pas surpris s'il n'a pas parlé au dîner. Dans ces conditions, fallait-il s'étonner si le virus se propagea aussi rapidement ? Qu'ils ne se plaignent pas s'ils ont trop de travail en ce moment. Je n'y peux rien s'il est tombé.*

II. **SI** adv. IX^e siècle. Issu du latin *sic*, de même sens.

1. Adverbe d'affirmation. Sert à répondre par l'affirmative à une question à la forme négative, ou à contester une phrase négative, qu'il forme une phrase ou qu'il figure en tête de phrase. « – *N'avez-vous pas été à cet endroit ? – Si.* » « – *Ne sont-ils pas déjà partis ? – Si, ils sont partis ce matin.* » « – *Tu n'as pas rangé ta chambre. – Si, je viens de le faire.* » Par effet d'insistance, peut être redoublé, ou renforcé par un autre adverbe ou par une locution. *Si, si, je viendrai. Si, vraiment. Mais si ! Bien sûr que si. Ma foi, si ! Que si, oh que si !* Loc. vieillie. *Si fait*, formule servant à affirmer le contraire de ce qu'un autre a dit. « – *N'êtes-vous pas d'accord ? – Si fait.* » « – *Je crois qu'il n'est pas allé là. – Si fait, si fait vraiment, il y est allé.* »

Dans des constructions elliptiques, permet d'opposer une affirmation à une négation. *Il dit, il prétend, il croit que si. Je gage que si. Ils ne le pensent pas ; moi, si. Vous dites que non, et je dis que si.*

Emploi stylistique. S'utilise en diverses positions dans la phrase pour renforcer une affirmation qui semble mise en doute. *Je suis surpris, si, très surpris de vous rencontrer ici.*

2. Adverbe de comparaison. Sert de comparatif d'égalité dans des phrases interrogatives ou négatives. *Peut-on être à la fois si riche et si avare ? aussi riche et aussi avare. Je ne connus jamais si brave homme, un si brave homme. N'allez pas si vite. Ce n'est pas si simple.*

Placé devant un adjectif ou un adverbe suivi de *que* dans la locution conjonctive *Si... que...*, introduisant, après une proposition principale interrogative ou négative, une subordonnée de comparaison à l'indicatif ou au conditionnel. *Sont-ils si mal payés qu'on le dit ? Il n'est pas si brillant que cela. Il ne se porte pas si bien qu'on le croirait.*

3. Adverbe d'intensité. Exprime le haut degré. *Elle est si belle ! elle est tellement belle. Je me sentis si malheureux, si triste. Il fut fort aise de s'en tirer à si bon compte. Il serait dommage de vous arrêter en si bon chemin. Ce n'est déjà pas si mal. Que d'erreurs commises en si peu de temps ! Ce médecin était si apprécié de ses patients.*

Loc. et expr. *Si peu que rien* (vieilli), presque rien. *Ne pas y regarder de si près*, ne pas chercher à savoir ce qui est vraiment et, par ext., se montrer peu scrupuleux. *Pas si bête* (fam.), accompagne le refus d'une offre dange-reuse. Expr. proverbiales. *Il n'y a, il n'est si bon cheval qui ne bronche ou si bon charretier qui ne verse*, les plus habiles peuvent parfois se trouver en défaut. *Il n'est si petit buisson qui ne porte son ombre*, voir *Porter*. *Il n'y a si bonne compagnie qui ne se quitte*, formule dont on use parfois, plaisamment, pour prendre congé.

Loc. conj. *Si... que...*, introduit une subordonnée consécutive à l'indicatif ou au conditionnel lorsque la principale est affirmative, au subjonctif lorsque la principale est interrogative ou négative. *Le vent est si violent qu'il a brisé plusieurs arbres. Marche-t-il si vite qu'on ne puisse le rattraper ? Je ne suis pas si prévenu en sa faveur que je ne voie bien ses défauts. Je ne suis pas si simple que de croire cela* (class.). *Si... que...* s'emploie aussi pour introduire une subordonnée concessive au subjonctif. *Si habile*

que vous soyez ou si habile soyez-vous, vous n'y réussirez point. Si discrètement qu'il parle, ses voisins l'entendent. Si loin que, voir *Loin*. Si avant... que, loin du point de départ, près du but, dans le temps ou dans l'espace. La lame pénétra si avant dans son bras qu'il saigna beaucoup. Si peu que, voir *Peu*. Si bien que, tant et si bien que, de sorte que. La nuit nous surprit en chemin, si bien que nous nous égarâmes. Faire tant et si bien que, voir *Faire*.

III. SI n. m. XVII^e siècle. Mot formé des initiales de *Sancte Iohannes*, titre latin de l'hymne à saint Jean Baptiste, de Paul Diacre, pour nommer la note supplémentaire venant s'ajouter aux six notes de la gamme de Gui d'Arezzo.

MUS. La septième note de la gamme d'ut ; le signe qui la représente sur la portée musicale. *Si bémol*. *Si dièse*. *Le si est effacé*. Par méton. La tonalité de si. *Si majeur*, *si mineur*. La « Messe en si mineur », de Jean-Sébastien Bach.

***SIALAGOGUE** adj. XVIII^e siècle. Composé à partir du grec *sialon*, « salive », et *agein*, « conduire, mener ».

PHARM. Se dit d'une substance qui accroît la sécrétion salivaire. *La gentiane est fébrifuge et sialagogue*. Subst., au masculin. *Un sialagogue*.

***SIALIS** (s final se fait entendre) n. m. XIX^e siècle. Dérivé savant du grec *sialis*, « bave, crachat », parce que la masse des œufs que dépose cet insecte sur les feuilles ressemble à un crachat.

ENTOM. Insecte brun aux ailes translucides parcourues de nervures foncées, qui vit près des cours d'eau. *Sialis fuligineux*. *Sialis de la vase*.

***SIALORRHÉE** n. f. XIX^e siècle. Composé à partir du grec *sialon*, « salive », et *rheîn*, « couler ».

MÉD. Écoulement de salive hors de la bouche et, spécialt., écoulement excessif que l'on observe dans certains états pathologiques. *La paralysie faciale peut entraîner une sialorrhée*.

***SIAMANG** (g final se fait entendre) n. m. XIX^e siècle. Mot malais.

ZOOL. Singe arboricole d'Indo-Malaisie au pelage sombre qui possède une sorte de goitre permettant d'amplifier ses cris.

***SIAMOIS, -OISE** adj. et n. XVII^e siècle. Dérivé de *Siam*, ancien nom de la Thaïlande.

I. Adj. Relatif à l'ancien royaume de Siam. *Un ambassadeur siamois*. *Pagode siamoise*.

Spécialt. *Un chat siamois* ou, ellipt. et subst., *un siamois*, un chat élancé, originaire du Siam, à tête triangulaire et au poil ras de couleur claire sur le corps, sombre sur les extrémités. *Les yeux bleus du chat siamois*. *Des frères siamois*, *des sœurs siamoises* ou, ellipt. et subst., *des siamois*, *des siamoises*, des jumeaux, des jumelles qui naissent attachés ensemble par une partie de leur corps. *Les premiers frères siamois connus en France venaient de la région de Bangkok*. *Séparer des siamois par une intervention chirurgicale*. *Elle a une sœur siamoise*.

II. N. 1. *Un Siamois, une Siamoise*, un habitant de l'ancien royaume de Siam, ou quelqu'un qui en est originaire.

2. N. m. linguist. *Le siamois*, la langue aussi appelée *le thaï*.

3. N. f. **TEXTILE.** Tissu de soie et de coton imité des étoffes importées du Siam au XVII^e siècle et utilisé autrefois dans l'ameublement.

***SIBÉRIEN, -ENNE** adj. XVII^e siècle. Dérivé de *Sibérie*, nom de la région du Nord-Est de l'Asie constituant les trois quarts de la Russie, lui-même issu du russe *Sibir*, de même sens.

Relatif à la Sibérie. *Climat sibérien*. *La végétation sibérienne*. *Des peuples sibériens*. *La grande variété des langues sibériennes*. Subst. *Un Sibérien, une Sibérienne*, un habitant de cette région ou quelqu'un qui en est originaire.

Fig. *Un froid sibérien*, intense et mordant.

***SIBILANCE** n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *sibilant*.

PATHOL. Sifflement respiratoire localisé, au timbre aigu, perçu à l'auscultation, qui peut accompagner une crise d'asthme ou une bronchite (on dit aussi *Râle sibilant*).

***SIBILANT, -ANTE** adj. XIX^e siècle. Emprunté du latin *sibilans*, participe présent de *sibilare*, « siffler ».

MÉD. Qui produit un sifflement plus ou moins aigu, accompagnant le murmure vésiculaire et pouvant le masquer. *Respiration sibilante*. *Une voix sibilante*. Spécialt. *Râle sibilant*, syn. de *Sibilance*.

SIBYLLE n. f. XII^e siècle, *sibile* ; XVI^e siècle, *sibylle*. Emprunté du latin *sibylla*, lui-même tiré du grec *sibulla*, nom de diverses prophétesses.

ANTIQ. Nom donné par les Grecs et les Romains à des femmes auxquelles ils attribuaient la connaissance de l'avenir et le don de prophétie. *Les sibylles les plus célèbres rendaient les oracles du dieu Apollon*. *L'antre de la sibylle*. *La sibylle d'Érythrée*. *Au chant VI de l'« Énéide », de Virgile*. *Énée consulte la sibylle de Cumes avant de descendre aux Enfers*. *Michel-Ange a représenté cinq sibylles sur la voûte de la chapelle Sixtine : celles d'Érythrée, de Perse, de Libye, de Cumes et de Delphes*.

Par anal. Litt. *Devineresse, voyante*.

SIBYLLIN, -INE adj. XIV^e siècle. Emprunté du latin *sibyllinus*, de même sens, lui-même dérivé de *sibylla*, « sibylle ».

ANTIQ. Relatif à une sibylle, aux sibylles. *Oracles sibyllins*, prédictions attribuées aux sibylles, en particulier à celle de Cumes. *Livres sibyllins*, à Rome, textes versifiés contenant, selon la tradition, les prédictions obscures de la sibylle de Cumes, qui étaient conservés au Capitole et que les quindécemvirs interprétaient lors d'un événement extraordinaire ou d'une catastrophe.

Fig. Se dit de ce qui est difficile à comprendre, dont le sens apparaît mystérieux. *Des paroles sibyllines*. *Il m'a répondu en termes sibyllins*. *Les vers sibyllins de Mallarmé*.

***SIC** adv. XVIII^e siècle. Mot latin, signifiant « ainsi ».

S'emploie, souvent entre parenthèses, à la suite d'un mot, d'une phrase pour indiquer que la citation que l'on fait, quelque fautive qu'elle contienne ou quelque idée surprenante ou discutable qu'elle exprime, est bien conforme au texte, au propos original.

SICAIRE n. m. XIII^e siècle. Emprunté du latin *sicarius*, « assassin, meurtrier », lui-même dérivé de *sica*, « poignard ».

Tueur à gages. *Agrippine fut assassinée par les sicaires de Néron*.

SICCATIF, -IVE adj. XIII^e siècle. Emprunté du latin *siccativus*, « qui fait sécher », lui-même dérivé de *siccatum*, supin de *siccare*, « sécher, dessécher ».

Qui a la propriété de dessécher (on dit aussi, moins souvent, *Dessiccatif*). *Mettre un emplâtre siccatif sur une plaie.*

TECHN. PEINT. Se dit d'une substance qui durcit rapidement à l'air ou qui, utilisée comme adjuvant, accélère le séchage. *Vernis siccatif. L'huile d'aillet, l'huile de lin sont naturellement siccatives.* Subst., au masculin. *Un carrelage passé au siccatif. Les peintres flamands et vénitiens ajoutaient à leur peinture des siccatifs à base d'oxyde de plomb.*

SICCITÉ (*cc* se prononce *ks*) n. f. XV^e siècle. Emprunté du latin *siccitas*, de même sens, lui-même dérivé de *siccus*, « sec, altéré ».

Didact. Qualité, état de ce qui est sec. *Faire évaporer jusqu'à siccité.*

***SICILIEN, -ENNE** adj. et n. XIV^e siècle. Emprunté du latin médiéval *sicilianus*, de même sens, altération de *siciliensis*, dérivé de *Sicilia*, « Sicile », lui-même tiré de *Siculi*, « les Sicules », nom des anciens Siciliens.

1. Adj. Relatif à la Sicile, à ses habitants. *Les temples siciliens. Un village de pêcheurs sicilien. La cuisine sicilienne.* Subst. *Un Sicilien, une Sicilienne.* HIST. *Les Vêpres siciliennes*, nom donné au massacre des Français par la population sicilienne, qui débuta à Palerme le 30 mars 1282 à l'heure des vêpres, se poursuivit durant un mois dans toute l'île, et contribua à faire passer la Sicile, alors sous l'autorité du comte d'Anjou, sous celle du roi d'Aragon.

Titres célèbres : *Le Sicilien ou l'Amour peintre*, comédie en un acte de Molière (1667) ; *Les Vêpres siciliennes*, tragédie de Casimir Delavigne (1819) et opéra de Verdi (1855) ; *Le Clan des Siciliens*, film d'Henri Verneuil (1969).

2. N. m. LINGUIST. *Le sicilien*, le dialecte italien parlé en Sicile.

3. N. f. Ancienne danse populaire, vraisemblablement originaire de Sicile ; air, de tempo modéré et généralement de mode mineur, sur lequel était exécutée cette danse.

Par ext. Musique composée sur le rythme de cette danse et qui, au XVIII^e siècle, fut fréquemment utilisée dans l'opéra et comme mouvement lent dans des concertos, des sonates. *Le second mouvement de la « Sonate pour flûte et clavecin en mi bémol majeur », de Jean-Sébastien Bach, est une sicilienne.*

SICLE n. m. XII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin chrétien *sichus*, de l'hébreu biblique *sheqel*, qui désignait une unité de poids, puis de monnaie, lui-même dérivé de *shaqal*, « peser » (voir *Shekel*).

ANTIQ. Unité de poids et de monnaie en usage en Orient, notamment chez les Hébreux, et dont la valeur a varié selon les lieux et les époques. *Sicle d'argent, de cuivre. Dans la Genèse, Joseph fut vendu par ses frères pour vingt sicles.*

***SIDA** n. m. XX^e siècle. Acronyme de *syndrome d'immunodéficience acquise*.

PATHOL. Syndrome dû à une infection par le virus de l'immunodéficience humaine (V.I.H.), caractérisé par un effondrement des défenses immunitaires de l'organisme et l'apparition de maladies opportunistes ; par méton., dans la langue courante, maladie à l'origine de ce syndrome, transmissible en particulier par voie sexuelle et sanguine. *Rares sont les patients séropositifs qui ne développent pas*

le sida. Le sida peut se transmettre de la mère à l'enfant lors de la grossesse, de l'accouchement ou de l'allaitement. Le virus du sida.

***SIDE-CAR** ◇ (*i* se prononce généralement *aï*) n. m. (pl. *Side-cars*). XIX^e siècle. Emprunté de l'anglais *sidecar*, de même sens, lui-même composé de *side*, « côté », et *car*, « voiture ».

Nacelle carrossée, pourvue d'une seule roue et d'un siège, qui est fixée à l'un des côtés d'une motocyclette ; par ext., véhicule à trois roues formé par ces deux éléments. *Un side-car caréné. Une course de side-cars.*

***SIDÉEN, -ÉENNE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *sida*.

PATHOL. Se dit d'une personne atteinte du sida. *Un patient sidéen.* Subst. *Un sidéen, une sidéenne.*

SIDÉRAL, -ALE adj. (pl. *Sidéraux, -ales*). XVI^e siècle. Emprunté du latin *sideralis*, de même sens, lui-même dérivé de *sidus*, « astre ».

Qui a rapport aux astres. *Une clarté sidérale.* ASTRON. *Distance sidérale. Année sidérale, Heure sidérale, Jour sidéral, voir Année, Heure, Jour. Période de révolution sidérale ou période de révolution ou, ellipt., révolution, laps de temps séparant deux passages consécutifs d'un astre et, par ext., d'un satellite artificiel en un point donné de son orbite.*

Fig. et fam. Très grand, immense. *Une bêtise sidérale.*

***SIDÉRANT, -ANTE** adj. XIX^e siècle. Participe présent de *sidérer*.

Qui frappe de stupeur, laisse interdit. *Une nouvelle sidérante. Son comportement est sidérant.*

***SIDÉRATION** n. f. XVI^e siècle. Emprunté du latin *sideratio*, « action funeste des astres ; insolation », lui-même dérivé de *sidus*, « astre ».

PATHOL. PSYCHOPATHOL. Arrêt brusque et complet, le plus souvent temporaire, d'une ou de plusieurs fonctions physiologiques ou psychiques. *La sidération peut être due à une électrocution, à une ischémie, à un choc émotionnel.* Par ext. *La sidération du myocarde.*

***SIDÉRÉMIE** n. f. XIX^e siècle. Composé de *sidér-*, tiré du grec *sidēros*, « fer », et d'*-émie*, tiré du grec *haima*, « sang ».

MÉD. Taux de fer dans le sérum sanguin.

***SIDÉRER** v. tr. (se conjugue comme *Céder*). XIX^e siècle. Emprunté du latin *siderari*, « subir l'influence néfaste des astres », lui-même dérivé de *sidus*, « astre ».

1. PATHOL. PSYCHOPATHOL. Rare. Provoquer la sidération d'une personne.

2. Frapper quelqu'un de stupeur, l'abasourdir, le surprendre vivement. *Cet événement l'a sidéré.* Au participe passé, adjt. *Elle resta sidérée face à tant d'audace.*

***SIDÉRITE** n. f. XV^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *sideritis*, du grec *sidēritēs* (*lithos*), « (pierre) de fer », lui-même dérivé de *sidēros*, « fer ».

1. ASTRON. Météorite riche en fer et en nickel. *Les sidérites sont également appelées météorites ferreuses.*

2. MINÉR. Carbonate naturel de fer qui cristallise dans le système rhomboédrique (on dit aussi, moins souvent, *Sidérose*). *Un filon de sidérite.*

***SIDÉROSE** n. f. XIX^e siècle. Dérivé savant du grec *sidéros*, « fer ».

1. MINÉR. Synonyme moins usité de *Sidérite*.

2. PATHOL. Maladie causée par une infiltration de particules ou de composés ferrugineux dans un tissu, un organe. *Sidérose hépatique, oculaire. La sidérose pulmonaire survient chez les soudeurs.*

***SIDÉROSTAT** n. m. XIX^e siècle. Composé de *sidéro-*, tiré du latin *sidus*, « astre », et de l'élément suffixal *-stat*, tiré du grec *statos*, « stable, soutenu ».

ASTRON. Instrument d'optique inspiré de l'héliostat, dont le miroir plan mobile réfléchit la lumière d'un astre vers un appareil d'observation fixe, tels un télescope, une lunette. *Un sidérostatis fut adapté à une gigantesque lunette astronomique et présenté lors de l'Exposition universelle de 1900.*

***SIDÉROXYLE** ou **SIDÉROXYLON** n. m. XX^e siècle. Composé de *sidéro-*, tiré du grec *sidéros*, « fer », et de *-xyle* ou *-xylon*, tiré du grec *xulon*, « bois ».

BOT. Genre d'arbres de la famille des Sapotacées, croissant dans les régions tropicales et subtropicales, dont le bois très dur est appelé « bois de fer ».

SIDÉRURGIE n. f. XIX^e siècle. Dérivé savant du grec *sidéourgos*, « celui qui travaille le fer, forgeron », lui-même composé à partir de *sidéros*, « fer », et *ergein*, « travailler ».

Ensemble des procédés et des techniques qui ont pour objet l'extraction du fer à partir des minerais, l'élaboration d'alliages ferreux, comme la fonte et l'acier, ainsi que leur transformation en produits destinés à l'industrie (on dit aussi, moins souvent, *Métallurgie du fer*). *Le four, le haut-fourneau, le laminoir sont utilisés en sidérurgie.*

Par méton. Ensemble des établissements industriels où s'effectue le travail du fer ; secteur économique réunissant ces établissements. *Le développement de la sidérurgie lorraine au XIX^e siècle. La sidérurgie allemande. La sidérurgie est une industrie lourde.*

***SIDÉRURGIQUE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *sidérurgie*.

Qui a rapport à la sidérurgie. *Procédé, produit sidérurgique. Un complexe sidérurgique. Le bassin sidérurgique du Nord de la France.*

***SIDÉRURGIQUE** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *sidérurgie*.

1. Exploitant ou dirigeant d'une entreprise sidérurgique. *Les Wendel ont été les grands sidérurgistes français du XIX^e siècle.*

2. Personne employée dans le secteur de la sidérurgie. *Une manifestation de sidérurgistes. En apposition. Ouvrier sidérurgiste, ouvrière sidérurgiste.*

SIÈCLE n. m. IX^e siècle. Issu du latin *saeculum*, « génération, durée d'une génération », puis « période de cent ans » et, en latin chrétien, « monde ».

1. Durée de cent ans ; chacune des périodes de cent ans qui s'ordonnent à partir d'un point chronologique de référence et, spécialt., de la date présumée de la naissance du Christ. *Un siècle compte environ trois générations. Un demi-siècle. Un quart de siècle. Ce sycomore a plus de quatre siècles. Le vingtième siècle ou, plus souvent, le XX^e siècle. Au X^e siècle de l'hégire. Le IV^e siècle avant Jésus-Christ. Les grandes découvertes débutèrent au XV^e siècle de l'ère chrétienne, de notre ère. L'Église des premiers siècles. L'Académie française a été fondée au XVII^e siècle. Le siècle actuel a commencé le premier jour de l'année 2001 et finira*

le dernier jour de l'année 2100. Le XIII^e et le XIV^e siècle, les XIII^e et XIV^e siècles. Dans des titres d'ouvrages, pour préciser la période étudiée. « Les Institutions monastiques : XI^e-XV^e siècle », du onzième au quinzième siècle. « La Poésie médiévale : XI^e-XIV^e siècles », aux onzième et douzième siècles.

Loc. *Fin de siècle*, se dit pour qualifier ce qui, à la fin du XIX^e siècle, témoignait d'un raffinement jugé excessif ou décadent (on écrit aussi *Fin-de-siècle*). *La littérature fin de siècle.*

Par ext. Espace de temps long, d'une durée indéterminée. *Ce fut un siècle de barbarie, d'ignorance. Au pluriel. Le sens de ce mot a changé au cours des siècles. Cette théorie a traversé les siècles. Le fond des siècles, le passé le plus lointain. Cet ouvrage fera l'admiration des siècles à venir, de la postérité. La consommation des siècles, de tous les siècles* (litt.), la fin du monde. LITURG. *Pour les siècles des siècles*, formule par laquelle se terminent les prières de louange à Dieu, et qui exprime l'éternité de la gloire divine.

Spécialt. Période de l'histoire marquée par un état de civilisation particulier, le règne d'un prince, l'action d'un homme illustre, etc. *Pour les historiens français, le XVIII^e siècle commence en 1715, avec la mort de Louis XIV, et se termine en 1789, et le XX^e siècle commence en 1914 et se termine en 1989, avec la chute du mur de Berlin. Le siècle de Périclès, d'Auguste. Le Grand Siècle, correspondant au règne de Louis XIV. Le siècle des Lumières, voir Lumière. Le siècle d'or, période qui marque l'apogée d'une civilisation, le plus haut degré de développement d'un peuple. Le Siècle d'or espagnol dura cent cinquante ans.*

Par exag. Fam. Durée quelconque jugée excessive. *Il y a un siècle, des siècles qu'on ne vous a vu.*

Titres célèbres : *Le Siècle de Louis XIV*, de Voltaire (1751) ; *La Légende des siècles*, de Victor Hugo (publié en trois séries, en 1859, 1877 et 1883) ; *Le Siècle des Lumières*, d'Alejo Carpentier (1962).

2. Époque où vit celui qui parle ou dont on parle. *Les mœurs de ce siècle, l'esprit du siècle. Être en avance, en retard sur son siècle. Cet homme n'est pas de son siècle, ses habitudes, son tempérament sont anachroniques. « Le Siècle », nom d'un quotidien français fondé en 1836.*

Loc. *Mal du siècle*, état de mélancolie et d'insatisfaction propre aux jeunes gens de l'époque romantique et, par ext., malaise commun à un grand nombre de personnes et qui semble caractéristique d'une époque. Fam. *Du siècle*, se dit d'une chose, d'un événement exceptionnels, dignes de marquer leur temps. *Le match du siècle. Il pense avoir trouvé l'idée du siècle.*

Dans le langage de la religion chrétienne. *Le siècle, le monde profane, que l'on quitte lorsqu'on embrasse la vie religieuse. Il est demeuré dans le siècle. Se retirer du siècle. Vivre suivant les maximes du siècle. Vieilli. Prudence du siècle, voir Prudence.*

Titre célèbre : *La Confession d'un enfant du siècle*, d'Alfred de Musset (1836).

SIÈGE n. m. XI^e siècle. Déverbal de l'ancien verbe **siegier*, « asseoir, placer », disparu dès le haut Moyen Âge, issu du latin populaire **sedicare*, de même sens, lui-même dérivé de *sedere*, « être assis ».

1. Meuble ou tout autre support conçu pour que l'on s'y assoie. *Les fauteuils, les chaises, les canapés, les tabourets, les poufs sont des sièges. Prenez un siège. Avancer, apporter des sièges pour les visiteurs. Le théâtre de Dionysos, à Athènes, comportait une première rangée de sièges de marbre à dossier réservés aux magistrats et à divers dignitaires. Un siège en bois, en métal. Siège canné. Sièges de paille, de jonc, de tapisserie, dont le fond, et parfois le dossier, est garni de paille, de jonc,*

de tapisserie. *Siège en gondole* ou, en apposition, *siège gondole*, voir *Gondole*. *Siège Pompadour*, voir *Pompadour*. *Siège pliant*. *Siège de jardin*. *Le siège des toilettes*, la partie où l'on s'assoit. *Les sièges d'une automobile, d'un avion*. *Siège de cocher*, endroit où s'asseyait le cocher dans les voitures hippomobiles. *Siège de gazon*, petite butte que l'on pratiquait autrefois dans les jardins pour pouvoir s'asseoir. En composition. *Canne-siège*, voir *Canne*.

Spécialt. SELLERIE. Partie de la selle sur laquelle le cavalier est assis. — AÉRON. *Siège éjectable*, dispositif muni d'une charge explosive et d'un parachute, permettant au pilote d'un aéronef en situation de détresse d'être projeté hors de l'appareil. Expr. fig. et fam. *Être assis, être sur un siège éjectable*, risquer à tout moment de perdre son poste, son emploi, etc.

Par méton. Partie du corps sur laquelle on s'assoit, région fessière. *Un bain de siège*. OBSTÉTRIQUE. *Présentation par le siège*, dans laquelle le fœtus s'engage dans le canal pelvien par les fesses. *Une présentation par le siège peut rendre la délivrance plus difficile*. Ellipt. *Un accouchement par le siège*.

2. DROIT. Place occupée par les juges dans la salle d'audience. Ne s'emploie plus guère que dans quelques locutions. *Jugement rendu sur le siège*, prononcé dès la clôture des débats, sans que les juges présents se retirent pour délibérer en conseil. *Magistrat du siège*, magistrat qui juge, par opposition à *Magistrat debout* ou *du parquet*, chargé de requérir l'application de la loi. *Les magistrats du siège, aussi appelés magistrats assis, sont inamovibles, contrairement à ceux du parquet*.

Par méton. Vieilli. Pouvoir de rendre la justice reconnu à un tribunal, juridiction ; ensemble des magistrats appartenant à ce tribunal. *Siège présidial*. *Siège d'une sénéschaussée*. *Le ressort de ce siège était d'une grande étendue*. *C'était l'usage de tel siège*. Ne désigne plus aujourd'hui que l'institution ayant le pouvoir de juger et l'ensemble des juges, par opposition au *parquet*. *Les services administratifs du siège*. *Les pouvoirs respectifs du siège et du parquet*.

Par ext. Charge de magistrat et, par anal., fonction qu'occupe chaque membre de certaines assemblées, de certaines institutions. *Obtenir un siège de juge dans tel tribunal*. *Un siège de député*. *Il a perdu son siège au Sénat lors des dernières élections*. *La répartition des sièges à l'Assemblée nationale se fait selon un scrutin majoritaire*. *Ce conseil d'administration comporte vingt sièges*. *Un siège vacant, à pourvoir*. *Il occupe le siège d'Untel, il lui a succédé dans sa fonction*. DROIT CANON. Charge dont est titulaire un ecclésiastique, en particulier un évêque ou un archevêque ; juridiction ecclésiastique sur laquelle s'exerce son autorité. *Siège abbatial, épiscopal*. *Siège patriarcal*, voir *Patriarcal*. *Siège métropolitain* ou *archiépiscopal*. *Le Siège apostolique* ou *le Saint-Siège*, la charge et la juridiction de l'évêque de Rome, c'est-à-dire du pape et, par méton., l'État de la Cité du Vatican. *Pendant la vacance du Siège apostolique*. *Les décisions du Saint-Siège*.

3. Lieu où est officiellement établie une autorité, une institution, une organisation, etc. *Rome était le siège de l'Empire romain*. *Le siège du gouvernement*. *Le siège d'un tribunal, d'une préfecture*. *L'Organisation mondiale de la santé a son siège à Genève*. *Le siège d'une société, d'une banque*. Par méton. *S'adresser au siège*.

Spécialt. DROIT COMMERCIAL. *Siège d'exploitation*, lieu où s'exercent les opérations commerciales et techniques d'une société. *Siège social*, voir *Social*. — MINES. Unité d'exploitation minière comprenant plusieurs puits, le carreau et les installations annexes (on dit plutôt *Fosse*).

Fig. Lieu, zone où certains phénomènes naissent, se développent ou se font sentir avec le plus d'acuité. *Le cerveau est le siège de la pensée*. *Une affection dont le siège principal est le poumon*. *Le chloroplaste des cellules végétales est le siège de la photosynthèse*. *La fission nucléaire a pour siège le cœur du réacteur*. Litt. *Son cœur est le siège de violentes passions*.

4. MILIT. Ensemble des opérations que mène une armée devant une place, pour l'isoler et la prendre. *Faire le siège d'une ville*. *Troie soutint un siège de dix ans*. *Les croisés mirent le siège devant Nicée en 1097*. *Alexandre Dumas a raconté le siège de La Rochelle*. *Le siège de Paris en 1870*. *Le siège de Leningrad par les troupes allemandes a duré de 1941 à 1944*. *Mener une guerre de siège*. *Armée de siège*. *Batteries, canons de siège*. *Équipage de siège*, voir *Équipage*. *L'artillerie de siège est aussi appelée artillerie de position*. *Autrefois, les autorités militaires d'une place assiégée devaient tenir un journal de siège*. Par anal. *Le forcené a soutenu le siège de sa demeure toute la nuit*.

Loc. et expr. *État de siège*, état où se trouve une place lorsque, par suite de son investissement, tous les pouvoirs sont remis entre les mains de l'autorité militaire ; par ext., en temps de paix, régime temporaire caractérisé par la limitation des libertés individuelles et le renforcement de l'autorité publique. *La ville est en état de siège*. *Proclamer, décréter l'état de siège*. *Lever le siège*, quitter une ville qu'on assiégeait et, fig. et fam., quitter un lieu, une compagnie. Fig. *Mon siège est fait* (vieilli), se disait pour signifier qu'on ne changerait pas d'avis, par allusion aux paroles de l'abbé de Vertot qui, au XVIII^e siècle, aurait refusé de prendre en compte de nouveaux documents pour faire le récit du siège de Rhodé de 1522 par les Ottomans. *Faire le siège d'une personne*, la poursuivre sans relâche afin d'obtenir d'elle ce que l'on désire. *Faire le siège d'une femme*. *Il a fait le siège du ministre pour obtenir de l'avancement*.

SIÉGER v. intr. (se conjugue comme *Alléger*). XVII^e siècle. Dérivé de *siège*.

1. Remplir une charge, une fonction, en parlant d'un membre de certaines assemblées ou institutions. *Siéger à l'Assemblée, au Sénat*. *Il a été appelé à siéger au Conseil d'État*. *Ce chanoine siège à tel chapitre*. *Siéger au conseil d'administration d'une entreprise*. *Il siège depuis deux ans dans cette commission*. DROIT. En parlant d'un juge, exercer son pouvoir de rendre la justice. *Ce magistrat ne doit pas siéger dans cette affaire*. *Siéger au criminel*.

Par ext. Participer aux séances, aux travaux d'une assemblée ou d'une institution. *Ce député n'a pas siégé depuis deux mois*. Par méton. *La cour ne siège pas aujourd'hui*. *L'Académie française siège tous les jeudis*. Loc. *Siéger en permanence*, se dit d'une assemblée qui a résolu de ne pas se séparer avant que la tâche qu'elle s'est assignée ne soit achevée. *Lors de l'élection du pape, le conclave siège en permanence*.

2. Occuper une place correspondant à sa qualité, à sa dignité, à sa fonction. *Le Christ siège à la droite de Dieu le Père*. *Un roi siègeant sur son trône*. *Pendant la Révolution, les députés qui siégeaient sur les bancs les plus élevés de l'assemblée prirent le nom de Montagnards*. *Au tribunal, les assesseurs siègent à côté du président*.

Par ext. Plaisant. *Il siège au bout de la table*.

3. Avoir son siège en un lieu donné, y être officiellement établi. *Le gouvernement russe siège au Kremlin, à Moscou*. *La Cour pénale internationale siège à La Haye*. *La direction de cette banque siège à Londres*.

Fig. En parlant d'un phénomène, en particulier d'une affection. Avoir son origine en quelque endroit ou s'y manifester plus fortement. *Ce n'est pas là que siège le mal. Une douleur siégeant à l'arrière du crâne.*

***SIEMENS** (se prononce *siémínse* ou *simèn's*) n. m. xx^e siècle. Tiré du nom des frères *von Siemens*, ingénieurs allemands célèbres pour leurs travaux sur l'électricité.

PHYS. Unité de mesure de la conductance dans le Système international (symb. S).

SIEN, SIENNE adjectif possessif et **LE SIEN, LA SIENNE** pronom possessif de la troisième personne du singulier (pl. *Siens, siennes* et *Les siens, les siennes*). ix^e siècle, *suen*. Issu du latin *suum*, accusatif de *suus*, « son ».

1. Adj. Qui est à la personne dont on parle, qui lui appartient. *Un sien neveu, une sienne amie*. Ne s'emploie plus guère que dans des tournures attributives. *Cette découverte est sienne. Les projets qu'il a faits siens. Il a fait sienne votre proposition.*

2. Pronom. Désigne un être, une chose qui appartient à la personne dont on parle. *Mes amis et les siens. Ce n'est pas mon livre, c'est le sien. Il semble oublier les obligations qui sont les siennes. Il s'intéresse à votre bonheur comme au sien propre. Vaut-il mieux prendre une seule voiture ou chacun la sienne ?*

Expr. *Voir la paille dans l'œil de son prochain et ne pas voir la poutre qui est dans le sien, voir Poutre. Y mettre du sien*, montrer de la bonne volonté, accepter de faire des concessions. *Il va réussir s'il y met du sien. Pour trouver une solution, il a fallu que chacun y mît du sien*. Fam. *Faire des siennes*, jouer de mauvais tours ou se rendre coupable d'écarts de conduite, d'actions répréhensibles. *Ce jeune homme a encore fait des siennes.*

Spécialt. *Les siens*, les parents, les proches de la personne dont on parle, ceux qui lui sont attachés. *Elle est pleine de gentillesse pour lui et les siens. Ce général fut abandonné par les siens*. Expr. *On n'est jamais trahi que par les siens*, se dit lorsque quelqu'un subit un mauvais procédé de la part d'un proche. *Dieu reconnaîtra les siens*, se dit pour justifier une entreprise susceptible de nuire aux innocents comme aux coupables, par allusion à la formule « Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens », qu'aurait prononcée le légat du pape Arnaud Amaury, lors du massacre des albigeois réfugiés dans Béziers en 1209.

***SIENNOIS, -OISE** adj. xvi^e siècle. Dérivé de *Sienna*, nom d'une ville de Toscane.

Relatif à la ville de Sienna, à sa région, à ses habitants. *Parmi les traditions siennoises figure le « Palio », célèbre course de chevaux. La campagne siennoise. L'école siennoise*, l'école de peinture qui se développa à Sienna entre le xiii^e siècle et le xvi^e siècle, parallèlement à l'école florentine. *Ambrogio Lorenzetti, qui peignit la fresque de l'« Allégorie du bon et du mauvais gouvernement », appartient à l'école siennoise*. Subst. *Un Siennois, une Siennoise*.

***SIERRA** n. f. xv^e siècle. Mot espagnol, signifiant proprement « scie », issu du latin *serra*, « scie ».

Nom que l'on donne aux chaînes de montagnes dans les pays de langue espagnole ou dans les anciennes colonies espagnoles. *Les sierras d'Espagne, de Californie. Fidel Castro et ses compagnons s'étaient réfugiés dans la sierra Maestra pendant la révolution cubaine.*

SIESTE n. f. xviii^e siècle. Emprunté de l'espagnol *siesta*, de même sens, lui-même issu du latin *sexta (hora)*, « la sixième (heure) », c'est-à-dire midi, l'heure la plus chaude du jour.

Court repos que l'on s'accorde au cours de la journée, le plus souvent après le déjeuner, et lors duquel on dort, on somnole ; ce temps de repos lui-même. *La sieste fait partie du mode de vie méditerranéen. Faire la sieste, une longue sieste. L'heure de la sieste. Pendant la sieste.*

SIEUR n. m. xiii^e siècle. Issu du latin *seniorem*, accusatif de *senior*, lui-même comparatif de *senex*, « ancien, vénérable ».

1. Titre honorifique donné sous l'Ancien Régime à des nobles de haut rang puis à divers notables (on disait plutôt *Seigneur*). *Le sieur de la Trémoille. Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise.*

2. Titre que l'on employait naguère dans les plaidoires, les actes judiciaires pour qualifier tout homme dont le nom était cité, et en particulier l'une des parties. *Plaider pour le sieur Untel. Ledit sieur Untel. Attendu que le sieur X...*

Par ext. Plaisant ou péj. *Le sieur Paul est venu me faire je ne sais quelle réclamation.*

***SIEVERT** (ie se prononce *i* ; *t* se fait entendre) n. m. xx^e siècle. Tiré du nom du physicien suédois *Rolf Sievert* (1896-1966).

PHYS. Unité du Système international employée pour évaluer les divers effets biologiques causés chez l'Homme par les rayonnements ionisants (symb. Sv).

SIFFLANT, -ANTE adj. xvi^e siècle. Participe présent de *siffler*.

Qui produit un sifflement, qui fait entendre un sifflement. *Une respiration sifflante est un des symptômes de l'asthme.*

Spécialt. PHON. *Une consonne sifflante* ou, ellipt. et subst., *une sifflante*, une consonne constrictive dont l'émission s'accompagne d'un son proche du sifflement. *En français, il existe deux sifflantes, « s » et « z »*. – MARINE. *Bouée sifflante*, syn. de *Bouée à sifflet*, voir *Sifflet*.

SIFFLEMENT n. m. xii^e siècle. Dérivé de *siffler*.

1. Son aigu que l'on émet en expulsant de l'air à travers ses lèvres, ou en soufflant dans un sifflet. *Un sifflement d'admiration. Les sifflements hostiles des spectateurs dans un stade.*

Par anal. Suite de sons aigus et modulés qui constitue le cri distinctif de certains oiseaux. *Le sifflement du bouvreuil*. Désigne aussi le son strident que produisent divers animaux, souvent lorsqu'ils sont en danger. *Le sifflement du crotale. Les dauphins communiquent notamment par des sifflements.*

Par ext. Bruit strident produit par certains appareils, certains dispositifs munis d'un sifflet. *Le sifflement d'une bouilloire. Le sifflement d'une locomotive à vapeur.*

2. Bruit long et perçant qui rappelle un tel son. *Le sifflement d'une balle. Le sifflement du vent dans les haubans. Le sifflement d'un microphone mal réglé. Avoir des sifflements d'oreille*, percevoir des sons aigus désagréables qui semblent venir de l'intérieur des oreilles ou de la tête.

Spécialt. PATHOL. Bruit anormal continu que fait en respirant un individu ou un animal atteint de certaines pathologies. *La respiration de ce malade est accompagnée d'un sifflement. Les sifflements localisés symptomatiques des bronchites ou des crises d'asthme sont appelés râles sibilants.*

SIFFLER v. intr. et tr. XII^e siècle. Issu du latin populaire *sifilare*, altération de *sibilare*, de même sens.

I. V. intr. 1. Émettre un son aigu en expulsant de l'air à travers ses lèvres ou en soufflant dans un sifflet. *Siffler pour rappeler son chien. Cet élève a été puni car il avait sifflé en classe. L'agent de police siffla pour arrêter les voitures.* Expr. fig. et fam. *Il n'a qu'à siffler pour être obéi*, ses ordres sont immédiatement suivis d'effet.

Par anal. En parlant de certains oiseaux, faire entendre une suite de sons aigus et modulés qui constitue leur cri distinctif. *Le merle, le pinson sifflent.* S'emploie aussi en parlant d'animaux qui produisent un son strident, généralement en cas de danger. *La marmotte donne l'alerte à ses congénères en sifflant.* « *Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes* » est un vers de Racine célèbre pour ses allitérations.

Par ext. En parlant de certains appareils, de certains dispositifs pourvus d'un sifflet. *Les autociseurs sifflent lorsque la vapeur s'échappe de la soupape.* Spécialt. CH. DE FER. Par méton. *Siffler au disque*, se disait du mécanicien qui actionnait le sifflet à vapeur pour demander qu'une voie fermée soit de nouveau libre pour le passage du convoi.

Titre célèbre : *Le train sifflera trois fois*, film de Fred Zinnemann (1952).

2. Faire entendre un bruit long et perçant. *Les balles lui sifflaient aux oreilles. Faire siffler un lasso. Un microphone qui siffle*, qui produit des sons stridents, en raison d'un phénomène de rétroaction entre lui et le haut-parleur auprès duquel il se trouve. *Avoir les oreilles qui sifflent*, percevoir des sifflements pénibles qui semblent provenir de l'intérieur des oreilles ou de la tête.

Expr. fig. *Vous avez dû avoir les oreilles qui sifflent, les oreilles ont dû vous siffler*, se dit à quelqu'un dont on a beaucoup parlé en son absence.

Spécialt. PATHOL. Émettre un son anormal, de timbre variable, lors de la respiration. *On l'entend siffler quand il dort. Il siffle ou, par méton., sa poitrine siffle. Les chevaux atteints de paralysie partielle du larynx sifflent.*

II. V. tr. 1. Exécuter un air en émettant des sifflements. *Siffler une chanson.* Par anal. *Ce serin siffle tout ce qu'on lui apprend.*

2. Attirer l'attention d'une personne, d'un animal par un sifflement. *Il a sifflé la belle fille qui passait devant lui. Le gendarme a sifflé l'automobiliste imprudent. Siffler son chien pour le faire revenir.*

Expr. fig. et pop. *On ne vous a pas sifflé*, on ne vous a rien demandé.

3. Annoncer, signifier quelque chose par un ou plusieurs coups de sifflet. *L'arbitre a sifflé la faute, la fin du match. Siffler le départ du train.*

4. Accueillir quelqu'un ou quelque chose avec des sifflets pour marquer sa désapprobation, sa colère. *Cet orateur a été sifflé. On a sifflé sa pièce.*

5. Pop. Boire d'un trait. *Siffler un verre de vin.*

SIFFLET n. m. XIII^e siècle. Dérivé de *siffler*.

1. Petit instrument qui produit un son aigu et intense lorsqu'on souffle dedans, et dont l'embouchure est le plus souvent pourvue d'un biseau. *Sifflet d'argent. Sifflet sphérique, tubulaire. Sifflet à roulette*, contenant une petite bille libre qui permet d'obtenir un son tremblé. *Au temps de la marine à voile, les ordres étaient donnés au sifflet et cet usage s'est conservé dans la Marine nationale pour rendre les honneurs. Certains sifflets de terre cuite ou de bois au corps percé de trous peuvent produire des notes différentes. Des sifflets à plusieurs tons sont utilisés par les orchestres de samba.*

Loc. *Coup de sifflet*, bruit émis lorsqu'on souffle dans cet instrument. *Le coup de sifflet final*, par lequel l'arbitre signale la fin d'un match de football, de rugby, etc. *En sifflet*, selon une coupe biaisée ; en oblique. *Tailler une branche en sifflet. Enture en sifflet.*

Par ext. *Sifflet à ultrasons*, émettant des vibrations le plus souvent inaudibles pour l'oreille humaine mais perceptibles par certains animaux, notamment les chiens. *Sifflet à vapeur* ou, simplement, *sifflet*, appareil qui produit un son aigu sous la pression de la vapeur. *Les sifflets à vapeur des locomotives ont été remplacés par des avertisseurs sonores électriques ou électroniques. Une bouilloire à sifflet.*

Spécialt. THÉÂTRE. *Sifflet pratique*, ancien nom de l'instrument appelé aujourd'hui *Pratique*. – MUS. Dans un orgue, nom donné au plus court des tuyaux de façade faisant partie des principaux. – MARINE. *Bouée à sifflet*, bouée équipée d'un dispositif produisant des sons aigus grâce aux mouvements, même très légers, de l'eau, et qui est placée à proximité d'un danger pour que les navigateurs puissent le repérer par temps de brume (on dit aussi *Bouée sifflante*).

2. Au pluriel. Sifflements, souvent accompagnés de marques d'hostilité, par lesquels un groupe, une foule exprime son mécontentement, son mépris, sa désapprobation. *Il a été accueilli par des sifflets. Les sifflets des spectateurs.*

3. Gorge, gosier (très vieilli). Ne s'emploie plus guère que dans l'expression figurée et populaire *Couper le sifflet à quelqu'un*, le réduire au silence.

SIFFLEUR, -EUSE n. et adj. XIII^e siècle. Dérivé de *siffler*.

I. N. Celui, celle qui siffle, en particulier au théâtre. *Les siffleurs du parterre.*

II. Adj. 1. Se dit des oiseaux qui émettent des sifflements. *Les oiseaux siffleurs.* Entre dans la dénomination de certaines espèces. *Le pouillot, le canard siffleur.*

2. MÉD. VÉTÉR. Vieilli. Se disait d'un cheval qui fait entendre, en respirant, un bruit rauque appelé cornage (on dit plus souvent aujourd'hui *Cornard* ou *Corneur*).

***SIFFLEUX** n. m. XVIII^e siècle, *siffleur*, puis *siffleux*. Dérivé de *siffler*.

Au Canada. Marmotte.

***SIFFLOTEMENT** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *siffloter*.

Sifflement léger et distrait.

SIFFLOTER v. intr. XVI^e siècle. Dérivé de *siffler*.

Siffler un air, une mélodie, avec légèreté, distraitement. *Il se promène en sifflotant.* Transt. *Elle sifflotait « Summer-time ».*

***SIFILET** n. m. XVIII^e siècle. Composé à l'aide de *six* et de *filet 1*, parce que cet oiseau porte six longues plumes fines sur la tête.

ZOOL. Paradisier dont le plumage est noir, à l'exception d'une zone triangulaire irisée au niveau de la poitrine, et qui vit en Nouvelle-Guinée. *La parade nuptiale du sifilet.* En apposition. *Paradisier sifilet.*

***I. SIGILLAIRE** (les deux *l* se prononcent sans mouillure) adj. XV^e siècle. Dérivé savant du latin *sigillum*, « cachet, sceau », puis « figurine ».

Relatif aux sceaux, à un sceau ; qui comporte un sceau. *Un anneau, une bague sigillaires.*

***II. SIGILLAIRE** (les deux *l* se prononcent sans mouillure) n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *sigillaire I*.

PALÉONT. Végétal fossile arborescent du Carbonifère et du Permien portant, sur son tronc, des cicatrices foliaires hexagonales.

SIGILLÉ, -ÉE (les deux *l* se prononcent sans mouillure) adj. XIV^e siècle. Emprunté du latin *sigillatus*, « orné de figurines », lui-même dérivé de *sigillum*, « cachet, sceau », puis « figurine ».

Marqué d'un sceau. ARCHÉOL. *Céramique sigillée* ou, ellipt. et subst., au féminin, *sigillée*, céramique rouge vernissée, en vogue sous l'Empire romain, décorée de motifs en relief et qui portait souvent des estampilles faites au poinçon. *Arezzo, en Toscane, fut un grand centre de production de céramique sigillée. Un vase de sigillée. Terre sigillée*, nom donné autrefois à certaines terres argileuses auxquelles on prêtait, dans l'Antiquité et au Moyen Âge, des vertus médicinales, et qui étaient vendues sous forme de petits pains dont la provenance était garantie par un sceau ; désigne aujourd'hui une pâte constituée d'argile rouge à grains très fins délayée dans de l'eau, que l'on applique sur certaines poteries et qui se vitrifie à la cuisson.

SIGILLOGRAPHIE (les deux *l* se prononcent sans mouillure) n. f. XIX^e siècle. Composé de *sigillo-*, tiré du latin *sigillum*, « cachet, sceau », puis « figurine », et de *-graphie*, tiré du grec *graphein*, « écrire ».

Étude des sceaux et des cachets. *Une revue de sigillographie. (On a dit aussi Sphragistique.)*

***SIGILLOGRAPHIQUE** (les deux *l* se prononcent sans mouillure) adj. XIX^e siècle. Dérivé de *sigillographie*.

Relatif à la sigillographie. *Études sigillographiques.*

SIGISBÉE n. m. XVIII^e siècle. Emprunté de l'italien *cicisbeo*, « damoiseau », puis de même sens, lui-même tiré d'une racine onomatopéique exprimant le bavardage.

Litt. ou plaisant. Chevalier servant. *À Venise, au XVIII^e siècle, les femmes mariées se devaient d'être accompagnées d'un sigisbée.*

SIGLE n. m. XVIII^e siècle. Emprunté du latin juridique *sigla*, « abréviations, signes d'abréviation ».

1. Abréviation d'une dénomination, constituée par l'initiale, en majuscule, des termes qui la composent, et qui est traitée comme un mot. *P.M.E. est le sigle de « petite et moyenne entreprise ». S.N.C.F., I.R.M. sont des sigles. Un sigle qu'on ne lit pas lettre par lettre mais qu'on prononce comme un mot ordinaire, tels CAPES ou OTAN, est appelé acronyme. Certains sigles, comme BENELUX, reprennent la syllabe initiale des mots qui les constituent.*

2. PALÉOGRAPHIE. Lettre employée comme signe abrégé d'un mot dont elle est l'initiale sur les monuments, les médailles et dans les anciens manuscrits. *On pouvait se servir d'un sigle pour abrégé un prénom, un nom, un titre. Sigle simple, composé.*

***SIGLÉ, -ÉE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *sigle*.

Se dit d'une pièce d'habillement, d'un accessoire qui porte la marque, les initiales de son créateur, de son fabricant. *Un sac siglé.*

***SIGMA** n. m. inv. XVI^e siècle. Emprunté du grec *sigma*, de même sens, puis « croissant de lune ; demi-cercle », parce que, dans l'alphabet grec archaïque, cette lettre ressemblait à un C.

Dix-huitième lettre de l'alphabet grec. σ , *sigma minuscule* ; ς , *sigma minuscule, en position finale* ; Σ , *sigma majuscule*. *En français, « sigma » est transcrit par « s ».* MATH. *Le sigma majuscule est le symbole d'une somme finie de termes ou de la limite d'une série.*

***SIGMATIQUE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *sigma*.

LINGUIST. Se dit de certaines formes verbales caractérisées par la présence d'un infixé « s ». *Les formes sigmatiques de l'aoriste en grec. « Misi », « jussi », « dixi » sont des formes sigmatiques du parfait latin.*

***SIGMATISME** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *sigma*, sur le modèle d'*iotacisme*.

Tout défaut de prononciation qui affecte l'émission du son *s*. *Le fait de chuintier est un sigmatisme.*

SIGMOÏDE adj. XVI^e siècle. Emprunté du grec *sigmoeidês*, « en forme de sigma », lui-même composé à l'aide de *sigma*, « sigma », et *eidôs*, « forme, apparence ».

Qui est en forme de S ou de C. Seulement dans des domaines spécialisés. MATH. *Courbe sigmoïde*, limitée par deux asymptotes horizontales et formant un S. – ANAT. *Côlon sigmoïde* ou, ellipt. et subst., au masculin, *sigmoïde*, partie terminale du côlon, en forme de S, située avant le rectum. *Valvules sigmoïdes*, nom donné aux valvules cardiaques pulmonaire et aortique. *Cavité sigmoïde*, chacune des surfaces articulaires concaves du cubitus et du radius, dont deux sont situées à l'extrémité supérieure du cubitus et une à l'extrémité inférieure du radius.

***SIGMOÏDITE** n. f. XX^e siècle. Composé à l'aide de *sigmoïde* et de l'élément *-ite*, servant à former les mots qui désignent une inflammation.

PATHOL. Inflammation du côlon sigmoïde.

SIGNAL n. m. XIV^e siècle. Réfection, sur le modèle de *signe*, de l'ancien français *seignal*, « cachet, seing », issu du latin *signale*, neutre substantivé de *signalis*, « qui sert de signe », lui-même dérivé de *signum*, « signe ».

1. Signe ou suite de signes que l'on fait pour avertir quelqu'un, en particulier pour l'informer que le moment d'accomplir une action est venu. *Faire un signal, le signal convenu. Attendre le signal. À mon signal, courez ! Des signaux de fumée. Par anal. Les dauphins communiquent entre eux par des signaux acoustiques.*

Fig. Ce qui annonce et provoque un phénomène, un événement, ce qui marque son début. *La répression des manifestants a été le signal de l'insurrection. Ce scandale fut le signal de sa ruine.*

Expr. *Donner le signal de quelque chose, faire ce qui est convenu pour déclencher une action et, par ext., être à l'origine d'un mouvement général. Elle donna le signal du départ, de se mettre en route. Il a donné le signal des applaudissements.*

Par ext. Phénomène lumineux, sonore, électrique, etc. produit par un appareil, par un dispositif, dont la fonction est de prévenir ou d'informer quelqu'un. *Respecter les signaux des feux de circulation. Des signaux télégraphiques. Laissez votre message après le signal sonore. Signal d'appel*, émis par un téléphone afin que l'utilisateur sache qu'on essaie de le joindre alors qu'il est déjà en ligne. Désigne parfois, par métonymie, l'appareil, le dispositif lui-même. *Un signal lumineux placé au-dessus de la porte indique la sortie de secours.*

Spécialt. MARINE. Tout moyen visuel, sonore ou radioélectrique reposant sur des conventions d'utilisation, dont les navires se servent pour communiquer entre eux et pour communiquer avec la terre, ou inversement. *Signaux de jour, de nuit. Boule, Bombe de signaux*, voir *Boule, Bombe I. Signaux optiques*, voir *Optique. Les deux bâtiments ont échangé des signaux de reconnaissance. Signal de détresse*, voir *Détresse. Signaux de brume*, émis par temps de brume par les navires ou par divers dispositifs fixes situés à terre ou en mer. *Livre des feux et signaux de brume*, qui donne, pour chacune des grandes zones de navigation, la liste et les caractéristiques des aides à la navigation lumineuses et sonores. *Code international des signaux*, système international codé de communication alphabétique et numérique, où les lettres, représentées par des pavillons, et les chiffres, représentés par des flammes, peuvent s'utiliser seuls ou combinés pour former des messages précis. *Signaux horaires*, servant à donner l'heure exacte et qui consistaient à l'origine en coups de canon tirés par les navires dans les ports. – CH. DE FER. Ensemble des moyens, en particulier des dispositifs équipant les voies et les quais, destinés à donner des informations nécessaires à la circulation. *Un signal de limitation de vitesse, d'arrêt immédiat. La plupart des signaux placés sur les voies sont des feux portés par des potences. Portique à signaux*, voir *Portique. Signal ouvert, à l'ouverture*, dont la position ou la couleur indique que la voie est libre et que le train peut s'y engager. *Répétition des signaux*, voir *Répétition. Signal d'alarme*, que les voyageurs ont la possibilité d'actionner en cas de danger pour provoquer l'arrêt du train. Expr. fig. *Tirer le signal d'alarme*, alerter une personne, un groupe sur le caractère dangereux d'une situation, d'un phénomène (on dit aussi *Tirer la sonnette d'alarme*). – BIOL. Ce qui est perçu comme un message par une cellule, un organe, un organisme et qui déclenche une réponse de leur part ; stimulus. *Un signal hormonal. Les signaux nerveux sont de nature électrochimique. La douleur est un signal sensoriel qui provoque des réflexes de protection.*

2. sc. Phénomène ou grandeur physique variables dans le temps, donnant une information sur l'état du système qui les produit et que peut détecter un capteur. *Signal continu, périodique. La fréquence, la durée d'un signal. Signal d'entrée, de sortie d'un appareil électrique. Signal analogique, numérique. Un signal extraterrestre. Traitement du signal.*

3. Ancienn. Objet de diverse nature que, dans les écoles, les enfants employant la langue de leur région, et non le français, devaient se passer, le dernier qui l'avait en sa possession à la fin des cours se voyant puni (on disait aussi *Symbole*).

SIGNALÉ, -ÉE adj. xv^e siècle. Emprunté de l'italien *segnalato*, « remarquable, illustre », participe passé de *segnalare*, « distinguer par un signal, reconnaître solennellement », lui-même dérivé de *segnale*, « signe ; signal ».

Remarquable, exceptionnel. *Une faveur signalée. Il m'a rendu un signalé service. Parfois plaisant. Un imbécile signalé.*

SIGNALEMENT n. m. xviii^e siècle. Dérivé de *signaler*.

ADM. 1. Description que l'on établit d'une personne en relevant un ensemble de signes extérieurs susceptibles de la faire reconnaître, en particulier dans un cadre judiciaire ; l'ensemble des signes ainsi relevés. *Prendre le signalement de quelqu'un. Il a donné à la gendarmerie le signalement de l'agresseur. Le signalement figure sur la carte d'identité et sur le passeport.*

Par anal. Relevé des traits caractéristiques d'un équidé qui permettent son identification. *Il est obligatoire de mentionner le signalement dans les documents officiels de l'animal.*

2. Démarche par laquelle on porte à la connaissance des autorités compétentes l'existence d'un fait, d'une situation contrevenant à la loi. *Le signalement de propos incitant à la violence, à la haine raciale sur l'internet.*

Spécialt. Procédure consistant à informer les autorités administratives ou judiciaires d'une situation de maltraitance présumée en vue d'une intervention institutionnelle. *Faire un signalement au président du conseil général, au procureur de la République. Être l'objet d'un signalement.*

SIGNALER v. tr. xv^e siècle. Dérivé de *signalé*.

1. Faire que quelque chose soit remarqué, en bonne ou en mauvaise part (litt.). *Il a signalé sa valeur dans cette occasion. Ce souverain signala son règne par d'heureuses innovations. Par méton. D'horribles cruautés ont signalé son expédition.*

Par ext. Pron. *Ce sauveteur s'est signalé par son courage. Cet athlète se signale par ses exploits. Se signaler dans les arts, dans les sciences.*

2. Porter un fait à la connaissance de quelqu'un, en faire état ; attirer l'attention sur une chose, sur une personne. *On a signalé la naissance de louveteaux dans ce parc naturel. Il a signalé les nombreuses erreurs de cet historien. Des incidents ont été signalés en queue de la manifestation. Rien à signaler ou, par abréviation, R.A.S. On m'a signalé son départ, qu'il était parti. Signaler un cas de maltraitance au procureur de la République, lui faire un signalement. Cet homme a été signalé aux autorités. Je me permets de signaler que ce projet sera très coûteux. Suivi d'un attribut. Il a été signalé absent, comme très violent.*

Fig. *Signaler quelqu'un à l'admiration publique. Il a été signalé à l'indignation commune.*

Par affaibl. Fam. En manière de reproche. *Rappeler quelque chose à quelqu'un. Tu avais promis d'être là, je te signale.*

ADM. Au participe passé, adjt. *Répertoire des détenus particulièrement signalés*, dans lequel sont inscrits les détenus devant faire l'objet d'une vigilance accrue.

3. Indiquer, faire connaître quelque chose par un signe, un signal. *Les lépreux devaient autrefois signaler leur approche en agitant une crécelle ou, pron., se signaler en agitant une crécelle. Les cyclistes doivent signaler qu'ils tournent en tendant le bras dans la direction voulue.*

Par méton. *Le chenal est signalé par des bouées. Ce panneau signale aux usagers une zone dangereuse, que la zone est dangereuse. L'astérisque signale un renvoi. Au participe passé, adjt. Un croisement signalé. Un radar non signalé.*

SIGNALÉTIQUE adj. et n. f. xix^e siècle. Dérivé de *signaler*.

1. Adj. Qui contient, fournit les informations essentielles sur une personne physique et, par ext., sur une personne morale, une activité, etc. Dans des domaines spécialisés. ADM. *Fiche signalétique*, utilisée pour certaines formalités administratives ou commerciales. *Remplir une fiche signalétique. État signalétique des services*, document qui atteste qu'une personne a bien rempli ses obligations militaires. – ÉDITION. *Bulletin signalétique*, périodique qui présente, classés par matière ou ordre alphabétique, les notices bibliographiques, et parfois de courts extraits, de travaux scientifiques récemment publiés. *Le bulletin signalétique du C.N.R.S.*

2. N. f. Ensemble des éléments qui permettent aux usagers d'un lieu, d'un espace de s'y repérer. *La signalétique d'une bibliothèque, d'un musée.*

***SIGNALEUR** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *signaler*.

MILIT. Nom donné autrefois à un soldat, à un marin qui assurait la communication entre différentes unités ou différents navires à l'aide de signaux visuels. *Pendant la Première Guerre mondiale, les signaleurs d'infanterie usaient de fanions à bras pour transmettre des messages à l'artillerie.*

***SIGNALISATEUR, -TRICE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *signalisation*.

Se dit de ce qui permet, assure la signalisation. *Panneaux signalisateurs.*

SIGNALISATION n. f. XX^e siècle. Dérivé de *signaliser*.

1. Action de signaler quelque chose, de donner certaines informations au moyen de signes, de signaux. *Le dispositif de signalisation des touches en escrime. Équiper une embarcation d'un appareil de signalisation sonore.*

Spécialt. Mise en place de divers signes et signaux dans un espace, sur un parcours afin de réglementer de faciliter le déplacement des véhicules ou des personnes qui l'empruntent et d'assurer leur sécurité ; l'ensemble des signes, des signaux utilisés à cet effet. *La signalisation d'une route aérienne au moyen de balises. Signalisation routière, ferroviaire. L'Association internationale de signalisation maritime. La signalisation des chemins de randonnée. Des panneaux de signalisation. Feux, plots de signalisation.* CH. DE FER. *Potence de signalisation, voir Potence.*

2. BIOL. CELLULAIRE. Ensemble des mécanismes qui permettent à une cellule de recevoir des signaux venant de son environnement et d'y répondre. *Molécules de signalisation. Les voies de signalisation des cellules cancéreuses sont profondément altérées.*

***SIGNALISER** v. tr. XX^e siècle. Dérivé de *signaler*.

Pouvoir d'une signalisation. *Signaliser le réseau routier.* Au participe passé, adjt. *Une route mal signalisée.*

SIGNATAIRE n. XVIII^e siècle. Dérivé de *signature*.

Celui, celle qui signe un document, notamment un document officiel. *Le signataire d'une lettre, d'un testament. Les signataires du contrat. Les signataires d'une manifeste.* Adjt. *Les pays signataires du traité de Versailles, du pacte de Varsovie.*

SIGNATURE n. f. XV^e siècle. Dérivé de *signer*.

1. Marque personnelle et distinctive, généralement constituée du prénom et du nom de famille ou de leurs initiales, qu'on inscrit de sa main au bas d'un document, afin de certifier qu'on en est l'auteur ou qu'on en approuve le contenu, qu'on en assume la responsabilité. *Une signature élégante, enfantine, illisible. Je connais sa signature. Imiter, contrefaire une signature. Authentifier, certifier, faire légaliser une signature. Cette lettre ne porte aucune signature. Apposer sa signature au bas d'un contrat. Pour la régularité de cet acte, deux signatures sont nécessaires. Recueillir des signatures pour une pétition.*

Par anal. *La signature du peintre se trouve dans le coin gauche de cette toile. Sur les tableaux, les signatures sont parfois abrégées en monogrammes. Sur certains immeubles figure la signature de l'architecte. La signature d'un*

graveur, d'un luthier. Par méton. *Auteur, journaliste en vue, influent. Ce magazine cherche une signature pour son éditorial.*

Par ext. ADM. *Signature électronique ou numérique*, code personnel, obtenu par des techniques de cryptographie et délivré par une autorité compétente, qui permet de certifier l'authenticité et l'intégrité de documents numériques.

Fig. Trait ou ensemble de traits singuliers qui fait reconnaître l'auteur d'une action, d'un ouvrage. *Ce crime porte la signature du tueur en série. On reconnaît dans cette œuvre la signature d'un grand artiste.* Par ext. Ensemble de signes ou de traces caractéristiques qui permettent d'identifier un corps. *La signature spectrale d'une étoile, d'une planète. La signature acoustique d'un sous-marin. Signature radar*, partie des ondes radar qu'un objet, qu'un véhicule renvoie et qui permet de le reconnaître. *La signature radar d'un avion de combat.*

2. Action de signer une lettre, un acte, un contrat, etc. *La date de la signature a été repoussée. Le jour de la vente, la signature se fera en présence des deux notaires. La signature de l'armistice le 11 novembre 1918 dans le wagon de Rethondes. Le pli sera remis en mains propres et contre signature.*

Par méton. Engagement que l'on prend en signant un document. *Honorer sa signature. Manquer à sa signature.*

Spécialt. DROIT. *Avoir la signature*, être habilité à signer des documents au nom d'une personne physique ou morale. *Avoir la signature sociale*, être habilité à engager la personne morale au nom de laquelle on contracte. *Reconnaître sa signature*, admettre que l'on a bien signé tel écrit. On dit, dans le sens contraire, *Désavouer, nier sa signature*. – ADM. *Délégation de signature*, voir *Délégation*. *Présenter un texte à la signature*, soumettre à une autorité compétente un document qui n'aura pleine valeur qu'une fois signé. *L'arrêté a été préparé pour être présenté à la signature du préfet. Le décret est à la signature.* – DROIT CANON. *Le tribunal de la Signature apostolique* ou, ellipt., *la Signature apostolique*, le tribunal suprême du Saint-Siège chargé de juger de la validité des sentences émises par la Rote et des exceptions soulevées contre ses auditeurs, ainsi que des conflits de compétence entre tribunaux ecclésiastiques et de divers litiges administratifs. Vieilli. *Signature en cour de Rome* ou, simplement, *signature*, désignait, par métonymie, la minute originale d'un acte par lequel le pape accordait un bénéfice ou une autre grâce. – ÉDITION. Séance de dédicace à laquelle participe un auteur, en général pour assurer la promotion de son dernier livre. *Se rendre à une signature.*

3. IMPRIMERIE. Chacune des marques que l'on porte sur des feuilles imprimées ou des cahiers pour s'assurer qu'ils seront dans le bon ordre au moment de les assembler. *Les signatures peuvent être des lettres, des chiffres, des signes conventionnels. Vérifier les signatures.*

SIGNE n. m. X^e siècle, au sens de « miracle » ; XIII^e siècle, au sens de « marque distinctive ». Emprunté du latin *signum*, « enseigne ; marque, signe », lui-même dérivé de *sequi*, « suivre ».

1. Ce qui témoigne de l'existence, de la réalité d'une chose ou avertit de sa survenue, de sa réalisation prochaine. *Il n'y a aucun signe d'effraction sur les lieux du crime. Son état présente des signes d'amélioration certains. Elle montre des signes de fatigue, de nervosité. Le moteur donne des signes de faiblesse. C'est un signe, voilà un signe qui ne trompe pas. Elle rougit quand on parle de lui : c'est signe qu'il ne lui est pas indifférent. Les nombreux signes de récession inquiètent le gouvernement. Les signes avant-coureurs d'une révolution. Quand les oiseaux volent bas, c'est signe d'orage, c'est signe qu'il y aura de l'orage.*

Par ext. Évènement, phénomène grâce auquel on prédit ce qui va arriver ou auquel on prête un sens caché. *L'art de la divination repose sur l'étude des signes. Un signe funeste. Virgile et Suétone ont décrit les signes annonçant la mort de César. Il est très superstitieux : il voit des signes partout. Un signe du ciel, du destin.*

Loc. et expr. *C'est un bon signe, un mauvais signe* ou, ellipt., *c'est bon, mauvais signe. Ne donner aucun signe de vie, ne pas donner signe de vie, sembler mort* et, fig., *ne pas donner de ses nouvelles. Il ne nous a donné aucun signe de vie, il n'a pas donné le moindre signe de vie depuis son départ.*

Spécialt. MÉD. Manifestation d'une affection, d'une maladie, qui permet d'établir un diagnostic. *Signe précoce. Signe clinique*, que l'on observe lors d'un examen clinique. *Signe fonctionnel*, que le patient ressent (on dit aussi *Symptôme*). *La douleur, la fatigue sont des signes fonctionnels. Signe physique*, que le médecin constate en examinant le patient, en pratiquant des tests. *Décélérer un signe physique à l'auscultation, à la palpation. Signes généraux*, qui affectent l'ensemble de l'organisme. *La fièvre, l'amaigrissement, la perte de l'appétit sont des signes généraux.* – FISC. *Signes extérieurement de richesse*, éléments de train de vie retenus par l'administration fiscale pour déterminer l'assiette d'un impôt ou pour contrôler ou réviser les déclarations du contribuable. – RELIG. CHRÉTIENNE. Class. Miracle. *Les pharisiens demandaient des signes à Jésus-Christ. Désigne aujourd'hui ce qui témoigne de l'existence, du fait de Dieu. Les sacrements sont les signes visibles de réalités invisibles. Signes des temps*, événements ou états du monde qui témoignent de la présence de Dieu et de son intervention dans l'histoire. *L'expression « signes des temps » apparaît dans l'Évangile selon saint Matthieu. Parmi les signes des temps, le concile de Vatican II compte l'œcuménisme. Un signe des temps, du temps*, se dit dans la langue courante, parfois en mauvaise part, de ce que l'on juge caractéristique de l'époque où l'on vit.

2. Élément distinctif propre à une personne ou à une chose, permettant de l'identifier. *Les signes particuliers étaient naguère consignés sur la carte d'identité. Il portait une rose à la boutonnière comme signe de reconnaissance. L'usurpation de signes réservés à l'autorité publique, comme l'uniforme, est punie par la loi. Le port de signes religieux dans certains lieux est sujet à débat.*

Spécialt. Tache naturelle, marque qu'on a sur la peau. *Un signe de naissance.*

Loc. *Signe d'infamie*, que l'on infligeait autrefois aux coupables dont on voulait faire connaître la flétrissure à tous les regards (on dit aussi *Marque d'infamie*). *La fleur de lis imprimée au fer rouge sur la peau était un signe d'infamie. Signe de validation*, qui permet d'authentifier un acte juridique, administratif, de le rendre valide. *Les sceaux, les signatures peuvent constituer des signes de validation. Signe lapidaire*, que traçait sur un ouvrage un tailleur de pierre, un compagnon afin qu'on puisse savoir qu'il avait participé aux travaux. *Signe de ralliement*, objet ou, par ext., action qui permet aux membres d'un groupe de se reconnaître entre eux. *Le cri du chat-huant était le signe de ralliement des chouans.*

Allusion historique. « *Par ce signe, tu vaincras* » (traduction du latin *In hoc signo vinces*), formule qui accompagne le chrisme ou la croix et rappelle les mots qui apparurent à Constantin lors de la vision qu'il eut la veille de sa victoire contre Maxence.

3. Geste, mouvement, action qui fait connaître à autrui ce que l'on pense, ce que l'on veut, etc. *Faire un signe de la tête, un signe de tête en guise d'assentiment. Saluer quelqu'un d'un signe de la main. Se parler par signes. Ils se faisaient des signes d'intelligence. Faire avec les doigts le signe de la victoire.*

Loc. *En signe de*, pour exprimer un sentiment, traduire un état. *S'incliner en signe de respect. Soulever son chapeau en signe de courtoisie. Porter du noir en signe de deuil. Faire signe*, attirer volontairement l'attention de quelqu'un par un geste et, fig., se manifester à quelqu'un. *Il leur fit signe d'avancer, il fit signe qu'on avançât. Si vous passez dans la région, faites-nous signe. Langage, langue des signes*, langue dont usent les sourds et dans laquelle on s'exprime par gestes ; s'emploie aussi parfois pour désigner le langage gestuel utilisé, en Amérique du Nord, par les différentes tribus d'Indiens des plaines pour communiquer entre elles. RELIG. CHRÉTIENNE. *Signe de croix* ou *signe de la croix*, voir *Croix*.

4. Chacun des éléments qui, au sein d'un système conventionnel de communication donné, représente une réalité, traduit une idée, une notion, un rapport, etc. *La sémiotique est l'étude des systèmes de signes. Un mot est un signe à la fois visuel et sonore. Les chiffres, les idéogrammes, les pictogrammes sont des signes. Des signes de piste. Les signes de la notation musicale. Signes mathématiques, signes logiques. Signes héraldiques. Les signes de l'alphabet Braille, de l'alphabet phonétique. Les signes typographiques. La cédille est un signe orthographique. Les signes d'accentuation doivent figurer sur les mots écrits en capitales. Signes de ponctuation. Signe diacritique*, voir *Diacritique*.

Spécialt. TYPOGR. Tout caractère ou espace séparant les mots. *Compter le nombre de signes par ligne. Un texte de mille signes.* – LINGUIST. Chez Saussure, élément de la langue constitué par la réunion d'un signifiant et d'un signifié. *L'arbitraire du signe*, le fait qu'il n'y ait pas de rapport naturel entre ce dernier et son référent. – MATH. SC. *Signe d'un nombre, d'une grandeur*, qui indique si ce nombre, cette grandeur sont inférieurs ou supérieurs à zéro. *Un nombre négatif est affecté d'un signe moins (-) ou, ellipt., d'un moins. Règle des signes*, voir *Règle. Des charges électriques de signes opposés. Signe radical* (vieilli), symbole ($\sqrt{\quad}$) utilisé dans l'écriture de la racine carrée, de la racine énième d'un nombre (on dit aujourd'hui *Radical*). *Signe opératoire* ou, simplement, *signe*, qui représente une opération ou une suite d'opérations à effectuer (on dit aussi *Opérateur*). *Le signe de l'addition est une croix grecque (+), celui de la soustraction une courte barre horizontale (-). Signe de relation* ou, simplement, *signe*, qui exprime une relation. *Le signe = indique une égalité.* – FINANCES. Par méton. *Signe monétaire*, moyen de paiement dont la valeur nominale est indépendante de sa valeur substantielle. *Le papier-monnaie est un signe monétaire.*

5. ASTROL. Chacune des douze divisions de la zone de la sphère céleste correspondant à une période d'environ un mois et ayant le nom d'une constellation, qui est déterminée par la position réelle des constellations dans la bande zodiacale ou, plus souvent, par le déplacement annuel du Soleil. *Les douze signes du zodiaque. Signes descendants*, que le Soleil parcourt du solstice d'été au solstice d'hiver, par opposition à *Signes ascendants*. *Le premier signe du zodiaque est le Bélier, correspondant à la période du 21 mars au 20 avril. À cette date, le Soleil est dans le signe du Scorpion. Être né sous le signe du Cancer* ou, ellipt., *être du signe du Cancer, être du Cancer*, être né pendant la période où le Soleil est dans ce signe. Par ext. *Être né sous le signe de Jupiter*, sous le signe du zodiaque gouverné par la planète Jupiter. Expr. fig. *Placer quelque chose sous le signe de...*, lui donner tel ou tel thème principal, lui conférer telle ou telle tonalité générale. *Il a tenu à placer ce festival sous le signe de la danse. Une journée placée sous le signe de la joie, de l'optimisme.*

Par anal. *Les douze signes de l'astrologie chinoise.*

SIGNER v. tr. XIII^e siècle, au sens de « faire un signe » ; XVI^e siècle, au sens d'« apposer sa signature ». Réfection, sur le modèle de *signe*, de l'ancien français *seigner*, « faire le signe de croix », lui-même issu du latin *signare*, « marquer d'un signe ; sceller », puis « signaler, indiquer ».

1. Revêtir un document de sa signature, afin de certifier qu'on en est l'auteur ou qu'on en approuve le contenu, qu'on en assume la responsabilité. *Signer une lettre de son nom. Cette carte est signée « un admirateur secret ». Vous avez oublié de signer votre chèque. Signer sa déposition au commissariat. Un décret signé par le ministre, de la main du ministre. Le traité de paix est signé ou, par méton., la paix est signée. Signer un contrat, un bail. La date de la vente est fixée : nous signons l'acte mardi ou, ellipt., nous signons mardi. Sans complément direct. Signer en bas de page, dans la marge. Signer au dos d'un chèque pour l'encaisser. Signer d'une croix, de ses initiales, d'un pseudonyme. Il a déclaré ne pas savoir signer, ne pas savoir écrire son nom.*

Par méton. *Signer des autographes à la fin d'un concert.*

Par anal. *Ce tableau n'est pas signé. Signer une pièce d'orfèvrerie, de céramique. Plume à signer, outil de graveur. Au participe passé, adjt. Un meuble signé.*

Loc. et expr. *Lecture faite, persiste et signe*, formule qui clôt un procès-verbal ou une déclaration faite à une autorité judiciaire ou policière. Fig. *Il persiste et signe* (souvent iron.), se dit d'une personne qui refuse de se déjuger ou s'obstine dans sa conduite. *Je vous le signerais de mon sang, je suis prêt à le signer de mon sang*, se dit lorsqu'on veut affirmer que ce qu'on avance est vrai ou qu'on tiendra infailliblement sa promesse. *Ces martyrs ont signé leur confession de leur sang*, ils sont morts pour la défense de leur foi. *Signer sa condamnation, son arrêt de mort*, commettre un acte dont les conséquences seront fatales.

Fig. Faire apparaître, souvent malgré soi, qu'on est l'auteur d'une action (surtout en mauvaise part). *En faisant cela, il a signé son forfait.* Au participe passé. *Cette manœuvre est signée. Ne cherchez pas qui est l'auteur de ce mauvais coup : c'est signé.*

Par ext. En parlant d'un artiste. Réaliser, produire une œuvre. *Cet auteur dramatique vient de signer sa meilleure pièce. Il signe là son plus grand film.*

2. Intrans. S'exprimer en langue des signes. *La plupart des sourds communiquent en signant.*

3. Pron. Faire le signe de croix. *Se signer à l'entrée d'une église, devant un calvaire. Se signer dévotement.*

SIGNET n. m. XIII^e siècle. Diminutif de *signe*.

Réunion de petits rubans qu'on place entre les pages d'un bréviaire ou d'un missel pour marquer les endroits qu'on veut retrouver aisément ; chacun de ces rubans.

Par anal. Fin ruban que les relieurs fixent à la tranchefile du haut d'un livre, et que le lecteur place à la page qu'il veut retrouver ; par ext., marque-page. *Ouvrez ce recueil à l'endroit où j'ai mis le signet. On rapporte que Lavoisier replaça le signet dans son livre avant de monter à l'échafaud. Un signet en carton.*

***SIGNIFIANT, -ANTE** adj. et n. XIV^e siècle. Participe présent de *signifier*.

1. Adj. Qui est chargé de sens. *Une remarque signifiante.*

Spécialt. LINGUIST. Qui a une signification. *Les préfixes sont des unités signifiantes.*

2. N. m. LINGUIST. Forme concrète du signe qui renvoie à un concept appelé signifié. *Pour Saussure, le signifiant est constitué par une suite de phonèmes. Signifiant discontinu, formé d'éléments qui ne sont pas contigus dans l'énoncé. « Ne... pas » est un morphème à signifiant discontinu.*

SIGNIFICATIF, -IVE adj. XV^e siècle. Emprunté du latin *significativus*, « qui a la propriété de faire comprendre », lui-même dérivé de *significare*, « indiquer, faire comprendre ; signifier ».

1. Se dit de ce qui exprime nettement la pensée, l'intention de son auteur ; chargé de sens. *Un terme, un mot significatif. Un geste, un sourire fort significatif. Son silence était aussi significatif qu'un long discours.*

Spécialt. sc. *Chiffre significatif*, que l'on prend en compte dans un calcul, une mesure. *Dans cette analyse, seuls les deux premiers chiffres après la virgule sont significatifs. Résultat significatif*, en statistique, résultat dont la probabilité d'être imputable au hasard est inférieure au seuil de signification.

2. Se dit de ce qui est le signe, l'expression de quelque chose. *Son retard est significatif de son manque de sérieux. C'est un trait significatif de son caractère. Il est assez significatif qu'il ne soit pas venu : il doit être vexé.*

SIGNIFICATION n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin *significatio*, « annonce, signal ; sens, signification », lui-même dérivé de *significatum*, supin de *significare*, « indiquer, faire comprendre ; signifier ».

1. Ce que signifie une chose, manière dont on doit l'interpréter, l'expliquer ; ce dont une chose est le signe. *Dites-moi quelle est la signification de ce symbole. La signification d'un rêve. Étudier la signification et la portée historique d'un fait, d'un événement. Attribuer une signification mystique aux nombres.*

Spécialt. LINGUIST. Sens d'un morphème, d'un mot, d'un énoncé. *Les synonymes sont des mots de signification proche, les antonymes, de signification contraire. Les noms « cervoise », d'origine latine, et « bière », d'origine germanique, sont des doublets de signification. On oppose parfois la signification première d'un terme, c'est-à-dire sa dénotation, à ses significations secondes, c'est-à-dire ses connotations, qui varient selon le contexte. – GRAMM. Degré de signification*, en parlant d'un adjectif ou d'un adverbe, nuance exprimant l'intensité relative de la qualité ou de la modalité. *On distingue couramment trois degrés de signification : le positif, le comparatif et le superlatif.*

Par anal. STAT. *Seuil de signification*, voir *Seuil*.

2. DROIT. Notification d'un acte de procédure faite par huissier à un intéressé, lors de laquelle une copie de l'acte est remise à ce dernier ; cette copie elle-même. *La signification d'un jugement, d'une requête. Signification à personne*, faite directement à l'intéressé, où qu'il se trouve. *Signification à domicile, à résidence*, faite au domicile ou à la résidence de l'intéressé, quand elle n'a pu être faite directement à ce dernier. *Signification d'avocat à avocat, d'avoué à avoué.*

***SIGNIFICATIVEMENT** adv. XVI^e siècle. Dérivé de *significatif*.

D'une manière significative. *Son taux de fer dans le sang est significativement bas.*

***SIGNIFIÉ** n. m. XX^e siècle. Participe passé substantivé de *signifier*.

LINGUIST. Contenu sémantique d'un signe, concept qu'il représente, par opposition au signifiant qui en est la forme concrète. *La distinction entre le signifiant et le signifié est au fondement de la linguistique saussurienne.*

SIGNIFIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XII^e siècle. Emprunté du latin *significare*, « indiquer, faire comprendre ; signifier », lui-même composé à l'aide de *signum*, « marque, signe », et *facere*, « faire ».

1. En parlant d'un geste, d'un propos, d'un fait, d'une réalité. Vouloir dire, exprimer, indiquer quelque chose ; être le signe de. *Il comprit ce que signifiait ce regard. Son absence signifie qu'il ne nous a pas pardonnés. Nouveauté ne signifie pas forcément progrès.*

Loc. *Ne rien signifier, ne pas signifier grand-chose*, se dit de paroles, d'attitudes qu'on juge peu significatives, dont on ne peut déduire quoi que ce soit.

Spécialt. LINGUIST. En parlant d'un morphème, d'un mot, d'un énoncé. Avoir pour sens. *L'adjectif latin « pulcher » signifie « beau » en français. Ce nom, ce verbe signifie telle chose au propre, telle autre au figuré. Le suffixe « -phile » signifie « qui aime ».*

Par affaibl. Pour montrer son mécontentement, sa désapprobation. *Que signifie cet accoutrement ? Qu'est-ce que cela signifie ?*

2. Notifier, faire connaître, exprimer une décision, une volonté, un sentiment par des signes évidents, des paroles expresses. *Je vous ai clairement signifié mes intentions. Signifier son congé à un employé. Il lui a signifié son refus, qu'il refusait. Elle lui signifia de se taire ou, litt., qu'il se tût.*

Spécialt. DROIT. Porter un acte de procédure à la connaissance d'un intéressé par ministère d'huissier. *Signifier un arrêt, un jugement. Elle a fait signifier qu'elle renonçait à la communauté.*

Par ext. *Il fit une moue pour signifier son mécontentement.*

***SIKH, SIKHE** adj. et n. XVIII^e siècle. Emprunté de l'hindi *sikh*, tiré du sanscrit *śishya*, « disciple », lui-même dérivé de *sikshati*, « étudier, apprendre ».

1. Adj. Relatif au sikhisme ; qui appartient au sikhisme. *Le royaume sikh du Pendjab. Un rite, un culte sikh. Une cérémonie sikhe.*

2. N. Adeptes du sikhisme. *Les sikhs ne doivent se couper ni les cheveux ni la barbe, et doivent porter en permanence un peigne, un turban, un pantalon large, un bracelet de fer et un poignard. En 1984, Indira Gandhi fut assassinée par des sikhs, membres de sa garde rapprochée.*

***SIKHISME** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *sikh*.

Religion fondée à la fin du XV^e siècle au Pendjab par Guru Nanak, qui professe l'existence d'un dieu unique, éternel et créateur et admet, comme l'hindouisme et le bouddhisme, la transmigration des âmes et le karma. *Le sikhisme rejette le système des castes propre à l'hindouisme.*

SIL n. m. XVIII^e siècle. Emprunté du latin *sil*, de même sens.

Nom donné autrefois à une variété d'ocre dont on se servait dans l'Antiquité pour la fabrication de poteries.

SILENCE n. m. XII^e siècle. Emprunté du latin *silentium*, de même sens, dérivé de *silens*, « silencieux », participe présent de *silere*, « se taire, garder le silence ».

1. Le fait de se taire, de ne prononcer aucune parole ; état, situation qui en résulte. *Le silence est quelquefois plus éloquent que les mots. Dans certains ordres, les religieux observent la règle du silence. Se réfugier, se murer, se retrancher dans le silence. Ces arguments l'ont réduit, l'ont contraint au silence. Rompre le silence. Dès qu'il entra, le silence se fit. Je vous demande le silence, un peu de silence. Écouter quelqu'un en silence.* Par méton. Moment

pendant lequel on s'abstient de parler. *Après un court silence, il reprit son récit. Il y eut un silence gêné, un silence gênant. Observer un silence poli.*

Par ext. Le fait de ne pas porter à la connaissance d'autrui ce que l'on pense, ce que l'on sait ; omission d'un sujet, d'un événement dans des propos ou dans des écrits. *Souffrir en silence, aimer en silence. Ce candidat est enfin sorti de son silence. Les historiens font silence sur ce fait. Le silence de l'État, des médias sur ce point est assourdissant, si grand qu'il en devient suspect, choquant. On a acheté son silence.*

Par anal. Interruption des contacts, des relations, en particulier épistolaires, entre des personnes correspondant régulièrement. *Il y a longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles : quelle est la cause de votre silence, de ce long silence ? Après avoir été longtemps sans vous écrire, je romps enfin le silence.*

Loc. et expr. *Minute de silence*, moment de recueillement qu'on observe en quelque circonstance officielle pour rendre hommage à un mort. *Une minute de silence en mémoire des victimes. Silence, on tourne !* se dit sur un plateau de cinéma avant de commencer la prise de vues. *Silence radio*, en termes militaires, interruption de toute émission électromagnétique en vue d'éviter de signaler sa position à un ennemi et, fig. et fam., le fait de ne donner aucun signe de vie, de ne pas communiquer de nouvelles, d'informations. *Imposer silence*, voir *Imposer*. *J'imite de Conrart le silence prudent*, voir *Prudent*. *Passer quelque chose sous silence*, choisir délibérément de ne pas en parler. *Loi du silence*, par laquelle les membres d'une communauté s'interdisent de divulguer ou de dénoncer les crimes et les délits commis en son sein (on trouve aussi, par emprunt à l'italien, *Omerta*). *Conspiration du silence*, voir *Conspiration*. *L'Église du silence*, nom donné après la Seconde Guerre mondiale aux Églises catholiques d'Europe de l'Est et d'Asie restées fidèles à Rome et réprimées par les régimes communistes. DROIT. ADM. *Le silence de la loi*, l'absence de règle écrite, de disposition expresse dans la loi concernant un point de droit. *Silence de l'administration* ou, simplement, *silence*, absence de réponse à une demande, qui peut être assimilée, selon les cas, à une décision implicite de rejet ou d'acceptation. *Sur ce point, silence vaut accord.*

Prov. *La parole est d'argent et le silence est d'or.*

Titres célèbres : *Les Silences du colonel Bramble*, d'André Maurois (1918) ; *Le silence est d'or*, film de René Clair (1946).

2. Absence de tout bruit, calme complet. *Le silence de la nuit, des bois. Rien ne trouble le silence de ces lieux. Travailler dans le silence. Un silence pesant, étouffant. Un silence de plomb, de mort. L'interférence de deux vibrations sonores peut provoquer le silence.*

Titres célèbres : *Le Silence de la mer*, nouvelle de Vercors (1942) et film de Jean-Pierre Melville (1947) ; *Le Monde du silence*, récit et film de Jacques-Yves Cousteau (1954 et 1956).

3. MUS. Interruption du son, d'une durée donnée, dans une phrase musicale ; par méton., signe placé sur la portée, donnant cette indication. *Il y a sept sortes de silences : la pause, la demi-pause, le soupir, le demi-soupir, le quart de soupir, le huitième de soupir et le seizième de soupir. Observer, respecter les silences.*

SILENCIEUSEMENT adv. XVI^e siècle. Dérivé de *silencieux*.

Sans parler ; sans faire aucun bruit. *Ils se tenaient devant lui silencieusement. Le chat s'est faufilé silencieusement dans la cuisine.*

SILENCIEUX, -EUSE adj. et n. **XVI^e** siècle. Emprunté du latin tardif *silentiosus*, « silencieux », lui-même dérivé de *silentium*, « silence ».

I. Adj. 1. Se dit d'une personne qui garde le silence ou qui a l'habitude de se taire. *Rester, demeurer silencieux. Un jeune homme timide et silencieux.*

Loc. *La majorité silencieuse*, l'ensemble des citoyens d'un pays qui ne veulent ou ne peuvent rendre publiques leurs opinions.

Par ext. Qui se manifeste, s'exprime sans recours à la parole ; au cours duquel on ne parle pas. *Une douleur, une colère silencieuse. Des reproches silencieux. Une manifestation silencieuse sera organisée en hommage aux victimes. Un repas silencieux.*

2. Se dit de quelqu'un qui ne fait pas de bruit, que l'on n'entend pas ou que l'on entend peu. *Le voleur a dû être particulièrement silencieux pour s'introduire ici en pleine journée.* Par anal. *Les félins sont silencieux quand ils chassent.*

Par ext. Qui fonctionne sans bruit, qui ne produit pas de bruit. *Ce moteur est très silencieux. Avancer à petits pas silencieux.*

3. Se dit d'un lieu où règne le calme. *La maison était bien silencieuse après le départ des enfants. Des forêts silencieuses.*

II. N. m. 1. TECHN. Dispositif qui, dans un moteur à explosion, sert à amortir le bruit provenant de l'expulsion des gaz.

2. ARMES. Élément mobile que l'on fixe sur le canon d'une arme à feu pour que la détonation s'entende le moins possible ; par méton., cette arme munie d'un tel élément.

***SILÈNE** n. m. **XVIII^e** siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *Silenus*, du grec *Silēnos*, « Silène », nom du père nourricier de Dionysos.

1. MYTH. GRECQ. Divinité champêtre, proche du satyre, que l'on représente généralement dotée d'oreilles velues, d'un nez camus, d'une queue et de sabots de cheval. *Les nymphes et les silènes.* Par méton. Représentation de cette divinité ; petite statuette à l'effigie d'un silène, qui s'ouvrait et contenait la figurine d'un autre dieu. *Une fontaine ornée d'un masque, d'une tête de silène. Dans « Le Banquet », de Platon, Alcibiade compare Socrate à un silène.*

2. BOT. Plante de la famille des Caryophyllacées à fleurs blanches ou rosées, commune en Europe. *Silène enflé*, nom donné à l'espèce la plus connue de cette plante, dont les fleurs possèdent un calice en forme de petite bourse. *Silène penché.*

3. ENTOM. Grand papillon de la famille des Satyres, aux ailes de couleur brune rayées d'une bande blanche.

SILÉSIE n. f. **XVII^e** siècle, *cilesie*, comme adjectif ; **XX^e** siècle, comme nom. Dérivé de *Silésie*, région de Pologne où fut d'abord fabriquée cette toile.

TEXTILE. Vieilli. Étoffe mi-soie, mi-laine dont on faisait des parapluies, des doublures, etc.

SILEX n. m. **XVI^e** siècle. Emprunté du latin *silex*, « pierre, caillou ; silex ».

GÉOL. Roche sédimentaire siliceuse très dure et compacte, principalement constituée de calcédoine et parfois d'un peu d'opale, qui se présente en rognons ou, moins souvent, en filons dans des couches calcaires. *Craie à silex. Le silex, qui a la particularité de se casser en*

formant des arêtes tranchantes, a été utilisé par les hommes préhistoriques pour fabriquer des lames et des pointes. Les techniques de taille du silex.

Par méton. Fragment de cette roche ou objet taillé dans cette roche. *Jusqu'au XIX^e siècle, on utilisait dans certaines armes à feu un silex qui, lorsqu'il entraînait en collision avec une pièce métallique, produisait les étincelles nécessaires à la mise à feu. Un briquet à silex.* Spécialt. **PRÉHIST.** Outil, arme faits de cette roche. *Un silex biface. Un silex du Magdalénien.*

***SILHOUETTAGE** n. m. **XX^e** siècle. Dérivé de *silhouetter*.

TECHN. Mise en valeur de la silhouette, du contour d'une personne ou d'une chose au moyen de techniques, de dispositifs divers. *Le silhouettage d'un portrait en photographie. Au cinéma, le silhouettage consiste à éclairer à contre-jour les acteurs.*

SILHOUETTE n. f. **XVIII^e** siècle, d'abord dans l'expression *portrait à la silhouette*. Tiré du nom d'*Étienne de Silhouette* (1709-1767), contrôleur général des finances, probablement parce qu'il proposa de nombreuses mesures fiscales qui ne furent qu'esquissées.

1. BX-ARTS. Dessin fait d'un trait tracé autour de l'ombre portée de la tête ou du corps d'un individu (vieilli) ; portrait d'une personne ou d'un animal, à l'origine de profil, découpé dans un papier noir et appliqué sur un fond clair. *Portrait à la silhouette. À Montmartre, des artistes proposent aux touristes d'exécuter leur silhouette.*

Désigne aussi une figure peinte sur une planche et découpée selon ses contours. *En vogue en Hollande et dans toute l'Europe du XVII^e au XIX^e siècle, les silhouettes peintes étaient placées dans les appartements comme autant de trompe-l'œil. Une silhouette figurant une servante, un soldat.* Par anal. *Une silhouette de cuisinier qui sert de publicité pour un restaurant. S'entraîner au tir sur des silhouettes métalliques.* En apposition. **ÉDITION.** *Livre silhouette*, livre découpé selon la forme d'un personnage, d'un objet, etc. qui, le plus souvent, est représenté de face sur le recto, de dos sur le verso. *Les livres silhouettes sont principalement destinés aux enfants.*

Par ext. Dessin schématique ou stylisé d'une personne, d'une chose. *Crayonner une silhouette sur un carnet.*

2. Contour d'un être ou d'une chose ; forme qui se détache plus ou moins précisément sur ce qui l'entourne. *Une silhouette de femme, d'enfant. La constellation du Cygne est ainsi nommée parce que ses étoiles principales évoquent la silhouette d'un cygne aux ailes déployées. Il devina sa silhouette derrière les rideaux tirés. La silhouette du clocher se dessinait au haut de la colline.* Par méton. *Deux silhouettes s'en allaient au loin.*

Spécialt. Forme, allure d'ensemble d'une personne, considérée d'un point de vue esthétique. *Une femme à la silhouette longue, gracile. Ce costume affine sa silhouette.*

3. CINÉMA. THÉÂTRE. Personnage identifiable mais peu important, dont le rôle ne comporte pas ou presque pas de texte ; comédien, acteur qui tient ce rôle. *Le cachet d'une silhouette est plus élevé que celui d'un figurant.*

SILHOUETTER v. tr. et pron. **XIX^e** siècle. Dérivé de *silhouette*.

Rare ou litt. **1. V. tr. BX-ARTS.** Représenter en silhouette une personne, une chose. *Silhouetter un enfant.*

2. V. pron. Se profiler, se dessiner.

***SILICAGEL** n. m. **XX^e** siècle. Nom déposé, composé à partir de *silice* et de *gel*.

CHIM. Syn. de *Gel de silice*, voir *Silice*.

SILICATE n. m. XIX^e siècle. Dérivé savant de *silice*.

1. CHIM. Sel ou ester de l'acide silicique. *Silicate de sodium, de potassium*.

2. GÉOL. Minéral dont la structure de base est un tétraèdre présentant un atome de silicium en son centre et des atomes d'oxygène à ses sommets. *Le quartz, le talc, le grenat sont des silicates*.

***SILICATÉ, -ÉE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *silicate*.

1. CHIM. Dans lequel on a ajouté un silicate, des silicates. *Du verre silicaté*.

2. GÉOL. Riche en silicate. *Magma silicaté*.

SILICE n. f. XVIII^e siècle. Dérivé savant du latin *silex*, « pierre, caillou ; silex ».

CHIM. Dioxyde de silicium, très abondant dans la nature, qui précipite sous forme cristalline ou amorphe et entre dans la composition de nombreux minéraux. *Le quartz incolore est un cristal de silice pure. La silice est utilisée pour fabriquer le verre*.

Loc. *Gel de silice*, polymère obtenu à partir d'un tel composé, qui est très poreux et a un grand pouvoir d'absorption (on dit aussi *Silicagel*). *De petits sachets contenant du gel de silice sont souvent placés avec les objets qu'on veut préserver de l'humidité*.

SILICEUX, -EUSE adj. XVIII^e siècle. Dérivé de *silice*.

GÉOL. BIOL. Qui est de la nature de la silice ; qui contient de la silice. *La meulière, le silex sont des roches siliceuses. Terrains, sols siliceux. Grès siliceux, grès qui contient de la silice. Les poils urticants de l'ortie se terminent par une pointe siliceuse*.

***SILICICOLE** adj. XIX^e siècle. Composé à l'aide de *silice* et de *-cole*, tiré du latin *colere*, « cultiver, habiter ».

BOT. Qui croît sur des sols siliceux. *Les pins maritimes, les châtaigniers, les bruyères sont silicicoles*. Par méton. *Une lande silicicole*.

***SILICIFICATION** n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *silicifié*.

GÉOL. BIOL. Processus par lequel de la silice remplace les constituants d'un corps ou se forme à l'intérieur de celui-ci. *La silicification d'un calcaire, d'un fossile. La silicification de l'épiderme de la prêle*.

***SILICIFIÉ, -ÉE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *silice*.

GÉOL. BIOL. Qui a subi une silicification. *Du bois silicifié*.

SILICIQUE adj. XIX^e siècle. Dérivé de *silice*.

CHIM. *Acide silicique*, nom donné à divers oxyacides du silicium et, en particulier, à l'acide de formule SiO_4H_4 . *L'acide silicique est utilisé dans certains dentifrices pour ses propriétés abrasives*.

SILICIUM (*um* se prononce *ome*) n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *silice*.

CHIM. Élément tétravalent non métallique, très présent dans la croûte terrestre sous la forme de composés (symb. Si ; n° at. 14 ; m. at. 28,09). *À l'état cristallin, le silicium est un corps très dur de couleur gris-noir. Carbure de silicium. Le silicium est utilisé comme semi-conducteur dans la fabrication de capteurs, de transistors*.

***SILICIURE** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *silicium*.

CHIM. Combinaison du silicium et d'un autre élément, le plus souvent métallique. *Siliciure de manganèse, de calcium*.

***SILICOCALCAIRE** adj. XX^e siècle. Composé à l'aide de *silice* et de *calcaire*.

MINÉR. Qui contient des silicates et du carbonate de calcium. *On utilise dans le bâtiment des briques silicocalcaires*.

***SILICOCALCIUM** (*um* se prononce *ome*) n. m. XX^e siècle. Composé à l'aide de *silice* et de *calcium*.

MÉTALL. Alliage de silicium et de calcium, utilisé dans la fabrication de certains aciers.

***SILICONE** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *silicium*.

CHIM. Polymère synthétique dont la chaîne principale est constituée d'une alternance de silicium et d'oxygène. *Les silicones permettent de fabriquer des huiles, des résines et des graisses. Un moule à gâteau en silicone*.

***SILICONER** v. tr. XX^e siècle. Dérivé de *silicone*.

TECHN. Recouvrir, garnir quelque chose de silicone. *Siliconer un tissu pour le rendre imperméable*. Au participe passé, adjt. *Du verre siliconé*.

***SILICOSE** n. f. XX^e siècle. Composé à l'aide de *silice* et de l'élément *-ose*, qui sert à former différents noms de maladies.

PATHOL. Pneumoconiose causée par l'inhalation prolongée de poussières de silice. *La silicose est une maladie professionnelle qui touche les ouvriers travaillant dans les mines de charbon, les carrières ou les fonderies*.

***SILICOTIQUE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *silicose*.

PATHOL. Relatif à la silicose ; qui est atteint de silicose. *Nodule silicotique. Un patient silicotique*. Subst. *Un, une silicotique*. (On trouve aussi, moins souvent, *Silicosé*.)

SILICULE n. f. XVI^e siècle. Emprunté du latin *silicula*, de même sens, lui-même dérivé de *siliqua*, « siliqua, cosse ».

BOT. Fruit sec ressemblant à une siliqua, qui est presque aussi large que long. *La passerage porte des silicules arrondies*.

SILICULEUX, -EUSE adj. XVIII^e siècle. Dérivé de *silicule*.

BOT. Rare. Se dit d'une plante dont le fruit est une silicule.

SILIQUE n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin *siliqua*, de même sens et, au pluriel, « pois ».

BOT. Longue capsule divisée en deux loges par la cloison qui porte les graines et qui subsiste, à maturité, lorsque les deux valves l'entourant se sont détachées. *Le chou, la moutarde des champs présentent des siliques. Les siliques d'une giroflée*.

SILIQUEUX, -EUSE adj. XVI^e siècle. Dérivé de *siliqua*.

BOT. Rare. Se dit d'une plante dont le fruit est une siliqua. *Le radis est siliqueux*.

SILLAGE n. m. XV^e siècle. Dérivé de *siller I*.

MARINE. Trace que laisse à la surface de l'eau un bâtiment lorsqu'il navigue. *Le sillage d'une barque, d'un voilier. Les vagues étaient si hautes qu'on ne pouvait voir*

le *sillage*. Par ext. Vitesse, allure d'un navire. *Mesurer le sillage d'un bateau*. *Doubler le sillage*, aller deux fois plus vite.

Par anal. Marque qui résulte du passage d'une personne, d'un animal, d'une chose (dans certains emplois, on dit aussi *Sillon*) ; voie, trajectoire que l'on suit. *Le sillage d'un sanglier dans un champ de blé*. *Le sillage d'un avion à réaction dans le ciel*. *Elle laissait derrière elle un sillage parfumé*. *Le cycliste est resté dans le sillage de son concurrent jusqu'au sprint final*.

Expr. fig. *Marcher, se placer dans le sillage de quelqu'un*, suivre son exemple, profiter de la voie qu'il a ouverte. *Être dans le sillage de quelqu'un, d'un parti*, être sous son influence, se ranger au nombre de ceux qui le soutiennent ou le suivent.

I. SILLER v. intr. xv^e siècle. Dérivé de l'ancien français *silier*, « labourer », lui-même tiré du gaulois **selj-*, « amasser la terre ».

MARINE. Rare ou vieilli. Produire un sillage. *Ce bâtiment sillait à l'ouest, au nord*.

II. SILLER v. tr. Date incertaine. Altération de *ciller*, lui-même dérivé de *cil*.

FAUCONNERIE. Voir *Ciller*.

SILLET n. m. xvii^e siècle. Emprunté de l'italien *ciglietto*, de même sens, dérivé de *ciglio*, « cil », lui-même emprunté du latin *cilium*, « paupière ; cil ».

MUS. Sur les instruments à cordes, petite pièce de bois, d'os, etc. située en haut du manche, qui permet de maintenir en position les cordes jusqu'aux chevilles de tête. *Le sillet est généralement strié d'encoches par lesquelles passent les cordes*. *Sillet de tête*, nom donné à cette pièce sur une guitare, par opposition à *Sillet de chevalet*, qui désigne le chevalet.

SILLON n. m. xii^e siècle. Dérivé de l'ancien français *silier*, « labourer », lui-même tiré du gaulois **selj-*, « amasser la terre ».

1. Tranchée que la charrue ouvre dans le sol (on a dit aussi *Raie*). *Ces sillons ne sont pas assez profonds*. *Des sillons bien droits, espacés*. *Faire, tracer un sillon*. Poét. *Les sillons*, les champs cultivés, les campagnes. *Trop de sang a inondé, abreuvé nos sillons*. « *Qu'un sang impur / Abreuve nos sillons !* », paroles de *La Marseillaise*.

Par anal. Trace que certaines choses, certains êtres laissent sur leur passage (on dit aussi *Sillage*). *Le paquebot laissait derrière lui un large sillon*. *Le sillon des roues creusé dans un chemin de terre*. *Le sillon lumineux d'une étoile filante*. *Le sillon luisant d'une limace, d'un escargot*.

Expr. fig. *Faire, creuser, tracer son sillon*, mener, accomplir une action avec persévérance. *Suivre le sillon de quelqu'un, entrer, marcher dans le sillon de quelqu'un*, suivre l'exemple de quelqu'un, la voie qu'il a ouverte.

Spécialt. HIST. *Le Sillon*, nom d'une revue créée en 1894, puis d'un mouvement d'éducation d'inspiration catholique fondé par Marc Sangnier, qui visait à réconcilier les milieux populaires et le christianisme, ainsi que la République et l'Église. *Condamné par Rome, le Sillon dut se dissoudre en 1910*.

2. Par anal. Creux étroit et allongé que présente la surface d'une chose. *L'écoulement des eaux à la suite de l'orage a creusé un profond sillon dans le sol*. *Les sillons hélicoïdaux du canon d'une arme à feu*. Litt. *Les sillons que le temps et les malheurs avaient tracés sur son front*.

Spécialt. BIOL. MÉD. *Les deux hémisphères cérébraux sont séparés par un profond sillon*. *Les sillons du foie*. *Un sillon rejoint les lèvres au nez*. *Les valves de la coquille de la palourde présentent de fins sillons*. *Sillon de la gale* ou

sillon scabieux, marque fine et sinieuse caractéristique de la gale, qui apparaît sur la peau à l'endroit où la femelle du parasite appelé sarcopte a creusé des galeries pour y pondre ses œufs. – GÉOMORPHOLOGIE. Dépression longitudinale et étroite. *Sillon appalachien*. *Le sillon houiller du Massif central*. *Sillon rhodanien*, nom donné au fossé tectonique emprunté par le Rhône de Lyon jusqu'à la Méditerranée, entre le Massif central et les Préalpes (on dit plus souvent *Couloir rhodanien*). – ÉLECTRO-ACOUSTIQUE. Rainure gravée en spirale, qui porte l'enregistrement sonore d'un disque phonographique. *Un disque à sillon* ou à *sillons*. *Le sillon d'un disque microsillon est très fin*.

Par ext. CH. DE FER. Ligne d'un graphique qui figure le créneau horaire pendant lequel un train est autorisé à circuler sur un parcours précis et des voies particulières ; par méton., le créneau horaire lui-même.

SILLONNER v. tr. xvi^e siècle. Dérivé de *sillon*.

1. Tracer des sillons au moyen d'une charrue (vieilli). Surtout au participe passé, adjt. *Un champ bien sillonné*.

Par anal. Laisser une trace sur son passage. *L'éclair, la foudre a sillonné le ciel*.

2. Marquer la surface d'une chose par une raie, une strie profonde. *Une fissure sillonne le mur*.

3. Fig. Parcourir un lieu en tous sens. *Il a sillonné la ville, le pays pour retrouver ses enfants*. Par ext. En parlant d'une voie de communication. *Des sentiers sillonnent la forêt*.

SILLO n. m. xix^e siècle. Mot espagnol, issu du latin *sirus*, lui-même dérivé du grec *siros*, « cavité où l'on conserve le grain ».

AGRIC. Espace aménagé ou bâtiment utilisé pour entreposer et conserver les produits agricoles. *La mise en silo du foin*. *Silo à grains, à blé*. *Recouvrir un silo de bâches en plastique pour en assurer l'étanchéité*. *Silo taupinière*, étendue sur laquelle on dispose des produits de culture en tas de faible hauteur. *Silo couloir*, espace borné par des murs latéraux entre lesquels un tracteur dépose son chargement. *Silo tour*, composé d'un cylindre de 10 à 20 mètres de hauteur et dont le remplissage se fait par le haut. *Silo métallique, silo en bois*.

Par anal. Installation destinée au stockage. *Les silos d'une bibliothèque*. *Un silo à voitures*. *Des silos de missiles nucléaires*.

***SILPHE** n. m. xviii^e siècle. Emprunté du grec *silphé*, « blatte, mite ».

ENTOM. Coléoptère de forme ovale, noir ou brun, de la famille des Silphidés, dont de nombreuses espèces sont phytophages ou nécrophages. *Certains silphes s'attaquent aux feuilles de betterave*. *Silphe montagnard*, *silphe à corselet rouge*. *Le petit silphe noir se nourrit d'escargots, de limaces et d'autres invertébrés vivants*.

***SILPHIDÉS** n. m. pl. xix^e siècle. Dérivé de *silphe*.

ENTOM. Famille d'insectes coléoptères, généralement de couleur sombre et de grande taille, dont les élytres ne recouvrent que partiellement l'abdomen, et qui sont très communs en France. *Les Silphidés sont majoritairement nécrophages*. Au sing. *Le nécrophore est un silphidé*.

SILPHIUM (*um* se prononce *omé*) n. m. XVIII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *silphium*, du grec *silphion*, de même sens.

BOT. Plante vivace de la famille des Composées aux feuilles rêches et aux fleurs généralement jaunes, qui est originaire d'Amérique du Nord. *Silphium à larges feuilles, silphium à feuilles laciniées.*

A aussi désigné une plante de la famille des Ombellifères, très recherchée par les Grecs, qui poussait dans la colonie de Cyrène. *On se servait de la tige séchée du silphium comme condiment et de son suc aromatique comme panacée. Le silphium figurait sur les pièces de monnaie cyrénaïques.*

SILURE n. m. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *silurus*, du grec *silouros*, de même sens.

ZOOL. Poisson trapu à la tête plate portant plusieurs paires de barbillons, à la peau visqueuse dépourvue d'écaillés, qui vit dans les eaux douces et saumâtres, et dont il existe de nombreuses espèces. *Le silure est omnivore. Certains silures peuvent atteindre quatre mètres. Les silures sont présents en très grand nombre dans certaines rivières françaises.*

***SILURIDÉS** n. m. pl. XX^e siècle. Dérivé de *silure*.

ZOOL. Famille de poissons téléostéens possédant au moins trois paires de barbillons. *Les Siluridés sont répandus en Europe et en Asie. Au sing. Le silure est un siluridé.*

SILURIEN, -ENNE adj. XIX^e siècle. Emprunté de l'anglais *silurian*, de même sens, lui-même dérivé du latin *Silures*, nom d'un peuple celte vivant dans la région du pays de Galles où fut d'abord repéré ce système géologique.

GÉOL. Qui se rapporte à la troisième période de l'ère primaire, comprise entre l'Ordovicien et le Dévonien. *Terrains siluriens.* Subst., au masculin. *Les premiers écosystèmes terrestres se développent au Silurien.*

***SILVE** n. f. XVII^e siècle, d'abord au pluriel. Emprunté du latin *silvae*, pluriel de *silva*, « forêt », et titre d'un recueil de Stace (45-96).

HIST. LITTÉRAIRE. Surtout au pluriel. Pièce poétique inventée par l'auteur latin Stace, d'inspiration variée et écrite dans un style familier teinté d'érudition. *Les silves de Sidoine Apollinaire, d'Ange Politien. Les recueils de silves ont connu un regain de faveur à la Renaissance. (On écrit aussi Sylve.)*

SIMAGRÉE n. f. XIII^e siècle. Peut-être issu du flamand *sinue a groe*, proprement « singe avec des griffes », qui aurait désigné le diable.

Le plus souvent au pluriel. Manière affectée de se comporter, d'agir dont on use pour donner une certaine image de soi ; par méton., parole, geste relevant d'un tel comportement. *Toute sa conduite n'est que pure simagrée. Cet enfant se livre à bien des simagrées. Arrêtez votre comédie, ne faites pas tant de simagrées.*

***SIMANDRE** n. f. XIX^e siècle. Tiré du grec *sēmantron*, « sceau, cachet ; signal », lui-même dérivé de *sēmainein*, « marquer d'un signe, donner un signal ; expliquer ».

RELIG. CHRÉTIENNE. Dans les églises et les monastères orthodoxes, plaque de bois ou parfois de métal sur laquelle on frappe au moyen d'un ou de deux maillets pour annoncer le service religieux ou pour marquer certains moments de la vie monastique. *Simandre en hêtre, en tilleul.*

***SIMAROUBA** n. m. XVIII^e siècle. Mot d'une langue des Caraïbes.

BOT. Arbre de la famille des Simaroubacées, aux feuilles composées et aux fleurs unisexuées, poussant en Amérique tropicale et aux Antilles. *L'écorce du simarouba amer est utilisée pour traiter des maladies digestives et cutanées.*

***SIMAROUBACÉES** ou **SIMARUBACÉES** n. f. pl. XIX^e siècle. Dérivé de *simarouba*.

BOT. Famille d'arbres et d'arbustes tropicaux à feuilles alternes, qui produisent une substance amère aux propriétés pharmacologiques variées. *Le simarouba, le quassia font partie des Simaroubacées. Au sing. L'ailante est une simaroubacée.*

SIMARRE n. f. XVII^e siècle, *cimarre*. Emprunté de l'italien *zimarra*, de même sens, lui-même tiré de l'espagnol *zamarra*, désignant un vêtement de berger fait de peau de mouton.

Anciennt. Longue robe que certains hommes portaient comme tenue d'intérieur ou, parfois sous un autre habit, comme vêtement d'apparat. *La simarre du pape, d'un cardinal. La simarre d'un sénateur vénitien. Un chancelier vêtu d'une simarre de soie sous un manteau fourré.*

Désigne aujourd'hui le revers de soie ou de satin qui orne, de haut en bas, chaque côté de la robe des magistrats et des professeurs d'université. *La présence des simarres permet de distinguer la robe des magistrats de celle des avocats.*

SIMBLEAU n. m. XIV^e siècle. Altération de l'ancien français *cingleau*, « cordeau », lui-même diminutif de *cengle*, « sangle ».

TECHN. Cordeau utilisé par les charpentiers, les couvreurs pour tracer de grands cercles.

***SIMIEN, -ENNE** adj. et n. XIX^e siècle. Dérivé savant du latin *simia*, « singe ».

ZOOL. 1. Adj. Relatif au singe en tant que mammifère de l'ordre des Primates. *Des caractères simiens.*

2. N. m. pl. Groupe de mammifères de l'ordre des Primates, aux mœurs sociales et diurnes, dont la face présente des yeux frontaux et un museau généralement court (on dit aussi, moins souvent, *Singes*). *Les Simiens et les Prosimiens. On classe l'Homme parmi les Simiens. Les ouistitis, les babouins, les chimpanzés font partie des Simiens. Au sing. Le gorille est un simien.*

SIMIESQUE adj. XIX^e siècle. Dérivé savant du latin *simia*, « singe ».

Qui rappelle le singe. *Visage simiesque. Des gestes simiesques. Une allure simiesque.*

SIMILAIRE adj. XVI^e siècle. Dérivé savant du latin *similis*, « semblable, ressemblant », lui-même dérivé d'une racine indo-européenne **sem-*, marquant l'unité.

Se dit d'une chose comparable à une autre, qui présente avec elle un certain nombre de caractères communs. *Ces deux bâtiments ont une hauteur, une taille similaire. Des produits, des matières similaires. Des expériences similaires ont été entreprises dans plusieurs pays.*

***SIMILARITÉ** n. f. XVIII^e siècle. Dérivé de *similaire*.

Qualité de ce qui est analogue à quelque chose d'autre. *La similarité de deux formes, entre deux formes.*

Par méton. *Étudier les similarités entre des systèmes économiques.*

I. SIMILI- Élément de composition, tiré du latin *similis*, « semblable, ressemblant ».

Élément de composition signifiant *Pareil à, semblable à*, qui s'unit à différents termes pour indiquer une ressemblance, une proximité, et sert à former de nombreux mots, dont les plus usuels figurent ci-après.

***II. SIMILI** n. m. et f. XIX^e siècle. Substantivation de l'élément de composition *simili-*.

1. N. m. Matière qui en imite une autre, plus rare ou plus précieuse. *Veste, chaussures en simili. Ce n'est pas du daim, c'est du simili.*

Spécialt. TEXTILE. Fil de coton qui a l'apparence de la soie.

2. N. f. ARTS GRAPHIQUES. Abréviation de *Similigravure*.

***SIMILIBRONZE** n. m. XIX^e siècle. Composé de *simili-* et de *bronze*.

MÉTALL. Alliage à base de zinc, qui imite le bronze. *Une statuette, une médaille en similibronze.* (On écrit aussi *Simili-bronze*.)

***SIMILICUIR** n. m. XX^e siècle. Composé de *simili-* et de *cuir*.

TEXTILE. AMEUBLEMENT. Cuir synthétique, fabriqué à partir d'une toile enduite de matière plastique. *Un canapé, un blouson en similicuir.* (On écrit aussi *Simili-cuir*.)

***SIMILIGRAVURE** n. f. XX^e siècle. Composé de *simili-* et de *gravure*.

ARTS GRAPHIQUES. Procédé de reproduction qui consiste à rendre, par des points de taille variable, les différentes valeurs d'une image en noir et blanc ; par méton., le support sur lequel figurent ces points, qui sert de base à l'impression, et l'image ainsi obtenue. *La similigravure s'est développée à la fin du XIX^e siècle. On a longtemps utilisé comme similigravures des clichés photographiques pourvus d'une trame. Un livre illustré de similigravures.*

(On écrit aussi *Simili-gravure* ; on dit aussi, par abréviation, *Simili*.)

***SIMILIMARBRE** n. m. XIX^e siècle. Composé de *simili-* et de *marbre*.

Matériau qui imite le marbre. *Une cheminée en similimarbre.* (On écrit aussi *Simili-marbre*.)

SIMILITUDE n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin *similitudo*, « ressemblance, analogie », lui-même dérivé de *similis*, « semblable, ressemblant ».

Caractère de ce qui est identique à autre chose ; qualité d'un être ou d'un objet qui présente de nombreux traits communs avec un autre. *La similitude de meubles fabriqués en série. Il y a entre eux une grande similitude de caractère. Similitude de forme, de couleur. Similitude entre deux faits, deux phénomènes.* Par méton. *Son parcours présente de nombreuses similitudes avec le mien.*

Spécialt. RHÉTOR. Syn. vieilli de *Comparaison*. – GÉOM. Propriété qu'ont des figures d'être semblables ; dans le plan, transformation qui conserve les rapports de longueur. *La similitude de deux triangles. L'homothétie, la rotation, la translation sont des similitudes.*

SIMILOR n. m. XVIII^e siècle. Composé à partir de *simili-* et d'*or II*.

MÉTALL. Alliage composé de laiton et de zinc, qui a l'aspect de l'or.

SIMONIAQUE adj. XIV^e siècle. Emprunté du latin chrétien *simoniacus*, de même sens, lui-même dérivé de *Simon*, nom d'un magicien qui tenta d'acheter aux apôtres Pierre et Jean le pouvoir de conférer le Saint-Esprit par l'imposition des mains.

RELIG. CATHOL. Relatif à la simonie ; qui se rend coupable de simonie. *Les pratiques simoniaques étaient courantes au Moyen Âge, en particulier du IX^e au XI^e siècle. Une ecclésiastique simoniaque.* Subst. *La condamnation des simoniaques par l'Église.*

SIMONIE n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin chrétien *simonia*, de même sens, lui-même dérivé de *Simon*, nom d'un magicien qui tenta d'acheter aux apôtres Pierre et Jean le pouvoir de conférer le Saint-Esprit par l'imposition des mains.

RELIG. CATHOL. Trafic de biens spirituels, de grâces sacramentelles ou de dignités ecclésiastiques, en échange d'argent ou de quelque avantage temporel. *Bien que dénoncée par de nombreux conciles, la simonie ne décruit qu'à la fin du XVIII^e siècle, lorsque s'imposa progressivement une séparation entre les pouvoirs temporel et spirituel.*

SIMOUN (*n se fait entendre*) n. m. XVIII^e siècle. Emprunté de l'arabe *samum*, de même sens, lui-même dérivé de *samma*, « empoisonner ».

GÉOGR. Vent du Sahara très chaud et chargé de sable.

SIMPLE adj. et n. m. XII^e siècle. Emprunté du latin *simplex*, « simple, seul, isolé », lui-même composé à l'aide de *semel*, « une seule fois », et *plicare*, « plier », pour le sens I ; issu du latin médiéval *simpulum* (*medicamentum*), « (remède) naturel », par opposition à un médicament élaboré en officine, pour le sens II. 1.

1. Adj. 1. Qui n'est pas composé, n'est pas complexe. Surtout dans des domaines spécialisés. PHIL. Qui n'a pas de parties. *La monade est une substance simple.* Subst., au masculin. *Le simple et le composé.* – CHIM. *Corps simple*, qui ne comprend que des atomes identiques. – ZOOL. *Œil simple*, voir *Œil*. – PHYS. *Son simple*, constitué d'une seule fréquence (on dit aussi *Son pur*), par opposition à *Son complexe*, résultant de la combinaison de plusieurs sons purs. *Pendule simple*, par opposition à *Pendule composé* ou *Pendule pesant*, modèle théorique formé d'une masse que l'on suppose concentrée en un point et suspendue à un fil inextensible et sans masse (on dit aussi *Pendule mathématique*). – LINGUIST. *Mot simple*, qui est formé d'un seul terme. « *Saison* » est un mot simple, « *arrière-saison* », un mot composé. *Temps simple*, temps où le verbe se conjugue sans l'aide d'un auxiliaire. *Le présent, le futur, l'imparfait sont des temps simples. Futur simple, passé simple*, voir *Futur*, *Passé*. *Phrase simple*, constituée d'une seule proposition. – BOT. *Inflorescence simple*, l'une des dispositions fondamentales des fleurs, qui ne présentent qu'un type d'organisation par rapport à un axe unique. *La cyme, le corymbe et l'épi sont des inflorescences simples. Feuille simple*, voir *Feuille*.

2. Constitué d'un seul élément ; qui n'est pas double, n'est pas multiple. *Une feuille simple à petits carreaux. Le canoë se pratique avec une pagaie simple, le kayak, avec une pagaie double. Un lien de parenté simple*, entre enfants n'ayant qu'un parent en commun. *Un billet d'aller simple* ou, ellipt., *un aller simple*, un titre de transport valable pour un seul trajet dans une seule direction. *Nœud simple. Fil à torsion simple. Un écho simple*, qui renvoie le son une seule fois.

Spécialt. COMPT. *Comptabilité en partie simple*, qui consiste à utiliser un compte des recettes et un compte des dépenses. *Comptes en partie simple.* – BOT. *Calice simple*, qui n'est pas entouré d'un calicule. *Tige simple*, non ramifiée. *Fleur simple*, dont la corolle n'a que le nombre

de pétales habituel à l'espèce, à la différence des fleurs doubles, qu'on obtient ordinairement par la culture. *La rose simple n'a que cinq pétales. Dahlia, lilas, primevère simples.* – LITURG. CATHOL. Anciennt. *Fêtes simples*, dans lesquelles les antiennes n'étaient pas récitées avant les psaumes. – MÉCAN. *Machine à vapeur à simple effet*, où la vapeur n'est admise que d'un côté du piston. – AGRIC. *Brabant simple*, voir *Brabant*. – TECHN. *Écluse simple*, qui retient les eaux à un seul niveau. – MARINE. *Épissure simple*, voir *Épissure*.

3. Qui est moins élaboré, moins complet, moins absolu que d'autres choses comparables. Surtout dans des domaines spécialisés. *Banqueroute simple*, due à l'imprudence ou à l'impéritie, justiciable du tribunal de commerce. MUS. *Récitatif simple*, où la voix est soutenue par une basse continue, par opposition à *Récitatif accompagné*, où elle est soutenue par l'orchestre (on dit aussi *Récitatif libre*). – POLIT. *Majorité simple* ou *relative*, le plus grand nombre de voix exprimées lors d'un vote pour un candidat, un parti, une motion, etc., par opposition à *Majorité absolue* et à *Majorité qualifiée*. – DROIT. *Adoption simple*, par laquelle l'enfant adopté garde des liens avec sa filiation d'origine, par opposition à *Adoption plénière*. *Présomption simple*, voir *Présomption*. – RELIG. CHRÉTIENNE. *Vœux simples*, qui engagent pour une durée limitée le profès, par opposition à *Vœux solennels*. *Bénéfice simple* ou à *simple tonsure*, voir *Bénéfice*. – MILIT. *Arrêts simples*, sanction disciplinaire comportant uniquement l'interdiction de quitter l'unité, par opposition aux *arrêts de rigueur*, qui entraînent la détention dans une enceinte militaire. – FÉOD. *Fief simple*, *hommage simple*, voir *Fief*, *Hommage*.

Par ext. Constitué de peu d'éléments. *Ce mécanisme est très simple*. MATH. *Réduire une fraction, une équation à sa plus simple expression*, réduire le plus possible les termes d'une fraction, le nombre des termes d'une équation. Expr. fig. *Réduire une chose à sa plus simple expression*, la ramener à sa forme la plus élémentaire ou la plus rudimentaire. *Les services de ce ministère ont été réduits à leur plus simple expression*.

4. Qu'il est aisé de faire, d'employer, de comprendre ; facile. *Un robot programmé pour exécuter des tâches simples. Une méthode, un procédé, un moyen très simples. L'intrigue de cette pièce de théâtre est fort simple. Rien de plus simple, de si simple.* Subst., au masculin. *Il faut aller au plus simple*.

Loc. *Simple comme bonjour*, très aisé. *C'est bien simple*, s'emploie pour donner un avis tranché. *C'est bien simple, je n'irai pas chez eux. C'est un peu simple, c'est trop simple*, c'est faire preuve de légèreté ou de désinvolture. *C'est tout simple*, c'est évident.

5. Le plus souvent placé devant le nom. Qui est seul, unique ; par ext., qui est exclusivement quelque chose, qui n'est rien de plus. *Une simple lettre a terminé son affaire. Ce simple exposé des faits le justifie. Je ne ferai qu'une simple objection, une simple remarque. Cette simple pensée est criminelle. Il fut arrêté sur de simples soupçons. Une simple promesse suffit. Il s'en est sorti avec une simple entorse.*

Loc. et expr. *Dans le plus simple appareil* (fam.), nu. *Être traité comme un simple numéro*, sans aucune considération. DROIT. *Pur et simple*, se dit d'une obligation, d'une donation, etc. qui n'est soumise à aucun terme, aucune condition ou autre modalité. Par ext. Dans la langue courante, par effet d'insistance. *C'est un mensonge pur et simple*.

Par anal. En parlant d'une personne. Qui se situe au bas d'une hiérarchie ou occupe une position quelconque dans une catégorie donnée. *Un simple soldat, un simple*

prêtre. C'est un simple citoyen, un simple particulier qui a alerté la police. Dans cette affaire, il n'a été qu'un simple exécutant. La condition de simple mortel.

6. Sans ornement, sans recherche, sans apprêt ; modeste, humble. *Une robe noire toute simple. Une mise simple et décente. Une nourriture simple et frugale. Son discours fut simple et touchant. Mener une vie simple. Avoir des goûts simples.* Par méton. *Ils ont su rester simples.*

Par ext. Se dit d'une personne de condition modeste. *Des gens simples. Une famille simple.*

7. Se dit de quelqu'un qui est sans détours, sans malice, qui agit avec une droiture naturelle. *Simple comme un enfant.* Par méton. *Une âme simple.*

Subst. *Dieu aime les humbles et les simples. Charles le Simple*, surnom du roi Charles III.

En mauvaise part. Naïf, qui se laisse facilement tromper ; peu intelligent, peu doué. *Je ne suis pas si simple que de m'en fier à sa parole. Il faudrait être bien simple pour croire à ses protestations. Il est un peu simple.* Subst. *C'est un simple d'esprit*, une personne atteinte plus ou moins gravement de déficience mentale.

Titre célèbre : *Un cœur simple*, de Flaubert (1877).

II. N. m. 1. Herbe, plante médicinale. *La mélisse est un simple d'une grande vertu. Les vertus curatives des simples. Cueillir des simples. Le jardin des simples d'une abbaye, d'un hôpital.*

2. SPORTS. Au tennis, au golf, etc. Partie jouée à un contre un, par opposition à *Double*. *Un simple messieurs, un simple dames.*

SIMPLEMENT adv. XII^e siècle. Dérivé de *simple*.

1. Sans complexité ni complication inutile ; sans ornement, sans recherche. *Je vous raconterai la chose simplement. Être vêtu très simplement.*

2. Seulement, uniquement. *Il s'agit simplement de s'entendre sur le principe. Elle a fait cela tout simplement pour lui plaire.* Loc. *Purement et simplement*, voir *Purement*.

SIMPLESSE n. f. XII^e siècle. Dérivé de *simple*.

Très vieilli. Simplicité naturelle, ingénuité accompagnée de douceur et de facilité.

SIMPLET, -ETTE adj. XIII^e siècle. Diminutif de *simple*.

1. Qui est d'une simplicité excessive. *Un raisonnement simplet. Une chanson simplette.*

2. Se dit d'une personne peu intelligente, naïve. *Elle est un peu simplette. Un jeune homme simplet.* Par méton. *Un air simplet.* Subst. *Un simplet, une simplette.*

SIMPLICITÉ n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin *simplicitas*, de même sens, lui-même dérivé de *simplex*, « simple, seul, isolé ».

1. PHIL. Qualité de ce qui n'est pas composé.

2. Caractère de ce qui est constitué de peu d'éléments. *La simplicité d'un dispositif.*

Par ext. Qualité de ce qui est facile à exécuter, à utiliser, à comprendre. *La simplicité d'un plan, d'une méthode. Cette solution est d'une grande simplicité, d'une simplicité enfantine.*

3. Caractère de ce qui est sans apprêt, sans recherche, sans prétention. *La simplicité d'un intérieur, d'une tenue. On vante la simplicité de son goût. Se marier, être enterré dans la plus grande simplicité. Ils nous ont reçus en toute simplicité, sans cérémonie.* Loc. *D'une simplicité biblique*, se dit de ce qui évoque le caractère primitif, rustique des scènes de la Bible ; par ext., se dit de ce qui est très facile à comprendre.

Par méton. *Il est d'une grande simplicité dans son langage, dans ses manières. Ils manquent parfois de simplicité.*

4. Disposition naturelle d'une personne droite, sans détours, sans malice. *La simplicité d'un enfant. Simplicité de cœur.*

En mauvaise part. Naïveté, crédulité. *On n'a jamais vu une telle simplicité. C'est une grande simplicité de penser cela.*

***SIMPLIFIABLE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *simplifier*.

Qui peut être simplifié. *Ce problème est difficilement simplifiable.*

ALG. ARITHM. *Une fraction simplifiable.*

SIMPLIFICATEUR, -TRICE adj. XVIII^e siècle. Dérivé de *simplifier*.

Qui simplifie (souvent péj.). *Un esprit simplificateur. Un exposé simplificateur.*

Subst. *Nietzsche considérait Schopenhauer comme un simplificateur.*

SIMPLIFICATION n. f. XV^e siècle. Dérivé de *simplifier*.

Action de simplifier ; résultat de cette action. *La simplification d'une règle, d'une loi. Les partisans de la simplification de l'orthographe.*

ALG. ARITHM. *La simplification d'un polynôme, d'une équation, d'une expression.*

SIMPLIFIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XV^e siècle. Dérivé de *simple*.

Rendre une chose plus simple, en limitant le nombre d'éléments qui la composent, en supprimant ce qui est accessoire. *Simplifier une question, un problème. Simplifier la réglementation, la fiscalité. Cette méthode simplifie les calculs.* Pron. *Les échanges commerciaux avec ce pays se sont simplifiés.* Fam. *Se simplifier l'existence, la vie. Il ne fait rien pour se simplifier la tâche.*

Au participe passé, adjt. *Une procédure de divorce simplifiée. Un formulaire simplifié.*

ALG. ARITHM. Réécrire une expression mathématique le plus simplement possible. *Simplifier l'écriture d'une racine carrée. Simplifier une équation, un polynôme, une expression, les réécrire en regroupant les termes de même nature et en en faisant la somme algébrique. Simplifier une fraction, diviser le numérateur et le dénominateur par un même nombre. (Dans certains emplois, on dit aussi Réduire.)*

***SIMPLISME** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *simple*.

Attitude qui consiste à simplifier à l'excès, sans respect des nuances. *Être taxé de simplisme. Se prémunir contre tout simplisme.* Par méton. *Le simplisme d'un raisonnement.*

SIMPLISTE adj. XIX^e siècle. Dérivé de *simple*.

Qui simplifie outre mesure. *Un esprit simpliste.* Par méton. *C'est un point de vue par trop simpliste. Son programme est simpliste et dangereux.*

SIMULACRE n. m. XII^e siècle. Emprunté du latin *simulacrum*, « représentation figurée de quelque chose, portrait, statue ; fantôme ; apparence », lui-même dérivé de *simulare*, « rendre semblable ; simuler, feindre ».

1. Vieilli ou litt. Représentation, statue d'une divinité. *Des simulacres de dieux. Adorer des simulacres.*

2. Apparence qui se donne pour la réalité, ce qui n'a que l'aspect de ce pour quoi on veut le faire passer. *Les derniers rois mérovingiens n'avaient qu'un simulacre de puissance. Après Jules César, il n'y eut plus qu'un vain simulacre de République. Un simulacre de procès. Un simulacre de réconciliation.*

Par ext. Action par laquelle on feint de faire quelque chose. *Un simulacre de débarquement, de combat. Dostoïevski fut soumis à un simulacre d'exécution avant d'être gracié.*

SIMULATEUR, -TRICE n. XIII^e siècle. Emprunté du latin *simulator*, « celui qui copie, qui imite ; celui qui feint », lui-même dérivé de *simulatum*, supin de *simulare*, « rendre semblable ; feindre ».

1. Celui, celle qui simule, qui feint un sentiment, une maladie, etc. par intérêt. *Il se dit atteint d'amnésie : c'est un simulateur. Ce joueur de football est connu pour être un simulateur.*

2. N. m. Appareil, installation qui reproduit tout ou partie d'un dispositif et recrée les conditions dans lesquelles on utilise celui-ci, à des fins d'étude, d'entraînement, de prévision ; logiciel qui, à partir de la modélisation d'une réalité complexe, permet d'analyser et d'envisager les cas particuliers. *Simulateur de tir, de vol. Un simulateur de crédit.*

SIMULATION n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin *simulatio*, « faux-semblant, feinte, simulation », lui-même dérivé de *simulatum*, supin de *simulare*, « rendre semblable ; feindre ».

1. Action de faire paraître comme réel ce qui ne l'est pas, afin de tromper, d'abuser autrui. *La simulation d'un sentiment, d'une maladie.*

Spécialt. DROIT CIVIL. Établissement d'un acte juridique apparent qui ne correspond pas à la volonté réelle des contractants, celle-ci étant notifiée dans une contre-lettre tenue secrète, notamment en vue de masquer aux tiers le contenu réel d'une opération ou de ne pas révéler l'identité des parties. *La simulation d'une donation en vente.* – DROIT PÉNAL. *Simulation d'enfant*, nom donné à l'infraction commise par une femme qui, n'ayant pas accouché d'un enfant, se fait reconnaître comme étant sa mère.

2. Reproduction d'une situation, d'un événement d'un phénomène qui vise à en étudier le déroulement, les effets pour mieux les connaître, les prévoir, s'y préparer. *Des exercices de simulation d'incendie. La simulation d'une éruption volcanique, d'une explosion nucléaire. Simulation informatique ou numérique, effectuée par un programme informatique afin d'analyser les propriétés ou l'évolution d'une réalité complexe grâce à un système modélisé. Logiciel de simulation.*

Par méton. *Une simulation en trois dimensions d'un projet architectural. Recevoir une simulation de prêt.*

SIMULER v. tr. XIV^e siècle. Emprunté du latin *simulare*, « rendre semblable ; feindre », lui-même dérivé de *similis*, « semblable, ressemblant ».

1. Faire paraître comme réel ce qui ne l'est pas, afin de tromper, d'abuser autrui. *Il simule l'indifférence pour qu'elle s'intéresse à lui. Simuler un évanouissement, la folie. Quand il se sent en danger, l'opossum simule la mort. La dévotion simulée de Tartuffe. Absolt. Il sait simuler quand il le juge utile.*

Spécialt. DROIT CIVIL. Établir un acte juridique apparent qui sert à masquer l'acte réel tenu secret. *Simuler un contrat. Vente simulée.* – PSYCHIATR. *Fièvre simulée*, tendance pathologique d'un sujet à se plaindre d'avoir de la fièvre alors qu'il ne souffre d'aucune maladie organique

(on dit aussi *Thermopathomimie*). Il est fréquent qu'un patient atteint de fièvre simulée falsifie les indications du thermomètre.

2. Procéder à la simulation d'une action, d'une opération réelle à des fins d'entraînement, de prévision, de démonstration. *Simuler une évacuation d'urgence*. Par méton. *Dans ce champ de tir, des silhouettes en mouvement simulent les ennemis*.

3. En parlant d'une chose, représenter fidèlement quelque chose, en donner l'illusion. *Le mouvement du rideau simulait la tempête*.

***SIMULIE** n. f. XIX^e siècle. Emprunté du latin scientifique *simulium*, de même sens, lui-même dérivé de *simulare*, « rendre semblable ; feindre ».

ENTOM. Mouche de couleur sombre et de petite taille vivant dans les zones humides, dont les femelles, hématophages, sont parasites des mammifères et vecteurs de maladies graves dans les pays tropicaux. *La cécité des rivières est transmise par une simulie*.

SIMULTANÉ, -ÉE adj. XVIII^e siècle, d'abord comme nom féminin, au sens d'« épreuve entre plusieurs concurrents ». Tiré du latin *simultas*, « rivalité, compétition », lui-même dérivé de *simul*, « en même temps ».

Qui se produit, survient en même temps qu'un autre fait, concomitant. *Un tir simultané de canons. Des attentats simultanés. La perte simultanée du goût et de l'odorat*.

Spécialt. *Traduction simultanée*, où l'interprète traduit les propos au fur et à mesure qu'il les entend. DROIT CANON. *Bigamie simultanée* ou, simplement, *bigamie*, état d'une personne déjà validement mariée qui a contracté un second mariage, même purement civil. – JEU D'ÉCHECS. *Une partie simultanée* ou, ellipt. et subst., *une simultanée*, une rencontre qui oppose au même moment un grand maître à plusieurs dizaines d'adversaires disposant chacun d'un échiquier. – OPT. *Loi du contraste simultané*, selon laquelle la perception d'une couleur varie en fonction de celle à côté de laquelle elle est placée. Par méton. BX-ARTS. Se dit d'une œuvre d'art dans laquelle l'utilisation des couleurs repose sur une telle loi. *Les peintures, les robes simultanées de Sonia Delaunay*.

***SIMULTANÉISME** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *simultané*.

Forme d'expression picturale, développée dans la première moitié du XX^e siècle, en particulier par Sonia et Robert Delaunay, qui s'appuie sur la loi du contraste simultané pour permettre à la couleur d'assurer à elle seule la composition du tableau et pour s'affranchir ainsi des contraintes de la représentation. *La série des « Fenêtres », de Robert Delaunay, relève du simultanéisme*.

Désigne aussi, en littérature, la technique narrative qui s'attache à représenter la simultanéité des sensations éprouvées par l'individu et à restituer la complexité du monde par l'évocation concomitante de divers points de vue. *Jean-Paul Sartre admirait le simultanéisme des romans américains des années vingt*.

***SIMULTANÉISTE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *simultanéisme*.

Qui se rapporte ou se rattache au simultanéisme. « *La Prose du Transsibérien et de la petite Jehanne de France* », dans laquelle les vers de Blaise Cendrars sont étroitement associés aux illustrations de Sonia Delaunay, est l'une des premières œuvres simultanéistes. *Un écrivain simultanéiste* ou, subst., *un simultanéiste*.

SIMULTANÉITÉ n. f. XVIII^e siècle. Dérivé de *simultané*.

Caractère de deux ou plusieurs faits simultanés. *La simultanéité de deux actions, de deux phénomènes. La locution conjonctive « pendant que » marque la simultanéité*.

Titre célèbre : *Simultanéités*, poème d'Apollinaire (1918).

SIMULTANÉMENT adv. XVIII^e siècle. Dérivé de *simultané*.

En même temps ; au même instant. *L'infection a touché simultanément deux organes. Les coups de fusil sont partis simultanément*.

***SINANTHROPE** n. m. XX^e siècle. Composé à l'aide de *sino-* et d'*-anthrope*, tiré du grec *anthrôpos*, « homme ».

PALÉONT. Homme fossile classé dans l'espèce dite « *Homo erectus* », qui fut découvert en Chine dans les années 1930. *Le sinanthrope est aussi appelé « homme de Pékin »*.

SINAPISÉ, -ÉE adj. XIX^e siècle. Participe passé de l'ancien verbe *sinapiser*, « appliquer un cataplasme à quelqu'un ».

MÉD. Se dit d'une préparation dans laquelle on ajoute de la farine de moutarde pour lui donner un caractère révulsif. *Un cataplasme sinapisé*.

SINAPISME n. m. XV^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin tardif *sinapismus*, de même sens, du grec *sinapismos*, « application d'un cataplasme de moutarde », lui-même dérivé de *sinapi*, « sénevè, moutarde ».

MÉD. Révulsif constitué principalement de farine de moutarde, qui est utilisé en emplâtre, en cataplasme notamment contre les affections bronchiques. *Mettre, appliquer un sinapisme*.

SINCÈRE adj. XV^e siècle. Emprunté du latin *sincerus*, « pur, intact, non altéré ».

Qui dit ce qu'il pense ou ce qu'il sent réellement, qui agit de bonne foi. *C'est un homme sincère dans ses paroles, dans sa conduite. Vous n'êtes pas sincère quand vous affirmez cela. Un pénitent sincère. Je le tiens pour sincère et lui fais confiance. Un ami, un démocrate sincère, vrai, véritable*. Par méton. *Un cœur sincère*. Subst. Rare. *Un, une sincère*.

Par ext. *Un repentir sincère. Des aveux sincères. Une foi sincère*. Dans des formules de politesse, notamment de la correspondance. *Je vous présente mes sincères condoléances. Transmettez-lui nos sincères amitiés*.

Spécialt. DROIT. Se dit d'un acte dont le contenu est déclaré véridique par celui qui en est l'auteur. *Créance sincère. Budget sincère*. – POLIT. Se dit d'un scrutin, d'une élection dont la sincérité est établie.

Titre célèbre : *Les Sincères*, comédie de Marivaux (1793).

SINCÈREMENT adv. XVI^e siècle. Dérivé de *sincère*.

D'une manière sincère. *Regretter sincèrement ses erreurs. S'exprimer sincèrement*. Pour renforcer un propos. *Sincèrement, je ne sais que dire*.

Dans des formules de politesse, notamment de la correspondance. *Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments sincèrement dévoués*.

SINCÉRITÉ n. f. xv^e siècle. Emprunté du latin *sinceritas*, « pureté, intégrité », lui-même dérivé de *sincerus*, « pur, intact, non altéré ».

Qualité d'une personne sincère. *Il est d'une parfaite sincérité dans ses propos. Douter de la sincérité d'un témoin. Un accent de sincérité.*

Par ext. *Croyez-vous à la sincérité de ses promesses ? La sincérité de sentiments, de convictions.*

Loc. *En toute sincérité*, sans feindre ni mentir. *Il fait, dit cela en toute sincérité.*

Spécialt. DROIT. *Déclaration de sincérité*, par laquelle l'auteur d'un acte affirme que le contenu de celui-ci est véridique. – POLIT. Caractère d'un scrutin, d'une élection qui garantit à chaque électeur la libre expression de son suffrage. *La sincérité du scrutin suppose notamment le secret du vote.* – FINANCES PUBLIQUES. *Principe de sincérité budgétaire*, selon lequel les diverses catégories de la loi de finances doivent présenter de manière complète les ressources et les charges de l'État afin que le Parlement puisse voter cette loi en étant pleinement informé.

SINCIPITAL, -ALE adj. (pl. *Sincipitiaux, -ales*). xviii^e siècle. Dérivé de *sinciput*.

ANAT. Qui a rapport au sinciput.

SINCIPUT (t se fait entendre) n. m. xvi^e siècle. Emprunté du latin tardif *sinciput*, « demi-tête, moitié de la tête », lui-même composé à l'aide de *semi*, « demi », et *caput*, « tête ».

ANAT. Partie de la voûte crânienne qui va du front jusqu'à la suture coronale. *Le sinciput et l'occiput.*

SINÉCURE n. f. xviii^e siècle. Emprunté de l'anglais *sinecure*, de même sens, lui-même emprunté du latin chrétien *sine cura*, dans l'expression *beneficium sine cura*, « bénéfice sans charge, qui n'exige pas qu'on s'en occupe ».

Place ou titre qui produit des émoluments sans exiger aucun travail (vieilli). *Jouir d'une sinécure.*

Par ext. Emploi qui requiert peu d'efforts. *Ce poste est une véritable sinécure.*

Loc. fig. et fam. *Ce n'est pas une sinécure*, ce n'est pas une mince affaire.

***SINE DIE** (les deux e se prononcent é) loc. adv. xix^e siècle. Locution latine, signifiant « sans fixer de jour », elle-même composée de *sine*, « sans », et *die*, ablatif de *dies*, « jour ».

DROIT. ADM. Sans qu'aucune date soit fixée. *L'examen du projet de loi a été reporté sine die.* Adj. *Le renvoi sine die d'un jugement.*

Par ext. *Ajourner, repousser une conférence sine die.*

SINE QUA NON (se prononce *siné koua none*) loc. adj. inv. xvi^e siècle. Locution latine, signifiant proprement « sans quoi, non », composée de *sine*, « sans », *qua*, ablatif féminin singulier du pronom relatif *qui*, « qui, lequel », et *non*, « non ».

Sans quoi rien ne peut se faire, ne peut avoir lieu, indispensable. S'emploie surtout dans la locution *Condition sine qua non*. *Les grévistes considèrent la suspension du projet de loi comme la condition sine qua non de toute négociation.*

***SINFONIA** (in peut se prononcer *ine*) n. f. xviii^e siècle. Mot italien, emprunté du latin *symphonia*, « concert, musique d'orchestre ».

MUS. Court passage instrumental servant à introduire, à conclure une œuvre vocale ou instrumentale, ou à lier deux de ses parties. *Les sinfonias de Bach.*

Par ext. Ouverture d'un opéra italien. *Les sinfonias de Scarlatti. En composant des sinfonias destinées au concert, le compositeur italien Sammartini établit les fondements de la symphonie dite classique, à trois ou quatre mouvements.*

***SINFONIETTA** (in peut se prononcer *ine*) n. f. xx^e siècle. Mot italien.

MUS. Nom donné à une symphonie relativement brève ou écrite pour un orchestre réduit. *Les sinfoniettas de Janacek, de Poulenc.*

***SINGALETTE** n. f. xviii^e siècle. Tiré du nom de *Saint-Gall*, ville de Suisse où a d'abord été fabriquée cette mousseline.

TEXTILE. Mousseline de coton à la trame très lâche, utilisée notamment pour la fabrication de pansements.

SINGE n. m. xii^e siècle. Issu du latin *simius*, de même sens, lui-même emprunté de l'adjectif grec *simos*, « camus, qui a le nez aplati ».

1. ZOOL. Au pluriel. Groupe de mammifères de l'ordre des Primates, aux mœurs le plus souvent sociales et diurnes, dont la face est pourvue d'yeux frontaux, d'un museau généralement court et d'un nez. *Les Hominidés, les Pongidés font partie des Singes.* Au sing. *Le gibbon est un singe.* (On dit plus souvent *Simiens*.)

Entre dans la dénomination de sous-ensembles de ce groupe (en ce sens, s'écrit souvent sans majuscule). *Les singes du Nouveau Monde*, les Platyrrhiniens, par opposition aux *singes de l'Ancien Monde*, les Catarrhiniens. *Les grands singes*, groupe de singes dépourvus de queue, aux capacités d'apprentissage et de communication développées, qui sont les plus proches parents de l'Homme. *Les gorilles, les chimpanzés, les orangs-outans sont des grands singes.*

2. Dans la langue courante, désigne un primate quadrumane, généralement arboricole, dont il existe de nombreuses espèces. *La face glabre du singe. Singe à queue préhensile. Le sagouin est un singe qui vit en Amérique, le chimpanzé, en Afrique. Singe hurleur ou, ellipt. et subst., au masculin, hurleur*, qui vit en Amérique centrale et méridionale et dont le cri s'entend de très loin (on dit aussi *Alouate*). *Singe-écureuil bolivien*, autre nom du saïmiri de Bolivie, encore appelé sapajou à tête noire. *Singe-araignée*, originaire d'Amérique du Sud et remarquable par la longueur et la gracilité de ses membres et de sa queue (on dit aussi *Atèle*). *Singe vert*, dont le pelage a des reflets olivâtres et qui est originaire d'Afrique subsaharienne (on dit aussi *Vervet*).

Par ext. Mâle d'une de ces espèces, par opposition à *Guenon*.

Loc. et expr. *Malin comme un singe*, plein d'astuce. *Agile, adroit comme un singe*, d'une grande souplesse physique. *Laid comme un singe*, très laid. Fig. *Pain de singe*, fruit comestible du baobab. *Un pont de singe*, un pont fait de trois filins parallèles, l'un pour poser les pieds et les deux autres en hauteur pour se tenir avec les mains. *Des propos à faire rougir un singe*, très indécents (par allusion à l'impudeur qu'on prête aux singes). Fam. *Payer en monnaie de singe*, user de grimaces et de plaisanteries pour éviter de rembourser son créancier, le berner (par référence aux bateleurs qui payaient l'octroi en faisant gambader leur singe). Vieilli. *Un singe botté*, un homme petit, mal fait, embarrassé dans son accoutrement.

Prov. *On n'apprend pas à un vieux singe à faire la grimace*, il est absurde de prétendre enseigner à quelqu'un ce qu'il sait d'expérience.

Fig. et péj. Celui, celle qui imite, qui contrefait les gestes, les actions, les manières d'autrui. *Le courtisan est le singe de son maître.* Loc. *Un singe savant, un petit singe savant, un enfant qui fait parade de tout ce qu'on lui a appris.*

Titres célèbres : *Le Singe peintre*, tableau de Chardin (1740) ; *Un singe en hiver*, roman d'Antoine Blondin (1959).

3. TECHN. Vieilli. Appareil de lavage, formé d'un treuil tournant sur deux chevalets ou sur deux montants.

4. Pop. et vieilli. Patron, employeur. *Il demande une augmentation à ses singes.*

5. Argot. Vieilli. Bœuf en conserve. *Une boîte de singe.*

SINGER v. tr. (se conjugue comme *Bouger*). XVIII^e siècle, au sens 1 ; XIX^e siècle, au sens 2. Dérivé de *singe*, par analogie, pour le sens 1, et, pour le sens 2, parce que, à l'origine, cette préparation culinaire s'élaborait avec un caramel qui imitait un roux.

1. Imiter une personne, son comportement, ses attitudes de façon gauche, maladroite, ou bien de façon caricaturale, moqueuse. *Singer le grand seigneur. Il singeait le professeur pour faire rire ses camarades. Singer les manières d'un autre.*

Par ext. Feindre, simuler. *Singer la vertu.*

2. CUIS. Saupoudrer de farine un aliment qu'on a précédemment fait revenir dans un corps gras, avant de le mouiller de bouillon, de vin ou d'eau. *On peut singer la viande lorsqu'on prépare un ragoût.*

SINGERIE n. f. XIV^e siècle. Dérivé de *singe*.

1. Cage, ensemble de cages ou partie d'un parc zoologique où se trouvent les singes. *La singerie du Jardin des Plantes, à Paris.*

2. BX-ARTS. Se dit d'une peinture, d'une tapisserie, etc. dont les singes sont les principales figures et, spécialt., des décorations peintes, en vogue en France au XVIII^e siècle, où des singes, dans des motifs d'arabesques, imitent les activités humaines, parodient les vices des hommes. *Un plafond orné d'une singerie. Les singeries du château de Chantilly sont attribuées au peintre Christophe Huet.*

3. Fig. Souvent au pluriel. Grimace, pitrerie. *Faire des singeries.*

Par ext. Démonstration outrancière ou hypocrite de sentiments. *Ses singeries ne convainquent personne. Cet étalage de douleur n'est que singerie.*

***SINGLETON** n. m. XVIII^e siècle. Mot anglais, dérivé de *single*, « unique ».

1. JEUX DE CARTES. À certains jeux comme le bridge, carte qui, dans la main d'un joueur, est la seule de sa couleur (on trouve aussi *Singlette*).

2. MATH. Ensemble constitué d'un seul élément. *Le cardinal d'un singleton est 1.*

SINGULARISER v. tr. XVI^e siècle. Dérivé savant de *singulier*, avec influence du latin *singularis*, « unique, seul, solitaire ».

1. Rendre unique, seul en son genre. *La raison singularise l'être humain.*

2. Donner une spécificité, une particularité à quelque chose. *De l'extérieur, rien ne singularise ce bâtiment.*

En bonne ou en mauvaise part. Conférer à une personne une certaine originalité qui la distingue des autres. *Hormis la couleur de ses cravates, rien dans son habillement ne le singularise.* Pron. *Un auteur qui se singularise par la hardiesse de ses images. Chercher à se singulariser par tous les moyens.*

SINGULARITÉ n. f. XI^e siècle. Emprunté du latin tardif *singularitas*, « unicité ; nombre singulier, singularité », lui-même dérivé de *singularis*, « unique, seul, solitaire ».

1. Qualité d'une personne ou d'une chose unique, seule en son genre. *Le clonage met en question la singularité des individus. La singularité d'un évènement.*

2. Caractère de ce qui est particulier, original, de ce qui ne ressemble à rien d'autre. *Ce monument frappe par sa singularité. La singularité d'un pays, d'une ville. Le mot « délice » présente la singularité d'être masculin au singulier et féminin au pluriel.*

Se dit, en bonne ou en mauvaise part, d'une personne dont la conduite s'écarte de la norme, qui veut se faire remarquer. *Il cultive sa singularité.* Par ext. *La singularité de ses sentiments, de ses idées étonne beaucoup de gens. La singularité de son costume.* Par méton. Le plus souvent au pluriel. *Ses singularités l'ont rendu célèbre.*

SINGULIER, -IÈRE n. et adj. XI^e siècle. Emprunté du latin *singularis*, « unique, seul, isolé ; original, extraordinaire », dérivé de *singuli*, « un par un, chacun un », lui-même dérivé d'une racine indo-européenne **sem-*, marquant l'unité.

I. N. m. GRAMM. Catégorie de nombre sous laquelle on range les mots variables lorsqu'ils se réfèrent à des êtres ou des choses en quantité nulle ou égale à un, ou à des réalités qui ne peuvent être dénombrées, quantifiées. *Le singulier et le pluriel. Dans la phrase « Par tempérance, il ne boit jamais de vin », « tempérance », « il », « boit » et « vin » sont au singulier. Un nom, un adjectif au singulier. Conjuguer un verbe aux trois personnes du singulier de l'indicatif présent. Le nom « prémices » n'a pas de singulier. Le singulier de sens collectif, de valeur collective ou, ellipt., le singulier collectif, catégorie sous laquelle sont classés les termes qui désignent une réunion, une classe entière d'êtres ou d'objets. Dans la phrase « Une étude sur le développement de l'enfant vient d'être publiée », le mot « enfant » est employé au singulier collectif.*

Par méton. Mot employé au singulier. *En français, on ajoute le plus souvent un « s » au singulier pour former le pluriel. Le sujet de la phrase est un singulier.*

II. Adj. 1. Unique, seul en son genre ; qui ne concerne qu'un seul être. *Un individu est un être singulier. Un cas singulier. Chaque destinée est singulière.* Par ext. Litt. Qui est excellent dans son genre, sans pareil. *Vertu, piété singulière.*

Loc. *Combat singulier, d'homme à homme. Défier, provoquer quelqu'un en combat singulier.* MÉD. *Colloque singulier, entretien entre le médecin et son patient.*

Spécialt. GRAMM. Qui est un singulier, qui porte la marque du singulier. *Le nombre singulier. Un nom singulier. « Belle » est un adjectif féminin singulier.* – MATH. *Point singulier, point remarquable d'une courbe, d'une surface, d'une fonction. Les points de rebroussement sont des points singuliers. Le point où le gradient d'une fonction numérique s'annule est dit singulier.*

2. Qui se distingue des autres choses, ne ressemble à rien d'autre ; extraordinaire, peu commun. *Voilà un fait bien singulier, une aventure singulière. C'est là un singulier propos. Quelle singulière idée !* Par affaibl. *C'est singulier, c'est curieux, étonnant. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il ne se soit aperçu de rien.*

Se dit, en bonne ou en mauvaise part, d'une personne dont la conduite, l'opinion s'écarte des usages reçus. *Sa femme est très singulière. Il est singulier dans ses façons.* Par méton. *Sa conception de la politesse est pour le moins singulière.*

SINGULIÈREMENT adv. XI^e siècle. Dérivé de *singulier*.

1. D'une manière extraordinaire, peu commune, qui suscite l'étonnement. *Il s'est conduit singulièrement dans cette affaire. Elle paraît singulièrement calme en de telles circonstances.*

En bonne ou en mauvaise part. En se démarquant, en se distinguant des autres. *Parler, s'habiller singulièrement.*

2. Particulièrement, spécialement. *Il nous a recommandé ses enfants, et singulièrement l'aîné, qui est d'une santé délicate.*

3. Beaucoup, de façon notable. *Ses revenus ont singulièrement baissé cette année.*

***SINISANT, -ANTE** adj. XX^e siècle. Participe présent de *siniser*.

Qui étudie ou pratique la langue chinoise, qui s'intéresse à la littérature et à la civilisation chinoise. Subst. *Un sinisant, une sinisante.*

***SINISATION** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *siniser*.

Action de siniser, le fait de se siniser ; l'état qui en résulte. *La sinisation du Tibet.*

***SINISER** v. tr. XX^e siècle. Dérivé de *sino-*.

Rendre chinois ; donner un caractère chinois à quelqu'un, à quelque chose. *Siniser un peuple, une société. Siniser le nom d'une ville.* Pron. Adopter les mœurs, la culture de la Chine. *Cette province se sinise.*

I. SINISTRE adj. XIII^e siècle, au sens de « gauche » ; XV^e siècle, au sens actuel. Emprunté du latin *sinister*, « gauche », puis « sinistre, défavorable ».

Qui annonce, présage des malheurs ; sombre, funeste. *Un songe sinistre. Cet évènement est de sinistre augure. Un avenir sinistre.*

Par ext. Qui inspire la peur, effraie par son caractère menaçant, lugubre. *Un sinistre personnage. Un visage, un air sinistre. Une physionomie sinistre. Un château, un bois sinistre. Les rues sinistres du Londres de Dickens. Des bruits sinistres.* Par méton. *Un individu de sinistre mémoire, de sinistre renommée.*

Par affaibl. Fam. Ennuyeux, triste. *Des hôtes sinistres. Je n'ai jamais participé à un dîner aussi sinistre.*

Avec une valeur intensive (parfois plaisant). *C'est un sinistre imbécile. Quelle sinistre fripouille !*

II. SINISTRE n. m. XV^e siècle. Emprunté de l'italien *sinistro*, de même sens, lui-même forme substantivée de l'adjectif *sinistro*, « sinistre », au sens de « mauvais, funeste ».

Évènement soudain, d'une gravité exceptionnelle, provoquant des dégâts importants ; catastrophe. *Un sinistre sans précédent. Les pompiers sont rapidement arrivés sur les lieux du sinistre.*

Spécialt. ASSURANCES. Évènement entraînant des dommages, des pertes définis dans un contrat d'assurance et, par méton., ensemble de ces dommages, de ces pertes, qui font l'objet d'une indemnisation variable suivant le contrat. *Le sinistre peut être d'origine naturelle ou non. Un incendie, une inondation, un accident de la route ou un cambriolage sont des sinistres. Les calamités agricoles sont au nombre des sinistres majeurs. L'évaluation, le remboursement d'un sinistre.* – DROIT MARITIME. Grave accident qui frappe un bateau, une embarcation en mer. *En cas de sinistre, la radiobalise du voilier émet automatiquement un message. Lors de certains sinistres, l'assuré peut recourir au délaissement.*

SINISTRÉ, -ÉE adj. XIX^e siècle. Dérivé de *sinistre II*.

Qui a subi des dommages, des pertes lors d'un sinistre, d'une catastrophe. *Une région, une zone entièrement sinistrée. Une population sinistrée. Organiser une collecte pour les habitants sinistrés.* Subst. *Venir en aide aux sinistrés.*

SINISTREMENT adv. XV^e siècle. Dérivé de *sinistre I*.

Rare ou litt. D'une manière sinistre.

***SINISTROSE** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *sinistre II*.

PATHOL. Trouble mental observé chez certaines personnes victimes d'accidents ou de traumatismes, qui exagèrent la gravité des préjudices corporels subis et revendiquent des compensations, morales ou financières, disproportionnées.

Par ext. Fam. État d'esprit d'une personne, d'un groupe qui considère toute chose sous un jour défavorable, fait preuve d'un grand pessimisme.

***SINO-** Tiré, par l'intermédiaire du latin tardif *Sinae*, du grec *Sinai*, qui désignait un peuple de l'Orient lointain.

Élément de composition signifiant *Chinois*. *Les relations sino-soviétiques, sino-américaines. Les langues sino-tibétaines.*

***SINOC** ou **SINOQUE** adj. XX^e siècle. Emprunté d'un mot savoyard *sinoc*, « bille à jouer », puis, par analogie de forme, « petite tête » et, enfin, « niais ».

Fam. et vieilli. Qui est un peu fou. Subst. *Un, une sinoc.* (On trouve aussi *Cinoque*.)

***SINOLOGIE** n. f. XIX^e siècle. Composé de *sino-* et de *-logie*, tiré du grec *logos*, « étude ; discours, traité ».

Étude de la langue, de la littérature et de la civilisation chinoises.

SINOLOGUE n. XIX^e siècle. Dérivé de *sinologie*.

Spécialiste de la langue, de la littérature et de la civilisation chinoises. *Jean-Pierre Abel-Rémusat et Stanislas Julien furent parmi les premiers sinologues français.*

SINON conj. XIV^e siècle. Composé de *si I* et de *non*.

1. Avec une idée d'exception. Si ce n'est, hormis. *Que cherche-t-il sinon la gloire ? Ils le regardent, sinon comme leur maître, du moins comme leur chef. Il ne se préoccupe de rien sinon de manger et de boire.* Loc. conj. *Sinon que, si ce n'est que. Je sais peu de choses de lui, sinon qu'il est très riche.*

2. Avec une valeur d'hypothèse négative. Faute de quoi, sans quoi, dans le cas contraire. *Taisez-vous, sinon je m'en vais.*

SINOPE n. m. XII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *Sinopis*, du grec *Sinôpis*, « terre de Sinope, terre rouge », lui-même tiré de *Sinôpê*, « Sinope », port de Paphlagonie par lequel transitait la terre de Sinope en tant que marchandise.

HÉRALD. Couleur verte. *Il porte d'or à trois bandes de sinople. Dans un blason gravé, le sinople est représenté par des traits obliques qui vont du côté droit au côté gauche de l'écu.*

***SINOQUE** adj. Voir *Sinoc*.

SINUÉ, -ÉE adj. XVIII^e siècle. Participe passé de *sinuer*.

BOT. Dont les bords sont sinueux. *Les feuilles sinuées du chêne. Le pied-de-mouton est parfois appelé hydne sinué.*

***SINUER** v. intr. XVIII^e siècle. Dérivé de *sinueux*.

Suivre, former une ligne *sinueuse*. *Le ruisseau sinue entre les arbres.*

SINUEUX, -EUSE adj. XV^e siècle. Emprunté du latin *sinuosus*, « courbé, sinueux », lui-même dérivé de *sinus*, « courbe, pli ; concavité ».

Qui décrit des courbes, fait des tours et détours ; tortueux. *Le cours sinueux de la Charente. Une route de montagne très sinueuse. Un trait sinueux, une ligne sinueuse.*

Fig. *Une allocution sinueuse. Une pensée sinueuse.*

SINUOSITÉ n. f. XVI^e siècle. Dérivé savant de *sinueux*.

Caractère de ce qui est *sinueux*. *La sinuosité d'une ligne. La sinuosité des intestins.* Fig. *La sinuosité de son esprit est surprenante.*

Par méton. Surtout au pluriel. Courbe que décrit une chose. *Les vastes sinuosités de la Volga. Les sinuosités d'un organe, ses replis.* Fig. *Les sinuosités d'un discours, ses digressions, ses circonvolutions.*

I. SINUS (*s* final se fait entendre) n. m. XVI^e siècle. Emprunté du latin *sinus*, « courbe, pli ; concavité », utilisé pour traduire l'arabe *djayb*, de même sens, lui-même emprunté du sanscrit *jiva*, « corde d'un arc de cercle ».

TRIGONOMÉTRIE. *Fonction sinus* ou, ellipt., *sinus*, fonction trigonométrique qui, dans un triangle rectangle, fait correspondre à un angle le rapport entre la longueur du côté qui lui est opposé et celle de l'hypoténuse, et qui, dans un cercle trigonométrique, fait correspondre à un angle, dont le sommet est au centre, une ordonnée (abréviation : *sin*). *Au V^e siècle, des savants indiens constituèrent des tables de sinus pour étudier le mouvement des astres.*

Sinus désigne aussi, par métonymie, l'image de l'angle étudié obtenue par cette fonction. *Le sinus d'un angle de 90° est égal à 1. La tangente d'un angle est le quotient de ses sinus et cosinus. Loi des sinus, selon laquelle la longueur des côtés d'un triangle quelconque est proportionnelle aux sinus des angles opposés. L'abbé Picard utilisa la loi des sinus pour déterminer la longueur de la méridienne.*

Spécialt. *Fonction sinus de x* ou, ellipt., *sinus de x*, fonction impaire qui associe à un réel *x* son sinus. *Sinus de x, qui s'écrit couramment sin(x), est représenté par une courbe sinusoidale. La fonction sinus sert à décrire les phénomènes périodiques.*

II. SINUS (*s* final se fait entendre) n. m. XVI^e siècle. Emprunté du latin *sinus*, « courbe, pli ; cavité » et « giron, sein ».

ANAT. **1.** Cavité de certains os. *Le sinus du tarse. Les sinus de la face* ou, simplement, *les sinus*, qui sont situés de part et d'autre des fosses nasales et communiquent avec elles. *Les sinus de la face comprennent les sinus maxillaires, les sinus frontaux, les sinus sphénoïdaux et les sinus ethmoïdaux.*

2. Portion dilatée d'un vaisseau, d'un conduit. *Un sinus veineux crânien. Sinus carotidien*, partie dilatée d'une artère carotide au niveau de laquelle sont situés des récepteurs sensibles à la pression sanguine.

***SINUSAL, -ALE** adj. (pl. *Sinusaux, -ales*). XX^e siècle. Dérivé de *sinus II*.

ANAT. *Nœud sinusal*, petit amas de cellules situé dans la paroi de l'oreillette droite du cœur, dont l'activité électrique régulière et autonome est à l'origine des battements cardiaques. *Le nœud sinusal imprime au cœur un*

rythme de base qui peut être modulé par voie nerveuse ou hormonale dans le cas d'un effort soutenu ou d'une émotion violente. Par méton. *Rythme sinusal, tachycardie sinusale.*

SINUSITE n. f. XX^e siècle. Composé de *sinus II* et de l'élément *-ite*, qui sert à former les noms désignant une inflammation.

PATHOL. Inflammation des sinus de la face. *Sinusite chronique, aiguë.*

***SINUSOÏDAL, -ALE** (le deuxième *s* peut se prononcer *ss*) adj. (pl. *Sinusoïdaux, -ales*). XIX^e siècle. Dérivé de *sinusoïde*.

MATH. PHYS. Qui a la forme d'une sinusoire ou qui peut être représenté par une sinusoire. *Une courbe sinusoidale. Des ondes sinusoidales à la surface de l'eau. Un signal, un courant sinusoidal. Un son pur est sinusoidal. Oscillation sinusoidale, voir Oscillation.*

***SINUSOÏDE** (le deuxième *s* peut se prononcer *ss*) n. f. XVIII^e siècle. Composé à l'aide de *sinus I* et de l'élément *-ide*, tiré du grec *eidos*, « apparence ».

MATH. PHYS. Courbe ondulée périodique qui correspond à la fonction sinus ou à la fonction cosinus. *La fréquence, l'amplitude d'une sinusoire. La sinusoire sert notamment à représenter les phénomènes vibratoires.*

SIONISME n. m. XIX^e siècle. Emprunté de l'allemand *Zionismus*, mot créé par l'écrivain *Nathan Birnbaum* (1864-1937), lui-même dérivé de *Zion*, « Sion », une des collines de Jérusalem et, par métonymie, Jérusalem elle-même.

HIST. Mouvement politique et religieux né dans la seconde partie du XIX^e siècle, prônant le retour des Juifs en Palestine et la création d'un État juif. *Theodor Herzl fut l'instigateur du sionisme politique. Le sionisme est à l'origine de la fondation de l'État d'Israël, le 14 mai 1948.*

SIONISTE adj. XIX^e siècle. Dérivé de *sionisme*.

HIST. Relatif au sionisme ; qui est partisan du sionisme. *Le premier congrès sioniste se réunit à Bâle en 1897. Organisation sioniste. Des syndicats sionistes. Un intellectuel sioniste.* Subst. *Un, une sioniste.*

***SILOUX** adj. inv. XVIII^e siècle. Abréviation et altération de *nadoweisiw*, « petit serpent », nom donné aux Sioux par une tribu ennemie.

Relatif à un groupe de tribus d'Indiens d'Amérique du Nord établies d'abord dans la région des Grands Lacs, puis dans les plaines de l'Ouest. *Un village sioux. Une coutume sioux. Sitting Bull fut un célèbre chef et chaman sioux.* Subst. *Les Sioux furent progressivement chassés de leurs terres par les colons américains lors de la conquête de l'Ouest.* Loc. fig. et fam. *Des prudences, des ruses de Sioux*, des manœuvres très habiles, par allusion à celles que l'on prêtait à ces Indiens. LINGUIST. *Le sioux*, famille de langues que parlaient ces tribus.

Fig., fam. et vieilli. Se dit d'une chose qui paraît astucieuse (en ce sens, *x* se fait souvent entendre). *Cette invention, c'est sioux !*

***SIPHŌÏDE** adj. XIX^e siècle. Composé à l'aide de *siphon* et de l'élément *-ide*, tiré du grec *eidos*, « apparence ».

Qui est en forme de U, comme un siphon. *Tube, dispositif siphonide.*

***SIPHOMYCÈTE** n. m. XX^e siècle. Composé à partir de *siphon* et de *-mycète*, tiré du grec *mukês*, « champignon ».

BOT. Champignon dont le mycélium est constitué de filaments non cloisonnés appelés siphons. *Parmi les siphomycètes, on trouve de nombreuses moisissures. Un siphomycète parasite.*

SIPHON n. m. XIV^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *sipho*, « pompe à incendie ; petit tube », du grec *siphôn*, « siphon, pompe ; trombe d'eau ».

1. Tube en forme de U qui permet de faire passer un liquide d'un contenant à un autre selon le principe des vases communicants. *Siphon en plastique, en métal. En médecine ancienne, on utilisait des siphons auriculaires.*

Par ext. BÂT. Dispositif obturateur installé sous un lavabo, un évier, une baignoire, fait d'un tube en S qui laisse passer les liquides en en retenant une certaine hauteur, ce qui évite la remontée de l'air des égouts. *Un siphon bouché. Faire dégorgé un siphon.*

Par anal. Objet, élément de forme tubulaire. TRAV. PUBL. Conduit qui sert à faire passer des eaux usées sous une rivière, une route, à dériver l'eau d'une source, etc. – ZOOLOG. Organe tubulaire externe de certains animaux, notamment des mollusques. *L'appareil respiratoire des Gastéropodes comprend un siphon.* – BOT. Thalle non cloisonné de certaines algues ou de certains champignons.

2. CUIS. Récipient muni d'un tube coudé et d'un levier permettant de projeter un liquide gazéifié. *Siphon d'eau de Seltz. Siphon à crème Chantilly.*

***SIPHONNAGE** ou, moins souvent, **SIPHONNEMENT** n. m. XX^e siècle. Dérivés de *siphonner*.

Action de transvaser un liquide, de vider un contenant à l'aide d'un siphon ou d'un tuyau souple. *Le siphonnage d'un tonneau.* Par anal. *Le siphonnage de l'estomac à l'aide d'une sonde.*

***SIPHONNÉ, -ÉE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *siphon*, parce que l'on considérait qu'une personne ainsi qualifiée avait le cerveau comme vidé par un siphon.

Pop. Se dit d'une personne folle, extravagante. *Il est complètement siphonné.*

***SIPHONNER** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé de *siphon*.

Transvaser un liquide d'un contenant à un autre à l'aide d'un siphon ou d'un tuyau souple. *Siphonner l'essence d'un réservoir* et, par méton., *siphonner un réservoir.*

Fig. et pop. *Siphonner l'argent d'un compte bancaire* et, par méton., *siphonner un compte bancaire. Ce candidat siphonne les idées de ses rivaux.*

***SIPHONOPHORES** n. m. pl. XIX^e siècle. Composé à partir de *siphon* et de *-phores*, tiré du grec *phoros*, « qui porte ».

ZOOLOG. Ordre d'hydrozoaires qui vivent en haute mer, dans des eaux chaudes, et forment des colonies flottantes. *La physalie fait partie des Siphonophores.* Au sing. *Un siphonophore.*

***SIPO** n. m. XX^e siècle. Mot d'une langue de la Côte d'Ivoire.

BOT. Arbre de très grande taille, de la famille des Méliacées, qui pousse en Afrique et dont le bois, de couleur brune ou rouge, est utilisé en menuiserie, en ébénisterie ; par méton., le bois de cet arbre. *Un parquet en sipo.*

***SIR** (se prononce *seur*) n. m. XVIII^e siècle. Mot anglais, signifiant proprement « monsieur », emprunté du français *sire*.

Titre honorifique donné au Royaume-Uni aux hommes faits baronnets ou chevaliers, qui précède le prénom et le nom, ou, quand on s'adresse à la personne ou qu'on parle d'elle en sa présence, qui précède le prénom seul. *Je vous cède la parole, sir Winston.*

SIRE n. m. X^e siècle. Issu du latin populaire *seior*, altération du latin classique *senior*, lui-même comparatif de l'adjectif *senex*, « âgé, vieux ; vénérable ».

1. Titre donné, sous l'Ancien Régime, à certains seigneurs. *Le sire de Joinville a écrit l'histoire de Saint Louis. Les sires de Beaujeu, de Coucy, de Craon, de Créquy.* Dans le « Roman de Renart », le loup est appelé *sire Ysengrin.*

2. Titre par lequel on s'adresse à un empereur ou à un roi. *Je vous en saurais gré, sire.*

3. Fig. et péj. Individu, personnage. *C'est un drôle de sire. Un pauvre sire, un triste sire, un homme pitoyable, méprisable. Plaisant. Venez, beau sire.*

SIRÈNE n. f. XIV^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *sirena*, du grec *seirên*, qui désignait un être fabuleux.

1. MYTH. Créature fabuleuse pourvue d'un corps d'oiseau et d'une tête de femme chez les Grecs, ou moitié femme et moitié poisson dans les légendes nordiques, qui par son chant envoûtait les marins et les faisait s'échouer. Dans l'« Odyssée », *Ulysse, prévenu par la magicienne Circé, se fait attacher au mât de son navire pour ne pas succomber au chant des sirènes.* Loc. et expr. fig. *Le chant des sirènes*, se dit d'un discours séduisant et trompeur et, par ext., d'une tentation à laquelle on est enclin à céder. *Résister au chant des sirènes.*

Fig. *Écouter les sirènes de la gloire. Ne pas céder aux sirènes de la discorde.*

Par anal. Femme au charme dangereux, qui séduit par sa grâce ou par ses manières. *C'est une véritable sirène.*

Titre célèbre : *La Petite Sirène*, conte de Hans Andersen (1835).

2. Anciennt. Appareil qui, au XIX^e siècle, servait à évaluer la fréquence d'un son. *Le physicien Cagniard de Latour, qui inventa la sirène, la nomma ainsi car elle pouvait faire entendre des sons sous l'eau.*

Par ext. Auj. Appareil, actionné par un système électrique ou électronique, qui émet un son très puissant afin d'alerter un groupe de personnes ou l'ensemble de la population ; le son ainsi émis. *Une sirène d'alarme. La sirène d'un bateau. Sirène d'usine. Une voiture de police est passée toutes sirènes hurlantes. La sirène des pompiers a retenti.*

***SIRÉNIENS** n. m. pl. XVI^e siècle, comme adjectif, au sens de « qui charme comme une sirène » ; XIX^e siècle, comme nom, au sens actuel. Dérivé de *sirène*.

ZOOLOG. Ordre de grands mammifères placentaires qui vivent dans des eaux maritimes ou fluviales. *Les Siréniens sont herbivores. Le dugon et le lamantin font partie des Siréniens.* Au sing. *Un sirénien.*

***SIREX** n. m. XVIII^e siècle. Mot créé par le naturaliste suédois Carl von Linné (1707-1778).

ENTOM. Insecte hyménoptère, commun en Eurasie, dont la femelle, grâce à une tarière, perce profondément le bois des conifères pour y pondre ses œufs. *Sirex géant. Sirex commun.*

***SIRLI** n. m. XVIII^e siècle. D'origine onomatopéique.

ZOOL. Oiseau de l'ordre des Passériformes au bec fin et au plumage brun à beige clair, parfois moucheté, qui vit surtout en Afrique du Nord. *Un sirli du désert.*

SIROCCO n. m. XIII^e siècle. Emprunté de l'italien *siocco*, « vent du sud-est », lui-même emprunté de l'arabe *slog*, de même sens.

Vent brûlant venant du désert, qui souffle dans certains pays du pourtour méditerranéen, notamment au Maghreb. *Un coup de sirocco. Le sirocco est souvent chargé de poussières rouges du Sahara.*

SIROP n. m. XII^e siècle. Emprunté du latin médiéval *siroppus* ou *siruppus*, de même sens, lui-même emprunté de l'arabe *sarab*, « boisson ; sirop ».

Liquide épais fait de sucre dissous dans de l'eau, le plus souvent obtenu par cuisson, et auquel on peut ajouter des jus ou des extraits de fruits, d'herbes ou de fleurs. *Sirop de sucre de canne. Pêches, poires au sirop. Sirop cuit à la pellicule, voir Pellicule. Sirop d'orgeat* ou, ellipt., *orgeat*, autrefois obtenu à partir d'une décoction d'orge, aujourd'hui à base de lait d'amandes et de fleur d'oranger. *Le diabolomente est un mélange de sirop de menthe et de limonade.* Par méton. Boisson composée d'une petite quantité de ce liquide et d'eau. *Commander un sirop de grenadine.*

Spécialt. PHARM. Préparation médicamenteuse aqueuse très sucrée, que l'on prend par voie orale. *Sirop à la codéine, sirop de morphine. Sirop contre la toux. Un sirop fluidifiant* ou, ellipt. et subst., *un fluidifiant*, un remède destiné à rendre plus fluides les sécrétions bronchiques.

Par ext. *Sirop d'érable*, sève recueillie par incision des troncs d'érable, que l'on fait bouillir et réduire jusqu'à obtenir un liquide très sucré et doré. *Crêpes au sirop d'érable.* CHIM. *Sirop de glucose*, que l'on fabrique en hydrolysant de l'amidon.

SIROTER v. tr. XVII^e siècle. Dérivé de *sirop*.

Fam. Déguster une boisson à petites gorgées. *Siroter un whisky, un cocktail.*

***SIRTAKI** n. m. XX^e siècle. Mot grec.

Danse grecque d'inspiration traditionnelle, à mesure binaire, et dont le tempo s'accélère progressivement.

SIRUPEUX, -EUSE adj. XVIII^e siècle. Dérivé savant du latin médiéval *siruppus*, « sirop ».

Se dit d'un liquide, d'une matière qui a la consistance et le goût sucré d'un sirop. *La mélasse est une substance sirupeuse. Une crème de whisky sirupeuse.*

Fig. et péj. Douceâtre. *Une voix sirupeuse.* Se dit en particulier d'une œuvre de l'esprit fade, naïve, mièvre. *Une musique, une chanson sirupeuse. Les dialogues de ce film sont sirupeux.*

***SIRVENTÈS** (*s* final se fait entendre) n. m. XVII^e siècle. Emprunté de l'ancien provençal *sirventes*, de même sens, lui-même dérivé de *sirven(t)*, « serviteur », parce que ce poème, jugé inférieur à un autre appelé *canso*, était en quelque sorte le serviteur de ce dernier.

LITTÉRATURE. Poème d'inspiration satirique composé de couplets sans refrain et terminé d'un envoi, originellement composé en langue d'oc, que chantaient les troubadours aux XII^e et XIII^e siècles. *Le sirventès ne parle pas d'amour mais de morale et de politique. Un sirventès de Peire Vidal. Les sirventès en langue d'oïl sont appelés « serventois ».*

(On rencontre aussi *Sirvente*.)

SIS, SISE adj. XIV^e siècle. Participe passé de *seoir*, au sens d'« être situé », lui-même issu du latin *sedere*, « être assis, séjourner, demeurer ».

Surtout dans la langue juridique ou littéraire. Qui se trouve, est situé à un endroit déterminé. *Il possède une maison sise rue de Seine.*

***SISAL** n. m. (pl. *Sisals*). XX^e siècle. Tiré de *Sisal*, nom d'un port du Mexique d'où la fibre de cette plante était importée.

BOT. Agave dont la feuille, à la pulpe charnue et riche en cellulose, est utilisée notamment dans l'industrie du textile. *Les sisals poussent dans des sols pauvres, sous des climats chauds et arides.*

Par méton. La fibre obtenue à partir de cette feuille. *Un fil en sisal. Le sisal sert à fabriquer des revêtements de sol ou entre dans la composition de matériaux composites.*

***SISMICITÉ** n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *sismique*.

GÉOL. Activité sismique d'une région, que l'on évalue en particulier en considérant le nombre et l'intensité des séismes qui s'y produisent. *Une zone de forte sismicité. Une carte mondiale de la sismicité. La sismicité du couloir rhodanien, de la Californie.*

SISMIQUE adj. XIX^e siècle. Dérivé de *séisme*.

GÉOL. Relatif aux séismes et à leurs causes ; qui est dû à un séisme. *Le Japon connaît une activité sismique importante. Des secousses sismiques. Onde sismique*, qui est provoquée par les mouvements des plaques de l'écorce terrestre et engendre en surface un séisme. *Risque sismique*, qui prend en compte la probabilité qu'un séisme d'une certaine ampleur survienne dans une région, ainsi que la vulnérabilité des populations et des infrastructures qui y seraient exposées. *Prospection sismique*, qui utilise les ondes sismiques, naturelles ou artificielles, pour étudier les structures géologiques profondes.

***SISMOGRAMME** n. m. XIX^e siècle. Composé de *sismo-*, tiré du grec *seismos*, « secousse, tremblement de terre », et de *-gramme*, tiré du grec *gramma*, « lettre, signe, caractère ».

GÉOL. Enregistrement graphique obtenu à l'aide d'un sismographe.

SISMOGRAPHE n. m. XIX^e siècle. Composé de *sismo-*, tiré du grec *seismos*, « secousse, tremblement de terre », et de *-graphie*, tiré du grec *graphein*, « écrire ».

GÉOL. Appareil qui enregistre les mouvements du sol. *Les sismographes sont utilisés pour étudier les tremblements de terre.*

***SISMOLOGIE** n. f. XIX^e siècle. Composé de *sismo-*, tiré du grec *seismos*, « secousse, tremblement de terre », et de *-logie*, tiré du grec *logos*, « étude ; discours, traité ».

Discipline de la géophysique qui étudie les séismes. *Les échelles de Richter et de Mercalli sont des outils de la sismologie.*

***SISMOLOGUE** n. XX^e siècle. Dérivé de *sismologie*.

Spécialiste de la sismologie.

***SISMOTHÉRAPIE** n. f. XX^e siècle. Composé de *sismo-*, tiré du grec *seismos*, « secousse », et de *thérapie*.

PSYCHIATR. Méthode thérapeutique visant à soigner certains troubles mentaux par des électrochocs.

***SISTER-SHIP** (*er* se prononce *eur* ; *p* se fait entendre) n. m. (pl. *Sister-ships*). XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *sister ship*, de même sens, lui-même composé de *sister*, « sœur », et *ship*, « navire ».

Navire construit à l'identique d'un autre. *L'« Olympic » et le « Gigantic » étaient les deux sister-ships du « Titanic ».*

SISTRE n. m. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *sistrum*, du grec *seistron*, de même sens, lui-même dérivé de *seiein*, « secouer, agiter ».

MUS. Instrument constitué d'un manche et d'anneaux mobiles que l'on secoue et fait sonner. *Les premiers sistres, découverts dans le bassin méditerranéen et en Extrême-Orient, datent de l'âge du bronze. Dans l'Antiquité, le sistre était associé au culte d'Isis. Le sistre peut faire partie des percussions de l'orchestre.*

***SISYMBRE** n. m. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *sisymbrium*, « cresson de fontaine, menthe sauvage », du grec *sisumbron*, « menthe aquatique ».

BOT. Genre de plantes herbacées de la famille des Crucifères, aux fleurs d'un jaune plus ou moins soutenu et aux feuilles très découpées. *Sisymbre des marais, des Pyrénées. Le sisymbre officinal est aussi appelé herbe aux chantres.*

***SITAR** n. m. XIX^e siècle. Mot hindi.

MUS. Sorte de luth, à la caisse de résonance hémisphérique et au manche très long, qui est l'un des principaux instruments de la musique classique indienne. *Le sitar produit des harmoniques très riches. Ravi Shankar était un maître du sitar.*

SITE n. m. XIV^e siècle. Emprunté du latin *situs*, « position, situation », lui-même dérivé de *sinere*, « poser, installer ».

1. Paysage considéré relativement à son aspect esthétique, pittoresque. *Un site riant, sauvage, agreste. Au XIX^e siècle, la peinture de sites était très en vogue.*

Par ext. Lieu remarquable par ses caractéristiques naturelles ou culturelles. *Préserver, sauvegarder un site.* Loc. *Site classé*, qui est inscrit sur une liste de lieux protégés par l'État, par un organisme officiel, et qui ne peut être ni détruit ni modifié sans autorisation. *Un site classé aux monuments historiques, au patrimoine mondial de l'UNESCO.*

2. Configuration topographique d'un lieu où sont établis une ville, un monument, un jardin, etc. *Le village a été bâti dans un site encaissé. Le site du château est particulièrement escarpé.*

3. Endroit, lieu précis, souvent défini par sa fonction ou par ce qui le caractérise. *Site touristique, balnéaire, thermal. Site industriel. Un site de lancement de fusées. Un site d'essais nucléaires. Le site est interdit à toute personne étrangère au service. Site archéologique* ou, simplement, *site*, où se déroulent des fouilles et qui peut devenir un lieu d'intérêt patrimonial. *Visiter un site mérovingien.*

Par anal. *Les globules blancs ont atteint le site de l'infection.*

Spécialt. VOIRIE. *Site propre*, voie réservée à certains types de véhicules. *Les bicyclettes, sur cette artère, ont leur site propre. La circulation des autobus en site propre.* –

BALIST. *Angle de site*, angle formé, avec le plan horizontal, par une ligne reliant un observateur à un point visé. – BIOCHIMIE. Région précise d'une molécule, qui est le lieu de certaines activités biologiques ou qui peut être reconnue par d'autres molécules. *Site de phosphorylation, de liaison. Le site actif d'une enzyme, où se produit la catalyse. Site d'insertion dans un plasmide.* – TÉLÉCOMM.

INFORM. Ensemble de documents et d'applications propres à une institution, à une société, à une personne, etc., qui est accessible par l'internet à partir d'une adresse universelle spécifique. *La page d'accueil du site de l'Académie française. Le site d'une entreprise sur l'internet ou, en apposition, le site internet d'une entreprise. Le succès des sites de rencontre en ligne. Le référencement d'un site, son enregistrement dans les bases de données des moteurs de recherche.*

***SIT-IN** (*t* et *n* se font entendre) n. m. inv. XX^e siècle. Mot anglais, forme substantivée de la locution *to sit in*, « prendre place en un lieu, s'installer ».

Manifestation consistant à occuper un lieu public pacifiquement, en s'asseyant par terre. *Les premiers sit-in apparurent aux États-Unis dans les années 1960 lors des luttes contre les discriminations raciales.*

SITÔT adv. XII^e siècle. Composé de *si II* et de *tôt*.

Dans le moment même, immédiatement, aussitôt. *Sitôt son diplôme obtenu, sitôt diplômé, il a trouvé un emploi. Elle se leva, et sitôt après s'évanouit. Vieilli. Je n'arriverai pas sitôt que vous*, aussi rapidement que vous.

Redoublé et suivi d'un participe passé, pour indiquer qu'une action vient juste après une autre. *Sitôt dit, sitôt fait. Sitôt arrivés, sitôt repartis. Sitôt pris, sitôt pendu*, se dit lorsque la punition suit immédiatement la faute.

Loc. adv. *De sitôt*, avant longtemps. *Je n'oublierai pas ce bienfait de sitôt.* Loc. conj. *Sitôt que*, dès que. *Sitôt qu'il reçut cette nouvelle, il partit.*

***SITTELLE** n. f. XVIII^e siècle. Dérivé du latin scientifique *sitta*, lui-même emprunté du grec *sittê*, qui désignait une pie ou un pivert.

Petit passereau grimpeur, au corps trapu et au bec robuste, qui niche dans des trous d'arbre ou des crevasses rocheuses. *Certaines espèces de sittelle consolident l'entrée de leur nid avec de l'argile, ce qui leur vaut l'appellation courante de pic maçon ou de torche-pot. Sittelle corse, sittelle des rochers.*

SITUATION n. f. XV^e siècle. Dérivé de *situer*.

1. Emplacement d'une ville, d'un bâtiment, d'un jardin, etc., sa position géographique considérée selon son orientation, son exposition, son environnement. *La situation pittoresque du village de Rocamadour. Cette villa bénéficie d'une situation exceptionnelle.*

Loc. *Rente de situation*, avantage, profit qui est dû à un emplacement particulièrement favorable et, fig., qui est assuré par une place privilégiée sur le marché ou dans la société, dans un milieu donné. *Ce restaurant donnant sur la plage jouit d'une confortable rente de situation.* ADM. *Plan de situation*, plan, souvent établi par l'architecte, qui indique l'emplacement géographique exact d'un projet de construction et le situe dans son environnement.

Par ext. Place, position d'une chose. *Étudier la situation des planètes les unes par rapport aux autres.*

2. État d'une personne, d'une chose à un moment donné, ensemble des conditions dans lesquelles elle se trouve. *Cet homme est dans une situation embarrassante. Grâce à cet héritage, ils ont bien amélioré leur situation financière, sociale ou, ellipt., leur situation. Ils sont dans une situation précaire. Situation administrative, légale, familiale. Examiner froidement la situation. Retourner la situation. Avoir, garder la situation en main. Un avion en situation de détresse. La situation économique, politique de ce pays est catastrophique. Une situation de crise. La situation internationale. Une entreprise en situation de monopole.*

Loc. et expr. *Être en situation de* (suivi d'un infinitif), être en mesure de. *Il est en situation de gagner. Il est l'homme de la situation*, il est le plus apte à résoudre les difficultés du moment. *Être à la hauteur de la situation*, être capable d'affronter des événements fâcheux, périlleux. *Régulariser sa situation* ou, absol. et fam., *régulariser*, en parlant de personnes qui vivaient ensemble maritalement, se marier. Fam. *Être dans une situation intéressante*, être enceinte.

Spécialt. LITTÉRATURE. Moment déterminé d'un drame, d'un roman, etc. Surtout dans la locution *Le comique de situation*, qui, dans une pièce de théâtre, résulte des conditions dans lesquelles les personnages se trouvent placés. *Le comique de situation dans les pièces de Feydeau*. Par ext. Ensemble de circonstances qui évoque l'univers propre à un genre littéraire, à un auteur. *Situation tragique. Une situation shakespearienne. Leur situation est cornélienne*. – PHIL. Chez Sartre. Ensemble des conditions concrètes dans lesquelles l'homme exerce sa liberté. – LINGUIST. *Situation d'énonciation*, contexte dans lequel est produit un énoncé, et que l'on détermine en identifiant l'émetteur de celui-ci, son récepteur et ses conditions d'émission. – DROIT. *Situation juridique* ou, simplement, *situation*, dans laquelle se trouve une personne vis-à-vis de la loi ou des autres sujets de droit. *Cet immigré est en situation régulière, irrégulière. La situation juridique des parties dans un procès*. Par anal. *Situation juridique des biens d'une personne, lors d'une succession*. – ÉCON. *Situation nette*, différence entre la valeur des biens d'une entreprise et le total de ses dettes. *La situation de fortune de quelqu'un*, l'état de son patrimoine, l'ensemble de ses ressources financières. – COMPT. État des opérations et des comptes d'une entreprise ou d'un particulier, à un moment précis ; document présentant le détail de cet état. *Le relevé de situation bancaire d'un client. Fournir une situation de trésorerie*.

Titre célèbre : *Situations*, titre des recueils d'articles de Jean-Paul Sartre (publiés à partir de 1947).

3. Emploi, place rémunératrice. *Trouver une situation. Perdre sa situation. Il a une bonne situation*.

***SITUATIONNISME** n. m. xx^e siècle. Dérivé de *situation*.

Mouvement d'extrême gauche inspiré de courants d'avant-garde artistique qui, critiquant le capitalisme en tant qu'idéologie aliénante menant au fétichisme de la marchandise, prône la destruction des structures politiques, sociales et culturelles existantes. « *La Société du spectacle* », de Guy Debord, en 1967, a été considéré comme le manifeste du situationnisme.

***SITUATIONNISTE** adj. xx^e siècle. Dérivé de *situation*.

Relatif au situationnisme ; qui est partisan du situationnisme. *L'Internationale situationniste fut une organisation active de 1957 à 1972*. Subst. *Un, une situationniste*.

SITUÉ, -ÉE adj. xiv^e siècle. Participe passé de *situer*.

Qui occupe une situation, un lieu, une position particuliers. *Un château situé sur un pic rocheux. Une ville avantageusement située pour le commerce, à la confluence de deux fleuves. Chez le scorpion, le dard est situé à l'extrémité de l'abdomen*.

Fig. *Sous l'Ancien Régime, la dignité de comte était située au-dessous de celle de marquis. Une formation politique située au centre*.

SITUER v. tr. et pron. xiv^e siècle. Emprunté du latin médiéval *situare*, « placer en un lieu, établir, assigner », lui-même dérivé de *situs*, « position, situation ».

1. V. tr. Construire, aménager en un lieu une ville, un bâtiment, un jardin, etc. en considérant son orientation, son exposition, son environnement. *On a mal situé cette villa, il fallait la construire plus en retrait de la falaise*.

Par ext. Placer une chose dans l'espace, en déterminer la position. *Situer un point sur une carte. Situer une constellation par rapport à une autre*.

Fig. Assigner par l'esprit, par l'imagination une place à une chose en l'envisageant pour elle-même ou en la considérant par rapport à d'autres. *Je ne situe pas bien le magasin, la rue où se trouve le magasin. Marcel Pagnol a situé une partie de son œuvre à Marseille. Situer un événement dans le cours de l'histoire, entre telle date et telle date. En français, le passé simple sert à situer une action dans un passé lointain, révolu*.

À propos d'une personne. Fam. *Je ne le situe pas bien, à quelle branche de la famille appartient-il ?*

2. V. pron. Se trouver. *Le jardin se situe à l'arrière du presbytère. La racine du poil se situe dans l'épiderme*.

Fig. *Il se situe politiquement à gauche. L'action de ce drame se situe pendant la Révolution*.

SIX (x ne se prononce pas devant une consonne ou un h aspiré ; il se prononce z devant un nom commençant par une voyelle ou par un h muet ; il se prononce ss quand six est seul ou quand il est final) adj. numér. et n. m. xi^e siècle. Issu du latin *sex*, de même sens.

1. Adj. numér. cardinal inv. 1. Qui, dans la série des nombres entiers, est compris entre cinq et sept. *L'alphabet français comporte six voyelles. Un bébé de six mois. Six mille hommes. Il héritera des six huitièmes du prix de vente. Le Tournoi des six nations, au rugby. Les « Six Épigraphe antiques » sont des morceaux pour deux pianos composés par Debussy en 1914. Partager une tarte en six parts ou, ellipt., en six. Ellipt. Un devoir noté six sur vingt, six points sur un total de vingt. Ils étaient six à table*.

Expr. fam. *Trois francs six sous*, une somme négligeable. *Reposer six pieds sous terre*, être mort et enterré.

Spécialt. HIST. *La guerre des Six Jours*, qui, du 5 au 10 juin 1967, opposa Israël aux pays arabes voisins.

Titre célèbre : *Six Personnages en quête d'auteur*, de Luigi Pirandello (1921).

2. Employé comme adjectif numéral ordinal invariable. Sixième. *Vous trouverez la citation à la page six. Le tome six. Le débarquement des forces alliées en Normandie, le 6 juin 1944. S'écrit généralement en chiffres romains pour désigner les rois ou les reines, les empereurs ou les impératrices, les papes. Louis VI le Gros, roi des Francs. Le roi Charles VI fut surnommé « Charles le Fol » au xiv^e siècle. Le pape Paul VI*.

Spécialt. Pour marquer l'heure. *La séance se terminera à six heures*. Ellipt. *Ils suivent un cours de quatre à six*.

II. N. m. inv. 1. Ensemble formé par six unités. *Le nombre six. Trois et trois font six. Six pour cent. Je les ai vus tous les six. Le groupe des Six*, nom donné à un groupe de compositeurs français du début du xx^e siècle, formé de Francis Poulenc, Darius Milhaud, Arthur Honegger, Georges Auric, Louis Durey et Germaine Tailleferre. *L'Europe des Six*, la Communauté économique européenne, de sa fondation à son élargissement en 1973.

2. Chiffre qui représente le nombre six. *Six s'écrit 6 en chiffres arabes et VI en chiffres romains. Le 6 et le 9 s'écrivent avec le même chiffre, mais inversé. Tirer le numéro 6*.

3. Ce qui porte le numéro suivant le cinq dans une série. *Il habite au six de la rue. Nous sommes le six du mois* ou, ellipt., *le six*. JEUX. *Le six de cœur, de trèfle, etc.*, carte marquée de six cœurs, de six trèfles, etc. *Amener un six avec un dé. Jouer un double-six aux dominos.*

Expr. fig. *À la six-quatredoux*, très vite, de façon négligée, peut-être par référence au profil d'un visage qu'on peut tracer rapidement en écrivant l'un sous l'autre ces trois chiffres. *Un travail exécuté à la six-quatredoux.*

***SIX-HUIT** (*x* se prononce *ss* ; *t* se fait entendre) n. m. inv. XVIII^e siècle. Composé de *six* et de *huit*.

MUS. Mesure ternaire à deux temps, chaque temps comportant trois croches.

SIXIÈME (*x* se prononce *z*) adj. XI^e siècle. Dérivé de *six*.

1. Adj. numér. ordinal. Qui occupe, dans une série, la place, le rang que marque le nombre six. *Il est le sixième enfant d'une famille de sept. Juin est le sixième mois de l'année. Être assis au sixième rang. La sixième symphonie de Beethoven* ou, ellipt. et subst., *la Sixième de Beethoven est encore appelée la « Pastorale »*. *L'Académie française se situe dans le sixième arrondissement de Paris* ou, ellipt. et subst., *dans le sixième*. *Il habite au sixième étage* ou, ellipt. et subst., *au sixième*.

Subst. *Être le sixième, la sixième sur une liste*. JEUX DE CARTES. *Une sixième*, au jeu de piquet, une suite de six cartes de même couleur. *Avoir une sixième à la reine. Une sixième majeure*, composée des cartes les plus fortes d'une couleur. – ENSEIGN. *La classe de sixième* ou, ellipt., *la sixième*, dans l'enseignement secondaire, la première classe du collège. *Elle est, elle entre en sixième. Les élèves de sixième* ou, ellipt., *les sixièmes sont très nombreux cette année*.

2. Qui est contenu six fois dans un tout. *La sixième partie des bénéfices sera versée à une association charitable*. Subst., au masculin. *Il exige qu'un sixième de la somme soit reversé à son frère. Un sixième s'écrit, en chiffres, 1/6.*

SIXIÈMEMENT (*x* se prononce *z*) adv. XV^e siècle. Dérivé de *sixième*.

En sixième lieu. *Sixièmement, je dis que...*

SIXTE n. f. XVII^e siècle. Francisation, d'après *six*, du latin *sextus*, « sixième ».

1. MUS. Intervalle de six degrés dans l'échelle diatonique ; accord correspondant à cet intervalle. *Entre do et la, il y a un intervalle de sixte. Sixte ascendante, descendante*, allant du grave à l'aigu, de l'aigu au grave. *Sixte majeure*, qui comporte quatre tons et un demi-ton diatonique. *Sixte mineure*, qui présente trois tons et deux demi-tons diatoniques. *Sixte augmentée*, composée de quatre tons, un demi-ton diatonique et un demi-ton chromatique. *Sixte diminuée*, qui comprend deux tons et trois demi-tons diatoniques. *Selon l'harmonie classique, la sixte est une consonance imparfaite.*

Par méton. Dans un accord, note située sur le sixième degré par rapport à la note fondamentale. *Dans l'accord do la, la est la sixte.*

2. ESCR. La sixième des positions, dans laquelle le bras est placé le long du corps, légèrement à l'écart du buste, et l'avant-bras perpendiculairement à lui, la pointe de l'épée un peu plus haute que la main, et la paume et le pouce dirigés vers le ciel. *La sixte est la position de garde habituelle à l'épée et au fleuret au début de chaque assaut. Parade de sixte.*

SIZAIN n. m. XIII^e siècle. Dérivé de *six*.

VERSIFICATION. Pièce de poésie ou strophe de six vers. *Un sizain satirique. Malherbe prisait le sizain isométrique. Dans le sonnet, les deux tercets peuvent former un sizain.* (On a écrit aussi *Sixain*.)

***SIZERIN** n. m. XVIII^e siècle. Emprunté du moyen néerlandais *sisekijn*, « tarin ; serin ».

ZOOL. Petit passereau trapu de la famille des Fringillidés, dont le plumage est gris-brun et le dessus de la tête, rouge. *Sizerin flammé, sizerin blanchâtre.*

***SKA** n. m. XX^e siècle. Mot anglais, d'origine incertaine.

Genre musical qui est né dans les années 1960 en Jamaïque de la rencontre du jazz, du rock et de musiques populaires de l'île.

***SKAÏ** (*ai* se prononce *aille*) n. m. XX^e siècle. Nom d'une marque déposée.

TEXTILE. AMEUBLEMENT. Sorte de similicuir. *Un siège de voiture en skaï.*

***SKATE-BOARD** (se prononce *skète-borde*) n. m. (pl. *Skate-boards*). XX^e siècle. Emprunté de l'anglais des États-Unis *skateboard*, de même sens, lui-même composé de *skate*, « patin à glace ; patin à roulettes », et *board*, « planche », sur le modèle de *surfboard*, « planche de surf ».

Planche munie de quatre petites roues disposées deux à deux, dont on se sert pour se déplacer et réaliser diverses figures ; par méton., activité pratiquée avec un tel équipement. *Faire du skate-board.*

(On dira mieux *Planche à roulettes*.)

***SKEET** (*eet* se prononce *ite*) n. m. XX^e siècle. Mot de l'anglais des États-Unis, choisi parce qu'on pensait qu'il était une forme ancienne de *shoot*, « tir ».

SPORTS. Épreuve de tir au pigeon d'argile qui se pratique avec un fusil sur un terrain en demi-lune. *Le skeet appartient à la discipline olympique de tir.*

***SKELETON** (*le* se prononce *lé* ; *on* se prononce *one*) n. m. XIX^e siècle. D'origine incertaine.

SPORTS. Sorte de luge sur laquelle on s'allonge la tête en avant pour descendre à grande vitesse des pistes recouvertes de neige ou de glace ; par méton., la discipline sportive qui se pratique avec une telle luge. *Une épreuve olympique de skeleton.*

***SKETCH** (*e* se prononce *è*) n. m. (pl. *Sketchs* ou *Sketches*). XX^e siècle. Mot anglais, signifiant « esquisse, dessin rapide », puis « bref récit, canevas » et, enfin, « scène comique ou légère », emprunté, par l'intermédiaire du néerlandais ou de l'allemand, de l'italien *schizzo*, « esquisse ».

Scène brève, souvent comique, qui fait partie d'un spectacle de variétés, de music-hall, ou d'un film. *Un sketch de Pierre Dac, de Raymond Devos. Loc. Film à sketches*, film constitué de petits épisodes indépendants, comiques ou satiriques, qui fut notamment illustré par le cinéma italien dans les années 1960 ; genre cinématographique dont relève ce type de film. « *Les Monstres* » sont un célèbre film à sketches de Dino Risi.

SKI n. m. XIX^e siècle. Mot norvégien.

Chacune des deux lames oblongues, légèrement redressées à l'avant, que l'on fixe aux pieds et qui permettent de glisser sur la neige ; par méton., sport

pratiqué avec un tel équipement. *Chausser ses skis. Canes ou, plus souvent, bâtons de ski. Une descente, un raid à ski ou à skis. Faire du ski de fond, de piste, de randonnée. Une compétition de ski.* Loc. *Saut à ski ou saut à skis*, discipline sportive dans laquelle les skieurs utilisent un tremplin pour sauter le plus loin possible. *Ski alpin*, discipline sportive qui comprend des épreuves de descente et de slalom, par opposition à *Ski nordique*, qui comporte des épreuves de fond, de saut et de biathlon. *Ski acrobatique*, discipline comportant diverses épreuves de saut acrobatique et de descente sur des pistes bosselées.

Par anal. *Ski nautique*, qui se pratique sur l'eau, le skieur étant tiré par un bateau à moteur.

***SKIABLE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *skier*.

Qui est aménagé pour la pratique du ski ; où il est aisé de skier. *La France dispose de nombreux domaines skiables. Il n'a pas suffisamment neige, les pistes ne sont pas encore skiables.*

***SKIASCOPIE** n. f. XIX^e siècle. Composé à l'aide du grec *skia*, « ombre », et *-scopie*, tiré du grec *skopeîn*, « observer ».

MÉD. Examen de l'ombre portée sur la rétine par la pupille qu'on a éclairée, qui permet de mesurer la réfraction de l'œil. *La skiascopie permet de révéler une myopie, une hypermétropie ou un astigmatisme.*

***SKIER** v. intr. (se conjugue comme *Crier*). XIX^e siècle. Dérivé de *ski*.

Glisser, avancer sur des skis ; s'adonner à la pratique du ski. *La neige n'est pas assez épaisse pour skier. Il skie régulièrement.*

***SKIEUR, -EUSE** n. XIX^e siècle. Dérivé de *ski*.

Personne qui skie. *Un skieur débutant. C'est une excellente skieuse. Un skieur de fond. Les skieurs de l'équipe olympique.*

***SKIFF** n. m. XIX^e siècle. Mot anglais, issu du français *eskif*.

AVIRON. Bateau conçu pour un seul rameur. *Disputer une course de skiff.*

***SKINHEAD** (se prononce *skinède*) n. m. XX^e siècle. Mot anglais, signifiant proprement « crâne rasé », composé de *skin*, « peau », et *head*, « tête ».

Personne se rattachant à un mouvement né en Angleterre dans les années 1960 qui regroupait de jeunes prolétaires amateurs de musique rock et jamaïcaine et qui, par la suite, évolua vers des idéologies extrémistes et violentes, notamment raciste et néonazie. *Un groupe de skinheads.*

***SKIPPER** (*er* se prononce *eur*) n. m. XVII^e siècle, au sens de « commandant d'un navire marchand » ; XIX^e siècle, au sens actuel. Mot anglais, signifiant proprement « commandant de navire », emprunté du moyen néerlandais *schipper*, de même sens.

Sur un voilier de plaisance ou de régates, personne qui dirige les opérations, qui est responsable du bord. *Le skipper d'un dériveur est généralement le barreur.*

***SKUNKS** (se prononce *skonkse* ou *skonse*) n. m. Voir *Sconse*.

***SKYE-TERRIER** (*skye* se prononce *skaille*) n. m. (pl. *Skye-terriers*). XIX^e siècle. Emprunté de l'anglais *skye terrier*, de même sens, lui-même composé à partir de *Skye*, une île des Hébrides d'où est issu ce chien, et *terrier*, « terrier ».

Chien de petite taille, au poil long et dur, initialement utilisé pour chasser les animaux vivant dans les terriers, puis devenu chien d'agrément. *À Édimbourg, une statue commémore la fidélité d'un skye-terrier à son maître.*

***SLALOM** (*om* se prononce *ome*) n. m. XX^e siècle. Mot norvégien, composé à l'aide de *slad*, « incliné », et *laam*, « trace que laisse un objet que l'on traîne ».

SPORTS. Descente à ski au cours de laquelle le skieur passe, en décrivant des courbes, entre des piquets fichés dans la neige ; épreuve de ski alpin consistant à réaliser cette descente le plus rapidement possible. *Une piste de slalom. Slalom géant, slalom spécial.*

Par anal. *Slalom nautique* ou, simplement, *slalom*, parcours, course de canoë ou de kayak qui comporte le franchissement de plusieurs portes. *Le slalom peut avoir lieu en rivière ou dans un bassin artificiel.*

Par ext. Fam. *Ce motard fait du slalom entre les voitures.*

***SLALOMER** v. intr. XX^e siècle. Dérivé de *slalom*.

SPORTS. Skier en descendant un parcours sinueux jalonné de portes. *Slalomer demande une excellente technique.*

Par anal. *Slalomer en canoë, en kayak.*

Par ext. Fam. *Le joueur de rugby a slalomé entre les défenseurs. Le serveur slalome entre les tables.*

***SLALOMEUR, -EUSE** n. XX^e siècle. Dérivé de *slalom*.

SPORTS. En ski alpin, spécialiste des épreuves de slalom.

***SLAM** (*m* se fait entendre) n. m. XX^e siècle. Mot anglais, signifiant proprement « claquement ».

Déclamation en public, rythmée et sur le mode de l'improvisation, de textes brefs, souvent poétiques. *Un tournoi de slam.*

***SLAMER** v. intr. XX^e siècle. Dérivé de *slam*.

Faire du slam.

***SLAMEUR, -EUSE** n. XX^e siècle. Dérivé de *slam*.

Artiste qui pratique le slam.

SLAVE adj. XVI^e siècle. Issu du latin médiéval *slavus*, « esclave ».

Relatif à des peuples qui s'établirent dans l'Europe orientale et centrale aux VI^e et VII^e siècles après Jésus-Christ. *Les pays, les populations slaves. Les langues slaves, qui sont des langues indo-européennes, comprennent notamment le russe, l'ukrainien, le bulgare, le serbo-croate, le polonais, le tchèque et le slovaque. Des chants slaves. Le charme slave. La référence à l'âme slave relève souvent du cliché.*

Subst. *Un, une Slave*, une personne appartenant à l'un de ces peuples. LINGUIST. *Le slave commun*, la langue parlée dans les plaines du Nord de l'Europe durant le premier millénaire de notre ère. *Le vieux slave*, la langue parlée par les Macédoniens, au IX^e siècle, qui fut transcrite pour la première fois en glagolitique pour traduire l'Évangile, puis en cyrillique, et fut adoptée ensuite par les

peuples slaves comme langue religieuse et littéraire. *Sous l'influence de parlers locaux, le vieux slave évolua vers un ensemble linguistique de formes variées appelé « slavon ».*

Titre célèbre : *Danses slaves*, d'Anton Dvorak (1878 et 1886-1887).

***SLAVISANT, -ANTE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *slave*.

Qui étudie ou pratique les langues slaves. Subst. *Un slavisant, une slavisante*.

***SLAVISER** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé de *slave*.

Rendre slave ; donner un caractère slave à quelque chose. *En 1914, le nom de la ville de Saint-Petersbourg fut slavisé en Petrograd.*

***SLAVISTIQUE** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *slave*.

Étude des langues slaves.

***SLAVON, -ONNE** adj. et n. XVI^e siècle. Dérivé du nom de *Slavonie*, ancienne région des Balkans.

1. Adj. Relatif à une région de la Croatie appelée Slavonie.

2. N. m. LINGUIST. *Le slavon*, nom donné à un ensemble de langues issues du vieux slave et employées depuis le Moyen Âge dans les domaines religieux et littéraire. *Slavon morave, serbe. Le slavon russe demeure la langue liturgique des Slaves orthodoxes.*

***SLAVOPHILE** adj. XIX^e siècle. Composé à l'aide de *slave* et de *-phile*, tiré du grec *philos*, « qui aime ».

1. HIST. S'est dit du mouvement des penseurs russes qui, au milieu du XIX^e siècle, critiquèrent la volonté qu'avait eue Pierre le Grand, au siècle précédent, d'imposer à la Russie le modèle occidental, et revendiquèrent les vertus d'une culture russe fondée sur la religion orthodoxe, la société rurale et les traditions ancestrales. *Un cercle slavophile*. Par ext. *Pogodine était un historien slavophile. Les idées slavophiles*. Subst. *Les slavophiles et les occidentalistes*.

2. Qui aime particulièrement la culture slave.

***SLEEPING-CAR** (*ee* se prononce *i* ; *n* et *g* se font entendre) ou, par abréviation, **SLEEPING** n. m. (pl. *Sleeping-cars* ou *Sleepings*). XIX^e siècle. Emprunté de l'anglais *sleeping car*, de même sens, lui-même composé de *sleeping*, tiré de *to sleep*, « dormir », et *car*, « voiture ».

Syn. vieilli de *Wagon-lit*.

Titre célèbre : *La Madone des sleepings*, roman de Maurice Dekobra (1925).

***SLICE** (*i* se prononce *ai*) n. m. XX^e siècle. Mot anglais, signifiant proprement « coup tranchant », dérivé de *to slice*, « couper en tranches », lui-même emprunté de l'ancien français *esclisser*, « se fendre en éclats ».

GOLF. TENNIS. Effet particulier que l'on donne à la balle en la frappant sur le côté, de haut en bas, pour lui donner une trajectoire incurvée. *Au tennis, le slice, qui accentue le rebond vers l'extérieur du cours, est souvent utilisé pour servir*.

***SLIKKE** n. m. XX^e siècle. Emprunté du néerlandais *slik*, de même sens, et signifiant proprement « boue ».

GÉOGR. Partie d'un estuaire, d'une zone littorale, constituée de vase et de sable, qui est submergée à chaque marée, par opposition à *Schorre*. *Les slikkes de la baie de Somme*.

***I. SLIP** (*p* se fait entendre) n. m. XX^e siècle. Mot anglais, qui désignait un vêtement facile à enfiler, lui-même dérivé de *to slip*, « glisser ».

Sous-vêtement, masculin ou féminin, couvrant le bas-ventre, ajusté et échancré. *Un slip en coton. Slip de bain*, que les hommes portent pour se baigner.

***II. SLIP** (*p* se fait entendre) n. m. XIX^e siècle. Abréviation de l'anglais *slipway*, « chemin pour glisser », lui-même dérivé de *to slip*, « glisser ».

Plan incliné, généralement équipé de rails, qui sert à mettre à l'eau les bateaux ou à les remonter au sec.

Par ext. Surface inclinée d'un baleinier sur laquelle sont hissés les cétacés avant d'être dépecés.

***SLOGAN** n. m. XIX^e siècle, pour désigner le cri de guerre d'un clan écossais ; XX^e siècle, au sens actuel. Mot anglais, emprunté du gaélique *sluagh-gairm*, lui-même composé de *sluagh*, « troupe », et *gairm*, « cri ».

Formule, phrase généralement brève et imagée, utilisée pour promouvoir une idée, une action, une marchandise. *Les slogans d'une manifestation. Le slogan d'un parti politique. Un slogan publicitaire*.

SLOOP (*oop* se prononce *oupe*) n. m. XVIII^e siècle. Mot anglais, emprunté du néerlandais *sloep*, qui désignait un navire à mâts unique et à une seule rangée de canons.

MARINE. Petit voilier à un seul mât, portant une grand-voile et une voile d'avant.

***SLOVAQUE** adj. XIX^e siècle. Tiré du nom de *Slovaquie*.

Relatif à la Slovaquie ou à ses habitants. *Bratislava, la capitale slovaque actuelle, s'appelait autrefois Presbourg*. Subst. *Un, une Slovaque*, personne originaire de la Slovaquie ou qui en a la nationalité. linguist. *Le slovaque*, la langue slave parlée en Slovaquie. *Le slovaque est proche du tchèque*.

***SLOVÈNE** adj. XIX^e siècle. Tiré du nom de *Slovénie*.

Relatif à la Slovénie ou à ses habitants. *Les montagnes slovènes. Des ours slovènes*.

Subst. *Un, une Slovène*, personne originaire de la Slovénie ou qui en a la nationalité. LINGUIST. *Le slovène*, langue slave parlée en Slovénie, ainsi que dans certaines régions d'Autriche et dans celle de Trieste en Italie. *Comme beaucoup de langues slaves, le slovène s'écrit en caractères latins dont certains portent des signes diacritiques*.

***SLOW** (se prononce *slô*) n. m. XX^e siècle. Mot anglais, signifiant proprement « lent ».

Danse lente à deux ou quatre temps, à pas glissés, en vogue à partir des années 1960 ; musique, chanson langoureuse qui accompagne cette danse.

SMALA ou **SMALAH** n. f. XIX^e siècle. Emprunté de l'arabe *zmala*, qui désigne un grand ensemble de tentes abritant les serviteurs, les soldats et la famille d'un chef arabe, ainsi que leurs troupeaux et leurs biens.

Ensemble structuré composé des personnes, des équipages et des biens attachés à un chef arabe. *La prise de la smala d'Abd-el-Kader, en 1843, par le duc d'Aumale*.

Par ext. Fam. et souvent péj. Famille nombreuse ; groupe nombreux et encombrant de personnes. *Il est venu avec toute la smala, toute sa smala*.

SMALT (*t* se fait entendre) n. m. xv^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'italien *smalto*, « vernis fait à base de verre broyé, émail », du francique *smalt*, de même sens.

TECHN. Ancienn. Verre bleu obtenu en chauffant ensemble du safre et de la potasse, que l'on réduisait en poudre et utilisait comme pigment. *Dans le commerce, le smalt était vendu sous le nom de bleu d'azur. Le smalt servait à colorer les mosaïques ou les vitraux.*

***SMARAGDITE** n. f. xviii^e siècle. Emprunté du grec *smaragdites (lithos)*, « (pierre) qui ressemble à une émeraude », lui-même dérivé de *smaragdos*, « émeraude ».

MINÉR. Variété d'amphibole de couleur verte, qui contient du chrome.

***SMART** (*t* se fait entendre) adj. inv. en genre (pl. *Smarts* ou *Smart*). xviii^e siècle. Mot anglais, signifiant « distingué », puis « malin, intelligent ».

Souvent plaisant. Élégant, chic. *Une tenue smart.*

***SMASH** (*sh* se prononce parfois *tche*) n. m. xix^e siècle. Mot anglais, signifiant proprement « coup violent qui écrase », dérivé de *to smash*, « frapper, écraser ».

SPORTS. Dans certains jeux de balle ou de ballon, comme le tennis, le tennis de table et le volley-ball, coup par lequel le joueur rabat avec force la balle ou le ballon. *Un smash puissant.*

***SMASHER** (*sher* se prononce parfois *tcher*) v. intr. xix^e siècle. Emprunté de l'anglais *to smash*, « frapper, écraser ».

SPORTS. Dans certains jeux de balle ou de ballon, comme le tennis, le tennis de table et le volley-ball, rabattre violemment la balle ou le ballon. *Il a marqué le point en smashant. Transt. Smasher la balle au filet. Surtout au participe passé, adjt. Un revers smashé.*

***SMICARD, -ARDE** n. xx^e siècle. Dérivé de *SMIC*, acronyme de *salaire minimum interprofessionnel de croissance*.

Fam. Personne qui touche le salaire minimum interprofessionnel de croissance ou, par abréviation, le *SMIC*.

SMILAX n. m. xv^e siècle. Mot du latin des botanistes, qui désignait diverses plantes grimpantes, lui-même emprunté du grec *smilax*, de même sens.

BOT. Nom scientifique de la salsepareille. *Le smilax à feuilles rondes.*

SMILLE (les deux *l* se prononcent sans mouillure) n. f. xvii^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *smila*, « scalpel », du grec *smilē*, qui désignait divers instruments destinés à tailler ou à entailler.

TECHN. Marteau à deux pointes dont se sert le tailleur de pierres pour piquer, dresser les pierres.

SMILLER (les deux *l* se prononcent sans mouillure) v. tr. xvii^e siècle. Dérivé de *smille*.

TECHN. Façonner, dresser le parement des pierres à l'aide d'une smille. *Smiller un moellon de grès.*

***SMOCKS** n. m. pl. xx^e siècle. Tiré de l'anglais *to smock*, « froncer en entrecroisant des coutures ».

COUT. Fronces parallèles sur lesquelles sont brodés des motifs à l'aide d'un fil élastique. *Une robe à smocks.*

***SMOG** (*g* se fait entendre) n. m. xx^e siècle. Mot anglais, de même sens, composé à partir de *smoke*, « fumée », et *fog*, « brouillard ».

Nom donné à un brouillard dense comprenant de fines particules polluantes en suspension. *Le smog de Londres.*

***SMOKING** (*n* et *g* se font entendre) n. m. xix^e siècle. Mot anglais, tiré de l'expression *smoking jacket*, « veste d'intérieur » et, proprement, « veste pour fumer », elle-même composée de *smoking*, participe présent de *to smoke*, « fumer », et *jacket*, « veste ».

Costume de soirée ou de cérémonie porté par les hommes, composé d'un veston aux revers satinés et d'un pantalon rehaussé, sur la couture extérieure, d'un galon également satiné. *Le smoking apparut à la fin du xix^e siècle sur la Côte d'Azur et supplanta l'habit. Sur les cartons d'invitation, la mention « cravate noire » signifie que le port du smoking est requis.*

***SMOLT** (*t* se fait entendre) n. m. xix^e siècle. Mot anglais.

ZOOL. Jeune saumon, de couleur argentée, qui migre pour la première fois vers la mer (on dit mieux *Saumoneau*).

***SNACK-BAR** ◇ n. m. (pl. *Snack-bars*). xx^e siècle. Emprunté de l'anglais *snack bar*, de même sens, lui-même composé de *snack*, « bouchée, morceau », puis « légère collation », et *bar*, « bar ».

Café, restaurant où sont proposés des mets légers, préparés et servis rapidement, même en dehors des heures traditionnelles des repas (on dit aussi, par abréviation et familièrement, *Snack*).

***SNIPER** (se prononce *snaïpeur*) n. m. xx^e siècle. Mot anglais, dérivé de *to snipe*, « tirer à l'affût ».

Tireur isolé et embusqué, qui se tient à une distance éloignée de sa cible. *Un sniper posté sur le toit d'un immeuble.*

SNOB (*b* se fait entendre) adj. inv. en genre. xix^e siècle. Mot anglais, qui a désigné un cordonnier, puis, dans l'argot de Cambridge, une personne étrangère à cette université et dont les goûts étaient vulgaires.

Qui fait preuve de snobisme, se prévaut de manières et d'opinions caractéristiques de milieux tenus pour distingués ; qui dédaigne les autres au nom d'une prétendue supériorité. *Elle est affreusement snob. Par méton. Une attitude snob. Un accent snob. Subst. Ces gens sont des snobs.*

Titres célèbres : *Le Livre des snobs*, de William Makepeace Thackeray (1848) ; *J'suis snob*, chanson de Boris Vian (1954).

***SNOBER** v. tr. xx^e siècle. Dérivé de *snob*.

Fam. Traiter quelqu'un avec dédain ou l'ignorer. *Il m'a snobé toute la soirée.*

***SNOBINARD, -ARDE** adj. xx^e siècle. Dérivé de *snob*.

Pop. et péj. Qui est snob. *Il est snobinard. Par méton. Des manières snobinardes. Subst. Quel snobinard !*

SNOBISME n. m. xix^e siècle. Dérivé de *snob*.

Comportement de ceux qui ont ou affectent d'avoir les opinions, les manières d'être et de parler ayant cours dans certains milieux tenus pour distingués, ou qui se pensent supérieurs aux autres. *Il use d'anglicismes par snobisme.*

SOBRE adj. XII^e siècle. Emprunté du latin *sobrius*, « qui n'est pas ivre, sobre », lui-même composé à l'aide de la particule *se-*, exprimant la séparation, et de *ebrius*, « ivre ».

Qui boit et mange de façon modérée, sans excès. *Être sobre dans son alimentation.*

Spécialt. Qui n'abuse pas des boissons alcoolisées ou n'en consomme pas. *Il convient de rester sobre si l'on doit conduire.*

Expr. fam. *Être sobre comme un chameau*, avoir peu de besoins d'ordre alimentaire et, fig., se contenter de peu.

Fig. Qui agit, s'exprime avec retenue, discrétion, se montre mesuré en toutes choses. *Être sobre en paroles, sobre de louanges. Il a été très sobre dans son discours. Un écrivain sobre, dont le style est concis, sans fioritures.* Par méton. *Elle a des goûts sobres.*

Par ext. Se dit de ce qui est simple, sans ornement superflu. *Porter une toilette sobre, un vêtement d'une coupe sobre. Une façade sobre.*

SOBREMEMENT adv. XII^e siècle. Dérivé de *sobre*.

Avec sobriété, d'une manière sobre. *Manger, boire, vivre sobremement. Il a sobremement répondu à nos questions. Une reliure sobremement ornée.*

SOBRIÉTÉ n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin *sobrietas*, « tempérance, prudence, sobriété », lui-même dérivé de *sobrius*, « sobre ».

Qualité d'une personne qui boit et mange sans excès. *La sobriété est gage de bonne santé.* Spécialt. Continence, tempérance en matière de boissons alcoolisées.

Fig. Retenue, modération. *Il faut user de toutes choses avec sobriété. Il vante la sobriété de ce prédicateur.* Par ext. Caractère de ce qui est sans apprêt, sans recherche excessive. *La sobriété des temples protestants.*

SOBRIQUET n. m. XIV^e siècle. D'origine incertaine.

Surnom donné à quelqu'un le plus souvent par dérision, qui fait allusion à quelque défaut du corps ou de l'esprit, ou à quelque singularité. *Un sobriquet affectueux, ridicule, injurieux. Affubler quelqu'un d'un sobriquet. Le personnage le plus connu de Jules Renard a pour sobriquet « Poil de carotte ». « Riquet à la houppe » est le sobriquet d'un personnage d'un conte de Charles Perrault.* Par ext. *« La piscine » était le sobriquet du renseignement français.*

SOC n. m. XII^e siècle. Issu du gaulois **soccos*, de même sens.

Large pièce de fer, triangulaire et tranchante, d'une charrue, qui sert à fendre, à retourner la terre d'un champ qu'on laboure. *Le soc est usé. Certaines charrues sont munies de plusieurs socs.*

***SOCCA** n. f. XX^e siècle. Mot niçois, emprunté de l'italien du Nord *soca*, forme féminine substantivée du participe passé du verbe *zoca*, « battre le blé ».

CUIS. Galette de farine de pois chiches, cuite à l'huile d'olive. *La socca est une spécialité niçoise.*

SOCIABILITÉ n. f. XVII^e siècle. Dérivé de *sociable*.

Aptitude naturelle à vivre en société. *La sociabilité humaine. Certains animaux font preuve de sociabilité.*

Par ext. Qualité d'une personne d'un commerce agréable, qui se montre affable avec les autres. *Il est d'une grande sociabilité.*

SOCIABLE adj. XIV^e siècle. Emprunté du latin *sociabilis*, « qui peut être uni », lui-même dérivé de *sociare*, « faire partager, mettre en commun ; associer ».

Qui est naturellement porté à vivre en société, à rechercher la société de ses semblables. *Aristote définit l'homme comme un animal sociable.*

Par ext. Se dit d'une personne qui est d'un commerce agréable, qui se plaît en compagnie des autres. *Votre ami est très sociable, n'est guère sociable.* Par méton. *Être d'un tempérament sociable.*

SOCIAL, -ALE adj. (pl. *Sociaux, -ales*). XIV^e siècle, au sens d'« allié ». Emprunté du latin *socialis*, « qui concerne les alliés », puis « fait pour la société, sociable », lui-même dérivé de *socius*, « compagnon, associé, allié ».

1. Qui concerne la société en tant que forme d'organisation unissant les individus ; relatif à la vie en société. *Un phénomène social. Régime, système économique et social. Les structures sociales, les groupes sociaux d'un pays. L'ordre social, l'ensemble des lois et des institutions qui régissent la vie des hommes en société. Respecter les conventions, les normes sociales. Faire preuve de conformisme social. Niveau social. La hiérarchie sociale. Condition, position, catégorie sociale. Il est issu d'un milieu social modeste. Réussite sociale. Comportement social, déclinement social. Réinsertion sociale.*

Subst. *Le social*, l'ensemble des phénomènes ayant trait à la société ou aux questions, aux faits de société. *L'individuel et le social. Les rapports entre le politique et le social.*

Loc. *Classe sociale* ou, simplement, *classe*, ensemble des personnes qui, dans une société donnée, ont un niveau de vie sensiblement voisin. *Il fait partie de la classe sociale la plus élevée. Mobilité sociale, voir Mobilité.*

Spécialt. *Sciences sociales*, ensemble de disciplines des sciences humaines qui étudient certains sujets en les mettant en perspective avec des questions de société et recourent aux méthodes de la sociologie, la première de ces sciences. *L'anthropologie et la démographie font partie des sciences sociales. Psychologie sociale, syn. de Psychosociologie, voir ce mot. SOCIOL. Dynamique sociale, voir Dynamique. – POLIT. Corps social, pacte social, contrat social, voir Corps, Pacte, Contrat. Conseil économique, social et environnemental, assemblée consultative composée de représentants de la société civile. Conseil économique et social des Nations unies, voir Conseil. – HIST. La guerre sociale, locution qui traduit le latin *bellum socialis*, proprement « guerre des alliés », pour désigner le conflit qui opposa, en 90 avant Jésus-Christ, Rome à ses alliés désireux de devenir des citoyens romains (on dit aussi *La guerre italique*).*

Par ext. Qui concerne les liens d'intérêt, d'amitié que les hommes entretiennent entre eux. *Elle a une vie sociale très riche. Il travaille tant qu'il n'a plus de relations sociales.* Loc. *Réseau social*, groupe d'internautes unis par des liens amicaux ou professionnels, des intérêts communs ; par méton., site plus ou moins spécialisé qui permet à ces internautes d'échanger des avis, des commentaires. *L'apparition des réseaux sociaux a bouleversé les rapports humains et la vie politique moderne.*

2. Qui vise à la cohésion de la société et des différents groupes la composant ; qui est destiné au bien de tous et, notamment, à celui des catégories de la population les plus démunies. *Le progrès social. La justice sociale. Une politique sociale. Le Parlement a voté des lois sociales. L'action sociale des Églises, des associations. En 1848, au début de la II^e République, Louis Blanc préconisa la mise en place d'ateliers sociaux, créés par l'État et financés par le patronat. Selon l'article premier de la Constitution*

de la V^e République, la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. En composition. Le secteur médico-social.

Spécialt. DROIT. ADM. *Aide sociale*, assistance dispensée à ceux dont les ressources sont insuffisantes. *Logements sociaux*, voir *Logement*. *Minima sociaux*, allocations versées aux personnes dont le revenu n'atteint pas le minimum vital. *Cas social*, voir *Cas I*. *Inspection générale des affaires sociales*, voir *Inspection*. *Protection sociale*, système de prévoyance collective permettant à ses bénéficiaires de faire face aux conséquences financières des vicissitudes de l'existence. *Assurances sociales*, *Sécurité sociale*, *Couverture sociale*, voir *Assurance*, *Sécurité*, *Couverture*. *Prestations*, *cotisations sociales*. *Les charges sociales*, l'ensemble des cotisations versées par les employeurs et les salariés au titre des régimes de sécurité sociale. Par méton. En parlant d'une personne. *Travailleur social*, voir *Travailleur*. *Assistant social*, *assistante sociale*, personne dont le métier est d'informer, de conseiller et d'aider les individus et les familles qui rencontrent des difficultés matérielles ou morales. *Les Équipes sociales*, voir *Équipe*. *Assuré social*, affilié à un organisme de sécurité sociale. – RELIG. CATHOL. *Catholicisme social*, mouvement de pensée et d'action, né au milieu du XIX^e siècle, qui s'attache à promouvoir, dans une société où l'individu est isolé, les vertus évangéliques de charité et de justice. *Doctrine sociale de l'Église*, qui est définie dans l'encyclique « *Rerum Novarum* », du pape Léon XIII, en 1891, et établit les principes devant guider l'homme et la société dans la recherche du bien commun. – PHIL. *Harmonie sociale* ou, simplement, *harmonie*, terme utilisé par Charles Fourier, au XIX^e siècle, pour désigner l'époque de prospérité devant succéder à l'enfance de l'humanité.

3. Qui relève de la défense des travailleurs, qui a trait à leurs revendications. *Lutte sociale*. *Mener des actions sociales en faveur des cheminots*. *Les acquis sociaux*. Loc. *Mouvement social*, mouvement de protestation de travailleurs prenant souvent la forme d'une grève. *Paix sociale*, absence de conflits entre travailleurs et patrons et, par ext., au sein de la société. *Acheter la paix sociale*, faire des concessions pour éviter les conflits sociaux. *Les œuvres sociales d'une entreprise*, créées au profit des salariés et de leurs familles.

Spécialt. DROIT. *Législation sociale*, *droit social*, qui régit le travail, les relations entre les différents acteurs du monde du travail. *Droits économiques et sociaux*, conférés par la Constitution aux travailleurs pour la défense de leurs intérêts professionnels devant leurs employeurs. Par méton. *Les partenaires sociaux*, les représentants des différentes catégories professionnelles, patrons, employeurs, salariés et syndicats. *Des négociations entre partenaires sociaux*. – HIST. *La République sociale* ou, ellipt. et fam., *la Sociale*, nom donné au XIX^e siècle, notamment en 1848 et en 1870, à un régime favorable aux ouvriers, et, par méton., à l'ensemble des partisans de ce régime. – ÉCON. *Plan social*, visant, dans une entreprise, à organiser les licenciements et la reconversion du personnel licencié.

4. Relatif à une société instituée juridiquement et, en particulier, à un établissement commercial, industriel ou financier. Surtout dans des locutions. *Raison sociale*, appellation adoptée par certaines sociétés, composée à partir du nom de l'ensemble des associés ou de certains d'entre eux (suivi, dans le dernier cas, d'une mention « et compagnie »). *La raison sociale d'un restaurant*. *Capital social*, qui a été apporté par une ou plusieurs personnes dans une entreprise, dans une société commerciale. *Le capital social d'une société anonyme*. *Part sociale*, voir *Part I*. *Fonds social*, patrimoine d'une société. *Siège social*, *signature sociale*, *mandataire social*, voir *Siège*,

Signature, *Mandataire*. *Passif social*, ensemble des dettes qu'une société a contractées à l'égard de tiers. *Abus de biens sociaux*, voir *Abus*.

5. BIOL. Se dit d'animaux qui vivent en groupe ou qui évoluent dans une communauté organisée. *Les abeilles sont des insectes sociaux*. *Les loups, qui vivent en meute, sont des mammifères sociaux*. Par méton. *L'organisation sociale des fourmis, des termites*.

***SOCIAL-DÉMOCRATE, SOCIALE-DÉMOCRATE** adj. (pl. *Sociaux-démocrates, Sociales-démocrates*). XIX^e siècle. Emprunté de l'allemand *Sozialdemokrat*, de même sens.

POLIT. Relatif à la social-démocratie ; qui est partisan de la social-démocratie. *Né en 1890, le parti social-démocrate allemand abandonna toute référence au marxisme lors du congrès extraordinaire de Bad Godesberg, en 1959. Le parti social-démocrate de Russie se divisa en 1903 en deux fractions, les mencheviks et les bolcheviks. Le chancelier Willy Brandt était social-démocrate. Subst. Le Premier ministre suédois Olof Palme, assassiné en 1986 alors qu'il était en fonction, était le chef des sociaux-démocrates.*

***SOCIAL-DÉMOCRATIE** (tie se prononce cie) n. f. (pl. *Social-démocraties*). XIX^e siècle. Emprunté de l'allemand *Sozialdemokratie*, de même sens.

POLIT. Courant issu du socialisme marxiste et révolutionnaire, qui s'est développé à partir du XIX^e siècle, notamment en Allemagne et dans les pays scandinaves, et a évolué vers une voie réformiste et parlementaire conciliant libéralisme économique et politique sociale.

***SOCIALEMENT** adv. XIII^e siècle, *sociellement* ; XVI^e siècle, *socialement*. Dérivé de *social*.

Relativement à la société, à ses usages, aux groupes qui la composent. *Être bien, mal intégré socialement. La situation est socialement tendue.*

***SOCIALISATION** n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *socialiser*.

1. Action de socialiser un individu ou fait de se socialiser. *L'école et le travail facilitent la socialisation.*

2. Dans la doctrine marxiste. Mise en commun des moyens de production, des biens, des capitaux au profit de la collectivité, de l'État. *La socialisation des terres a été l'une des revendications des paysans mexicains.*

***SOCIALISER** v. tr. XVIII^e siècle. Dérivé de *social*.

1. Intégrer quelqu'un à la vie en société, en groupe. *L'école permet de socialiser les enfants.*

2. Dans la doctrine marxiste. Procéder à la socialisation de moyens de production, de biens, de capitaux, etc.

SOCIALISME n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *social*.

Doctrine, fondée sur la critique du capitalisme, qui se développa en Europe à partir du XIX^e siècle à la suite de la révolution industrielle, et qui visait à instaurer une société plus égalitaire, notamment à améliorer les conditions de vie des ouvriers par une organisation sociale et économique subordonnant les intérêts de l'individu à l'intérêt général ; régime, mouvement politique inspiré par cette doctrine. *En France, le socialisme fut d'abord théorisé sous forme d'utopies par Saint-Simon et Fourier. La création de la Section française de l'Internationale ouvrière, ou S.F.I.O., en 1905, est l'acte fondateur du socialisme politique français. Socialisme révolutionnaire, réformiste. Le Front populaire constitue en France la première expérience du socialisme au pouvoir.*

Loc. *Socialisme utopique* ou *utopiste*, nom donné par Friedrich Engels à tous les projets socialistes fondés sur la seule considération d'un idéal de société, par opposition au *socialisme scientifique*, qui doit s'appuyer selon lui sur l'étude des conditions historiques et économiques des sociétés existantes. *Socialisme libertaire*, qui vise à abolir l'État et le capitalisme et à instaurer une société égalitaire. *Socialisme d'État*, qui attribue à l'État un rôle prédominant dans la production ou la répartition des richesses.

Spécialt. Dans la doctrine marxiste. Phase intermédiaire entre le capitalisme et le communisme, qui précède l'avènement de la société sans classes.

En composition. *Radical-socialisme*, *National-socialisme*, voir ces mots.

SOCIALISTE adj. XVIII^e siècle, comme nom, au sens d'« allié du roi, adversaire de la Révolution » ; XIX^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *social*.

Qui a rapport au socialisme ; qui est partisan du socialisme et, en particulier, qui est membre d'un parti s'en réclamant. *Les idées socialistes*. *Un phalanstère socialiste*. *Bettino Craxi fut une figure du mouvement socialiste italien du XX^e siècle*. *Le parti socialiste français*. *Le parti socialiste ouvrier espagnol*. *Un maire socialiste*. Subst. *Un, une socialiste*. *Le socialiste Jean Jaurès fut assassiné le 31 juillet 1914 par un nationaliste*.

Loc. *Internationale socialiste ouvrière*, organisation internationale fondée en 1923, regroupant les partis socialistes, sociaux-démocrates et travaillistes, et devenue en 1946 *Internationale socialiste*.

Spécialt. S'emploie parfois dans le sens de communiste. *Révolution socialiste*. *Une économie socialiste*. *Union des républiques socialistes soviétiques* ou, par abréviation, *U.R.S.S.*, fondée en 1922 et dissoute en 1991. *Les pays socialistes*, nom donné de 1945 à 1990 aux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est où l'Union soviétique imposa un régime communiste. *Réalisme socialiste*, voir *Réalisme*.

En composition. *Radical-socialiste*, *National-socialiste*, voir ces mots.

SOCIÉTAIRE n. XVIII^e siècle. Dérivé de *société*.

Nom donné à un membre de certaines sociétés organisées selon un cadre juridique donné. *La Société des gens de lettres comprend des adhérents et des sociétaires*. *Les sociétaires d'une mutuelle*.

Spécialt. *Sociétaire de la Comédie-Française*, comédien choisi par cooptation parmi les pensionnaires faisant partie de la troupe depuis au moins un an, qui devient membre de cette société et reçoit une part de ses bénéfices.

***SOCIÉTAL, -ALE** adj. (pl. *Sociétaux, -ales*). XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *societal*, de même sens, lui-même dérivé de *society*, « société ».

Dans le vocabulaire des sciences humaines. Relatif à la vie en société. *Une analyse sociétale*. *Des choix sociétaux*.

L'emploi de ce mot doit être réservé à ce domaine précis.

SOCIÉTARIAT n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *sociétaire*.

Qualité, rang de sociétaire. *Ce comédien du Français aspire au sociétariat*.

SOCIÉTÉ n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin *societas*, « association, communauté ; alliance », lui-même dérivé de *socius*, « compagnon, associé ; allié ».

1. État d'individus vivant ensemble selon une organisation régie notamment par des lois, des conventions, des usages communs ; assemblée d'individus

vivant selon une telle organisation ; cette organisation elle-même. *L'état de nature et l'état de société*. *Vivre en société, en marge de la société*. *Troubler la société, l'ordre de la société*. *Un fait de société*. *Les groupes, les classes d'une société*. *La société romaine était constituée des ordres sénatorial, équestre et plébéien*. *Le poids des privilèges dans la société d'Ancien Régime*. *Balzac est le peintre de la société de son temps*. *Une société traditionnelle, tribale*. *Une société industrielle*. *Société mêlée*, voir *Mêler*. *Une société matriarcale, patriarcale, polyandre, polygame*. Par anal. *Les fourmis, les abeilles vivent en société*.

Spécialt. *La société civile*, l'ensemble des citoyens, par opposition à l'État ou à la classe politique. ÉCON. *Société de consommation*, système économique et social où l'abondance et la diversité des biens de consommation ainsi que la publicité des marques créent des besoins et incitent à consommer toujours davantage. *La société marchande*, fondée sur les échanges de marchandises, le commerce et dominée par l'esprit mercantile.

Par ext. Réunion, communauté de personnes qui sont liées par des habitudes, des manières, des goûts. *Il brille en société*. *La société de la Cour*. *Lui et ses amis forment une joyeuse société*. *Une société choisie*. Loc. *La haute société* ou, ellipt., pop. et péj., *la haute*, les milieux aisés, les gens de bonne famille ou influents. *La bonne société* (parfois péj.), qui rassemble les notables dont les valeurs sont conformes aux normes, à la morale dominante. Spécialt. Vieilli. Groupe que forment les habitants les plus distingués d'une ville, d'un lieu. *Il fait partie de la société parisienne*.

Titres célèbres : *La Société féodale*, de Marc Bloch (1939) ; *Les Sociétés animales*, de Rémy Chauvin (1963).

2. Groupe de personnes associées pour quelque intérêt, quelque affaire et organisées suivant un cadre juridique officiel. *Une société littéraire*. *Une société de bienfaisance*. *Une société de pêche*. *Une société philharmonique, psychanalytique, archéologique*. *Société savante*, association regroupant des spécialistes, des chercheurs de disciplines scientifiques, littéraires ou artistiques, qui se réunissent pour présenter leurs travaux et en discuter. *Les sociétés savantes ont donné naissance à de nombreuses académies de province*. *Société des rédacteurs*, voir *Rédacteur*. *Société secrète*, organisation politique ou religieuse clandestine qui exige de ses membres qu'ils taisent ou cachent ses activités.

Spécialt. Organisation, groupe d'intérêt économique, commercial ou financier ; entreprise. *Une société financière, commerciale*. *Constituer une société*. *Être actionnaire d'une société*. *Une société coopérative* ou, subst., *une coopérative*, voir *Coopérative*. ÉCON. FINANCES. *Apports en société*, biens mis en commun par les associés lors de la constitution de l'entreprise, du groupe. *Société d'économie mixte*, entreprise industrielle ou commerciale dont le capital est constitué de fonds privés et de fonds publics. *Société civile*, entreprise non commerciale soumise au droit civil. *Société de capitalisation*, établissement financier qui garantit à ses adhérents le versement, à une échéance déterminée, d'une somme fixe calculée en proportion de leurs apports et des intérêts capitalisés. *Société par actions*, entreprise commerciale qui dispose d'un capital social fourni par les associés et réparti en actions. *Société anonyme* ou, par abréviation, *S.A.*, société par actions qui ne porte le nom d'aucun de ses associés. *Société en commandite*, société par actions réunissant deux catégories d'associés, les commandités et les commanditaires. *Société à responsabilité limitée* ou, par abréviation, *S.A.R.L.*, entreprise commerciale dans laquelle les associés répondent des dettes à concurrence de leur apport et ont un droit de regard sur la cession des parts, par opposition à *Société en nom collectif*, dans

laquelle les associés sont solidairement responsables du passif. *Société mère*, entreprise commerciale dont dépendent des filiales. *Société fiduciaire*, qui effectue des opérations financières, comptables, fiscales, etc. pour le compte de personnes morales ou physiques. *Une société d'assurance mutuelle*, voir *Mutuel*. En Suisse romande. *Société faïtière*, voir *Faïtier*. – HIST. *Société fermière*, qui, sous l'Ancien Régime, tenait à ferme la perception de certains revenus.

Dans diverses dénominations. Pour désigner une compagnie religieuse vivant selon certaines règles. *La Société* ou, plus généralement, *la Compagnie de Jésus* ou, par abréviation, *S.J.*, les Jésuites. *Société des missionnaires d'Afrique*. *Société des prêtres de la Mission*, *Société des Missions étrangères de Paris*, voir *Mission*. Dans le domaine artistique et intellectuel. *La Société des gens de lettres*. *La Société des comédiens-français*, qui regroupe les sociétaires de la Comédie-Française. *La Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique* ou, par abréviation, *SACEM*. *La Société des auteurs et compositeurs dramatiques* (par abréviation, *S.A.C.D.*) est l'héritière du Bureau de législation dramatique fondé par Beaumarchais. *La Société royale de Londres*. *La Société de l'histoire de France*. Dans des noms d'organismes ou d'entreprises. *Société des Nations* ou, par abréviation, *S.D.N.*, voir *Nation*. *La Société protectrice des animaux* ou, par abréviation, *S.P.A.* *Société nationale des chemins de fer français* ou, par abréviation, *S.N.C.F.*

3. Commerce que les hommes ont naturellement les uns avec les autres. *Rechercher la société des femmes*. *Fuir la société de ses semblables*. Dans le chapitre « De la société et de la conversation » des « Caractères », *La Bruyère se livre à un pastiche de Montaigne*. *Des talents de société*. *Il est d'une société agréable*.

Loc. et expr. *Jeu de société*, jeu, divertissement conçu pour être joué à plusieurs. Vieilli. *Faire société à quelqu'un*, converser avec lui.

SOCINIANISME n. m. XVII^e siècle. Dérivé de *socinien*.

RELIG. CHRÉTIENNE. Doctrine des Italiens Lelio et Fausto Sozzini, qui rejetait la divinité de Jésus et le dogme de la Trinité. *Le socinianisme se développa au XVI^e siècle en Pologne, où les Sozzini s'étaient réfugiés*.

SOCINIEN, -IENNE n. XVII^e siècle. Dérivé de *Socin*, francisation du nom de *Lelio* (1527-1562) et *Fausto* (1539-1604) *Sozzini*, respectivement fondateur et promoteur de cette doctrine.

Adeptes du socinianisme. *Un édit de 1658 bannit de Pologne les sociniens, qui se dispersèrent et se fondirent dans divers mouvements protestants*. Adj. *L'hérésie socinienne*.

***SOCIO-** Tiré de *social* ou de *société*.

Élément de composition servant à former de nombreux termes didactiques ayant trait à la société, aux groupes sociaux, dont les plus courants figurent ci-après.

***SOCIOBIOGRAPHIE** n. f. XX^e siècle. Composé de *socio-* et de *biographie*.

Méthode critique élaborée par Jean Delay, psychiatre et écrivain, selon laquelle l'histoire d'une famille doit être envisagée dans les rapports qu'entretiennent entre eux ses membres, qu'ils soient parents par le sang ou par alliance. *Jean Delay définit la sociobiographie dans la préface de son ouvrage « Avant mémoire », paru en quatre volumes entre 1979 et 1986, où il évoque l'histoire de sa famille maternelle pendant trois siècles*.

***SOCIOBIOLOGIE** n. f. XX^e siècle. Composé de *socio-* et de *biologie*.

Théorie selon laquelle il existe un déterminisme biologique dans les comportements sociaux, tant chez les animaux que chez l'Homme.

***SOCIOCULTUREL, -ELLE** adj. XX^e siècle. Composé de *socio-* et de *culturel*.

1. Dans le vocabulaire des sciences humaines. Relatif à la fois aux faits culturels et aux faits sociaux ; qui concerne les faits culturels dans leur rapport aux faits sociaux. *Replacer la réception d'une œuvre dans son contexte socioculturel*. *Étudier l'influence du milieu socioculturel sur l'acquisition du vocabulaire*.

2. Se dit d'une institution, d'un service, etc. menant des actions sociales et culturelles. *Un centre socioculturel*. Par ext. *La politique socioculturelle d'une municipalité*.

***SOCIODRAME** n. m. XX^e siècle. Composé de *socio-* et de *drame*, avec influence de l'anglais *sociodrama*.

PSYCHOL. Méthode d'improvisation théâtrale utilisée dans la psychothérapie de groupe pour que puissent s'exprimer les tensions et les conflits à l'œuvre au sein d'un groupe donné. *Alors que dans le psychodrame les individus jouent leur propre rôle, dans le sociodrame les participants endossent le rôle de personnages types*.

***SOCIOÉCONOMIQUE** adj. XX^e siècle. Composé de *socio-* et de *économique*.

Dans le vocabulaire des sciences humaines. Relatif à la fois aux faits sociaux et aux faits économiques ; qui concerne les faits économiques dans leur rapport avec les faits sociaux. *Les mutations socioéconomiques d'une région*. *Un indicateur socioéconomique*.

(On écrit aussi *Socio-économique*.)

***SOCIOÉDUCATIF, -IVE** adj. XX^e siècle. Composé de *socio-* et de *éducatif*.

1. Dans le vocabulaire des sciences humaines. Qui concerne l'éducation ou l'enseignement dans leur relation avec les milieux sociaux. *Des conditions socioéducatives privilégiées, difficiles*.

2. Se dit d'une institution, d'un service, etc. menant des actions sociales et éducatives. *Le secteur socioéducatif*. *Un foyer socioéducatif*. Par ext. *Des mesures socioéducatives*.

(On écrit aussi *Socio-éducatif*.)

***SOCIOGENÈSE** n. f. XX^e siècle. Composé de *socio-* et de *genèse*.

PSYCHOL. Ensemble des facteurs sociaux susceptibles d'engendrer ou de favoriser des troubles psychiques chez un individu.

***SOCIOGRAMME** n. m. XX^e siècle. Composé de *socio-* et de *-gramme*, tiré du grec *gramma*, « lettre, signe ».

Didact. Représentation graphique des résultats d'une étude sociométrique.

***SOCIOLECTE** n. m. XX^e siècle. Composé de *socio-* et de *-lecte*, tiré de *dialecte*.

LINGUIST. Ensemble des façons de parler particulières à un groupe social donné, constituant son usage propre de la langue. *Le verlan, le joul, qui est en usage au Québec, sont des sociolectes*.

***SOCIOLINGUISTIQUE** n. f. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *sociolinguistics*, de même sens.

Étude des usages divers de la langue, en fonction des contextes socioculturels dans lesquels les énoncés sont produits. Adj. *Questions, problèmes sociolinguistiques*.

SOCIOLOGIE n. f. XIX^e siècle. Mot créé par Auguste Comte, à partir de *socio-* et de *-logie*, tiré du grec *logos*, « étude ; discours, traité ».

Science qui postule que le groupe social doit être distingué de l'ensemble des individus qui le composent, et qui prend pour objet les phénomènes qui se manifestent au sein d'un tel groupe. *L'étude de Durkheim sur le suicide constitue une des œuvres majeures de l'histoire de la sociologie. La sociologie marxiste prend pour objet la structure économique de la société occidentale. Sociologie du travail. Sociologie urbaine, paysanne. Par anal. Sociologie animale.*

SOCIOLOGIQUE adj. XIX^e siècle. Dérivé de *sociologie*.

Relatif à la sociologie, qui relève de la sociologie. *Analyse sociologique. Des études sociologiques.*

Titre célèbre : *Les Règles de la méthode sociologique*, d'Émile Durkheim (1895).

***SOCILOGIQUEMENT** adv. XIX^e siècle. Dérivé de *sociologique*.

D'un point de vue sociologique.

***SOCIOLISME** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *sociologie*.

Péj. Tendance consistant à faire de la sociologie l'unique prisme d'interprétation des faits sociaux, voire de certaines questions morales, esthétiques, etc.

SOCIOLOGUE n. XX^e siècle. Dérivé de *sociologie*.

Spécialiste de la sociologie.

***SOCIOMÉTRIE** n. f. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *sociometry*, de même sens, lui-même composé de *socio-*, « socio- », et *-metry*, tiré du grec *metron*, « mesure ».

Didact. Méthode d'analyse qui, à partir de questionnaires et d'observations, évalue de manière quantitative les relations unissant les membres d'un groupe, notamment leurs sentiments mutuels d'affinité ou de rejet. *La sociométrie est utilisée dans les études de dynamique des groupes.*

***SOCIOMÉTRIQUE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *sociométrie*.

Didact. Relatif à la sociométrie. *Test sociométrique.*

***SOCIOPATHE** n. XX^e siècle. Composé de *socio-* et de *-pathe*, tiré du grec *pathos*, « ce qu'on éprouve, souffrance ».

PSYCHOPATHOL. Individu qui présente un trouble de la personnalité le rendant inapte aux exigences de la vie en société.

***SOCIOPHOBIE** n. f. XX^e siècle. Composé de *socio-* et de *-phobie*, tiré du grec *phobos*, « crainte ».

PSYCHOPATHOL. État d'angoisse provoqué par le fait de se trouver en présence de personnes étrangères.

***SOCIOPOLITIQUE** adj. XX^e siècle. Composé de *socio-* et de *politique I*.

Dans le vocabulaire des sciences humaines. Relatif à la fois aux faits sociaux et aux faits politiques ; qui concerne les faits politiques dans leur rapport avec les faits sociaux. *Les conséquences sociopolitiques d'une crise économique. Une analyse sociopolitique du vote ouvrier.*

***SOCIOPROFESSIONNEL, -ELLE** adj. XX^e siècle. Composé de *socio-* et de *professionnel*.

ADM. Se dit de chacun des groupes de personnes exerçant une profession comparable dans lesquels on classe l'ensemble de la population active d'un pays. *En France, la nomenclature des catégories socioprofessionnelles a été créée en 1954. Les agriculteurs exploitants, les employés de commerce constituent des groupes socioprofessionnels.*

***SOCIOTHÉRAPIE** n. f. XX^e siècle. Composé de *socio-* et de *thérapie*.

PSYCHIATR. Se dit de toute technique qui utilise des activités de groupe à des fins thérapeutiques, notamment en vue d'une réinsertion sociale.

SOCLE n. m. XVI^e siècle. Emprunté de l'italien *zoccolo*, signifiant proprement « chaussure », puis de même sens, lui-même issu du latin *socculus*, diminutif de *soccus*, « socque, chausson ».

1. ARCHIT. BX-ARTS. Support sur lequel repose une colonne, un pilier, une statue, un objet décoratif, etc. *Un socle de marbre, en bois. Une vasque montée sur un socle, sur socle.*

Par ext. Pièce servant de base, de support à un élément de construction, à un objet. *Les socles d'un chambranle de porte. Le socle d'une antenne.*

Fig. Ce qui fonde une doctrine, une politique, un système de pensée, etc. *La Résurrection constitue le socle de la foi chrétienne. Un socle de connaissances.*

2. GÉOMORPHOLOGIE. Vaste ensemble de roches, souvent métamorphiques ou plutoniques, ayant subi un fort plissement puis ayant été aplanies par l'érosion. *Un socle peut affleurer ou être recouvert d'une couche sédimentaire. Les socles précambriens. Un socle hercynien. Le socle limousin.*

SOCQUE n. m. XIV^e siècle. Emprunté du latin *soccus*, « socque, chausson » et, en latin médiéval, « sandale à semelle de bois portée par les moines ».

1. Sandale à semelle de bois épaisse. *Enfiler des socques. À la campagne, on portait des socques par-dessus ses chaussons ou ses chaussures afin de les protéger. Des socques japonais.*

2. THÉÂTRE. Chaussure à semelle fine que portaient les acteurs comiques à Rome, par opposition au cothurne, porté par les acteurs tragiques et dont la semelle était très épaisse. Expr. fig. *Il chausse également le cothurne et le socque, il écrit à la fois des tragédies et des comédies.*

***SOCQUETTE** n. f. XX^e siècle. Dérivé de l'anglais *sock*, « chaussette », puis « chaussette, socquette », lui-même issu du latin *soccus*, « socque, chausson » et, en latin médiéval, « sandale à semelle de bois portée par les moines ».

Chaussette qui s'arrête à la cheville. *Des socquettes blanches.*

SOCRATIQUE adj. xvi^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *socraticus*, du grec *sôkratikos*, « de Socrate ou de son école », lui-même dérivé de *Sôkratês*, « Socrate ».

PHIL. Qui est propre à Socrate, à sa pensée, à sa méthode. « *Connais-toi toi-même* » est la devise socratique. *Dialogue socratique*, dialogue dans lequel l'un des interlocuteurs, par le recours à la maïeutique, fait prendre conscience à l'autre des limites et des contradictions de son discours, pour l'amener à reconnaître la vérité. *Ironie socratique*, voir *Ironie*. *Un philosophe socratique* ou, ellipt. et subst., *un socratique*, un disciple de Socrate, un philosophe qui s'inspire de son enseignement. *Platon, Xénophon firent partie des premiers philosophes socratiques. Les cyniques, les cyrénaïques sont parfois appelés « petits socratiques ».*

Loc. *Amour socratique*, désignait la pédérastie, par référence au lien existant entre Socrate et son disciple Alcibiade.

***SODA** n. m. xix^e siècle. Mot anglais, de même sens, forme abrégée de l'expression *soda water*, « eau de Seltz », elle-même composée de *soda*, « soude », et *water*, « eau ».

Boisson gazeuse sucrée et aromatisée. *Boire du soda, un verre de soda. Un soda à l'orange, au citron.* Par ext. En apposition. *Un whisky soda*, un whisky servi avec de l'eau gazeuse.

***SODALITE** n. f. xix^e siècle. Dérivé de *sodium*.

MINÉR. Silicate chloré de sodium et d'aluminium, le plus souvent de couleur bleu marine, qui, une fois poli, est utilisé dans la fabrication de bijoux et d'objets d'art. *Un pendentif en sodalite.*

***SODALITÉ** n. f. xiv^e siècle, d'abord au sens de « confrérie ». Emprunté du latin *sodalitas*, « camaraderie ; corporation », lui-même dérivé de *sodalis*, « camarade, compagnon ; membre d'une corporation ».

Rare. Lien unissant des personnes qui se soutiennent, s'aident mutuellement, fraternité.

***SODÉ, -ÉE** adj. xix^e siècle. Tiré de *sodium*.

CHIM. Qui contient du sodium ou l'un de ses composés, en particulier de la soude. *Chaux sodée. Un apport sodé, un apport en sel.*

***SODIQUE** adj. xix^e siècle. Dérivé de *sodium*.

CHIM. Relatif au sodium ; qui contient du sodium. *Concentration sodique. Solution sodique. Une eau sodique.*

SODIUM (*um* se prononce *ome*) n. m. xix^e siècle. Mot anglais, dérivé de *soda*, « soude ».

CHIM. Métal alcalin, malléable et d'un blanc argenté, extrêmement oxydable et largement répandu dans la nature (symb. Na ; n° at. 11 ; m. at. 22,99). *Le sodium joue un rôle dans de nombreuses fonctions vitales telles que l'osmose ou le fonctionnement des neurones. Le sel de table est essentiellement constitué de chlorure de sodium. L'hydroxyde de sodium est aussi appelé soude caustique. Bicarbonate de sodium* ou, simplement, *bicarbonate*, composé de formule NaHCO₃, employé à divers usages médicaux, alimentaires et domestiques (on dit aussi *Bicarbonate de soude* ou *Sel de Vichy*).

***SODOKU** (*u* se prononce *ou*) n. m. xx^e siècle. Mot japonais, composé de *so*, « rat », et *doku*, « poison ».

PATHOL. Maladie infectieuse due à un spirille et transmise le plus souvent par une morsure de rongeur, qui sévit surtout en Chine et au Japon. *Le sodoku se manifeste par des éruptions cutanées et des poussées de fièvre récurrentes.*

SODOMIE n. f. xii^e siècle. Emprunté du latin *sodomia*, de même sens, lui-même dérivé de *Sodoma*, « Sodome », nom d'une cité biblique qui fut anéantie par Dieu pour punir ses habitants de leurs pratiques sexuelles.

Pratique de la pénétration sexuelle anale. *Théophile de Viau fut jugé pour crime de sodomie.*

***SODOMISER** v. tr. xvi^e siècle. Dérivé de *sodomie*.

Pratiquer la sodomie sur quelqu'un.

SODOMITE n. m. xii^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin chrétien *Sodomita*, du grec *Sodomitês*, « de Sodome, sodomite », lui-même dérivé de *Sodoma*, « Sodome ».

Vieilli. Homme qui pratique la sodomie et, en particulier, homosexuel.

Adj. *Mœurs sodomites.*

SŒUR n. f. x^e siècle. Issu du latin *soror*, de même sens, lui-même tiré d'une racine indo-européenne **swe-*, indiquant l'appartenance à une même communauté.

1. Fille, femme considérée dans son lien de parenté avec une personne née du même père et de la même mère, ou de l'un des deux seulement. *Il a deux sœurs. Sœur aînée, sœur cadette* ou, fam., *grande sœur, petite sœur. Sœurs jumelles, sœurs siamoises. Demi-sœur*, voir ce mot. *Elle a pour lui l'affection d'une sœur*, une affection vive et chaste. *Vivre comme frère et sœur*, se dit d'un couple qui vit dans une grande intimité mais sans avoir de relations charnelles. Suivi d'un nom de famille. *Les sœurs Brontë se prénommaient Charlotte, Emily et Anne. Les sœurs Papin ont empoisonné leurs patronnes.*

DROIT. *Sœur germaine*, issue du même père et de la même mère qu'une autre personne, par opposition à *Sœur consanguine*, qui a le même père que son frère ou que sa sœur, mais une autre mère, et à *Sœur utérine*, qui a la même mère mais un autre père.

Par ext. *Sœur de lait*, se dit d'une enfant qu'une nourrice a allaitée en même temps que son propre fils ou sa propre fille, ou se dit de la fille d'une nourrice que celle-ci a allaitée en même temps qu'un autre enfant. *Sœur adoptive* ou *sœur par adoption*, qui a été adoptée par un père ou une mère ayant d'autres enfants. En composition. *Belle-sœur*, voir ce mot.

Litt. *Les neuf sœurs*, les Muses. *Les sœurs filandières, les sœurs fatales*, les Parques.

Expr. pop. *Et ta sœur !* se dit pour faire taire quelqu'un qui se montre indiscret, qui passe la mesure.

Titre célèbre : *Les Trois Sœurs*, pièce d'Anton Tchekhov (1901).

2. Par anal. Toute femme liée à une autre personne par une affinité de sentiments, une situation commune, l'appartenance à une même communauté, etc. *Elle est sa sœur d'infortune, de souffrance. Sœur maçonnerie* ou, simplement, *sœur*, titre dont se servent les adeptes de la franc-maçonnerie.

Spécialt. RELIG. CHRÉTIENNE. *Mes sœurs*, formule par laquelle un prêtre s'adresse à ses fidèles de sexe féminin. *Sœur* désigne aussi une religieuse, quand on lui parle ou quand on parle d'elle, dans la plupart des ordres et des communautés. *Entrez, ma sœur. J'ai parlé à une sœur* ou, fam., *à une bonne sœur de l'école. Sœur coadjutrice, sœur*

converse. Sœur écoute, religieuse qui accompagnait au parloir une autre religieuse. *Sœur Marie de l'Incarnation. La sœur Thérèse. Un ordre de sœurs missionnaires. La congrégation des Sœurs de l'Enfant-Jésus. Sœurs de la Charité*, nom parfois donné aux Filles de la Charité (voir *Charité*). *Les Petites Sœurs des pauvres. Sœurs grises*, nom donné à des religieuses de divers ordres, dont l'habit est gris.

3. Fig. Chose qui ressemble, qui s'apparente à une autre en de nombreux points, ou avec laquelle elle est particulièrement liée. *La poésie et la peinture sont sœurs. La paresse est souvent sœur de l'ennui.*

En apposition. *Une âme sœur*, voir *Âme. Langues sœurs*, qui dérivent d'une même langue, dite *Langue mère*. – BIOL. *Chromatides sœurs*, qui, dans un chromosome à deux chromatides, sont attachées par le centromère avant la mitose. – HIST. *Les républiques sœurs*, nom donné aux États où, sous l'influence de la France révolutionnaire, principalement pendant le Directoire et le Consulat, des monarchies ou des oligarchies furent renversées et des constitutions républicaines adoptées. *La République cisalpine, fondée en 1797, était une des républiques sœurs.*

SCURETTE n. f. xv^e siècle, au sens de « religieuse » ; xvi^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *sœur*.

Fam. Diminutif affectueux de *Sœur*.

SOFA n. m. xvi^e siècle. Mot turc, signifiant « estrade », lui-même emprunté de l'arabe *suffa*, « coussin, estrade ».

1. HIST. Estrade pourvue de tapis et de coussins, sur laquelle le grand vizir tenait audience et recevait ses hôtes de marque. *Avoir les honneurs du sofa.*

2. Pièce d'ameublement servant de lit de repos ou de siège, à dossier et à joues. *Un sofa du xviii^e siècle. S'étendre sur un sofa.*

(On a écrit aussi *Sopha*.)

SOFFITE n. m. xvii^e siècle. Emprunté de l'italien *soffito*, « plafond », lui-même issu du latin tardif **suffictus*, altération de *suffixus*, participe passé de *suffigere*, « fixer, attacher, suspendre ».

1. ARCHIT. Face inférieure d'un élément architectural, que l'on peut observer du sol. *Le soffite d'un linteau. Un soffite pourvu de caissons.* Par méton. Ornement figurant sur cette face. *Les soffites d'un plafond.*

2. BÂT. Pièce de tôle perforée que l'on fixe aux fermes d'un toit, sous la corniche, afin d'assurer une bonne ventilation de la toiture. *Poser, clouer des soffites.*

***SOFTBALL** (se prononce *soft'bôl*) n. m. xx^e siècle. Mot anglais, composé de *soft*, « doux », et *ball*, « balle, ballon ».

Sport proche du base-ball, se pratiquant sur un terrain plus petit et avec une balle plus molle.

***SOGDIEN, -ENNE** (g se fait entendre) adj. xvii^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *Sogdiani*, du grec *Sogdianoï*, « les Sogdiens », lui-même dérivé de l'ancien perse *Sugda*, « Sogdiane ».

ANTIQ. Relatif à la Sogdiane, contrée de l'ancienne Perse, et à ses habitants. *La cité sogdienne de Samarcande.* Subst. *Un Sogdien, une Sogdienne*, un habitant de cette contrée. *Le sogdien*, la langue qui était parlée en Sogdiane. *Le sogdien est une langue iranienne.*

SOI pr. pers. de la troisième personne et n. m. x^e siècle, *se*, puis *sei* ; xii^e siècle, *soi*. Issu du latin *se*, de même sens.

I. Forme tonique du pronom personnel réfléchi de la troisième personne du singulier et du pluriel, aux deux genres. *Soi* peut être renforcé par l'adjectif indéfini *Même*, comme dans *Ne faire confiance qu'à soi-même, se connaître soi-même, régler un différend soi-même.*

1. *Soi* représente une personne. *Soi* se rapporte à un sujet indéterminé, général ou non exprimé. *On ne doit pas trop parler de soi. Chacun travaille pour soi. Quiconque rapporte tout à soi n'a pas beaucoup d'amis. Une femme qui n'aime que soi. L'homme porte souvent son enfer avec soi. Les gens toujours contents de soi sont agaçants. Prendre sur soi. Il faut s'aimer soi-même. La haine de soi. Être sûr de soi, être cohérent avec soi-même. Un tel paysage pour soi seul !*

Soi se rapporte à un sujet déterminé (dans cet emploi, on lui préfère le plus souvent les formes non réfléchies *lui, elle, eux, elles*, sauf lorsqu'il permet d'éviter une ambiguïté, comme dans la phrase *Il a beau aimer son frère, il n'a pensé qu'à soi en cette affaire*). *Il a gardé son opinion par-devers soi. Elle manque de confiance en soi.*

Loc. et expr. *À part soi*, en son for intérieur. *Être propre sur soi* (fam. et plaisant), avoir une apparence nette et soignée. *Charbonnier est maître chez soi*, chacun vit comme il lui plaît dans sa maison. *Charité bien ordonnée commence par soi-même. Chacun pour soi et Dieu pour tous. On a souvent besoin d'un plus petit que soi*, par allusion à la fable de La Fontaine « Le Lion et le Rat ». En composition. *Quant-à-soi*, voir ce mot. *L'entre-soi*, l'état de personnes qui ne fréquentent que des gens de leur milieu. *Ils vivent dans un tranquille entre-soi.*

Subst. *Considérer quelqu'un comme un autre soi, un autre soi-même.*

Titres célèbres : *Une chambre à soi*, de Virginia Woolf (1929) ; *La Vie devant soi*, d'Émile Ajar (1975).

2. *Soi* représente une chose (dans cet emploi, on lui préfère le plus souvent les formes non réfléchies *lui, elle, eux, elles*). *Soi* se rapporte à un sujet général. *Un bienfait porte sa récompense avec soi. Les remords que le crime traîne après soi.*

Soi se rapporte à un sujet déterminé. *Cette affaire parle de soi. L'incendie s'est éteint de soi-même.*

Loc. et expr. *De soi, en soi*, par sa nature. *De soi le vice est odieux. Le repos est agréable en soi. Fin en soi*, fin qui a une valeur universelle et absolue et, par ext., but recherché pour lui-même. *La victoire était pour lui une fin en soi. Aller de soi*, être évident, s'imposer à l'esprit. *Sa démission allait de soi. Cela va de soi.* PHIL. *L'être en soi*, l'être qui existe en dehors et indépendamment de toute connaissance. En composition. *En-soi, Pour-soi*, voir ces mots.

II. N. m. PHIL. S'emploie parfois pour désigner ce qui fait l'individualité, l'unité de chaque sujet. *Dans « Essai sur l'entendement humain », John Locke soutient que c'est la conscience réflexive qui garantit l'existence du soi.*

SOI-DISANT adj. inv. xv^e siècle. Composé de *soi* et de *disant*, participe présent de *dire* I.

Qui se prétend tel ; qui revendique telle identité, tel état. *Le soi-disant héritier, la soi-disant légataire. De soi-disant docteurs.* Parfois advt. *Il a soi-disant été agressé.*

Soi-disant ne s'emploie qu'au sujet d'êtres vivants qui énoncent quelque chose les concernant. Il serait donc abusif de dire « Ce soi-disant avare s'est révélé très généreux » ou « ce soi-disant succès ne lui a profité en rien ».

I. SOIE n. f. XII^e siècle. Issu du latin populaire *seta*, de même sens, altération du latin classique *saeta*, « soie, crin d'un animal », puis « objet en soie ».

1. Poil raide et épais qui pousse sur le corps des Suidés. *Les soies du sanglier sont noires à pointes rousses. Le porc a des soies sur le haut du cou et sur le dos. Un pinceau en soies.*

Par anal. ZOOLOGIE. Filament présent sur le corps de certains invertébrés, qui peut avoir diverses fonctions. *Des vers, comme l'arénicole, ont des soies locomotrices. Les soies sensorielles de la mouche.* – BOTANIQUE. Chez les mousses, organe allongé et grêle qui porte l'urne contenant les spores (on dit aussi *Pédicelle*).

2. Matière filamenteuse constituée de protéines fibreuses que sécrètent divers arthropodes. *L'araignée produit de la soie pour tisser sa toile. Le fourreau de soie d'une larve de papillon.*

Spécialt. TEXTILE. Fil produit par la chenille du bombyx du mûrier, appelée « ver à soie », dont on fait un tissu fin et brillant ; par méton., ce tissu lui-même. *Chaque cocon de bombyx du mûrier est formé d'un seul fil de soie mesurant près d'un kilomètre de long. La culture de la soie est plus souvent désignée par le terme de sériciculture. Soie grège, telle qu'on l'obtient lorsque l'on dévide le cocon. Soie écrue ou, moins souvent, soie crue, non lavée. Soie folle, qui n'a pas subi de moulinage. Les soies folles sont aussi appelées effiloches. Soie moulignée, formée par l'assemblage de plusieurs fils grèges tordus sur eux-mêmes. Cuire la soie, la laver dans un bain alcalin. Une bobine de soie. Une étoffe de soie. Une soie fine, à gros grain. Peau de soie, tissu assez lourd, à l'aspect satiné, dont la chaîne est en soie. Une robe en soie, des bas de soie. La peinture sur soie. L'industrie lyonnaise de la soie fut florissante au XIX^e siècle. La route de la soie, voir Route. Pou-de-soie, voir ce mot. Expr. litt. *Des jours filés d'or et de soie*, une existence heureuse, par allusion aux Parques, qui filaient avec ces matières la destinée des mortels promis à la félicité.*

Par ext. *Soie sauvage*, tirée de la chrysalide d'autres espèces de papillons que le bombyx du mûrier, que l'on récolte dans la nature, notamment en Inde, en Chine et à Madagascar. *Le tussor et le chantoung sont des soies sauvages. La soie sauvage est d'aspect mat et granuleux.*

Par anal. *Soie artificielle*, fabriquée à partir d'une fibre synthétique, par opposition à la soie dite naturelle (on dit aussi *Rayonne*). *Soie marine* ou *soie de mer*, que l'on fabriquait à partir du byssus de la pinne marine. *La soie marine était une étoffe précieuse aux reflets dorés.*

Loc. adj. fig. *De soie*, qui a l'aspect, la finesse, la douceur de ce tissu. *Une chevelure de soie. Un ciel de soie. Papier de soie*, papier fin et translucide. TECHN. *Plâtre de soie*, plâtre très finement broyé.

II. SOIE n. f. XV^e siècle. Tiré de *soie I*, parce que cette partie est fine et dure comme un poil de sanglier.

Extrémité de la lame d'une épée, d'un sabre, d'un couteau qui est fichée dans la poignée, dans le manche.

SOIERIE n. f. XIV^e siècle. Dérivé de *soie I*.

1. Étoffe de soie. *Des soieries chatoyantes. Une soierie ancienne.*

2. Industrie ou commerce de la soie ; fabrique d'articles de soie. *Cette famille est dans la soierie depuis cent ans. Les soieries d'Italie.*

SOIF n. f. XII^e siècle, *sei* ; XIII^e siècle, *soif*. Issu du latin *sitim*, accusatif de *sitis*, « soif ».

Besoin, envie de boire. *Avoir soif, grand soif* ou *grand-soif. Souffrir de la soif. Une soif brûlante, inextinguible. Apaiser, étancher sa soif. Boire à sa soif. Cette chaleur donne soif. Les boissons sucrées exaspèrent la soif.*

Loc. et expr. *Jusqu'à plus soif*, assez pour satisfaire complètement ce besoin et, fig. et fam., immodérément, indéfiniment. *Ils découvrirent une fontaine et burent jusqu'à plus soif. Ils ont profité de leur séjour jusqu'à plus soif. Mourir de soif*, mourir par manque d'eau et, par exag., avoir un besoin urgent de boire (en ce sens, on dit aussi, familièrement, *Crever de soif*). *Boire sans soif* (fam.), boire de l'alcool avec excès. *Un boit-sans-soif* (fam.), un ivrogne. *Il fait soif* (pop.), s'emploie pour signifier qu'on a envie de boire, en particulier une boisson alcoolisée. *Un vin de soif*, un vin peu alcoolisé, que l'on boit pour se désaltérer. Fig. *C'est la faim qui épouse la soif*, se dit de deux personnes sans fortune qui se marient. *Garder une poire pour la soif*, ménager, réserver quelque chose pour l'utiliser plus tard.

Prov. *On ne fait pas, on ne peut pas faire boire un âne qui n'a pas soif*, se dit lorsqu'on ne parvient pas à forcer quelqu'un à agir contre son gré.

Par anal. En parlant de la végétation, de la terre. *Vos plantes ont soif, meurent de soif.*

Fig. Désir ardent, immodéré de quelque chose. *Une soif d'honneurs, de pouvoir, de vengeance. Avoir soif de liberté. La soif d'aimer, de vivre. La soif de l'or. Ce tyran a soif de sang. Heureux ceux qui ont faim et soif de justice, car ils seront rassasiés*, l'une des Béatitudes, dans l'Évangile selon saint Matthieu.

Titres célèbres : *Les dieux ont soif*, d'Anatole France (1912) ; *La Soif et la Faim*, d'Eugène Ionesco (1965).

***SOIFFARD, -ARDE** n. XIX^e siècle. Dérivé de *soif*.

Fam. Personne qui boit trop, ivrogne.

***SOIGNANT, -ANTE** adj. XII^e siècle, *soignante*, comme nom, au sens de « concubine » ; XX^e siècle, au sens actuel. Participe présent de *soigner*.

Se dit d'une personne qui administre des soins médicaux, notamment en milieu hospitalier. *Le personnel soignant d'une clinique. Un aide soignant ou aide-soignant*, qui seconde le personnel infirmier notamment dans un établissement hospitalier. *Des aides soignantes et des infirmières*. Subst. *Une équipe de soignants.*

SOIGNÉ, -ÉE adj. XVII^e siècle. Participe passé de *soigner*.

Qui est fait avec soin, avec application, qui est l'objet d'une attention minutieuse. *Un ouvrage soigné. Il parle un français très soigné. Ses repas sont toujours fort soignés.*

Se dit en particulier de l'apparence physique, de la mise d'une personne. *Un maquillage peu soigné. Une toilette soignée*. Par méton. *C'est un homme élégant et soigné. Il se néglige à présent, lui naguère si soigné.*

SOIGNER v. tr. XII^e siècle. Issu du latin tardif *soniare*, de même sens, lui-même issu du bas francique *sumjôn*, « s'occuper de ».

1. Apporter une attention particulière à l'exécution d'une tâche, veiller minutieusement à ce que l'on fait, à ce que l'on montre de soi. *Soigner son travail. Soignez davantage vos devoirs. Il soigne son style. Un peintre qui ne soigne pas assez les détails. Cet homme public soigne son image. Soigner sa mise, sa toilette*. Pron. *Il devrait se soigner davantage*, se soucier davantage de son apparence.

2. Prendre soin d'une chose pour la maintenir en bon état ; s'occuper attentivement d'un être vivant, le traiter avec égards, de façon à préserver son bien-être, à garantir son confort. *Soigner son jardin. Chez cette nourrice, les enfants sont très bien soignés. Il ne soigne pas bien son bétail.* Plaisant. *Ils espèrent hériter de lui, alors ils le soignent*, ils cherchent à lui faire plaisir, à s'en faire bien voir. Pron. *C'est un homme qui se soigne bien*, qui est attentif à son propre confort, qui recherche ses aises.

Spécialt. Dispenser des soins médicaux à un être vivant ; s'employer à guérir une blessure, une affection, une maladie. *C'est ce médecin qui l'a soigné durant sa grippe. Il soigne ses patients avec dévouement. Le vétérinaire a encore deux animaux à soigner. Soigner une main brûlée avec des compresses grasses. Il faudrait soigner cette plaie. Soigner l'entorse d'un cheval.* Pron. À valeur réfléchie. *Vous devriez rentrer chez vous et vous soigner.* À valeur passive. *La lèpre peut se soigner grâce à des antibiotiques.*

***SOIGNEUR, -EUSE** n. ^{XX^e} siècle. Dérivé de *soigner*.

1. SPORTS. Personne qui dispense à un sportif les soins nécessaires au maintien de sa forme physique, au cours de son entraînement ou lors d'une compétition. *Le soigneur d'une équipe de football. Le soigneur a bandé les poignets du boxeur avant le combat.*

Par anal. *Un soigneur de chevaux de course, de lévriers.*

2. Employé chargé, notamment dans un jardin zoologique, de nourrir les animaux, de veiller à leur hygiène, à la propreté de leurs enclos, etc. *Un soigneur animalier. Le soigneur a signalé au vétérinaire que le panda était souffrant.*

SOIGNEUSEMENT adv. ^{XII^e} siècle. Dérivé de *soigneux*.

Avec soin, avec attention. *Tracez plus soigneusement vos lettres. J'ai examiné soigneusement cette affaire.*

SOIGNEUX, -EUSE adj. ^{XII^e} siècle. Dérivé de *soigner*.

1. Qui accomplit ce qu'il doit faire avec soin, avec application. *Un ouvrier, un artisan soigneux. Un enfant ordonné et soigneux.* Par méton. *Il a fait de soigneuses recherches à ce sujet.*

2. Suivi de la préposition *de*. Qui prend soin des choses qui le touchent, qui leur porte une attention particulière. *Être soigneux de son apparence, de sa personne. Il est fort soigneux de ses propres intérêts.* Avec un infinitif. *Elle est soigneuse de préserver sa réputation, d'obliger ses amis.*

SOIN n. m. ^{XI^e} siècle. Issu du francique *sumi*, « souci, soin, chagrin ».

1. Class. Inquiétude, tourment. *La vie des grands est pleine de soins. Le soin que cause l'ambition.*

2. Application que l'on met à accomplir une tâche, attention particulière que l'on porte à ce que l'on fait, à ce que l'on donne à voir de soi. *Travailler avec soin. Les devoirs de cet élève ne sont pas faits avec suffisamment de soin. Il écrit sans soin. Ce n'est pas manque de soin, faute de soin. Il apporte un grand soin, un soin extrême à sa tenue. J'y donnerai tout mon soin ou, au pluriel, tous mes soins. Le soin qu'il a de plaire l'empêche d'être sincère.*

Loc. et expr. *Avoir, prendre soin d'une chose* et, par ext., *d'une personne*, veiller à ce qu'une chose demeure en bon état, pourvoir au bien-être, au confort d'une personne. *Il n'a pas assez soin de sa santé. Il a pris soin, grand soin de mes affaires. Ayez soin de vous. Prenez soin, bien soin de cet enfant. Avoir, prendre soin de faire quelque chose*, y être attentif, s'y employer. *Il prit soin de l'instruire. Être sans soin*, être négligé dans sa mise, dans son apparence.

3. Charge, responsabilité qu'a une personne à l'égard de quelque chose. *Dans les grands restaurants, un sommelier a le soin des vins et des alcools. La portière d'un monastère a le soin de répondre aux visiteurs. Il lui a confié le soin de l'éducation de son fils.*

Par ext. *Il laisse au temps le soin de venger sa mémoire.*

4. Au pluriel. Actes par lesquels on veille au bon état d'une chose, on assure à une personne, à un animal une existence agréable, on lui épargne des peines. *Des soins minutieux, délicats. Les soins de la vigne, de la terre. Les soins du ménage*, l'entretien de la maison. *Des soins maternels. Elle prodigue à ses parents les soins les plus pressés. Entourer son chien de soins attentifs.* Class. *Rendre des soins à une femme*, l'entourer d'assiduités, lui faire la cour.

Loc. et expr. *Par les soins de quelqu'un*, grâce à lui. *Les poèmes d'André Chénier furent publiés par les soins d'Henri de Latouche et l'œuvre de Kafka, par les soins de son ami Max Brod. Aux bons soins d'Untel*, formule accompagnant un pli, un colis, et qui mentionne la personne chargée de le remettre à son destinataire. *Être aux petits soins pour quelqu'un*, se montrer très prévenant à son égard.

Spécialt. Moyens que l'on met en œuvre pour garder le corps dans de bonnes conditions d'hygiène ou pour lui conserver une apparence agréable ; actions thérapeutiques, traitement visant à maintenir ou à rétablir la santé de quelqu'un. *Les soins corporels. Les soins de toilette, de beauté. Un institut de soins. Il a fait une rechute faute de soins. Les unités de soins d'un hôpital. Les soins postopératoires. Administrer les soins d'urgence, les premiers soins à un blessé. Le remboursement des soins de santé, des soins médicaux. Protocole de soins*, établi par une autorité médicale ou institutionnelle et s'appuyant sur des documents précis pour codifier la bonne pratique d'un acte médical ou paramédical. *Soins palliatifs*, dispensés pour soulager les malades incurables ou accompagner la fin de vie. Parfois au singulier. *Préparer un patient pour un soin. Un soin du visage, du corps.*

SOIR n. m. ^{X^e} siècle, *ser* ; ^{XII^e} siècle, *soir*. Issu du latin *serus*, « tardif, du soir ».

Moment de la journée où le soleil décline et qui précède la nuit ; temps qui s'écoule entre la fin de l'après-midi et l'heure du coucher. *Le soir tombe vite sous les tropiques. C'était le soir. Vers le soir. Sur le soir. La bataille dura jusqu'au soir. Un beau soir d'été. La fraîcheur du soir. Se brosser les dents le matin et le soir* ou, ellipt., *matin et soir. Travailler le soir. Il rentre chez lui tard le soir. Nous nous verrons un de ces soirs. Je l'ai rencontré hier au soir* ou, ellipt., *hier soir*. En apposition. *Elle reçoit ses amis tous les jeudis soir.*

Par ext. En parlant des heures qui s'écoulent depuis la fin de l'après-midi jusqu'à minuit. *Elle fut réveillée à onze heures du soir par un coup de téléphone.*

Loc. et expr. *À ce soir*, formule utilisée pour prendre congé de quelqu'un que l'on doit revoir à la fin du même jour. *Au soir de...*, s'emploie pour désigner la fin d'une journée marquée par un événement important, historique. *Au soir d'Eylau. Du matin au soir, du soir au matin*, toute la journée, toute la nuit et, fig., continuellement. *Du soir*, se dit de ce qui a lieu en fin de journée, de ce qui est propre à ce moment. *Des cours du soir*, que les adultes peuvent suivre après une journée de travail. *École du soir*, voir *École*. *Une robe du soir*, une robe longue réservée à certaines réunions ou occasions de la vie mondaine. *L'étoile du soir*, nom donné à la planète Vénus quand on la voit au crépuscule. *Un journal du soir*, qui paraît l'après-midi ou dans la soirée. *Être du soir* (fam.), être accoutumé à se coucher tard, être plus actif à la fin de la journée

qu'au début. Fig. *Le soir de la vie* (litt.), la vieillesse. HIST. *Le grand soir*, pour Marx, le jour attendu où devait s'accomplir la révolution prolétarienne.

Prov. *Araignée du matin, chagrin ; araignée du soir, espoir. Rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin*, un ciel rouge au coucher du soleil et blanc le lendemain matin présage un beau temps, propice au voyage.

Titre célèbre : *Les Visiteurs du soir*, film de Marcel Carné (1942).

SOIRÉE n. f. XIII^e siècle. Dérivé de *soir*.

1. La partie de la journée qui s'écoule entre le déclin du jour et le moment où l'on se couche. *Une chaude soirée d'été. Les soirées sont longues en hiver. Passer ses soirées à travailler, toutes ses soirées dehors. Il vous téléphonera dans la soirée, au cours de la soirée, en fin de soirée. Cette pièce ne se joue qu'en matinée, qu'en soirée. Je vous souhaite une bonne soirée.*

2. Réunion amicale, mondaine, festive, etc. qui a lieu le soir. *À quelle heure votre soirée commence-t-elle ? Être invité à une soirée. Aller en soirée. Une soirée déguisée, dansante. Une soirée musicale. Une soirée de gala. Les soirées littéraires de Mme de Genlis. « Les Soirées de Médan » sont un recueil de 1880 qui regroupe des nouvelles de six écrivains naturalistes.* Par ext. *Suivre une soirée électorale à la télévision.*

Loc. *De soirée*, se dit d'un vêtement réservé aux cérémonies, aux occasions de la vie mondaine. *Tenue, robe de soirée.*

Titre célèbre : *Les Soirées de Saint-Petersbourg*, de Joseph de Maistre (1821).

***SOISSONS** n. m. XVIII^e siècle. Tiré du nom de Soissons, ville où furent d'abord cultivés ces haricots.

Variété de gros haricots en grains, d'un blanc ivoire. *Des magrets de canard aux soissons.*

SOIT conj. et adv. XII^e siècle. Troisième personne du singulier du subjonctif présent du verbe *être*.

1. Conj. (*t* ne se fait pas entendre). 1. S'emploie pour introduire chacun des termes d'une alternative. *Soit l'un, soit l'autre. Soit ici, soit là-bas. Soit vous lui écrivez, soit vous lui téléphonez. Selon son humeur, il lit soit des romans, soit des essais.* Loc. conj. *Soit que. Soit qu'il pleuve, soit qu'il neige...*

Class. Pour introduire le premier terme d'une alternative, en corrélation avec *ou*. *Soit courage ou témérité, il n'hésita pas.* Loc. conj. *Soit que. Soit qu'il fût fâché ou qu'il fût las, il partit.*

Par ext. Dans un choix comportant plus de deux termes. *Vous pouvez vous y rendre soit aujourd'hui, soit demain, soit la semaine prochaine.*

2. S'emploie pour expliquer, préciser ce qui vient d'être dit. *L'incendie a ravagé son domaine, soit trois cents hectares de bois et de terres cultivées. Les cinq doigts de la main, soit encore le pouce, l'index, le majeur, l'annulaire et l'auriculaire.*

3. S'emploie pour poser les données d'un problème de mathématiques, de physique, etc. *Soit deux droites A et B qui se coupent en un point C... Soit un train qui part de Brest à onze heures et roule à cent cinquante kilomètres à l'heure...*

II. Adv. (*t* se fait entendre). S'emploie pour exprimer son consentement ou manifester son accord tout en marquant une certaine réserve. *Allons-y en voiture. – Soit ! Cet élève est très dissipé. – Soit, mais il est fort intelligent.*

***SOIT-COMMUNIQUÉ** n. m. sing. XIX^e siècle. Composé de *soit*, forme conjuguée d'*être*, et de *communiqué*, participe passé de *communiquer*.

DROIT. Seulement dans la locution *Ordonnance de soit-communicé*, par laquelle un juge d'instruction communique le dossier d'une affaire au ministère public, afin que celui-ci donne ses réquisitions.

SOIXANTAINE (*x* se prononce *ss*) n. f. XII^e siècle. Dérivé de *soixante*.

Nombre de soixante ou d'environ soixante. *Le total de nos abonnés vient d'atteindre la soixantaine. Ils étaient une bonne soixantaine. Cela s'est passé il y a une soixantaine d'années.*

Spécialt. L'âge de soixante ans. *Il a passé la soixantaine. Avoir la soixantaine*, environ soixante ans.

SOIXANTE (*x* se prononce *ss*) adj. numér. et n. m. inv. XII^e siècle. Réfection, d'après le latin, de l'ancienne forme *seisante*, elle-même issue du latin tardif *sexanta*, altération de *sexaginta*, « soixante ».

I. Adj. numér. cardinal inv. 1. Qui est composé de six dizaines, de six fois dix. *Les soixante élèves sont répartis en deux classes. Soixante kilogrammes. Une heure compte soixante minutes. Un appartement de soixante et un, de soixante-sept mètres carrés.* Se combine avec *Onze, Douze, Treize*, etc. pour former les adjectifs numériques compris entre soixante-dix et quatre-vingts. Ellipt. *Rouler à soixante*, à soixante kilomètres par heure.

2. Employé comme adjectif numéral ordinal invariable. Soixantième. *Cet extrait se trouve à la page soixante. Les années soixante ou les années 1960.*

II. N. m. inv. 1. Ensemble formé par soixante unités. *Le quotient de soixante divisé par dix est six. Il a été élu avec soixante pour cent des voix.*

2. Combinaison de chiffres qui représente le nombre soixante. *Soixante s'écrit 60 en chiffres arabes et LX en chiffres romains.*

3. Ce qui porte le numéro soixante dans une série. *Le soixante du boulevard Victor-Hugo.*

***SOIXANTE-DIX** (le premier *x* se prononce *ss* ; le second *x* ne se fait pas entendre devant une consonne ou un *h* aspiré, il se prononce *z* devant un nom commençant par une voyelle ou un *h* muet et il se prononce *ss* quand *soixante-dix* est seul ou quand il est final) adj. numér. et n. m. inv. XII^e siècle. Composé de *soixante* et de *dix*.

I. Adj. numér. cardinal inv. 1. Qui est composé de sept dizaines, de soixante plus dix. *Célébrer les soixante-dix ans d'une institution. La fréquence du pouls est en moyenne, chez l'homme, de soixante-dix battements par minute. En Belgique et en Suisse romande, on utilise la forme « septante » et non pas « soixante-dix ».* Ellipt. *La vitesse est limitée à soixante-dix sur cette route, à soixante-dix kilomètres par heure.*

2. Employé comme adjectif numéral ordinal invariable. Soixante-dixième. *Numéro soixante-dix. Les années soixante-dix ou les années 1970. L'an mil cinq cent soixante-dix. Il occupe la chambre soixante-dix.*

II. N. m. inv. 1. Ensemble formé par soixante-dix unités. *Cinquante plus vingt font soixante-dix.*

2. Combinaison de chiffres qui représente le nombre soixante-dix. *Soixante-dix s'écrit 70 en chiffres arabes et LXX en chiffres romains.*

3. Ce qui porte le numéro soixante-dix dans une série. *Elle réside au soixante-dix de l'avenue.*

***SOIXANTE-DIXIÈME** (le premier x se prononce ss ; le second x se prononce z) adj. xv^e siècle. Dérivé de *soixante-dix*.

1. Adj. numér. ordinal. Qui occupe, dans une série, la place, le rang que marque le nombre soixante-dix. *Le soixante-dixième étage d'un gratte-ciel*. Subst. *Il est le soixante-dixième et dernier du classement*.

2. Qui est contenu soixante-dix fois dans un tout. *La soixante-dixième partie d'un ensemble*. Subst. *Un soixante-dixième s'écrit, en chiffres, 1/70*.

***SOIXANTE-HUITARD, -ARDE** (x se prononce ss) adj. (pl. *Soixante-huitards, soixante-huitardes*). xx^e siècle. Dérivé de *soixante-huit*, abréviation de *mille neuf cent soixante-huit*, par référence aux mouvements de révolte des étudiants puis des ouvriers qui eurent lieu en France au mois de mai de cette année, sur le modèle de *quarante-huitard*.

Fam. et parfois péj. Relatif aux événements de mai 1968, aux idées qui les inspirèrent, ou aux personnes qui y participèrent. *L'esprit soixante-huitard*. *La génération soixante-huitarde*. Subst. *Un soixante-huitard, une soixante-huitarde*.

SOIXANTIÈME (x se prononce ss) adj. xii^e siècle. Dérivé de *soixante*.

1. Adj. numér. ordinal. Qui occupe, dans une série, la place, le rang que marque le nombre soixante. *Ils ont fêté leur soixantième anniversaire de mariage*. *Le soixantième jour de grève*. Subst. *Vous êtes la soixantième de la liste*.

2. Qui équivaut à l'une des soixante parties égales d'un tout. *La seconde est la soixantième partie de la minute*. Subst. *À Athènes, une mine valait le soixantième d'un talent*. *Un soixantième s'écrit, en chiffres, 1/60*.

***SOJA** n. m. xviii^e siècle. Mot néerlandais, emprunté du japonais *shoyu*, « sauce de soja », lui-même emprunté du chinois *chiang-yu*, « huile de soja », composé de *chiang*, « soja », et *yu*, « huile ».

BOT. 1. Plante légumineuse de la famille des Papilionacées, originaire d'Asie du Sud-Est, cultivée pour ses graines riches en protéines et en lipides. *Le soja cru est toxique pour l'homme*. *Huile, lait de soja*. *La sauce au soja est obtenue par fermentation*.

2. Loc. *Soja vert* ou, simplement, *soja*, nom abusivement donné à une espèce de haricot que l'on peut consommer cuit ou cru. *Une salade de pousses de soja*. *Des germes de soja*.

I. SOL n. m. xv^e siècle. Emprunté du latin *solus*, « base, fondement ; sol », puis « pays, région ».

1. Surface de la terre où l'on se tient, où l'on marche, sur laquelle on construit, etc. ; par ext., toute surface horizontale formant la partie inférieure d'une pièce, d'un bâtiment, etc. *À ras, au ras du sol*. *Au niveau du sol*. *S'asseoir sur le sol*. *Tomber au sol*. *Creuser le sol*. *Le sol est inégal, détrempe, glissant*. *Des débris jonchent le sol*. *Le sol se déroba sous ses pieds*. *Le sol d'une cave, d'un balcon*. *Un sol carrelé, parqueté*. *L'entretien des sols*. *Cette chambre a été rénovée du sol au plafond*, entièrement. Loc. *Personnel au sol*, ensemble des employés d'une compagnie aérienne ou maritime qui ne voyagent pas, par opposition à *Personnel navigant* (on dit aussi *Personnel non navigant*).

Par méton. Pour parler d'une nation, d'un pays déterminés. *Retrouver le sol natal, le sol de sa patrie*. *Naître sur le sol danois*.

Spécialt. DROIT. *Droit du sol*, selon lequel une personne a la nationalité de l'État où elle est née, par opposition à *Droit du sang*. – TECHN. *Garde au sol*, voir *Garde I*. –

ADM. *Plan d'occupation des sols* (par abréviation, *P.O.S.*), ensemble des règles et des servitudes fixées par les services d'urbanisme, qui déterminent l'utilisation des diverses parties du territoire d'une commune (on dit aussi *Plan local d'urbanisme* ou, par abréviation, *P.L.U.*). – SPORTS. *La gymnastique au sol* ou, ellipt., *le sol*, la discipline sportive qui s'exerce sur un praticable et consiste en un enchaînement de mouvements acrobatiques exécuté en musique. *Le sol est une discipline olympique depuis 1932*. En boxe. *Rester au sol pour le compte*, être mis hors de combat. – MILIT. *Missile sol-sol*, lancé à partir d'une base à terre contre un objectif terrestre. *Des missiles sol-sol*. *Missile sol-air*, généralement affecté à la défense antiaérienne. *Missile mer-sol*, lancé à partir d'un sous-marin ou d'un navire contre une cible terrestre.

Par anal. *Le sol lunaire est percé de nombreux cratères*.

2. Couche de terrain, d'épaisseur variable, considérée quant à sa nature et à ses qualités productives. *Ce sol est aride, fertile*. *Sol léger, lourd*. *Un sol favorable à la vigne*. *Amender le sol*. *Sol granitique, calcaire, argileux*. *Sol sablonneux, marécageux*. *Rente du sol* (vieilli), profit, revenu net tiré d'un fonds de terre.

Spécialt. GÉOMORPHOLOGIE. Pellicule meuble présente à la surface de l'écorce terrestre, issue de la transformation de la roche mère et de la décomposition de matières organiques. *L'étude des sols est l'objet de la pédologie*. *La dynamique des sols*. *Le podzol et la rendzine sont deux types de sol*. *Profil d'un sol*, représentant l'ensemble des horizons qui peuvent être observés dans la profondeur de ce sol (on dit aussi *Profil pédologique*). – AGRIC. *Hors sol*, se dit d'un mode de culture dans lequel les plantes croissent sur un substrat nutritif autre que la terre, ou d'un mode d'élevage intensif dans lequel les animaux vivent confinés à l'intérieur d'une enceinte fermée et sont nourris par des aliments qui ne proviennent pas de l'exploitation agricole elle-même.

II. SOL n. m. xiii^e siècle. Première syllabe du mot latin *solvo*, deuxième personne du singulier de l'impératif du verbe *solvere*, « délier », au début du troisième vers de l'hymne à saint Jean Baptiste, de Paul Diacre, retenu par Gui d'Arezzo pour désigner les notes de la gamme diatonique.

MUS. La cinquième note de la gamme d'ut ; le signe qui la représente sur la portée musicale. *Sol dièse*. *Il a lu un sol à la place d'un fa*. *Clef de sol*, signe placé en tête de la portée pour indiquer la ligne où doit être inscrit le *sol*, c'est-à-dire la deuxième, et, par suite, la position relative des autres notes. *La musique pour violon s'écrit généralement en clef de sol*. Par méton. La tonalité de *sol*. *Sol majeur, sol mineur*. *Le concerto pour piano et orchestre en sol majeur de Ravel*.

***III. SOL** n. m. xx^e siècle. Mot anglais, forme abrégée de *solution*, « mélange liquide ».

CHIM. Syn. de *Suspension colloïdale*.

***IV. SOL** n. m. xx^e siècle. Mot espagnol, signifiant proprement « soleil », issu du latin *sol*, « soleil ».

Unité monétaire du Pérou. *Le cours du sol*.

***V. SOL** n. m. Voir *Sou*.

SOLAIRE adj. xiii^e siècle. Emprunté du latin *solaris*, de même sens, lui-même dérivé de *sol*, « soleil ».

1. Qui est propre au soleil ; qui a rapport au soleil. *Le disque solaire*. *Le rayonnement solaire*. *L'énergie solaire*, l'énergie émise par le Soleil sous forme de rayonnements. *Cadran solaire* ou, ellipt., *cadran*, dispositif comportant un style dont l'ombre se déplace, en fonction de la course

du soleil, sur une surface graduée indiquant les heures. *En 1913, Camille Flammarion voulut transformer la place de la Concorde en un immense cadran solaire. Érythème solaire*, causé par les rayons ultraviolets émis par le soleil et qui se manifeste par une zone rouge douloureuse (on dit aussi, couramment, *Coup de soleil*). *Une crème, une huile solaire*, utilisée pour protéger la peau des rayons nocifs du soleil. *Des verres, des lunettes solaires*.

Spécialt. ASTRON. *Système solaire*, ensemble constitué du Soleil et des corps célestes qui sont soumis à son champ de gravitation. *Le système solaire s'est formé il y a environ quatre milliards six cents millions d'années. Couronne, Protubérance solaire*, voir *Couronne, Protubérance*. *Vent solaire*, flux de particules ionisées émis au niveau de l'atmosphère du Soleil. *Éruption solaire. Tache solaire*, voir *Tache*. *Constante solaire*, flux d'énergie que recevrait un disque de un mètre carré situé à une unité astronomique du Soleil et placé perpendiculairement à ses rayons. *Temps solaire vrai* ou, ellipt., *temps vrai*, qui correspond à l'angle horaire du Soleil en un lieu et à un instant donnés. *Temps solaire moyen* ou, ellipt., *temps moyen*, temps solaire calculé en supposant que, toutes les vingt-quatre heures, le Soleil se retrouve exactement au méridien où il était le jour précédent. *Heure solaire vraie, moyenne*, voir *Heure. Jour solaire vrai, moyen*, voir *Jour. Mois solaire, Année solaire*, voir *Mois, Année*. – TECHN. Qui utilise le rayonnement du soleil, qui fonctionne grâce à lui. *Chauffage solaire. Capteur solaire*, appareil qui recueille les rayons du soleil et les transforme en énergie électrique ou thermique. *Four solaire*, voir *Four. Pile solaire*, syn. de *Photopile. Panneau solaire*, voir *Panneau*.

Par anal. ANAT. *Plexus solaire* ou, simplement, *plexus*, amas de ganglions et de filets nerveux situé à la hauteur de l'estomac devant l'aorte et disposé en rayons. Par méton. *Syndrome solaire*, caractérisé par des douleurs abdominales très vives, dues à une irritation du plexus.

2. Se dit d'une religion, d'un culte qui divinise le soleil. *Le zoroastrisme est une religion solaire. Le culte solaire de Mithra*. Par méton. *Les temples solaires des Incas. Un rite, un sacrifice solaire. Divinité solaire*, qui personnifie ou représente le soleil. *Râ, chez les Égyptiens, et Apollon, chez les Grecs, sont des divinités solaires*.

Par affaibl. *La mythologie solaire des ballets de cour à Versailles, sous Louis XIV*.

3. Fig. Se dit de quelqu'un qui respandit, qui rayonne. *Une jeune fille solaire*. Par méton. *Un sourire solaire*.

Par ext. *Une poésie, une musique solaire*.

***SOLANACÉES** n. f. pl. XIX^e siècle. Dérivé savant du latin *solanum*, qui désignait une variété de morelle.

BOT. Famille de plantes comprenant un grand nombre d'espèces, dont la fleur aux cinq pétales soudés ressemble à une étoile ou à une trompette. *La pomme de terre, la tomate, l'aubergine, le tabac, la mandragore font partie des Solanacées*. Au sing. *Le pétunia est une solanacée*. Adj. *Une plante solanacée*.

(On dit parfois *Solanées*.)

SOLANDRE n. f. XVII^e siècle. Dérivé de *sole II*, sur le modèle de *malandre*.

PATHOL. ANIMALE. Rare. Chez les Équidés, lésion eczémateuse formant une crevasse ou une fissure au pli du jarret.

SOLANÉES n. f. pl. XVIII^e siècle. Dérivé savant du latin *solanum*, qui désignait une variété de morelle.

BOT. Syn. moins fréquent de *Solanacées*.

***SOLARIMÈTRE** n. m. XX^e siècle. Composé de *solari-*, tiré de *solaire*, et de *-mètre*, tiré du grec *metron*, « mesure ».

TECHN. Appareil utilisé pour mesurer la puissance du rayonnement solaire reçu par une surface.

***SOLARISATION** n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *solariser*.

1. Opération par laquelle on augmente la température d'un lieu, d'un milieu grâce à l'énergie solaire. *Chauffer un bassin par solarisation. En agriculture, la solarisation des sols est pratiquée à des fins d'assainissement et de désinfection*.

2. PHOT. Procédé consistant à soumettre une surface sensible à une surexposition afin d'obtenir divers effets visuels. *Man Ray a beaucoup utilisé la solarisation*.

***SOLARISER** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé savant du latin *solaris*, « du soleil, solaire ».

1. Élever la température d'un lieu, d'un milieu en recourant à l'énergie solaire. *Solariser un champ avant de l'ensemencer. Solariser une piscine*.

2. PHOT. Traiter une surface sensible par solarisation. *Solariser un négatif*.

***I. SOLARIUM** (*um* se prononce *ome*) n. m. XVIII^e siècle. Mot latin, signifiant proprement « cadran solaire », puis « terrasse, galerie exposée au soleil », lui-même dérivé de *sol*, « soleil ».

1. ANTIQ. ROM. Terrasse placée sur le toit d'une maison ou d'un portique, qui permettait de jouir du soleil, de l'air frais, ou d'une vue agréable.

Par ext. Tout espace découvert aménagé pour prendre le soleil. *Le solarium d'un hôtel*.

2. MÉD. Établissement de cure pratiquant l'héliothérapie. *En 1930 fut construit à Aix-les-Bains un solarium aux cabines orientables en fonction de l'ensoleillement*.

***II. SOLARIUM** (*um* se prononce *ome*) n. m. XIX^e siècle. Mot latin, signifiant proprement « cadran solaire », lui-même dérivé de *sol*, « soleil ».

ZOOL. Mollusque gastéropode des mers tropicales dont la coquille spiralée a la forme d'un cône aplati. *Les spires colorées et ponctuées du solarium rappellent le cercle gradué d'un cadran solaire*.

SOLDANELLE n. f. XV^e siècle. Dérivé de l'ancien français *soult*, qui désignait une sorte de saumure, parce que les premières plantes ainsi nommées croissaient en bord de mer.

BOT. 1. Espèce de liseron qui pousse notamment sur le littoral atlantique.

2. Plante herbacée vivace de la famille des Primulacées, aux petites feuilles arrondies et dont la corolle, généralement mauve, est découpée en fines lanières. *La plupart des espèces de soldanelles se rencontrent en montagne. Soldanelle des Alpes. Soldanelle vehue*.

SOLDAT, -ATE n. (rare au féminin). XV^e siècle, au masculin ; XVII^e siècle, au féminin. Emprunté de l'italien *soldato*, de même sens, participe passé de *soldare*, « payer une solde », lui-même dérivé de *soldo*, « solde ».

Celui, celle qui sert dans une armée, en temps de paix ou de guerre, comme appelé, engagé, militaire de carrière, etc. ; désigne en particulier une personne qui, dans l'armée de terre ou de l'air, n'a pas de grade. *Enrôler, lever des soldats. Des soldats en campagne, en permission. Les soldats du contingent* ou, ellipt., *le contingent. Des soldats*

de réserve. *Les soldats de la guerre de 1914-1918 reçurent le surnom de « poilus ». Un simple soldat.* En apposition. *Un enfant soldat.*

Loc. et expr. *Soldat en service actif, détaché, commandé*, voir *Service*. *Des soldats réguliers, irréguliers*, qui appartiennent à une armée régulière, irrégulière. *Soldat de première classe*, homme du rang qui a reçu une distinction, par opposition à *Soldat de deuxième classe*. *Soldat de fortune* (vieilli), qui s'est élevé aux plus hauts grades. *En soldat*, conformément au caractère, aux qualités qu'on prête aux militaires. *Mourir en soldat. La tombe, le tombeau du Soldat inconnu*, où repose, sous l'Arc de triomphe, un combattant français anonyme de la Grande Guerre qui symbolise tous les Français morts au combat. *Jouer au petit soldat* (fam. et péj.), se montrer insolent, fanfaronner. *Fille à soldats* (vulg. et vieilli), prostituée. Fig. *Les soldats du feu*, nom donné aux sapeurs-pompiers.

Prov. *Ce qui tombe dans le fossé est pour le soldat*, voir *Fossé*. *Tout soldat porte son bâton de maréchal dans sa giberne*, chacun peut, en principe, atteindre le grade le plus élevé de la hiérarchie à laquelle il appartient.

Spécialt. HIST. *Les soldats de l'an II*, nom donné aux hommes enrôlés en 1793 dans les armées révolutionnaires par la Convention. *Foyer du soldat*, pendant la Première Guerre mondiale, lieu aménagé à proximité du front ou dans des villes de l'arrière, et destiné au repos et au réconfort des combattants. *Les premiers foyers du soldat virent le jour dans les Vosges, à l'initiative de l'Union franco-américaine*.

Fig. Celui, celle qui sert une cause, qui combat pour elle. *Soldats du Christ*, nom donné aux Jésuites. *Soldat de la liberté*.

Par anal. JEUX. *Soldat de plomb*, figurine de plomb avec laquelle les enfants jouent ou dont on fait collection. *Des soldats de plomb à l'effigie des grognards de Napoléon. La collection de soldats de plomb de Valéry Larbaud.*— ZOOLOG. Chez les insectes sociaux, individu qui a pour rôle de défendre la colonie contre les prédateurs. *Chez les termites, les soldats sont reconnaissables à leur grosse tête et à leurs puissantes mandibules.* En apposition. *Une fourmi soldat.*

SOLDATESQUE n. f. XVI^e siècle, *soldadesque* ; XVII^e siècle, *soldatesque*. Emprunté de l'espagnol *soldadesca*, « ensemble de soldats », lui-même dérivé de *soldado*, « soldat ».

Péj. Désignait un ensemble de soldats sans grade ou une troupe de soldats indisciplinés et brutaux. *La soldatesque se révolta contre les officiers. Une soldatesque furieuse, effrénée.* Adj. *Un langage, des mœurs soldatesques.*

S'emploie parfois aujourd'hui pour désigner l'armée, les militaires.

I. SOLDE n. f. XV^e siècle. Emprunté de l'italien *saldo*, de même sens, lui-même issu du latin *solidus*, « massif, plein, solide », puis « pièce d'or », par abréviation de *aureus solidus*, « or massif ».

Somme d'argent que l'on donnait autrefois à des soldats, des troupes, etc. en échange de leur service ; traitement que perçoivent aujourd'hui les militaires et certains fonctionnaires civils assimilés. *La solde d'un grenadier, d'un mercenaire, d'un légionnaire. Les Suisses au service du roi de France recevaient double solde. Faire une retenue sur la solde. Rappel de solde.* En composition. *Demi-solde*, voir ce mot.

Loc. et expr. *Solde de captivité*, voir *Captivité*. *Délégation de solde*, transfert du salaire ou d'une partie du salaire d'un militaire à sa famille et, par méton., la somme ainsi transférée. *Avoir, prendre quelqu'un à sa solde* (vieilli), recruter un soldat et, par ext., engager une personne pour l'avoir à son service (on a dit aussi *Solder*). *Être à la*

solde d'une personne, d'une organisation, la servir par les armes moyennant rétribution et, fig. et péj., en défendre les intérêts contre de l'argent ou quelque avantage. *Les troupes étrangères qui étaient à la solde du roi. Il est à la solde de ce puissant cartel. Congé sans solde*, suspension d'activité, sans rémunération, accordée à un militaire et, par ext., à un fonctionnaire ou à un salarié pour un temps donné ; par méton., période pendant laquelle cette suspension a cours. *Elle a pris un congé sans solde d'un an.*

II. SOLDE n. m. XVI^e siècle. Emprunté de l'italien *saldo*, « différence entre le débit et le crédit d'un compte », lui-même issu du latin populaire **salidus*, altération de *solidus*, « massif, plein, solide ».

1. COMPT. Différence entre le débit et le crédit d'un compte, une fois que celui-ci a été vérifié et arrêté. *Un état de solde. Solde positif ou créditeur. Solde négatif ou débiteur. Le solde des avoirs et des dettes. Le solde est de quatre cents euros, de moins huit cent vingt euros.*

Par ext. Somme que l'on doit verser pour s'acquitter entièrement d'une dette ; paiement effectué à cette fin. *Il doit payer la moitié comptant et le solde dans un mois. Le solde d'une facture.* Loc. *Pour solde de tout compte*, pour solder définitivement un compte et, fig., pour en finir avec les demandes de quelqu'un.

Par anal. DÉMOGR. *Solde migratoire*, différence entre le nombre de personnes qui sont entrées dans un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une année. *Solde naturel*, différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès en une année et pour un territoire donné. *Ce pays a un solde naturel négatif.*

2. COMMERCE. Ce qui reste dans un magasin à la fin d'une saison et que l'on écoule à prix réduit. *Un important solde de marchandises.* Par ext. Loc. *En solde*, au rabais. *Acheter une robe en solde.*

S'emploie aussi au pluriel pour désigner l'opération commerciale consistant à vendre des marchandises à prix réduit pour épuiser son stock et, par méton., la période au cours de laquelle a lieu une telle opération. *Soldes après inventaire, soldes avant travaux. Les soldes d'hiver, d'été. Les soldes sont terminés.* Fam. *Faire les soldes*, se rendre dans les magasins pour profiter de cette opération.

***I. SOLDER** v. tr. XVI^e siècle. Dérivé de *solde* I.

Très vieilli. Recruter un soldat et, par ext., engager une personne pour l'avoir à son service (on a dit aussi *Avoir, prendre à sa solde*). Ne s'emploie plus guère qu'au participe passé, adj. *Un garde soldé. Des troupes soldées.*

II. SOLDER v. tr. et pron. XVII^e siècle, au sens I. 1 ; XIX^e siècle, aux sens I. 2 et II. Emprunté de l'italien *saldare*, de même sens, lui-même issu du latin populaire **salidus*, altération de *solidus*, « massif, plein, solide », pour les sens I. 1 et II ; dérivé de *solde* II, pour le sens I. 2.

I. V. tr. 1. COMPT. Équilibrer un compte, faire en sorte que, à sa clôture, la différence entre le débit et le crédit soit nulle. *Ce compte commercial reste à solder.*

Par ext. Acquitter une somme due, procéder à l'intégralité de son paiement. *Solder une facture, des arriérés. Il a enfin soldé ses dettes.*

2. COMMERCE. Vendre un article en solde, le brader. *Solder les fins de série. Solder le blanc. Ces meubles ont été soldés. Acheter un manteau soldé à moitié prix.*

II. V. pron. COMPT. Lors de la clôture d'un compte, afficher tel résultat. *Le bilan se solde par un déficit.*

Fig. *La rencontre s'est soldée par un résultat nul. Les négociations se soldèrent par un échec.*

***SOLDERIE** n. f. XX^e siècle. Nom déposé, dérivé de *solde II*.

Magasin où l'on revend à bas prix des invendus qui ont été achetés à moindre coût.

***SOLDEUR, -EUSE** n. XIX^e siècle. Dérivé de *solder II*.

Commerçant qui revend des marchandises achetées à moindre prix. *Un soldeur de livres.*

I. SOLE n. f. XIII^e siècle. Réfection de l'ancien français *suele*, issu du latin populaire **sola*, lui-même altération du latin *solea*, « sandale ; garniture du sabot d'une bête de somme » et « plancher ».

Surface plane, objet plat. Surtout dans des emplois spécialisés. **AGRIC.** Étendue de terre soumise à l'assolement ; par ext., ensemble des parcelles consacrées à une culture donnée. *Les soles d'une exploitation. La sole de froment a eu un bon rendement cette année.* – **TECHN.** Partie intérieure d'un four, généralement plate et faite d'un matériau réfractaire, sur laquelle on place les produits qu'on veut cuire ou chauffer. *La sole du four à pain. La sole concave d'un four de métallurgie. Un four à sole mobile.* – **BÂT.** Longue pièce de bois horizontale servant d'appui, utilisée notamment dans la partie basse d'une charpente pour supporter l'extrémité d'autres pièces. *La sole d'un colombage.* – **MARINE.** Vieilli. Fond d'un bateau plat dépourvu de quille.

II. SOLE n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin *solea*, « sandale ; garniture du sabot d'une bête de somme ».

ZOOL. Chez les mammifères ongulés, partie légèrement concave du sabot, qui en constitue le dessous. *Ce cheval a la sole très tendre, la sole entamée. La sole d'un cerf, d'un sanglier.*

Par ext. *Sole plantaire*, dessous de la patte d'un animal, ou du pied de l'homme, qui est en contact avec le sol. *Ce chien a une épine dans la sole plantaire. Un massage de la sole plantaire.*

III. SOLE n. f. XIII^e siècle. Issu du latin populaire **sola*, lui-même altération du latin *solea*, « sandale ; garniture du sabot d'une bête de somme », puis, par analogie de forme, de même sens.

ZOOL. Nom donné à plusieurs espèces de poissons plats et ovales, du groupe des Pleuronectes. *La sole commune est un poisson de mer qui vit sur les fonds sablonneux ou vaseux. Des filets de sole. Sole meunière.* En composition. *Limande-sole*, voir *Limande*.

SOLÉAIRE adj. XVI^e siècle. Emprunté du latin tardif *solearis*, « qui a la forme d'une sandale », lui-même dérivé de *solea*, « sandale ; garniture du sabot d'une bête de somme ».

ANAT. *Muscle soléaire* ou, ellipt. et subst., au masculin, *soléaire*, large muscle de la région postérieure de la jambe, allant de la tête du tibia au tendon d'Achille et situé sous les muscles jumeaux.

SOLÉCISME n. m. XIII^e siècle. Emprunté du latin *solæcismus*, tiré du grec *soloiikismos*, « faute contre les règles du langage », lui-même issu de *Soloi*, « Soles », nom d'une colonie athénienne de Cilicie dont les habitants étaient réputés pour leur propension à faire des fautes.

Faute de langage consistant à employer une forme qui enfreint les règles de la syntaxe. *La phrase « Si j'aurais su, j'aurais pas venu » comporte trois solécismes. Corriger les solécismes d'un thème grec.*

SOLEIL n. m. X^e siècle. Issu du latin populaire **soliculus*, de même sens, lui-même dérivé du latin classique *sol*, « soleil ».

I. Étoile qui constitue le centre du système solaire, qui éclaire la Terre, lui apporte de la chaleur et en rythme la vie. **1.** *Le soleil*, considéré comme corps céleste (en ce sens, s'écrit avec une majuscule). *Le Soleil est une sphère essentiellement constituée d'hydrogène et d'hélium, au centre de laquelle se produisent des réactions de fusion nucléaire. La distance entre la Terre et le Soleil est d'environ cent cinquante millions de kilomètres. Le diamètre, la masse du Soleil. Une éclipse de Soleil survient lorsque la Lune s'interpose entre le Soleil et la Terre.*

Par anal. Sans majuscule. Toute étoile qui est au centre d'un système planétaire. *Chaque exoplanète a son soleil.*

2. *Le soleil*, considéré du point de vue de sa position dans le ciel. *La course du soleil. Le soleil se lève à l'est. Le soleil est à son zénith. Aujourd'hui, le coucher du soleil aura lieu à vingt heures. Il est midi au soleil. Prendre la hauteur du soleil avec un sextant. Échappée de soleil*, percée du soleil à travers un ciel couvert.

Loc. et expr. *Soleil de minuit*, voir *Minuit*. *Soleil levant, soleil couchant*, désigne cette étoile quand elle apparaît, décline et, par méton., le moment où cela se produit. *Coucher de soleil*, ce que l'on peut observer quand il est sur le point de disparaître sous l'horizon et, par méton., dans le domaine des beaux-arts, tableau représentant un paysage à ce moment-là. *L'empire du Soleil-Levant*, nom anciennement donné au Japon et aux territoires qui lui étaient soumis. *Adorer le soleil levant* (fig.), faire sa cour au pouvoir ou au crédit naissant. *Le soleil d'Austerlitz*, se dit de l'heure de gloire d'une personne, par allusion à cet astre qui, le 2 décembre 1805, resplendit dans le ciel, semblant présager la victoire de Napoléon I^{er} sur les troupes austro-russes. *Sous le soleil*, sur la terre, dans le monde. *Tout est vanité sous le soleil. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil* ou, simplement, *Rien de nouveau sous le soleil*, par allusion à l'Écclésiaste.

3. *Le soleil*, considéré comme source de lumière et de chaleur. *Il sortit dès les premiers rayons du soleil. Il y a du soleil, il fait du soleil* ou, fam., *il fait soleil. Un soleil radieux. Cette plante demande beaucoup de soleil, n'aime pas le soleil. Une peau brûlée par le soleil. Des lunettes de soleil*, dont les verres sont teintés pour protéger les yeux de la luminosité. En composition. *Pare-soleil*, voir ce mot.

Par méton. Endroit exposé à cette lumière et à cette chaleur. *Être assis en plein soleil. Se prélasser au soleil.*

Loc. et expr. *Un soleil de plomb*, pesant, accablant. *Un soleil d'hiver*, pâle et peu ardent. *Couleur du soleil, de soleil*, d'un blond éclatant, doré. *Bain de soleil*, exposition volontaire du corps au soleil. *Prendre un bain de soleil. Une robe bain de soleil* ou, ellipt., *un bain de soleil*, une robe laissant nus les épaules et le dos. *Coup de soleil*, altération cutanée, rouge et douloureuse, causée par les rayons ultraviolets émis par cet astre (on dit aussi, dans le vocabulaire médical, *Érythème solaire*). *Attraper, prendre des coups de soleil. Fondre comme neige au soleil*, diminuer rapidement. *Ses économies ont fondu comme neige au soleil*. Fig. *Un rayon de soleil*, se dit d'une personne ou d'un événement qui apporte de la joie, des raisons d'espérer. *Se faire, avoir une place au soleil*, une situation assurée et enviable. *Piquer un soleil* (fam.), rougir soudainement sous l'effet d'une émotion (on dit aussi *Piquer un fard*). *C'est un déjeuner de soleil* (fam.), se dit d'une étoffe dont la couleur passe vite et, par anal., de ce qui est éphémère. *Avoir du bien* ou, parfois, *des biens au soleil*, posséder des terres, des immeubles. *Ôte-toi de mon soleil*, se dit plaisamment pour congédier quelqu'un, par allusion à la réponse de Diogène à Alexandre le Grand qui s'enquerrait de ce qui pouvait lui plaire. *Dieu fait luire le soleil sur les justes et sur les pécheurs*, expression inspirée de l'Évangile.

Prov. *Le soleil luit ou brille pour tout le monde*, il est des avantages, des droits dont chacun est libre de jouir.

4. *Le soleil*, considéré comme un astre divinisé ou personnifié (parfois avec une majuscule). *Culte, danse du soleil. Les Aztèques étaient des adorateurs du soleil. Les Incas se disaient fils du soleil. Le soleil était vénéré par les Égyptiens sous la forme du dieu Râ. Phaéton était le fils du Soleil. Le char du Soleil. Les coursiers du Soleil*, voir *Coursier I. Soleil de justice*, Dieu ou le Christ. *Le Roi-Soleil*, Louis XIV.

5. Représentation stylisée de cette étoile, utilisée dans différents domaines. HÉRALD. Figure formée d'un besant d'où partent généralement seize rayons. *Le corps de la devise de Louis XIV portait un soleil éclairant le monde.* – PAPETERIE. En apposition. *Format soleil*, qui contient en filigrane une image du soleil. – LITURG. CHRÉTIENNE. Par méton. Désigne parfois l'ostensoir. *Un soleil de vermeil.*

6. JEUX. *Un, deux, trois, soleil*, jeu d'enfant où les participants doivent tenter de rejoindre celui qui compte dos à eux, en se figeant dès que celui-ci se retourne après avoir dit « soleil ».

7. Entre dans la dénomination usuelle de pierres, de plantes ou d'animaux. *La pierre de soleil*, l'aventurine. *L'œil de soleil*, la matricaire. *La rosée-du-soleil*, le droséra. *Le grand-soleil* ou *le soleil des jardins*, le tournesol. En apposition. *La perche soleil* est aussi appelée *la perche arc-en-ciel*.

Titres célèbres : *La Cité du soleil*, de Campanella (1623) ; *Histoire comique des États et Empires du Soleil*, de Cyrano de Bergerac (1662) ; *Impression, soleil levant*, tableau de Claude Monet (exposé en 1874) ; *Le soleil se lève aussi*, d'Ernest Hemingway (1926) ; *Sous le soleil de Satan*, roman de Georges Bernanos (1926) et film de Maurice Pialat (1987) ; *Le Temple du Soleil*, album de bandes dessinées d'Hergé (1949) ; *Compère Général Soleil*, de Jacques Stephen Alexis (1955).

II. Par anal. PYROTECHNIE. Pièce d'artifice qui tourne autour d'un axe et jette des feux en forme de rayons. – COUT. En apposition. *Un pli soleil*, un pli réalisé sur une jupe, une robe, etc. et qui va en s'évasant vers le bas. *Les plis soleil d'une cape. Un plissé soleil*, une série de plis soleil. – GYMNASTIQUE. Tour complet exécuté à la barre fixe, le corps tendu. *Exécuter un soleil*. Par ext. Fam. Culbute, chute. *Il a fait un soleil.*

SOLEN (*en* se prononce *ène*) n. m. XVII^e siècle. Mot latin, de même sens, lui-même emprunté du grec *sôlên*, « canal, conduit, tuyau », puis, par analogie de forme, de même sens.

ZOOL. Nom scientifique du genre de mollusques bivalves couramment appelé *Couteau*.

SOLENNEL, -ELLE (le premier *e* se prononce *a*) adj. XII^e siècle, *solempnel* ; XIV^e siècle, *solennel*. Emprunté du latin *sollemnis*, « qui revient à date fixe ; formel, consacré », lui-même dérivé de *sollus*, « entier, accompli ».

1. RELIG. Se dit d'une fête, d'une cérémonie importante célébrée en public avec une certaine pompe. *Noël, la Pentecôte sont des fêtes solennelles. Le Grand Pardon est la plus solennelle des fêtes juives.* Chez les catholiques. *Communion solennelle*, qui consacre la fin du temps de catéchisme et où sont renouvelés les engagements du baptême (on dit aussi *Profession de foi*). *La communion solennelle suit la communion privée* ou *première communion. Messe solennelle*, célébrée par plusieurs ministres.

Par anal. *Une séance solennelle de l'Académie française sous la Coupole. Un défilé solennel. La rentrée solennelle du barreau. Obsèques solennelles*, qui donnent lieu à

un certain cérémonial sans revêtir le caractère d'un hommage de la nation. DROIT. *Audience solennelle*, audience d'apparat dans laquelle se plaident les causes les plus importantes.

Titre célèbre : *Petite Messe solennelle*, de Rossini (1863).

2. Se dit d'un discours respectant des formes particulières qui lui confèrent sa valeur. *Un engagement, un serment solennel. Une promesse solennelle. Une déclaration, une formule solennelle.* Spécialt. RELIG. CHRÉTIENNE. *Vœux solennels*, qui engagent le profès devant Dieu et pour la vie entière, par opposition à *Vœux simples*.

Par ext. DROIT. *Acte solennel*, qui est subordonné à l'accomplissement des formalités requises, sous peine de nullité.

3. Empreint de gravité, majestueux (parfois péj.). *Un ton solennel. Une démarche solennelle. Se donner des airs solennels.* Par méton. *Vous êtes bien solennel aujourd'hui.*

SOLENNELLEMENT (le premier *e* se prononce *a*) adv. XII^e siècle. Dérivé de *solennel*.

1. Avec une certaine pompe et en public. *Le Président a été solennellement investi au palais de l'Élysée.*

2. En respectant les formes requises. *Proclamer solennellement les résultats du concours. Promettre solennellement. S'engager solennellement à faire quelque chose.*

3. Avec gravité, emphase (parfois péj.). *Il s'exprime solennellement en toutes circonstances.*

SOLENNISER (le premier *e* se prononce *a*) v. tr. XIV^e siècle. Emprunté du latin chrétien *sollemnizare*, de même sens, lui-même dérivé de *sollemnis*, « qui revient à date fixe ; formel, consacré ».

Rare. 1. Célébrer quelque chose avec pompe et en public. *Solenniser une remise de prix.*

2. Donner un caractère grave, majestueux à quelque chose. *Solenniser son propos.*

SOLENNITÉ (*e* se prononce *a*) n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin *sollemnitas*, « solennité, fête solennelle », puis « formalité, usage », lui-même dérivé de *sollemnis*, « qui revient à date fixe ; formel, consacré ».

1. RELIG. Fête particulièrement importante du calendrier, célébrée en public avec une certaine pompe. *Les solennités de la Sainte Vierge, du Seigneur, des saints. La fête de Pâques est dite la « solennité des solennités ».*

Par anal. *L'ambassadeur participe à cette solennité.*

Par méton. Pompe, apparat propres à une telle fête. *Célébrer un centenaire avec solennité. Un défilé empreint de solennité.*

2. Qualité de ce qui respecte les formes convenues. *Les chefs d'État sont reçus avec la solennité due à leur rang.* Spécialt. DROIT. Souvent au pluriel. Formalité qui rend un acte valide. *Les solennités du mariage comprennent la célébration devant l'officier de l'état civil.*

3. Caractère grave et majestueux (parfois péj.). *La solennité d'un hommage funèbre. Parler avec solennité.* Par méton. *La solennité d'un sénateur.*

***SOLÉNODONTE** n. m. XX^e siècle. Composé à l'aide du grec *sôlên*, « canal, conduit, tuyau », et *odous, odontos*, « dent », parce que cet animal a des dents rainurées le long desquelles circule du venin.

ZOOL. Mammifère insectivore et nocturne, au long museau flexible, dont la morsure est venimeuse et qui vit dans les îles des Antilles.

***SOLÉNOÏDE** n. m. XIX^e siècle. Emprunté du grec *sôlênoeidês*, « en forme de tuyau, de canal », lui-même composé à l'aide de *sôlên*, « canal, conduit, tuyau », et *eidôs*, « forme, apparence ».

ÉLECTR. Bobine constituée d'un fil conducteur enroulé en spires régulières qui, lorsqu'il est traversé par un courant électrique, produit un champ magnétique. *Ampère inventa le solénoïde en 1821.*

***SOLERET** n. m. XIII^e siècle. Dérivé de l'ancien français *soller*, « soulier ».

Ancient. Pièce d'armure qui protégeait le dessus du pied et était généralement constituée de lames métalliques articulées.

***SOLEX** n. m. XX^e siècle. Abréviation du nom déposé *Vélosorex*.

Cyclomoteur dont le moteur, situé au-dessus de la roue avant, entraîne celle-ci au moyen d'une transmission à galet. *Le solex connut un grand succès dans les années 1960.*

SOLFATARE n. f. ou parfois m. XVIII^e siècle. Emprunté de l'italien *sofatarà*, qui a d'abord désigné un volcan situé près de Naples, puis de même sens, lui-même dérivé de *solfo*, « soufre ».

GÉOL. Terrain volcanique d'où s'échappent des vapeurs sulfurées qu'accompagnent souvent des dépôts de soufre. *Les solfatares des environs de Naples, d'Islande.*

SOLFÈGE n. m. XVIII^e siècle. Emprunté de l'italien *sofeggio*, de même sens, déverbal de *sofeggiare*, « solfier », dérivé de *solfa*, « gamme », lui-même composé à l'aide de *sol*, « sol », et *fa*, « fa ».

MUS. 1. Exercice consistant à solfier un morceau.

2. Étude de la notation musicale et des principes de la musique ; ensemble des connaissances qu'il convient d'acquérir pour savoir la musique. *Une classe, un cours de solfège. Adolphe Danhauser fut un grand professeur de solfège. Il a fait deux ans de solfège au conservatoire. La dictée musicale est un exercice de solfège.*

Par méton. Méthode d'apprentissage musical, recueil de leçons et d'exercices de musique dont les difficultés sont graduées. *Henry Lemoine a édité un célèbre solfège.*

SOLFIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XIII^e siècle. Composé à l'aide de *sol II* et de *fa*.

MUS. Lire, chanter un morceau de musique en nommant les notes. *Solfier un air. Le musicien solfiait sa partition pour l'apprendre. Absolt. Il solfie couramment.*

***SOLIDAGE** n. f. ou parfois m. XIX^e siècle. Emprunté du latin scientifique *solidago*, de même sens, lui-même dérivé de *solidare*, « rendre solide, affermir, durcir », parce que cette plante a des propriétés vulnérables.

BOT. Genre de plantes herbacées vivaces, appartenant à la famille des Composées, dont la plupart des espèces portent des capitules jaunes disposés en grappes. *La solidage est couramment appelée « verge d'or ». La solidage du Canada.*

SOLIDAIRE adj. XV^e siècle. Dérivé de *solide* et employé comme équivalent du latin des juristes *in solidum*, « pour le tout, solidairement ».

1. DROIT. Se dit d'une obligation unissant plusieurs créanciers, qui donne à chacun d'eux le droit d'exiger le paiement total de la somme due par un seul débiteur, ou

d'une obligation unissant plusieurs débiteurs, qui permet à chacun d'eux de s'acquitter de la totalité de la dette auprès d'un créancier. *Engagement solidaire.*

Par méton. Se dit des personnes liées par une telle obligation. *Des créanciers, des débiteurs solidaires. Se porter caution solidaire. Par ext. Les conjoints sont fiscalement solidaires.*

2. Se dit d'une personne unie à une ou plusieurs autres par un lien de solidarité. *Je me déclare solidaire de lui. Dans les difficultés, les membres de la famille se sont montrés solidaires, solidaires avec lui. Former un groupe solidaire. Par ext. Il n'est pas solidaire de la grève, de ces propos.*

Par méton. ÉCON. *Économie solidaire*, ensemble d'activités reposant sur un réseau de coopératives, de mutuelles, d'associations, etc. dont la finalité sociale prime sur la recherche des profits.

3. Se dit d'une chose étroitement liée à une ou plusieurs autres. *La notion de morale est solidaire de celle de bien. Leurs destins étaient solidaires.*

Spécialt. TECHN. Se dit d'un élément fixé à un autre de manière qu'il ne bouge pas par rapport à lui ou qu'il ne se meuve qu'avec lui. *Le guidon du vélo est solidaire de la fourche. Des pignons solidaires. Deux tiges métalliques rendent la statue solidaire de son socle. Par anal. Les poumons sont solidaires de la cage thoracique.*

SOLIDAIREMENT adv. XV^e siècle. Dérivé de *solidaire*.

DROIT. D'une manière solidaire. *Ils sont obligés solidairement. Ils sont solidairement responsables.*

SOLIDARISER v. tr. XIX^e siècle. Dérivé savant de *solidaire*.

1. DROIT. Lier une personne à une ou à plusieurs autres par une obligation solidaire. *La convention les solidarise.*

2. Unir une personne à une ou à plusieurs autres par des préoccupations ou des intérêts communs. Surtout pron. *Je me solidarise avec lui.*

3. TECHN. Fixer un élément à un autre ou plusieurs éléments ensemble, de manière qu'ils soient solidaires. *Solidariser un axe et une roue. Par anal. Lors d'une ostéosynthèse, on utilise des broches ou des plaques pour solidariser les fragments osseux.*

***SOLIDARISME** n. m. XIX^e siècle. Dérivé savant de *solidaire*.

POLIT. ÉCON. Doctrine qui place la solidarité au principe de l'organisation sociale. *Le solidarisme, défendu à la fin du XIX^e siècle par Léon Bourgeois, prétendait dépasser l'opposition entre l'individualisme libéral et le socialisme marxiste. Le solidarisme est à l'origine de nombreuses réformes, telles que la création d'un salaire minimal, la mise en place d'un système de retraite et d'assurances sociales.*

***SOLIDARISTE** adj. XIX^e siècle. Dérivé savant de *solidaire*.

POLIT. ÉCON. Relatif au solidarisme ; qui est partisan du solidarisme. *L'école solidariste. Subst. Un, une solidariste.*

SOLIDARITÉ n. f. XVII^e siècle. Dérivé de *solidaire*.

1. DROIT. Engagement par lequel deux ou plusieurs personnes se lient entre elles par une obligation solidaire. *Ce contrat porte solidarité. Solidarité active*, le fait pour chacun des créanciers d'un même débiteur de pouvoir exiger de celui-ci le paiement total de la dette. *Solidarité passive*, le fait pour chacun des débiteurs d'un même créancier d'être tenu de payer la totalité de la somme due. *Solidarité légale, conventionnelle.*

Par ext. *Solidarité fiscale entre époux, entre parents. Solidarité pénale*, qui veut que les coauteurs d'une infraction répondent chacun de la totalité des conséquences civiles de leurs agissements. *Solidarité ministérielle*, en droit constitutionnel, engagement de tous les ministres à assumer la responsabilité des décisions prises par le gouvernement ou par chacun de ses membres.

2. Responsabilité mutuelle entre deux ou plusieurs personnes, qui implique entraide et assistance ; attitude par laquelle on manifeste à autrui la part que l'on prend à sa situation. *La solidarité entre les individus d'un même milieu, d'une même profession. Une solidarité de classe. Un esprit, des liens de solidarité. Une solidarité économique entre deux pays. Faire grève par solidarité avec des ouvriers. Un élan de solidarité.*

Spécialt. FISC. *Impôt de solidarité*, contribution exceptionnelle qui doit aider à faire face à une situation de crise ou à une calamité, à financer une mesure sociale, etc. *Impôt de solidarité sur la fortune* ou, par abréviation, *I.S.F.*, touchant les citoyens déclarant un patrimoine supérieur à un seuil déterminé et dont le taux augmente en fonction de la valeur de ce patrimoine. – ADM. *Pacte civil de solidarité* ou, par abréviation, *PACS*, contrat par lequel deux personnes majeures non mariées, de sexe différent ou de même sexe, font conjointement état, devant une autorité officielle, de leur vie commune, et qui définit un certain nombre de droits et de devoirs. *Fonds de solidarité*, établissement public chargé de gérer les allocations versées à des travailleurs privés de leur emploi et qui ne relèvent pas du régime d'assurance des partenaires sociaux. *Allocation de solidarité aux personnes âgées*, prestation destinée à garantir un revenu minimal à celles qui ne disposent pas de ressources suffisantes.

3. Rare. Étroite dépendance qui s'établit entre deux ou plusieurs choses. *La solidarité entre deux idées, entre plusieurs phénomènes. La solidarité entre les arts.*

SOLIDE adj. et n. m. XIV^e siècle. Emprunté du latin *solidus*, « solide, massif », puis « ferme, résistant ».

1. Adj. 1. Qui est dur, a de la consistance. *À la pression atmosphérique normale, l'eau pure devient solide au-dessous de 0 °C. Un corps passe de l'état solide à l'état gazeux par sublimation. Le coke et le charbon sont des combustibles solides. En s'asséchant, la boue forme une croûte solide. Le médecin l'a autorisé à reprendre une nourriture solide, des aliments solides.*

Spécialt. CHIM. *Solution solide*, voir *Solution*.

2. Qui a une fermeté capable de résister aux chocs, ne se brise pas facilement ; qui ne se détériore pas, résiste à l'action du temps ou de divers phénomènes. *Tremper l'acier le rend plus solide. Construire un monument sur des fondations solides. Une couture solide.* Subst., au masculin. Fam. *Cette voiture, c'est du solide.*

Fig. *Les fondements solides d'une institution, d'une doctrine. Il existe des liens solides entre ces deux familles. Avoir de solides bases en grammaire. Des arguments solides. Une amitié solide.* Par affaibl. Avec une valeur d'intensité (souvent placé avant le nom). *Ce poste offre de solides avantages. Avoir un appétit solide. Il a un solide coup de fourchette.*

Subst., au masculin. Vieilli. Les avantages matériels, l'argent. *S'attacher au solide.*

3. Qui a une constitution robuste, vigoureuse. *Un homme solide et bien bâti. Un solide gaillard. Il n'est pas très solide sur ses jambes.* Par ext. *Il a une solide carrure. Des épaules solides. Avoir une santé solide.*

Fig. Qui est ferme moralement ou intellectuellement. *Un esprit solide. C'est quelqu'un de solide. Il a des partisans solides.* Par ext. Qui est fort dans son domaine, expérimenté, capable. *C'est un candidat solide.*

Loc. et expr. *Être solide comme un chêne, comme un roc.* Fig. *Avoir les nerfs solides*, faire preuve d'une grande résistance morale, d'une rare maîtrise de soi. *Avoir le dos solide*, avoir des ressources importantes, une situation bien assise permettant de supporter de lourdes dépenses. Fam. *Avoir les reins solides*, avoir suffisamment de puissance, de richesse ou de détermination pour se risquer dans une entreprise difficile. *Être solide au poste*, se montrer toujours actif en dépit de son âge.

II. N. m. 1. sc. Corps qui, en raison de la forte cohésion entre les atomes ou les molécules qui le constituent, a une forme propre, occupe un volume déterminé. *Un solide cristallin, amorphe. Un solide devient un liquide par fusion. La physique des solides*, qui traite de la structure et des propriétés de ces corps. *La déformation plastique d'un solide.*

2. GÉOM. Portion de l'espace délimitée par une surface finie, fermée et indéformable. *Les arêtes, les faces, les sommets d'un solide. Le cube, la sphère, le cône sont des solides. Solides platoniciens*, voir *Platonicien*. Adj. *Angle solide*, voir *Angle*.

SOLIDEMENT adv. XVI^e siècle. Dérivé de *solide*.

Ferme, de façon résistante. *Nouer solidement deux cordes ensemble. Un poteau solidement fixé dans le sol.* Spécialt. *C'est un homme solidement charpenté, solidement bâti*, à la forte carrure.

Fig. *Ce parti politique est solidement implanté dans la région. Une fortune solidement établie.*

***SOLIDIFICATION** n. f. XVIII^e siècle. Dérivé de *solide*.

SC. TECHN. Action de solidifier ; le fait de se solidifier. *La solidification d'un matériau pâteux, pulvérulent. La solidification d'un ciment, d'un vernis.*

Spécialt. PHYS. Passage d'une substance de l'état liquide à l'état solide. *À la pression atmosphérique normale, la solidification de l'eau pure commence à 0 °C.*

SOLIDIFIER v. tr. et pron. (se conjugue comme *Crier*). XVIII^e siècle. Dérivé de *solide*.

SC. TECHN. 1. V. tr. Rendre une chose solide et, spécialt., la faire passer de l'état liquide à l'état solide. *Solidifier un milieu de culture avec de la gélose. Le froid solidifie l'eau.*

2. V. pron. Devenir solide et, spécialt., passer de l'état liquide à l'état solide. *Au contact de l'air, cette colle se solidifie.* Au participe passé, adj. *Un dôme de lave solidifiée.*

SOLIDITÉ n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin *soliditas*, « qualité de ce qui est massif, dense, compact ; dureté », puis « totalité », lui-même dérivé de *solidus*, « solide, massif », puis « ferme, résistant ».

1. Class. DROIT. Solidarité entre des personnes.

2. Caractère de ce qui ne rompt pas facilement, ne se déforme pas ; qualité de ce qui résiste à divers facteurs d'altération. *La solidité du titane. La solidité du papier. Tester la solidité d'une poutre. Un édifice d'une solidité à toute épreuve. La solidité d'une teinture*, sa stabilité.

Fig. *La solidité d'une entreprise sur le marché. Un couple d'une grande solidité. Vérifions la solidité de cette information.*

3. Qualité d'une personne robuste. *Sa solidité lui a permis de vaincre la maladie.* Fig. Caractère d'une personne d'une grande fermeté morale ou intellectuelle. *Dans cette épreuve, il a fait montre d'une remarquable solidité.*

***SOLIFLORE** n. m. xx^e siècle. Composé de *sol-*, tiré du latin *solus*, « seul, unique », et de *-flore*, tiré du latin *flos, floris*, « fleur ».

Vase à col étroit conçu pour recevoir une seule fleur. *Un soliflore de cristal.*

***SOLIFLUXION** n. f. xx^e siècle. Emprunté de l'anglais *solifluction*, de même sens, lui-même composé de *sol-*, tiré du latin *solum*, « sol », et *-fluction*, tiré du latin *fluctio*, « écoulement ».

GÉOMORPHOLOGIE. Glissement lent, le long d'une pente, d'un terrain imprégné d'eau.

SOLILOQUE n. m. xvi^e siècle. Emprunté du latin chrétien *soliloquium*, de même sens, lui-même composé à partir de *solus*, « seul », et *loqui*, « parler ».

Discours de quelqu'un qui se parle à lui-même. *Le soliloque d'un enfant qui joue. Les soliloques d'un ivrogne.* Par ext. Propos d'une personne qui, en compagnie, parle seule et abondamment, sans se laisser interrompre ni chercher à obtenir de réponse. *Sa conversation n'était qu'un long soliloque.*

Titre célèbre : *Les Soliloques*, de saint Augustin (vers 386).

***SOLILOQUER** v. intr. xix^e siècle. Dérivé de *soliloque*.

Parler tout seul et, par ext., comme si on était seul, monologuer. *Il marchait en soliloquant. Ce malade soliloque.*

SOLIN n. m. xiv^e siècle. Dérivé de *sole I*.

BÂT. 1. Intervalle compris entre deux solives et, par méton., l'enduit de plâtre, de ciment, etc. qui bouche cet intervalle.

2. Petit ouvrage fait de mortier ou d'un autre matériau, qui sert à garnir le vide situé à la jointure de deux surfaces de plans différents, afin d'assurer l'étanchéité. *Poser un solin sur un toit, entre le pignon et les premières tuiles. Un solin protégeant la base d'une cheminée. Bande de solin, bavette de zinc ou d'aluminium fixée à un mur pour en assurer l'étanchéité au niveau d'un joint, d'une jointure.*

SOLIPÈDE adj. et n. m. xvi^e siècle. Altération du latin *solidipes*, proprement « au pied massif », ce mot ayant été compris comme étant composé à partir de *solus*, « seul, unique », et *pes*, « pied, patte, sabot ».

ZOOL. 1. Adj. Se dit d'un mammifère ongulé dont le pied est terminé par un seul doigt. *Le cheval, l'âne, le zèbre sont des animaux solipèdes. Un fossile solipède.*

2. N. m. pl. Vieilli. Nom que l'on donnait autrefois à la famille des Équidés. Au sing. *Un solipède.*

***SOLIPSISME** n. m. xix^e siècle. Composé à partir du latin *solus*, « seul, unique », et *ipse*, « soi-même ».

PHIL. Conception selon laquelle le sujet pensant ne peut avoir d'autre certitude que celle de sa propre existence. *Dans les « Méditations métaphysiques », c'est par l'idée d'infini que Descartes évite l'écueil du solipsisme. Le solipsisme réduit autrui et le monde extérieur à de simples représentations.*

Dans la philosophie de Kant, amour de soi pris pour principe de l'action morale. *Le solipsisme subordonne le respect de la loi morale à des considérations d'intérêt ou d'utilité.*

SOLISTE n. xix^e siècle. Dérivé de *solo*.

MUS. Chanteur ou instrumentiste qui exécute un solo, des solos. *Jouer en soliste. Elle est la première, la seconde soliste de cet orchestre. Un soliste de jazz.* En apposition. *Un violoniste soliste.*

Par ext. Adj. *Un instrument soliste. Le cromorne, le hautbois, le cornet font partie des jeux solistes de l'orgue.*

SOLITAIRE adj. xii^e siècle. Emprunté du latin *solitarius*, de même sens, lui-même dérivé de *solus*, « seul, unique ».

1. Qui se trouve seul, privé de compagnie, momentanément ou durablement ; qui recherche la solitude, l'isolement. *Un enfant solitaire. Un héros, un vengeur solitaire. C'est une personne très solitaire.* Par méton. *Un tempérament solitaire.*

Subst. *C'est un solitaire, une solitaire. En solitaire, sans être accompagné. Naviguer en solitaire. Course en solitaire. Un tour du monde en solitaire.* Spécialt. Personne qui décide de vivre à l'écart du monde pour mener une vie d'ascèse. *Les solitaires de la Thébaidé. Les solitaires de Port-Royal*, les hommes qui, entre 1637 et 1679, se retirèrent au monastère de Port-Royal des Champs pour vivre, sans avoir prononcé de vœux, une existence consacrée à la prière, au travail manuel et à l'étude.

Par anal. ZOOL. Se dit d'une espèce dont les membres vivent séparément, en dehors des périodes de reproduction. *À l'exception des lions, les Félins sont solitaires. L'ours est un animal solitaire.* Spécialt. Subst., au masculin. *Solitaire de la Réunion, solitaire de Rodrigues*, nom commun de deux espèces d'oiseaux des îles Mascareignes, disparues au xviii^e siècle. – vèn. Subst., au masculin. Vieux sanglier et, par ext., mâle souvent âgé d'une autre espèce, qui a quitté le groupe auquel il appartenait. *Traquer un solitaire. Ce brocard est un solitaire.*

Loc. fig. *Un loup solitaire*, un homme peu sociable ; se dit aussi d'un malfaiteur, d'un criminel qui agit seul.

Titre célèbre : *Rêveries du promeneur solitaire*, de Jean-Jacques Rousseau (1782).

2. Par ext. Se dit d'une action, d'une activité qu'on accomplit sans l'aide, sans la compagnie d'autrui, ou d'une situation dans laquelle on se trouve seul. *Ce cycliste a fait une échappée solitaire. Prière, méditation solitaire. Une retraite solitaire. Une jeunesse solitaire.*

Loc. *Le plaisir solitaire*, la masturbation.

3. Se dit d'un lieu isolé ou désert. *Un hameau solitaire. Un sentier solitaire.*

4. Qui est seul de son espèce en un endroit donné. *Un îlot, un rocher solitaire. Une tour solitaire.*

Spécialt. ARCHIT. *Colonne solitaire*, qui se dresse seule, qui ne fait pas partie d'une ordonnance, ne supporte pas d'entablement. – PHYS. *Onde solitaire*, syn. de *Soliton*. – BOT. *Fleur solitaire*, unique sur son pédoncule. *Le némufar, le coquelicot, la tulipe sont des fleurs solitaires.* – ZOOL. *Ver solitaire*, syn. usuel de *Ténia*. – JOAILL. Subst., au masculin. Diamant monté seul, sans entourage, le plus souvent sur une bague.

5. Subst., au masculin. Jeu qui se joue seul à l'aide d'un plateau percé de trente-sept trous et avec trente-six boules que l'on ôte une à une, conformément à des règles données, jusqu'à ce qu'il n'en reste qu'une. *Faire une partie de solitaire.* Par méton. Le support de ce jeu. *Un solitaire en bois et en pierres semi-précieuses.*

Désigne aussi parfois le jeu de cartes appelé *Réussite*.

SOLITAIREMENT adv. XIII^e siècle. Dérivé de *solitaire*.

D'une manière solitaire, sans compagnie ou sans l'aide d'autrui. *Vivre solitairement. Il a toujours agi solitairement.*

***SOLITON** n. m. XX^e siècle. Mot anglais, tiré de *solitary*, « solitaire », sur le modèle de *proton*.

PHYS. Onde qui se propage sur de grandes distances sans s'atténuer ni se déformer (on dit aussi *Onde solitaire*). *On utilise des solitons dans le domaine des télécommunications.*

SOLITUDE n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin *solitudo*, de même sens, lui-même dérivé de *solus*, « seul, unique ».

1. État d'une personne qui, de façon choisie ou non, se trouve seule, sans compagnie, momentanément ou durablement. *Se complaire dans la solitude. Souffrir de la solitude. L'anachorète choisit de se retirer dans la solitude. Vivre dans la plus profonde solitude.* Par méton. *Il peuplait sa solitude de mille rêveries.*

Par ext. Situation d'un individu qui se sent différent, à l'écart de ses semblables, éloigné de leurs préoccupations. *La solitude du poète selon Baudelaire.*

2. Caractère, atmosphère d'un lieu isolé, désert. *Il aime la solitude de la campagne. Il reste des heures dans la solitude de sa chambre.* Par anal. *Dans la solitude de la nuit.*

Par méton. Vieilli. Lieu retiré ou peu fréquenté par les hommes. *S'enfermer dans une solitude. Il est venu me voir dans ma solitude. L'amour des solitudes.*

Titres célèbres : *Les Solitudes*, de Luis de Gongora (1613) ; *Cent Ans de solitude*, de Gabriel Garcia Marquez (1967).

SOLIVE n. f. XIII^e siècle. Dérivé de *sole I*.

1. BÂT. Pièce de charpente horizontale qui prend appui le plus souvent sur un mur porteur ou sur une poutre et sert de support aux lames d'un plancher ou aux lattes d'un plafond, d'un lambris. *Solive de bois, en fer.* Au Moyen Âge et à la Renaissance, les solives des plafonds étaient souvent apparentes et peintes. Par ext. Planche, poutre. *Fendre une solive.*

2. Ancienne unité de mesure qui servait à évaluer le cubage des bois équarris et équivalait à environ un dixième de stère.

SOLIVEAU n. m. XIII^e siècle. Dérivé de *solive*.

BÂT. Petite solive. *Utiliser des soliveaux pour remplir les espaces vides d'un plancher.*

Fig. et vieilli. Homme sans énergie et sans autorité (par allusion à la fable de La Fontaine « Les Grenouilles qui demandent un roi »).

SOLLICITATION n. f. XV^e siècle. Emprunté du latin *solllicitatio*, « souci », puis « sollicitation, instigation », lui-même dérivé de *solllicitare*, « remuer, agiter fortement ; troubler, inquiéter ».

1. Litt. Action d'inciter vivement quelqu'un à faire quelque chose ; résultat de cette action. *Les sollicitations du démon, de la chair.*

Par anal. *Une monture qui répond aux moindres sollicitations de son cavalier.*

2. Demande insistante faite à quelqu'un ou, par affaibl., requête formelle adressée à une personne, le plus souvent détentrice d'une autorité, pour obtenir quelque chose. *Céder, répondre, résister aux sollicitations d'autrui. C'est à ma sollicitation qu'il a agi. Les sollicitations pressantes des journalistes. La sollicitation d'un congé exceptionnel doit être adressée au directeur.*

Par ext. Le fait d'entrer en contact avec quelqu'un ou d'attirer son attention pour le pousser à agir dans un certain sens. *Les sollicitations commerciales. Sollicitation d'un client par téléphone.*

3. Le fait d'exercer une force sur quelque chose pour le faire fonctionner. *La sollicitation des poulies dans un mécanisme. Ce béton doit résister aux sollicitations, à diverses contraintes.*

SOLLICITER v. tr. XIV^e siècle. Emprunté du latin *solllicitare*, « remuer, agiter fortement ; troubler, inquiéter », lui-même composé à partir de *sollus*, « entier », et *citus*, « mis en mouvement, agité », puis « rapide, prompt ».

1. Litt. Inciter, pousser vivement quelqu'un à faire quelque chose. *Sollliciter des hommes au mal, à la révolte. Ils les solllicitèrent à entrer, d'entrer dans leur parti.*

Par anal. *Sollliciter un cheval*, l'exciter d'un coup de talon, de cravache pour qu'il réponde.

2. Prier instamment quelqu'un d'accorder quelque chose, le lui demander avec insistance. *Sollliciter des donateurs pour une œuvre de charité. J'ai été solllicité par mes amis pour organiser ce voyage.* Au participe passé, adjt. *C'est une personne très solllicitée*, à laquelle un grand nombre de personnes font appel. Par méton. *L'orateur solllicita toute notre attention. Sollliciter l'avis, les conseils de quelqu'un. Sollliciter une grâce, une faveur.*

Par affaibl. S'adresser formellement à une personne, le plus souvent détentrice d'une autorité, en vue d'obtenir quelque chose. *Il solllicita le président de lui accorder une audience.* Par méton. *Sollliciter du directeur un congé. Sollliciter une dispense de cours. Sollliciter la main d'une jeune fille.* Dans des formules de politesse. *J'ai l'honneur de sollliciter de votre haute bienveillance l'autorisation de...* Absolt. Vieilli. *Mes amis ont solllicité pour moi. Il est las de sollliciter.*

Par ext. Entrer en contact avec quelqu'un ; attirer l'attention d'une personne pour l'amener à agir de telle ou telle façon. *Sollliciter des clients à leur domicile. La publicité solllicite beaucoup les enfants.* Par méton. *Sollliciter les suffrages des électeurs.*

3. Exercer une force, une action sur un corps, sur une pièce ou sur un organe pour les faire fonctionner. *Un corps solllicité par deux forces différentes. Afin d'éviter qu'il ne s'abîme, il ne faut pas trop sollliciter l'embrayage. Les muscles abdominaux sont fortement solllicités dans ce mouvement.* Fig. Mettre en œuvre, mobiliser une faculté. *Il a dû sollliciter toute son énergie, ses souvenirs les plus lointains.*

Loc. fig. *Sollliciter un texte*, lui faire dire plus qu'il ne contient.

SOLLICITEUR, -EUSE n. XIV^e siècle. Dérivé de *sollliciter*.

Celui, celle qui solllicite d'une personne importante ou ayant autorité une grâce, une faveur, une place, un emploi. *Un sollliciteur importun. Ce ministère est envahi par une foule de sollliciteurs.*

SOLLICITUDE n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin *solllicitudo*, « inquiétude, souci », lui-même dérivé de *solllicitare*, « remuer, agiter fortement ; troubler, inquiéter ».

1. Vieilli. Souci, inquiétude que cause une action, une situation. *Cette affaire lui donne beaucoup de solllicitude.* Par méton. *Les solllicitudes le rongent.*

2. Attention affectueuse que l'on porte à quelqu'un, soin que l'on prend de lui. *La solllicitude d'une mère. Une tendre solllicitude. Témoigner de la solllicitude à ses amis.* Par méton. *Être entouré de solllicitudes bienveillantes.*

***SOLMISATION** n. f. XIX^e siècle. Dérivé de l'ancien verbe *solmiser*, « chanter », puis « solfier », lui-même composé à partir des notes *sol* et *mi*.

MUS. Dans la musique occidentale du Moyen Âge et jusqu'au XVII^e siècle, procédé d'apprentissage dans lequel on désigne les notes de l'hexacorde par les syllabes *ut, ré, mi, fa, sol* et *la*.

SOLO n. m. (pl. *Solos* ou, parfois, *Soli*). XVIII^e siècle. Mot italien, issu du latin *solus*, « seul, unique ».

MUS. Morceau, passage d'une composition musicale chanté par un seul chanteur, joué par un seul instrument (on disait autrefois *Récit*). *Jouer un solo. Ce baryton a chanté plusieurs solos. Un solo de harpe, de guitare.* Par anal. Partie d'un ballet exécutée par un seul danseur.

Par ext. En apposition. *Clarinette solo, flûte solo, etc.*, musicien qui, dans un orchestre, interprète les passages devant être joués seuls à la clarinette, à la flûte, etc. *Le premier violon solo a traditionnellement un rôle d'autorité sur l'orchestre.*

Loc. *En solo*, comme soliste et, par ext. et fam., sans accompagnement, sans partenaire. *Le batteur joue en solo. Spectacle en solo* ou, ellipt., *spectacle solo* ou, simplement, *solo*, spectacle qui est assuré par un artiste seul sur scène. *Ce comédien a eu un prix pour son solo. (On préférera cette expression à l'anglicisme One man show.)*

***SOLOGNOT, -OTE** adj. XVII^e siècle. Dérivé du nom de *Sologne*, région de France.

Relatif à la Sologne, à ses habitants. *La forêt solognote. Les étangs solognots.* Subst. *Un Solognot, une Solognote.*

Spécialt. *Un mouton solognot* ou, subst., *un solognot*, un mouton d'une race originaire de Sologne particulièrement adaptée à des terroirs pauvres.

SOLSTICE n. m. XIII^e siècle. Emprunté du latin *solstitium*, de même sens, lui-même composé à l'aide de *sol*, « soleil », et *sistere*, « s'arrêter », parce que le Soleil, à cette période, semble immobile pendant quelques jours.

1. ASTRON. Chacun des deux points de l'orbite terrestre où la distance angulaire du Soleil par rapport à l'équateur est à son maximum ou à son minimum.

2. Chacun des deux moments de l'année où le soleil, observé de la terre, passe le plus loin du plan de l'équateur céleste, et où le jour est le plus long ou, au contraire, le plus court. *Dans l'hémisphère Nord, les jours raccourcissent après le solstice d'été, situé vers le 21 juin, et rallongent après le solstice d'hiver, vers le 22 décembre. Au solstice de juin, de décembre. Les fêtes du solstice.*

Titre célèbre : *Le Solstice de juin*, d'Henry de Montherlant (1941).

SOLSTICIAL, -ALE adj. (pl. *Solsticiaux, -ales*). XVI^e siècle. Emprunté du latin *solstitialis*, de même sens, lui-même dérivé de *solstitium*, « solstice ».

1. ASTRON. Qui a rapport à un solstice, aux solstices de l'orbite terrestre. *Hauteur solsticiale. Points solsticiaux*, les deux points de l'écliptique les plus distants du plan de l'équateur.

2. Relatif au solstice d'été ou au solstice d'hiver. *La centaurée solsticiale fleurit à la fin du mois de juin.*

***SOLUBILISATION** n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *solubiliser*.

CHIM. Action de solubiliser.

***SOLUBILISER** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé de *soluble*.

CHIM. Rendre un corps, une substance solubles ; par ext., amener une substance à l'état colloïdal, par l'application d'un traitement chimique ou physique. *Solubiliser une molécule par chauffage. Ce détergent solubilise les corps gras sous forme de micelles.*

SOLUBILITÉ n. f. XVIII^e siècle. Dérivé de *soluble*.

CHIM. Propriété d'un corps soluble. *La solubilité d'un sel.*

SOLUBLE adj. XII^e siècle. Emprunté du latin *solubilis*, « qui se dissout, se désagrège », lui-même dérivé de *solvere*, « délier, détacher ; dissoudre », puis « résoudre une difficulté ».

1. CHIM. Qui a la propriété de se dissoudre dans une substance, généralement liquide, appelée solvant (on dit aussi, plus rarement, *Dissoluble*). *L'ammoniac est très soluble dans l'eau. Les vitamines D et E sont solubles dans les corps gras mais pas dans l'eau. Ce médicament existe en sirop ou sous forme soluble.*

Par ext. Se dit d'une poudre à laquelle il faut ajouter un liquide pour obtenir une boisson. *Du cacao soluble. Café soluble, voir Café.*

Titre célèbre : *Poisson soluble*, d'André Breton (1924).

2. Qui peut être résolu. *Ce problème est aisément soluble.*

***SOLUTÉ** n. m. XIX^e siècle. Dérivé savant du latin *solutum*, supin de *solvere*, « délier, détacher ; dissoudre », puis « résoudre une difficulté ».

1. PHARM. Vieilli. Préparation liquide obtenue par dissolution d'une ou de plusieurs substances médicamenteuses dans un solvant (on dit aujourd'hui *Solution*).

2. CHIM. Ce qui résulte de la dissolution d'une substance dans une autre, le plus souvent liquide, appelée solvant. *Le sel de table versé dans l'eau donne deux solutés, à savoir des ions sodium et des ions chlore. La concentration d'un soluté.*

SOLUTION n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin *solutio*, « action de délier », puis « action de résoudre une difficulté, un problème », lui-même dérivé de *solvere*, « délier, détacher ; dissoudre », puis « résoudre une difficulté ».

1. Division, interruption de quelque chose (vieilli). Ne s'emploie plus guère que dans la locution *Solution de continuité*, rupture de la continuité des parties d'un tout. *Une solution de continuité dans un os. Le parement de cette façade présente des solutions de continuité. Fig. Il y a une solution de continuité dans ce raisonnement.*

2. CHIM. Action de dissoudre une substance ou fait, pour une substance, de se dissoudre. *La mise en solution d'un sel. L'acide carbonique est obtenu par la solution du dioxyde de carbone dans l'eau.*

Surtout par méton. Mélange homogène constitué d'un solvant, le plus souvent liquide, et d'un ou de plusieurs solutés. *Solution sucrée, iodée, saline. Une solution d'acide chlorhydrique. Solution aqueuse*, dont le solvant est l'eau. *Une solution à base d'alcool. Une solution saturée, concentrée. Solution molaire*, qui contient une mole de soluté par litre. *Une solution tampon* ou, ellipt. et subst., au masculin, *un tampon*, une solution dont le pH varie peu lorsqu'on y ajoute de petites quantités d'acide ou de base, ou quand on la dilue. *Une solution nutritive, injectable. Solution isotonique*, qui a une pression osmotique identique à celle du plasma sanguin (on dit aussi, abusivement, *Sérum physiologique*). Spécialt. PHARM. Prépara-

tion liquide obtenue par dissolution d'une ou de plusieurs substances médicamenteuses dans un solvant (on disait autrefois *Soluté*). *Une solution analgésique, antiseptique.*

Par ext. *Solution colloïdale*, syn. de *Suspension colloïdale*, voir *Suspension*.

Par anal. GÉOL. *Solution solide*, mélange de plusieurs corps purs formant un solide homogène. *Les grenats, les olivines sont des solutions solides.*

3. Opération de l'esprit permettant de résoudre un problème ou de dénouer une difficulté ; le résultat d'une telle opération. *S'atteler à la solution d'une énigme. Il existe une solution numérique et une solution géométrique à cet exercice mathématique. La solution d'une équation. Les solutions des jeux seront publiées dans le prochain numéro. Une solution rapide, efficace. C'est une situation inextricable pour laquelle on ne trouve aucune solution. Une solution provisoire. Une solution de rechange. Loc. Solution de repli*, qu'on adopte faute de mieux après l'échec d'une entreprise, d'une politique. *C'est la solution de facilité*, celle qui demande le moins d'efforts et qui n'est pas la meilleure. Fam. *Une solution miracle*, susceptible de résoudre tous les problèmes.

Spécialt. HIST. *Solution finale*, traduction de l'allemand *Endlösung*, euphémisme employé par les nazis pour désigner la mise en œuvre systématique, à partir de 1942, de l'extermination des Juifs.

***SOLUTRÉEN** n. m. XIX^e siècle. Dérivé du nom de *Solutré*, site de Saône-et-Loire où furent découverts de nombreux éléments archéologiques ayant permis de définir cette période.

PRÉHIST. Période du Paléolithique supérieur comprise entre le Gravettien et le Magdalénien. *Le Solutréen se caractérise notamment par le travail fin du silex.* Adj. *Les peintures solutréennes de la grotte Cosquer, près de Marseille. L'industrie solutréenne.*

SOLVABILITÉ n. f. XVII^e siècle. Dérivé de *solvable*.

État d'une personne solvable, qui a les moyens de payer ce qu'elle doit, de s'acquitter de ses dettes. *La solvabilité d'un client. Avoir la garantie de la solvabilité d'un acheteur.* Par ext. *La solvabilité d'une entreprise.*

SOLVABLE adj. XIV^e siècle. Dérivé savant du latin *solvere*, « délier, détacher ; dissoudre » et « acquitter ».

Qui a les moyens de payer ce qu'il doit, de s'acquitter de ses dettes. *Un débiteur solvable.*

***SOLVANT** n. m. XIX^e siècle. Dérivé savant du latin *solvere*, « délier, détacher ; dissoudre », puis « résoudre une difficulté », sur le modèle de *dissolvant*.

CHIM. Substance, le plus souvent liquide, capable de dissoudre une autre substance, et qui est l'un des constituants d'une solution. *L'eau, l'alcool, l'acétone sont des solvants. Un solvant organique, aqueux. L'essence de térébenthine est un solvant utilisé pour diluer la peinture à l'huile.*

***SOLVATATION** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *solvant*.

CHIM. Formation de liaisons entre le soluté et le solvant. *L'hydratation d'un soluté est un cas particulier de solvation.*

***SOLVATÉ, -ÉE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *solvant*.

CHIM. Se dit du soluté lorsqu'il a établi des liaisons avec le solvant. *Un ion solvaté.*

***SOMA** n. m. XIX^e siècle. Emprunté du grec *sôma*, « corps ».

BIOL. **1.** Chez un être vivant, ensemble des cellules de l'organisme, à l'exception des cellules reproductrices. *Le soma s'oppose au germe.*

2. Partie d'un neurone où se trouve le noyau et à laquelle se rattachent les dendrites et l'axone. *Le soma est aussi appelé « corps cellulaire ».*

***SOMALI, -IE** adj. et n. XIX^e siècle. Dérivé de *Somalie*, nom géographique.

1. Adj. Relatif à la Somalie et à ses habitants. *Une tribu somalie.* Subst. *Un Somali, une Somalie.*

(On dit plutôt *Somalien*.)

2. N. m. LINGUIST. Langue appartenant à la branche couchitique de la famille des langues chamito-sémitiques, devenue langue officielle de la Somalie.

***SOMALIEN, -ENNE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *Somalie*, nom géographique.

Relatif à la Somalie et à ses habitants. *Les côtes somaliennes. L'économie somalienne.* Subst. *Un Somalien, une Somalienne.*

(On dit aussi parfois *Somali*.)

***SOMATIQUE** adj. XIX^e siècle. Emprunté du grec *sômatikos*, « corporel », lui-même dérivé de *sôma, sômatos*, « corps ».

1. BIOL. Relatif au soma. *Cellules somatiques. Une mutation somatique.*

2. MÉD. Qui concerne le corps ou relève des fonctions organiques. *Symptôme, trouble somatique.*

***SOMATISATION** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *somatiser*.

MÉD. PSYCHOL. Le fait de somatiser. *Les céphalées, les rhumatismes, l'eczéma résultent parfois d'une somatisation.*

***SOMATISER** v. tr. XX^e siècle. Dérivé de *somatique*.

MÉD. PSYCHOL. Convertir une souffrance psychique en des symptômes physiques. *Somatiser une peur, une angoisse.* Absolt. *Il a tendance à somatiser.*

***SOMATO-** Tiré du grec *sôma, sômatos*, « corps ».

Élément de composition signifiant *Corps* et servant à former divers termes scientifiques, dont les plus courants figurent ci-après.

***SOMATOSTATINE** n. f. XX^e siècle. Composé de *somato-* et de *-statine*, tiré du grec *statês*, « qui maintient, qui stabilise ».

PHYSIOL. Hormone sécrétée par l'hypothalamus et diverses parties du système digestif, qui inhibe la sécrétion d'autres hormones, en particulier la somatotrophine.

***SOMATOTROPE** adj. XX^e siècle. Composé de *somato-* et de *-trophe*, tiré du grec *tropos*, « direction », lui-même dérivé de *trepein*, « tourner, diriger ».

PHYSIOL. Qui agit sur le corps. Surtout dans la locution *Hormone somatotrope*, syn. de *Somatotrophine*.

***SOMATOTROPHINE** n. f. XX^e siècle. Composé de *somato-* et de *-trophine*, tiré du grec *trophê*, « nourriture ».

PHYSIOL. Hormone sécrétée par l'hypophyse, qui intervient dans le développement du corps en stimulant notamment la synthèse des protéines et la croissance osseuse.

(On dit aussi *Hormone somatotrope* ou, couramment, *Hormone de croissance* ; on trouve aussi *Somatotrophine*.)

SOMBRE adj. XIV^e siècle. Probablement dérivé de l'ancien verbe *sombrer*, « faire de l'ombre », issu du latin tardif *subumbrare*, « couvrir d'ombre », lui-même dérivé de *umbra*, « ombre ».

1. Qui est peu éclairé, reçoit peu de lumière ; qui ne laisse pas facilement passer la lumière. *Une pièce sombre. Une ruelle sombre. Un temps, un ciel sombre, très couvert. Il fait sombre, il y a peu de luminosité. Il fait sombre dans cet appartement.* Poét. *Le sombre rivage, les sombres bords, les royaumes sombres*, dans la mythologie, les enfers.

Par ext. Dont la couleur n'est pas éclatante ou tire sur le noir. *Un tableau très sombre. Un animal au pelage sombre. Un tissu d'un vert sombre, foncé. Des vêtements sombres.*

Spécialt. SYLVIC. *Coupe sombre*, voir *Coupe II*.

2. Fig. Se dit d'une personne dont les pensées, les sentiments sont empreints de tristesse, d'inquiétude. *Vous êtes bien sombre aujourd'hui.* Par méton. *Un air sombre. Un visage, un regard sombre. Un caractère, une humeur sombres. Des idées sombres.*

Par ext. Se dit de quelque chose de funeste, qui est marqué par le malheur, la désolation, ou de quelque chose d'inquiétant, de menaçant. *Les heures sombres de notre histoire. L'univers de Novalis est très sombre. Un avenir particulièrement sombre. De sombres desseins.*

3. Fam. et péj. Toujours placé avant le nom. Pour souligner, chez une personne, un défaut qui la caractérise. *C'est un sombre idiot, une sombre brute.*

***SOMBREMENT** adv. XV^e siècle. Dérivé de *sombre*.

D'une manière sombre, maussade, triste. *Elle les regarda sombrement.*

SOMBRER v. intr. XVII^e siècle. Altération, sous l'influence de *sombre*, de l'ancien verbe *soussoubrer*, de même sens, emprunté du catalan *sotsobre*, « dessus dessous », tiré de l'expression *fes sot sobre*, « mettre sens dessus dessous ».

1. En parlant d'un navire. S'abîmer dans les flots, faire naufrage. *Le bateau a sombré en haute mer. Le chalutier sombra corps et biens.*

2. En parlant d'une personne. S'enfoncer dans un état donné sans pouvoir résister, s'y perdre. *Sombrer dans le sommeil. Sombrer dans la tristesse, dans la misère. Sombrer dans la boisson.* Absolt. *Après la mort de sa femme, il sombra peu à peu.*

3. Fig. Être anéanti, disparaître. *L'œuvre de ce peintre a sombré dans l'oubli.* Absolt. *Il a vu sombrer sa fortune.*

***SOMBRERO** ◇ (e se prononce é) n. m. XIX^e siècle. Mot espagnol, dérivé de *sombra*, « ombre ».

Chapeau à larges bords, porté traditionnellement en Espagne et dans les pays d'Amérique latine. *Des sombreros de paille, en feutre. Un sombrero mexicain.*

***SOMESTHÉSIE** n. f. XX^e siècle. Composé à l'aide de *som-*, tiré du grec *sôma*, « corps », et du grec *aisthêsis*, « sensation, perception ».

PHYSIOL. Sensibilité du corps, qui comprend l'ensemble des sensations tactiles, thermiques, kinesthésiques, proprioceptives ainsi que les sensations douloureuses.

***SOMITE** n. m. XIX^e siècle. Dérivé savant du grec *sôma*, *sômatos*, « corps ».

EMBRYOLOGIE. Chacune des petites masses issues de la segmentation du mésoblaste, situées de part et d'autre du tube neural. *Au cours du développement, les somites donnent notamment naissance au derme, aux muscles striés et aux vertèbres.*

***SOMMABLE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *sommer II*.

MATH. Dont on peut faire la somme. *Une série sommable.*

SOMMAIRE adj. et n. m. XV^e siècle, mais probablement antérieur. Emprunté du latin *summarius*, « résumé, abrégé », dérivé de *summa*, « le point le plus élevé, la partie principale, l'essentiel », lui-même forme féminine substantivée de *summus*, « le plus haut ; éminent, souverain ».

1. Adj. Qui expose un sujet en peu de mots, bref, succinct. *Un exposé sommaire. Il lui a fait une description sommaire de la situation. Donner des instructions sommaires à quelqu'un. Une réponse sommaire.* Péj. *Il se contente trop souvent d'analyses sommaires.*

Par ext. Qui est réduit à l'indispensable, au minimum. *Tracer un plan sommaire du bâtiment. Une installation sommaire. Un repas sommaire, une toilette sommaire.* Péj. *Une justice sommaire. Exécution sommaire, qui n'a pas été ordonnée par une décision de justice. L'exécution sommaire d'un prisonnier de guerre.*

2. N. m. Résumé d'un ouvrage, d'un texte. *Le sommaire d'une thèse.* Désigne surtout, par extension, la liste des principales divisions d'un ouvrage, qui figure avant le corps du texte. *Consulter le sommaire. Le sommaire d'une revue.*

SOMMAIREMENT adv. XIII^e siècle. Dérivé de *sommaire*.

En peu de mots, brièvement, de façon succincte. *Présentez-moi l'affaire, même sommairement. J'exposerai sommairement les faits.*

Par ext. En se limitant à l'indispensable, au minimum. *Ce sol a été sommairement lavé. Un appartement meublé sommairement. Il était sommairement vêtu.* Péj. *Le duc d'Enghien a été jugé et exécuté sommairement, sans décision de justice.*

